

RAPPORT DE GESTION

ET

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

2023



Rapport de gestion 2023

Sommaire

Rapport annuel 2023 1

En bref

Prologue

Présentation du groupe BCGE

Informations aux actionnaires 25

Gouvernance d'entreprise : Structure du groupe et actionariat, Structure du capital, Conseil d'administration, Direction générale, Rémunérations, participations et prêts, Droits de participation des actionnaires, Prises de contrôle et mesures de défense, Organe de révision externe, Politique d'information, Périodes de blocage du négoce

Comptes consolidés 2023 et annexes groupe BCGE 49

Commentaires sur les comptes du groupe

Chiffres-clés essentiels réglementaires en matière prudentielle

Positions du bilan et des opérations hors bilan

Positions du compte de résultat

Présentation de l'état des capitaux propres

Présentation synoptique

Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes consolidés

Présentation du tableau des flux de trésorerie

Rapport de l'organe de révision

Comptes annuels 2023 et annexes maison-mère 93

Positions du bilan et des opérations hors bilan

Positions du compte de résultat

Présentation de l'état des capitaux propres

Présentation synoptique

Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes annuels

Proposition de répartition du bénéfice

Rapport de l'organe de révision

Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise

Rapport annuel 2023

Sommaire

En bref

Groupe BCGE	
Chiffres-clés consolidés	2
Performance 2023	
Les indicateurs de performance se positionnent à haut niveau	3

Prologue

Message du président du conseil d'administration, Manuel Leuthold	
Un nouvel exercice très favorable à la BCGE	4
Message du président de la direction générale, Blaise Goetschin	
Aller de l'avant	6

Présentation du groupe BCGE

Cotation boursière	8
Organisation territoriale	10
Présence locale	12
Stratégie d'entreprise	13
Modèle d'affaires	14
Organisation opérationnelle	16
Gestion des risques	18
Ressources humaines	20
Services bancaires et financiers	21
Ambassadeurs	22
Banque digitale	24

Corrigendum

Une correction a été apportée au tableau figurant en page 87 du présent rapport de gestion. Dans la version antérieure, dans la rubrique "Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles", une ligne de calcul était masquée lors de la mise en page du précédent document, toutefois sans que cela n'affecte le total de la rubrique qui était exact.

Groupe BCGE

Chiffres-clés consolidés¹

2

Bilan (en CHF millions)	2023	2022	2021	2020	2019
Total du bilan	30'270	30'034	28'294	27'542	24'919
Avances à la clientèle	19'202	18'525	18'356	17'593	17'025
Dépôts de la clientèle et emprunts	25'169	24'223	22'831	21'375	18'965
Fonds propres	2'184	1'984	1'827	1'716	1'667

Résultats (en CHF millions)					
Résultat net des opérations d'intérêts	390	286	228	216	231
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	133	133	136	116	120
Résultat des opérations de négoce	38	38	34	30	31
Autres résultats ordinaires	29	19	41	5	37
Total des produits d'exploitation	590	476	439	367	420
Charges d'exploitation	285	261	254	237	239

Résultat opérationnel (en CHF millions)	282	195	174	113	165
--	-----	-----	-----	-----	-----

Résultat de la période (en CHF millions)	231	176	125	105	97
---	-----	-----	-----	-----	----

Actifs gérés et administrés (en CHF milliards)	35.3	33.4	34.1	31.8	30.4
---	------	------	------	------	------

Effectif total

• en unités de travail à plein temps	916.8	873.6	834.1	819.6	780.4
• en personnes	971	926	886	873	833

Ratios (en %)

Fonds propres / Total du bilan	7.2	6.6	6.5	6.2	6.7
Capitalisation boursière sur fonds propres	74.2	65.1	63.3	66.7	84.0
Résultat opérationnel sur fonds propres	13.2	10.1	9.7	6.7	10.1
Bénéfice net sur fonds propres (ROE)	10.9	9.1	7.0	6.2	5.9
Charges / Produits	48.3	54.9	57.8	64.7	56.9
Couverture en fonds propres	17.0	16.5	16.5	16.2	16.1
Payout ratio	26.5	29.5	34.3	32.7	34.4

Données par action (en CHF)

Fonds propres	303	276	254	238	232
Résultat opérationnel	39	27	24	16	23
Résultat net	32	24	17	15	13
Dividende par action à CHF 50	6.5*	5.5	4.5	3.75	3.75

Données boursières (maison-mère)

Cours extrêmes des actions (en CHF)					
• plus haut	229.0	182.0	175.0	204.0	204.0
• plus bas	177.0	159.0	153.0	157.0	192.0
• clôture	225.0	179.5	161.0	159.0	194.5
Capitalisation boursière (en CHF millions au 31 décembre)	1'620	1'292	1'156	1'145	1'400
Nombre d'actions en milliers (information historique)	7'200	7'200	7'200	7'200	7'200
Cours / Bénéfice (P/E ²)	7.0	7.3	9.3	10.9	14.4

* Proposition soumise à l'assemblée générale du 23.04.2024.

¹ Voir p. 51, Commentaires sur les comptes du groupe.

² P/E: *price earning ratio* – Si l'on prend le résultat net d'une société et qu'on le multiplie par le *price earning ratio*, on obtient le prix actuel de l'action. L'utilisation du P/E ratio est fréquente afin d'évaluer l'intérêt d'une acquisition.

Performance 2023

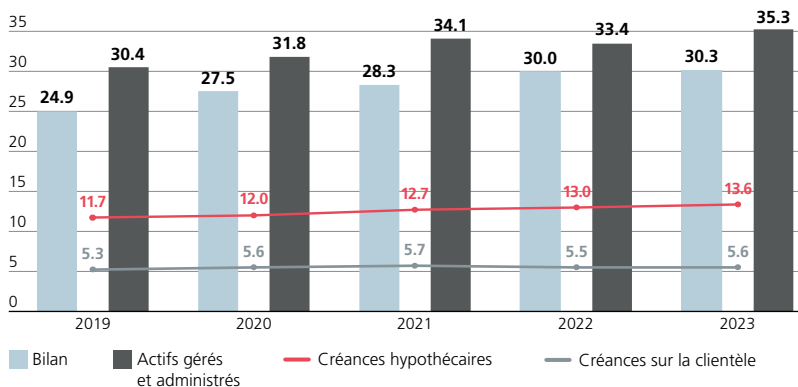
Les indicateurs de performance se positionnent à haut niveau

La performance économique de la BCGE a été remarquable en 2023. Le bénéfice net, en hausse de 31.4%, atteint un niveau record à CHF 231.2 millions. En progression de 24.0%, le chiffre d'affaires s'élève quant à lui à CHF 589.9 millions, traduisant le positionnement stratégique opportun de la banque, qui capte le dynamisme des secteurs économiques porteurs.

35.3
milliards
d'actifs gérés
et administrés

Evolution du bilan et des grands agrégats commerciaux

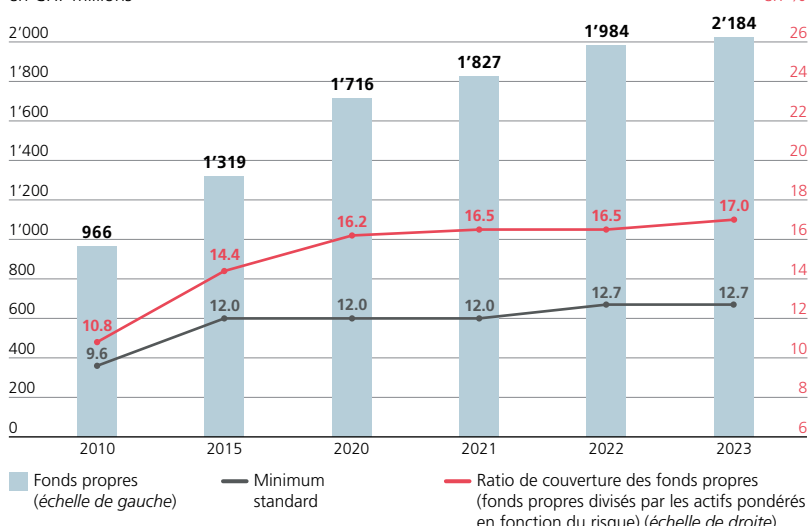
en CHF milliards



2'184
millions
de fonds propres

Evolution des fonds propres¹

en CHF millions

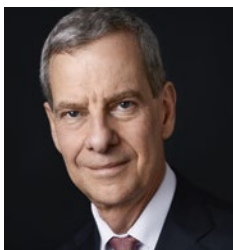


¹ Fonds propres minimaux selon l'ordonnance sur les fonds propres (art. 42 OFR du 1^{er} juin 2012 – état au 01.01.2023).

Message du président du conseil d'administration

Un nouvel exercice très favorable à la BCGE

4



Manuel Leuthold

Notre banque a réalisé en 2023 son meilleur résultat historique. La remontée des taux d'intérêt a permis de retrouver des marges solides sur les postes de notre bilan. Ce résultat très réjouissant a été obtenu en maintenant un profil de risque raisonnable dans toutes les dimensions et en faisant un usage judicieux de nos fonds propres.

La BCGE a pu également améliorer encore la qualité de ses ratios de solvabilité et de liquidité. L'excellente réputation de notre banque, acteur de référence, ancré dans la région genevoise et ouvert sur le monde, ainsi que l'augmentation régulière de notre dividende ont eu une influence très positive sur l'évolution du cours de notre action.

2023 : une année de défis

Les fortes tensions géopolitiques et la baisse brutale des échanges internationaux, ainsi que le ralentissement des économies de nos principaux partenaires commerciaux ont pesé sur l'économie de la Suisse, qui a par ailleurs très bien résisté. La forte appréciation de notre franc suisse a dû également être maîtrisée par les très nombreuses entreprises exportatrices de notre pays. Mais dans ce contexte difficile, la créativité, la proactivité, la flexibilité et la qualité des prestations de nos entreprises leur ont permis d'afficher à nouveau de solides résultats.

L'immobilier suisse, au centre de notre attention, a également très bien résisté en comparaison des pays qui nous entourent. L'exiguïté du territoire, la rareté de l'offre et une demande toujours en augmentation expliquent cette bonne tenue. La baisse des taux à long terme durant la dernière partie de l'année a redonné un peu de tonus à un marché anémique.

Nos crédits n'ont pas manifesté de signes de faiblesse et affichent à nouveau des taux de défaut très bas. Nous avons pu également accompagner nos clients avec succès dans la gestion de leurs avoirs, et ceci dans un contexte de marchés financiers évoluant en dents de scie.

De façon générale, un accent particulier est mis sur la qualité du conseil dispensé à nos clients et sur l'exécution irréprochable des opérations qu'ils nous confient.

La diversification de notre modèle d'affaires a une fois de plus prouvé son bien-fondé. Nos divers métiers ont amené chacun leur contribution à ce très bon résultat d'ensemble. Mais, la crise vécue par Credit Suisse et sa triste issue sont venues nous rappeler l'importance de garder en tout temps la confiance du public et des marchés financiers. Cette confiance n'est pas chose due, mais se construit chaque jour avec l'attention portée à nos clients et à leurs besoins, avec une communication transparente et une gestion des risques sans compromis.

Résultat en forte hausse

Toutes les parties prenantes de notre banque vont à nouveau bénéficier du très beau résultat 2023. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de verser un dividende en progression de 18% par rapport à 2022, soit CHF 6.50 par action (CHF 5.50 en 2022).

Nos actionnaires ne sont pas les seuls à profiter de cette hausse de notre bénéfice. Nos réserves pour les risques bancaires généraux ont été renforcées, nos collaborateurs, ainsi que la direction bénéficieront également de ce résultat en progression.

Départ de notre CEO Blaise Goetschin ...

2023 aura été le dernier exercice placé sous la conduite de Monsieur Blaise Goetschin, qui a quitté la banque le 5 mars 2024, après avoir passé près de 24 ans à la tête de sa direction. Durant ce presque quart de siècle, la BCGE est passée d'une situation de faillite virtuelle au statut de banque universelle solide, professionnelle, respectée, financièrement très stable et remplissant parfaitement sa mission au service de l'économie et de la population genevoise.

Le mérite de cette reconstruction réussie revient en majeure partie à Blaise Goetschin. Par sa vision, sa ténacité, son exemple et son engagement indéfectible, il a su insuffler une nouvelle vie à l'institution mise à mal, dans les années 2000, par une gestion des risques déficiente.

Blaise Goetschin nous confie la banque avec un bilan remarquable, qui mérite toute notre reconnaissance.

“Notre banque a réalisé en 2023 son meilleur résultat historique. La remontée des taux d’intérêt a permis de retrouver des marges solides sur les postes de notre bilan. Ce résultat très réjouissant a été obtenu en maintenant un profil de risque raisonnable dans toutes les dimensions et en faisant un usage judicieux de nos fonds propres.”

... et nomination de son successeur, Nicolas Krügel

Le conseil d’administration et en particulier son comité Nominations et rémunération se sont engagés durant toute l’année 2023 dans un processus structuré de recrutement du successeur du CEO sortant. Ce processus a abouti le 22 août 2023 par la nomination de Monsieur Nicolas Krügel à cette fonction si importante pour notre banque.

Nicolas Krügel est titulaire d’un Master of Science de l’Université de Neuchâtel, il a ensuite complété sa formation par un Executive Program de l’Université de Stanford. Les 27 premières années de sa carrière se sont déroulées auprès du groupe Credit Suisse, dont il était, depuis 2018, le Chief Credit Officer pour la division Suisse. Son exposition prolongée à l’ensemble des segments d’une banque universelle en Suisse romande, à Zurich, en Californie, ainsi qu’à New York lui a permis d’acquérir un bagage pointu, de développer des compétences de *leadership* largement reconnues et d’évoluer dans un environnement professionnel exigeant, trilingue, suisse et international.

Remerciements

Le conseil d’administration adresse ses plus vifs remerciements à Blaise Goetschin pour son parcours exemplaire à la tête de la BCGE et pour sa contribution déterminante à la renaissance et au développement de notre banque.


Il se réjouit de l’arrivée de Nicolas Krügel qu’il assure de sa confiance et à qui il souhaite beaucoup de plaisir et de succès dans ses nouvelles fonctions.

J’adresse mes sincères remerciements à nos actionnaires pour leur loyauté et leur confiance.

Merci également à nos clients pour leur fidélité et pour les affaires qu’ils nous confient, à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs, ainsi qu’à la direction de la BCGE. Sans eux, cet excellent résultat n’aurait pas été possible.

Et enfin, un merci tout particulier à mes collègues du conseil d’administration pour leur travail, leur disponibilité et leur soutien.

Notre banque est bien préparée à affronter les défis qui nous attendent.



Manuel Leuthold
Président du conseil d’administration

Message du président de la direction générale Aller de l'avant

6



Blaise Goetschin

Les résultats 2023 attestent de la progression solide de la banque sur de nombreux fronts. Ces chiffres ne reflètent pas l'effort ponctuel d'un exercice, ils matérialisent les investissements et les travaux de plusieurs années.

Un premier développement réjouissant est la croissance du chiffre d'affaires à plus de 589 millions (+24%) et celle du nombre de clients avec plus de 6'200 clients, menant à un total de 250'447 (Personnes physiques : 228'355, Personnes morales : 22'092). La banque affirme sa compétitivité, qu'il s'agisse, par exemple, de la progression des prêts hypothécaires à 13.6 milliards (+537 millions) ou de celle des actifs gérés ou administrés à 35.3 milliards (+1.9 milliard). S'ajoute aux succès commerciaux, une gestion financière dynamique, qui a permis à l'établissement de traverser sans dommages la remontée rapide et substantielle des taux d'intérêt.

Sur le terrain de la productivité, la banque maintient un rapport coûts/revenus de grande qualité (*cost income ratio* : 48.3%). Elle ne sacrifie pas pour autant ses investissements dans l'informatique ou l'infrastructure physique (25 millions pour cette seule année), ou elle ne renonce pas à son expansion sur les marchés ou dans les opérations (+43 postes de travail créés). Sur le front de la rentabilité, la banque maintient son rythme de progression, avec un bénéfice net qui atteint 231 millions (+31.4%).

Enfin, au chapitre des parties-prenantes, la banque renforce ses apports aux actionnaires publics et privés par un dividende en hausse de 18.2% et sa contribution totale aux collectivités publiques de 86 millions (+20%). En outre, elle participe pleinement aux travaux d'efficacité énergétique de ses clients.

Ces résultats permettent ainsi de consolider les fonds propres durs, d'élargir les sources d'approvisionnement en liquidités et en devises et de parfaire les fondements de la confiance de la clientèle et des partenaires financiers. Ces chiffres confirment le choix de trajectoire de la banque et ouvrent de nombreuses options stratégiques. **Trois axes structurants ont permis à BCGE d'être aujourd'hui une des banques leader en Suisse.**

Diversifier au-delà des métiers traditionnels

Une étude récente de la Banque Cantonale de Zurich¹ relevait comme point fort la diversification des activités de BCGE. Avec 14 métiers sur 31 sites, la banque, pourtant de taille moyenne au plan suisse, déploie une offre large pour les entreprises comme pour les personnes privées. 2/3 du chiffre d'affaires est réalisé avec les entreprises et les institutionnels. Dans la foulée de ce partenariat avec l'économie et les entreprises, la banque a développé un dispositif international important. Les revenus en USD et en EUR additionnés forment un quart des revenus.

La banque a aujourd'hui une importance systémique pour l'économie genevoise et régionale. Elle remplit ainsi totalement la mission publique que lui assigne la loi et la politique publique qui la soutient. Enfin, l'exploitation de ses compétences particulières, aux côtés des métiers traditionnels de banque cantonale, constitue un apport de *cash-flow* substantiel et récurrent, qui consolide l'établissement et lui permet d'entretenir un rythme élevé d'investissement. Se diversifier et innover, non pour se donner un genre, mais bien pour défendre son rang sur un marché bancaire ultra compétitif.

Former et faire confiance aux équipes

Une banque traditionnelle de plus de 200 ans se doit d'agir et de s'adapter avec vélocité et puissance aux mutations infiniment rapides de ses marchés. La clef du succès ici, est la formation technique individuelle de chaque collègue au plus haut niveau. Plus importante encore, est la qualité du *management* des équipes, l'échelon décisif pour le succès des stratégies. Intégrer toutes les disciplines dans la formulation de solutions immédiatement implémentables dans les processus internes ou dans les paquets de prestations pour la clientèle. Donner le goût de la créativité, l'envie du dépassement ou la

¹ "Grâce à son importante activité hors canton, la banque dispose d'une diversification intéressante, qui la différencie de ses pairs. Banque universelle avec une large diversification des revenus, tant en termes de composantes de revenus qu'en termes de clientèle et de répartition géographique (2/3 des revenus proviennent de la clientèle d'entreprises et 1/4 des affaires internationales). La banque dispose d'une filiale en France et de bureaux à Zurich, Bâle, Lausanne et à l'international à Hong Kong et Dubaï. A notre avis, la BCGE dispose d'une large plateforme par rapport aux autres banques cantonales, ce qui lui ouvre des opportunités de croissance dans différents domaines". Traduction d'un extrait de Zürcher Kantonalbank | Cantonal Bank Study | December 15, 2023

“Les résultats 2023 attestent de la progression solide de la banque sur de nombreux fronts. Ces chiffres ne reflètent pas l’effort ponctuel d’un exercice, ils matérialisent les investissements et les travaux de plusieurs années.”

fiereté du produit, c’est là, l’engagement de nos chefs de *teams*. Grâce à eux, en particulier, la banque est en mesure de réagir rapidement et de saisir les opportunités de marché.

La recomposition du paysage bancaire helvétique ouvre actuellement des perspectives intéressantes dans des métiers où la banque excelle : le financement du négoce de matières premières et des exportations, les crédits consortiaux, le *private equity*, le *M&A*, le *private banking* et d’autres. La formation des talents et l’état des compétences dans les métiers sophistiqués et internationaux sont aujourd’hui au niveau requis.

Asservir les technologies aux exigences des marchés

Les technologies abondent dans le secteur financier. Certaines s’imposent et écrasent tout sur leur passage. D’autres, sortes de gadgets, font effet de mode et s’estompent rapidement. Leurs coûts d’intégration sont considérables si l’on ajoute à la facture de base, les tests de sécurité, les adaptations de processus et de règles, la formation des internes et de la clientèle, etc.

Une banque de taille moyenne, avec des actionnaires exigeants se doit donc de prioriser. De tracer un chemin critique afin de préserver sa compétitivité, sans excéder ses capacités budgétaires. **Mais comment prioriser ?**

Une première priorité, la priorité contrainte, n’a pas à se faire prier : c’est l’exigence réglementaire. C’est au minimum 35% du budget informatique qui est

ponctionné par les exigences en matière de traitement des données (*compliance*, contrôle interne, lutte anti-fraude...), de perfectionnement des prestations (*instant payment*, règles boursières...) ou de droit du consommateur (LSFIN, réglementations ESG...).

Les priorités libres résultent d’un diagnostic fonctionnel de chacun des 14 métiers et ensuite d’un débat souvent vif entre responsables de marchés. A la suite d’arbitrages et de fermes négociations avec les fournisseurs, se construit le plan d’investissement.

Une technologie, digitale, intelligence artificielle (IA) ou classique, dessinée au plus près des exigences des marchés (qualité, vitesse de disponibilité, prix...) permet de concilier compétitivité et sobriété budgétaire. En 2023, un premier client a souscrit, entièrement en ligne, un mandat discrétionnaire de gestion de fortune, permettant à la banque de franchir un nouveau seuil de digitalisation avancée.

Je remercie ici, tous et toutes mes collègues, actifs ou retraités, de m’avoir prêté leur concours et de s’être engagés sans compter pour réussir à construire en un petit quart de siècle une banque nouvelle. Je souhaite plein succès à mon successeur, qui dispose de toutes les qualités pour perpétuer votre œuvre et aller de l’avant.



Blaise Goetschin
CEO BCGE 2000-2024

Cotation boursière

Performance de l'action

en 2023: +25.3%

8

Le cours de l'action BCGE a poursuivi sa forte progression durant l'année 2023 et termine la période au cours de CHF 225.0. Pour autant, la valeur boursière de l'action est toujours inférieure à la valeur comptable CHF 303.3 (soit 74%). En comparaison de la valeur des fonds propres de CHF 2.184 milliards, la capitalisation boursière de la banque se chiffre à CHF 1.620 milliard. Le potentiel d'appréciation du titre demeure donc important.

- La valeur boursière est de 74% de la valeur comptable (CHF 303.3)
- A CHF 1.6 milliard de capitalisation boursière, le potentiel d'appréciation demeure important (fonds propres : CHF 2.2 milliards)

Evolution comparative du cours de l'action

de 2018 à 2023

Indice rebasé à 100 au 31.12.2017



Référence pour la cotation BCGE (symbole)

Cotation en bourse	Bourse suisse, SIX Swiss Exchange
Reuters	BCGE.S
Bloomberg	BCGE SW
Telekurs	BCGE
Numéro de valeur	35 049 471
Numéro ISIN	CH0350494719

Structure du capital BCGE de CHF 360 millions

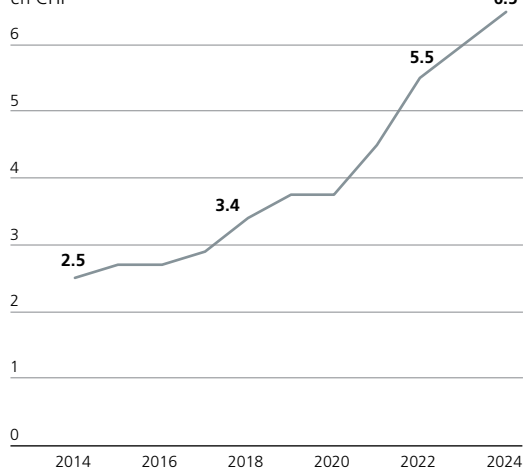
Actions nominatives de CHF 50 nominal	Nombre d'actions 7'200'000
---------------------------------------	-------------------------------

Rating Standard & Poor's (S&P)

AA-/A-1+/Stable

Evolution du dividende depuis 2014

Chiffre ajusté à l'action nominative en CHF



* Proposition soumise à l'assemblée générale du 23.04.2024.

Ratios (en %)	2023	2022	2021	2020	2019
Fonds propres/Total du bilan	7.2	6.6	6.5	6.2	6.7
Capitalisation boursière sur fonds propres	74.2	65.1	63.3	66.7	84.0
Résultat opérationnel sur fonds propres	13.2	10.1	9.7	6.7	10.1
Bénéfice net sur fonds propres (ROE)	10.9	9.1	7.0	6.2	5.9
Charges/Produits	48.3	54.9	57.8	64.7	56.9
Couverture en fonds propres	17.0	16.5	16.5	16.2	16.1
Payout ratio	26.5	29.5	34.3	32.7	34.4

Données par action (en CHF)

Fonds propres	303	276	254	238	232
Résultat opérationnel	39	27	24	16	23
Résultat net	32	24	17	15	13
Dividende par action à CHF 50	6.5*	5.5	4.5	3.75	3.75

* Proposition soumise à l'assemblée générale du 23.04.2024.

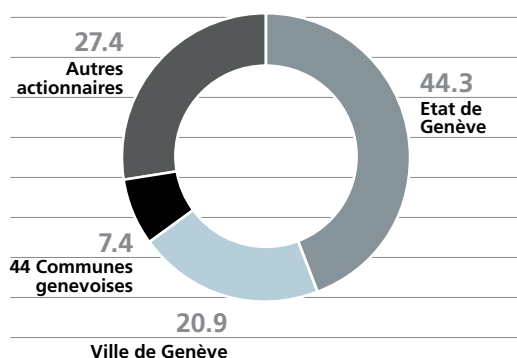
Données boursières (maison-mère)

Cours extrêmes des actions (en CHF)					
• plus haut	229.0	182.0	175.0	204.0	204.0
• plus bas	177.0	159.0	153.0	157.0	192.0
• clôture	225.0	179.5	161.0	159.0	194.5
Capitalisation boursière (en CHF millions au 31 décembre)					
	1'620	1'292	1'156	1'145	1'400
Nombre d'actions en milliers (information historique)					
	7'200	7'200	7'200	7'200	7'200
Cours / Bénéfice (P/E*)					
	7.0	7.3	9.3	10.9	14.4

* P/E: *price earning ratio* – Si l'on prend le résultat net d'une société et qu'on le multiplie par le *price earning ratio*, on obtient le prix actuel de l'action. L'utilisation du P/E ratio est fréquente afin d'évaluer l'intérêt d'une acquisition.

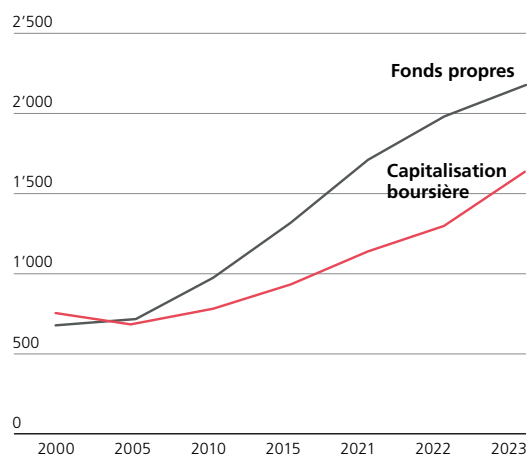
Répartition du capital et des droits de vote

en %



Evolution des fonds propres et de la capitalisation boursière de 2000 à 2023

en CHF mios



Groupe BCGE

Une présence internationale



BUREAUX DE REPRÉSENTATION



Genève (siège) 1816



Lausanne 1997

Marc Brussard
jusqu'au 31.03.2023
Richard Sermier
depuis le 01.04.2023



Zurich 1997

Klaus Burger



Bâle 2019

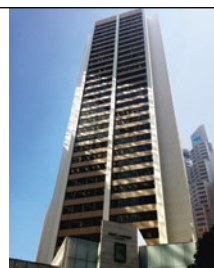
Oliver Riberzani



Dubaï 2010

**Banque Cantonale
de Genève – Banking
Rep. Office**

Mario Al Jebouri
jusqu'au 30.06.2023
Bertrand Chabot *ad interim*
depuis le 01.07.2023



Hong Kong 2011

**Banque Cantonale
de Genève Hong Kong
Representative Office**

Renaud Chambolle

BCGE, des solutions bancaires *made in Geneva*

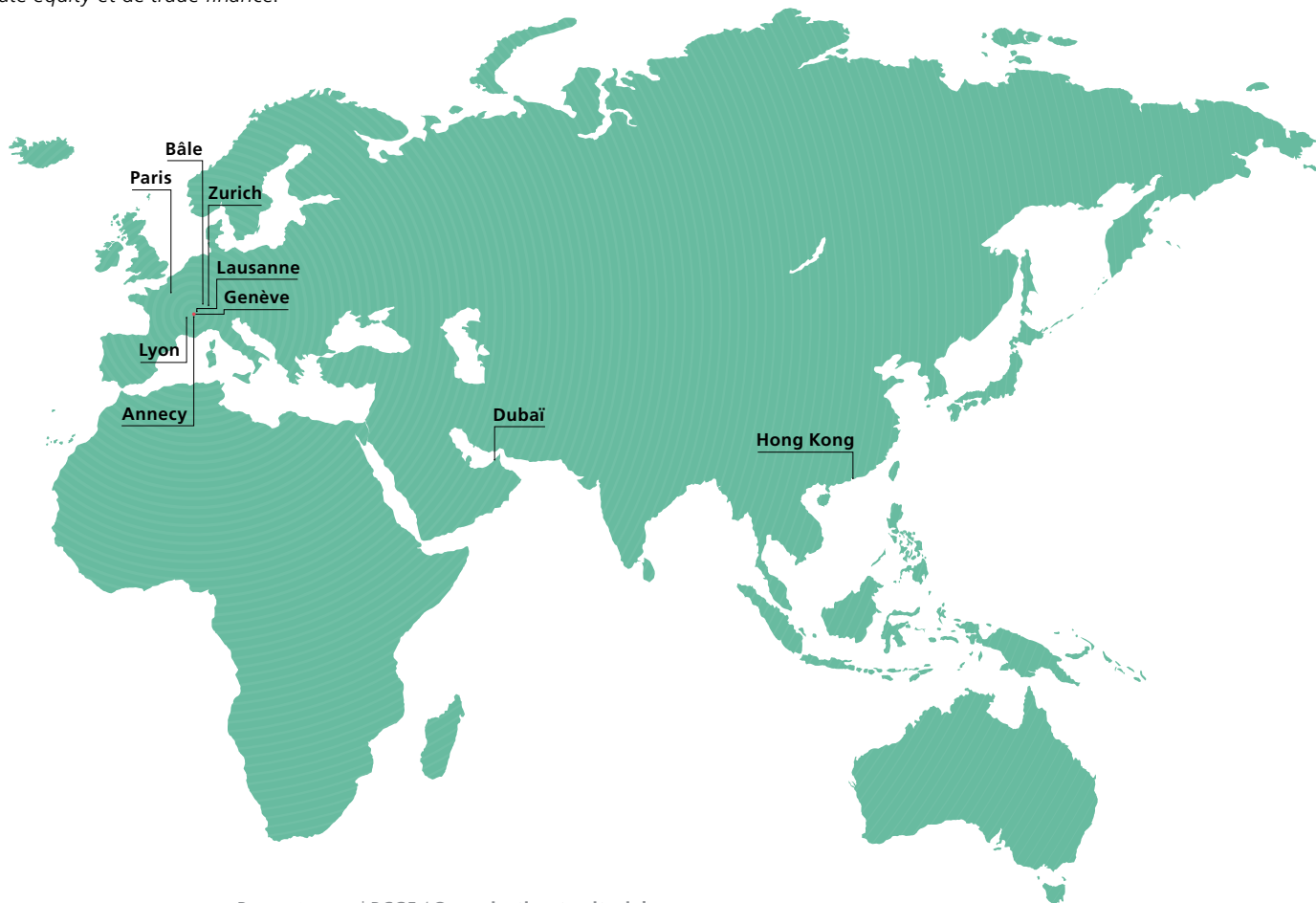
Banque universelle depuis 1816, la BCGE propose des prestations bancaires de grande qualité aux particuliers, aux entreprises et aux institutions de Genève et de la région. Elle exerce une fonction vitale de soutien et de dynamisation de l'économie régionale.

La BCGE développe les métiers suivants : services bancaires quotidiens, *private banking*, *asset management*, fonds de placement, conseil en prévoyance, financements hypothécaires et crédits aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités publiques. Elle exploite une salle des marchés et offre des services d'ingénierie financière, d'évaluation et de transmission d'entreprises, de *private equity* et de *trade finance*.

Le groupe BCGE comprend 21 agences à Genève et exerce certains de ses métiers via ses filiales à Zurich, Lausanne, Bâle, Paris, Lyon, Annecy et Hong Kong. Il dispose de Bureaux de représentation à Dubaï et à Hong Kong. Il occupe actuellement 971 collaborateurs (ou 916.8 personnes en équivalent plein temps) au 31.12.2023.

La BCGE est cotée à la bourse suisse, SIX Swiss Exchange (n° de valeur 35 049 471 / ISIN CH0350494719) et est notée AA-/A-1+/Stable par l'agence de notation Standard & Poor's.

bcge.ch



FILIALES

Banque Cantonale de Genève | France



Annecy

1993



Lyon (siège)

1993



Paris

2010

Alain Besse

Sébastien Collado

Nicolas Charavner

bcgef.fr

Avec son siège à Lyon, deux bureaux à Annecy et à Paris, la Banque Cantonale de Genève | France (BCGE France) est une filiale à 100% de la BCGE.

Elle propose des prestations de financement à une clientèle d'entreprises et de professionnels de l'immobilier, ainsi que de la gestion de patrimoine à une clientèle privée.

BCGE France contribue au développement de l'axe économique Lyon/Genève; elle emploie 77 collaborateurs au 31.12.2023.

Dans un contexte économique où les taux et l'inflation sont restés élevés, suscitant des tensions sur le marché immobilier, BCGE France a réalisé un bon niveau de profitabilité: **le résultat net est stable à EUR 9.6 millions.**

La banque a poursuivi sa politique de sélectivité en matière de crédits, tout en maintenant ses positions sur cette activité: **les encours de crédits sont restés stables à EUR 868 millions.**

En *private banking*, la masse sous gestion s'affiche à EUR 483 millions (-73 millions), dans une conjoncture où les besoins de liquidité de la clientèle se sont matérialisés.

S'agissant de la gouvernance, Madame Sophie Sabran a été nommée membre du Conseil de surveillance, lors de l'assemblée générale du 24.05.2023. Monsieur Pierre-Olivier Vialla, Directeur de la Gestion privée a rejoint le directoire en date du 03.07.2023.

Au cours de sa séance du 24.05.2023, l'assemblée générale de BCGE France a décidé d'une augmentation de capital, menant celui-ci de EUR 30 millions à EUR 50 millions, par incorporation de réserves.

En matière de refinancement, la filiale française bénéficie du soutien de sa maison-mère. Les dépôts de la clientèle constituent une source de refinancement complémentaire croissante.

CAPITAL TRANSMISSION

Genève
Zurich

Frédéric Tixier

2008

capitaltransmission.ch

Capital Transmission SA, Genève, est une société d'investissement en *private equity*, qui vise à créer de la valeur ajoutée à long terme pour les sociétés dans lesquelles elle investit.

Capital Transmission s'engage en fonds propres dans des opérations de transmission et d'expansion d'entreprises, dans la région genevoise et également en Suisse. Dans quelques cas particuliers elle opère en Europe.

Elle dispose d'une capacité et d'une compétence d'investissement permettant d'accompagner les sociétés et les dirigeants à long terme et de soutenir leurs projets par des prises de participations minoritaires ou par des prêts mezzanine.

Capital Transmission SA est investie dans 19 sociétés pour un montant net de CHF 87.5 millions.

En 2023, Capital Transmission SA a réalisé 1 nouvel investissement et 2 cessions.

dimension

Lausanne
Genève, Zurich

Arthur Magis

2015

dimension.ch

Dimension SA est une société indépendante, créée en 1994, spécialisée dans la conduite d'opérations de vente, d'acquisition et d'évaluation d'entreprises.

La société, basée à Lausanne, Genève et Zurich fait partie du groupe BCGE depuis 2015 (filiale à 100%).

Dimension, société spécialisée et reconnue, est l'interlocuteur privilégié des entrepreneurs pour les aider à mettre en valeur leurs sociétés et réaliser des opérations de transmission d'entreprises (*m&a*).

En 2023, Dimension SA a conduit 10 projets *merger and acquisition* différents.

LOYAL FINANCE

Zurich

Bernhard Urech

2019

loyalfinance.ch

Loyal Finance AG est une société de gestion de fortune indépendante, créée à Zurich en 1991, disposant du statut de gestionnaire de placements collectifs. La société est un spécialiste reconnu de la gestion obligatoire, active principalement auprès d'investisseurs institutionnels en Suisse alémanique.

En 2023, la BCGE est devenue propriétaire à 100% (2022: 60%) des actions de Loyal Finance AG, qui a été acquise en 2019, conformément au plan d'acquisition.

Cette entité élargit les compétences de gestion obligatoire du groupe BCGE, ainsi que les relations et le service à la clientèle au plan national. La filiale Loyal Finance AG est consolidée depuis le 01.06.2019.

Proximité

Une banque ancrée dans les communes et les quartiers genevois

La BCGE offre des lieux d'accueil confortables et sécurisés, qui rendent possible un dialogue précis et approfondi, d'où ressortent les meilleures solutions.

La digitalisation au service de la proximité.



- 4 Agences principales (● Siège)
- 4 Secteurs Centre, Ouest, Rive droite, Rive gauche
- 21 agences BCGE, le réseau d'agences le plus dense du canton, assurant proximité et accompagnement personnalisé.

Une banque *leader* en Suisse

Une réponse adaptée à chaque segment de marché

La stratégie d'entreprise de la BCGE vise un succès durable, inscrit dans le long terme. La banque opère sur le marché au service des particuliers (personnes physiques) et aux côtés des entreprises et des institutions (personnes morales).

Une politique financière visant la pérennité

Pour répondre d'une manière compétitive aux exigences d'une clientèle très diverse, la banque développe des métiers spécifiques, organisés en portefeuilles d'activités stratégiques. Le modèle d'affaires de la BCGE s'inscrit dans celui d'une banque universelle. Quelques principes de conduite transversaux dominant le dispositif d'ensemble.

L'objectif financier majeur est l'accroissement régulier de la valeur de la banque. Cette valeur est fondée sur la somme attendue des *cash-flows* libres. L'amélioration du *cash-flow* total découle, pour l'essentiel, d'une croissance organique et qualitative des affaires (*incremental growth business model*).

Les décisions stratégiques et la conduite opérationnelle visent en priorité l'accroissement à long terme de la valeur actionnariale de la banque (reflétée par la capitalisation boursière) – si nécessaire au détriment de la profitabilité à court terme – et tendent à ne pas sous-investir ou à trop élever le profil de risque, ou encore à n'affaiblir en aucune façon la conduite déontologique de la banque.

Une réponse adaptée à chaque segment de marché

La BCGE calibre ses métiers, sa politique commerciale et ses ressources sur la base d'une étude approfondie des marchés et d'une évaluation de leur accessibilité et de leur potentialité. Elle ambitionne une position de n° 1 à Genève-même et accompagne le rayonnement de l'économie genevoise en Suisse, en France et à l'international.

5 de ses 14 métiers sont centrés sur les particuliers: services bancaires quotidiens, conseil patrimonial de base, épargne et prévoyance, *private banking* et financement privé. Ceux-ci représentent un tiers des revenus totaux de la banque.

Parmi les 8 métiers dévolus aux entreprises et institutionnels, 4 sont liés au crédit: financement de l'entreprise, de l'immobilier professionnel, des collectivités publiques et du *trade finance*. Les autres métiers sont le conseil financier stratégique, les marchés financiers, le service aux investisseurs institutionnels et celui aux banques et assurances. Deux tiers du chiffre d'affaires du

groupe sont réalisés avec des entreprises et institutions publiques privées.

Le 14^e métier crée et gère des véhicules de placement proposés à la clientèle de la banque ou diffusés au travers de plateformes d'investissement.

La banque gère le portefeuille de ces 14 domaines d'activités en visant à optimiser le ratio rentabilité-risque de chacun et en cultivant les synergies opérationnelles entre eux. La banque construit des positions compétitives et recherche le *leadership* dans chacun de ses métiers. Elle capitalise sur sa réputation de banque sûre, transparente et innovante.

La BCGE maximise l'usage de ses fonds propres disponibles, tout en protégeant sa pérennité par une marge de sécurité définie dans le cadre réglementaire, ainsi que dans sa propre politique financière.

Enfin, la banque développe certains de ses métiers à l'échelle internationale afin d'accompagner les acteurs économiques suisses sur ces marchés plus lointains. C'est ainsi un quart des revenus qui sont réalisés en USD ou en Euro.

Cette diversification des métiers et des marchés offre d'excellentes perspectives de croissance et réduit le profil de risque du groupe.

Priorités stratégiques 2024

- Partenaire central de l'économie régionale et des PME.
- **Leader du financement du logement privé et social à Genève.**
- **Spécialiste en *private banking* pour les acteurs et les dirigeants de l'économie en Suisse et à l'international.**
- **Expert en *asset management* et en fonds de placement.**
- **Vecteur du rayonnement de l'économie et du commerce genevois en Suisse et dans le monde.**
- **Promoteur d'une digitalisation bancaire accessible à tous et à visage humain.**
- **Accompagnant de la clientèle, entreprises et privée, dans le cadre des travaux d'optimisation énergétique.**

Modèle d'affaires

Organisation par activités stratégiques

ENTITÉS DE GESTION¹

MAISON-MÈRE

Division Finance

Frédéric Vernet

63 collaborateurs à Genève

- Assurer un cadre financier structuré, performant et évolutif, générant des conditions financières compétitives pour la banque et les unités de front.
- Mettre en œuvre les processus de prévention des risques et garantir l'efficacité du système de contrôle interne.
- Effectuer des contrôles qualité intensifs dans le domaine des crédits aux entreprises et aux particuliers.
- Gérer activement le bilan de la banque de manière à maîtriser les risques inhérents aux activités bancaires et garantir la compétitivité de notre établissement.
- Assurer la planification financière et stratégique de la banque ainsi que le déploiement des scénarios *stress test*.

Division Genève

Pierrette Jatou Klopfenstein

264 collaborateurs à Genève

- Dédiée spécifiquement au service de Genève, de ses habitants, de ses petites entreprises, de ses artisans et des indépendants.
- Présence dense sur le territoire, avec 21 agences et une banquette étendue.
- Banque en ligne 24h/24.
- *Hotline 7j/7.*
- Une unité de *private banking* spécialisée pour la clientèle genevoise.

Division International

Yves Spörri

148 collaborateurs à Genève, Lausanne, Bâle, Zurich, Hong Kong et Dubaï

- Accompagner le rayonnement de l'économie genevoise à l'international.
- Conseiller et financer des sociétés actives dans le commerce international de matières de première nécessité.
- *Private banking* international : gestion de fortune et prestations bancaires personnalisées pour les clients privés non-résidents (Suisse ou étrangers).
- *Private Banking Switzerland* : succursales BCGE de Lausanne, Zurich et Bâle.
- Financements immobiliers en Rhône-Alpes et Ile-de-France pour la clientèle résidente suisse et frontalière, directement ou en collaboration avec la Banque Cantonale de Genève | France SA.
- Suivi des relations avec les banques et les assurances, avec une approche *Bank services for banks*.

Division Entreprises

Virginie Fauveau

69 collaborateurs à Genève et Zurich

- Consacrée aux entreprises de taille moyenne et grande, aux multinationales, aux organisations internationales, aux grandes associations, fondations, missions diplomatiques et ONG.
- *Leader* de l'immobilier professionnel à Genève.
- Partenaire financier des collectivités publiques genevoises et suisses.
- Conseil patrimonial global pour les dirigeants d'entreprises privées ou d'entités publiques.
- Fusions et acquisitions, *private equity* et ingénierie financière.

Division Asset management

Urs Ziegler

37 collaborateurs à Genève et Zurich

- Chargée de conseiller la clientèle institutionnelle dans ses stratégies de placement.
- Gestion centralisée de tous les mandats, fonds et instruments de placement du groupe.
- Distribution des produits de placement du groupe sur les marchés suisse et étranger.

GRANDS MÉTIERS

PARTICULIERS

Services bancaires quotidiens					
Épargne et prévoyance					
Conseil patrimonial					
<i>Private banking</i>					
Financements privés					

ENTREPRISES

Financement de l'entreprise					
Financement de l'immobilier professionnel					
Financement des collectivités publiques					
<i>Global commodity finance</i>					
Conseil financier stratégique et <i>M&A</i>					
Marchés financiers					
Investisseurs institutionnels					
Banques et assurances					

PRODUITS DE PLACEMENT

Produits de gestion collective					
--------------------------------	--	--	--	--	--

¹ Nombre de collaborateurs : chiffres au 31.12.2023.

Division Juridique et conformité

Philippe Marti

48 collaborateurs à Genève

- Réduire l'exposition juridique de la banque en fournissant un appui juridique aux divisions et aux organes dirigeants, dans tous les domaines d'activité.
- Veiller au respect par la banque, des prescriptions légales et réglementaires en vigueur et garantir la mise en place et l'exécution des contrôles *compliance* nécessaires, en particulier dans le domaine du blanchiment d'argent. Evaluer en permanence le risque de non-conformité lié à l'activité de l'établissement.
- Veiller à la conformité des activités de la banque à l'égard des autorités fiscales suisses et étrangères.
- Valoriser au mieux les positions à risque et minimiser les pertes potentielles découlant des créances compromises par une conduite rigoureuse du contentieux.

Division Opérations

Jean-Marc Joris

175 collaborateurs à Genève

- Mettre à disposition du groupe BCGE une plateforme opérationnelle de production des prestations, apte à servir les stratégies métiers et l'intégralité des exigences réglementaires, dans un cadre hautement productif.
- Réduire les coûts informatiques et logistiques, par une stratégie de renégociation continue.
- Définir et exploiter une stratégie technologique et un plan d'organisation, qui permettent à la banque d'anticiper et de s'adapter aux évolutions rapides et importantes du secteur dans ses marchés.
- Définir et exploiter un dispositif holistique de sécurité physique et informatique.

FILIALES



Sébastien Collado

Division International

77 collaborateurs à Lyon, Annecy et Paris

- Financements immobiliers, commerciaux et habitation : promotion, marchands de biens, immobilier patrimonial long terme.
- *Corporate banking* : financement à moyen et long terme des entreprises et des opérations de transmission.
- Gestion privée : accompagnement des dirigeants d'entreprise dans la gestion de leur patrimoine privé et professionnel, en apportant l'expertise du groupe en gestion d'actifs et ingénierie patrimoniale.



Frédéric Tixier

Division Entreprises

Collaborateurs² à Genève et Zurich

- *Private equity*.
- Financement de la croissance.
- *Management buyout*.
- Prises de participations minoritaires.



Arthur Magis

Division Entreprises

5 collaborateurs à Lausanne, Genève et Zurich

- Conseil à la vente d'entreprise.
- Conseil à l'acquisition d'entreprises.
- Evaluation financière et mise en valeur d'entreprises.
- Conseil financier stratégique.



Bernhard Urech

Division Asset management

5 collaborateurs à Zurich

- Gestion institutionnelle.
- Centre de compétence de gestion obligataire du groupe.

DIGITAL



Stefan Schmid

Division Genève

- Avantage service est la principale application d'acquisition en ligne (exclusivement sur le territoire suisse).
- Ouvertures des comptes et financements en ligne pour la clientèle privée.
- Placements : ouverture de mandats de gestion en ligne pour la clientèle privée.

²L'activité opérationnelle de Capital Transmission est assumée par les collaborateurs de la division Entreprises.

Structure opérationnelle

Mars 2024

16

Direction générale



Blaise Goetschin
Président de la direction générale, *CEO**
jusqu'au 5 mars 2024



Nicolas Krügel
Président de la direction générale, *CEO**
à compter du 6 mars 2024

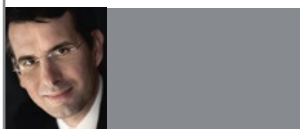
Etat-major de conduite et planification
Irene Diez

Corporate affairs & Communications
Christophe Weber

Marketing
Christian Hamm

Ressources humaines
Christelle Didier

Division Finance



Frédéric Vernet
Membre de la direction générale, *CFO, CRO**

Etat-major Finance
Jérémy Linder

ALM (Asset and liability management)
Pierre-Henri Turc

Comptabilité générale
Yvan Nicolet

Contrôle de gestion
Louis Ghaleb

Marchés financiers et trésorerie
Richard Christinat

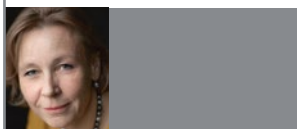
Risques
Nicolas Dervaux

Expertise et risques de crédit

Risque opérationnel et data

Veille réglementaire et reporting risque

Division Genève



Pierrette Jatou Klopfenstein
Membre de la direction générale

Gestion du réseau d'agences et business development
Marie-Laure Rochet Mantilleri

Banque en ligne
Paulo Oliveira

Digital Business Development
Paul Mouktar

Financements PME et indépendants
Claude Bagnoud

Private banking clientèle suisse
Franco Furcolo

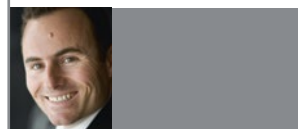
Secteur Centre
André Thiévent

Secteur Ouest
Céline Duret Quitadamo

Secteur Rive droite
Alexandre Scala

Secteur Rive gauche
David Bottoli

Division International



Yves Spörri
Membre de la direction générale

Etat-major International
Julien Rousseau

Private banking Switzerland
Oliver Riberzani
Zurich
Bâle
Lausanne

Private banking international
Claudio Pietroforte

Clientèle privée internationale
Private banking international Genève

Gérants de fortune indépendants

Bureaux de représentation
Dubai
Hong Kong

Global commodity finance
Nicolas Demierre

Commodity trade finance

Opérations Global commodity finance

Crédit et project management

Collateral et transaction Management

Banques et assurances
Boris Bijleveld

Financement international des entreprises et de l'immobilier
Catherine Raphoz

Banque Cantonale de Genève | France SA



Sébastien Collado

Division Entreprises



Virginie Fauveau
Membre de la direction générale

Etat-major Entreprises et business development
Catherine Million

Collectivités publiques
Alain Voirol

Entreprises Suisse
Pierre Meyer

Multinationales et institutions internationales
Grégoire Borlat

Immobilier et construction
Sylvie Hoecht


Personal finance et affaires bancaires du personnel
Nicolas Bezaguët

Participations et workout
José-Luis Rivera

Corporate finance
Virginie Fauveau *ad interim*


Corporate advisory
Private equity / M&A

Capital transmission SA




Frédéric Tixier

Dimension SA



Arthur Magis

Division Asset management



Urs Ziegler
Membre de la direction générale, CIO*

Etat-major Asset management
Marc Doerks

Investisseurs institutionnels
Nicole Crettenand

Politique d'investissement et Economiste en chef
Valérie Lemaigre

Clientèle Wholesale
Ingo Bionda

Financial assets advisory
Thierry Angele

Portfolio management balanced
Axel Moser

Portfolio management institutionnel
Bruce Crochat

Wealth solutions
Albert Gallegos

Loyal finance AG



Bernhard Urech

Division Juridique et conformité



Philippe Marti
Membre de la direction générale

Juridique
René-Christian Métrailler

Conformité
Stiliano Ordolli

Conformité fiscale
Yael Hen Marie-José Bratcov

Contentieux
Marius Hämmig

Division Opérations



Jean-Marc Joris
Membre de la direction générale

Centre de services crédits et prestations
Stéphane Bonnin

Centre de services opérations bancaires
Jean-Michel Comte

Informatique
Daniel Stocco

Logistique et gestion des achats
Céline Orlandini

Organisation
Virginie Vandercapellen

* CEO : Chief executive officer
CFO : Chief financial officer
CIO : Chief investment officer
CRO : Chief risk officer

Gestion des risques¹

Une évolution continue des fonctions risques

18

Initié en 2021, le dispositif de management des risques¹ de la banque évolue continuellement afin de coordonner et d'anticiper, au plus haut niveau, la maîtrise des risques entre les unités de front, l'unité d'affaires Risques, le département ALM (*Asset and liability management*) et la division Juridique et conformité.

Toutes ces unités opèrent un suivi des risques, les contrôlent et les modélisent pour que la banque puisse conserver le bon équilibre entre risques et revenus. Leur rôle est également de suivre et de reporter, au plus haut niveau, l'information sur le respect du cadre réglementaire et des limites fixées par le champ normatif supérieur ou les instances compétentes internes.

Les comités Risques et Asset and liability management

Le comité des Risques (CRISK) analyse chaque mois l'état des principaux risques et leurs prévisions (crédits, pays, taux d'intérêt, marché, liquidité, investissements pour compte propre, opérationnels, non-conformité et juridique, réputation, stratégiques) et effectue le suivi des facteurs de risques environnementaux et sociétaux. Le CRISK recense les informations des autres comités. Cet inventaire est réalisé sous la forme de rapports et d'examens des positions. Pour la filiale Banque Cantonale de Genève | France SA, un comité des risques spécifiques examine mensuellement la situation.

Le comité *Asset and liability management* (CALM), qui supervise la gestion du bilan et des risques de taux, se tient au minimum sur une base mensuelle. Il contrôle l'état d'exposition aux risques de taux, notamment à travers les mesures de sensibilité des revenus et de sensibilité de la valeur nette actualisée des fonds propres, analyse les marges de taux de cession interne (TCI), suit les ratios de liquidités réglementaires, ainsi que les risques sur les investissements pour compte propre.

Etablir une planification roulante des fonds propres pour les prochaines années demande une excellente coordination entre les entités de front, de l'unité d'affaires Risques et du département ALM. Le choix de la banque d'allouer des enveloppes de limites par domaine d'activité stratégique constitue une base solide pour que les objectifs puissent être atteints, tout en respectant le niveau de couverture.

17.01%

Couverture des fonds propres du groupe au 31.12.2023

Pour l'ensemble des activités répertoriées au sein du Plan financier et stratégique (PSF), des limites de risque sont établies afin de fixer le maximum acceptable d'exposition par type d'activité. La banque définit également des indicateurs-clés pour la gestion des risques, en y associant un seuil et une limite. Le rendement des opérations en termes de revenus d'intérêts et commissions est mis en balance face aux coûts de l'opération et aux risques encourus.

La BCGE est classée dans la catégorie 3 selon la circulaire de la Finma 2011/2 et le seuil minimal de son ratio de couverture en fonds propres est de 12% (note: le volant anticyclique conduit à un seuil minimal de 12.73%, suite au rétablissement de celui-ci à 2.5% à fin septembre 2022).

La planification des affaires tient compte de ces contraintes dans la projection de la croissance, afin de garantir ce niveau de couverture des fonds propres. Le seuil minimal est largement couvert, les exigences de publication liées aux fonds propres sont disponibles sur le site de la banque ([bcge.ch](https://www.bcge.ch) > A propos de la BCGE > Publications > Rapports financiers).

Risques de crédit

La banque réalise en continu une revue et une surveillance renforcée de son portefeuille de crédits, dans le contexte d'événements négatifs successifs:

- la crise du Coronavirus en 2020 et en 2021. Notons qu'à fin 2023, la banque a enregistré le remboursement d'environ 65% des montants de crédits COVID accordés;
- le conflit Russie/Ukraine en 2022, qui a pesé sur les prix de l'énergie en Suisse et des matières premières en général;
- la baisse sensible des taux d'intérêt longs en 2023, couplée à des prix immobiliers suisses toujours orientés à la hausse. A noter que le régulateur maintient une vigilance renforcée sur le secteur immobilier;

¹ Voir également en pages 62-65, Présentation synoptique – consolidé, Point 3. Gestion des risques.

- les événements décrits ci-dessus n'ont pas eu d'impact matériel sur le risque de crédit de la banque en 2023, qui maintient sa politique de prudence dans l'octroi de crédits, tout en développant des solutions d'anticipation et de suivi spécifiques au risque immobilier.

Les correctifs individuels de valeur sont restés à des niveaux maîtrisés en 2023.

Risques pays

Les risques sur les pays sont généralement bien diversifiés. En France, où la banque a une activité significative à travers sa filiale française Banque Cantonale de Genève | France SA, les limites sur les pays concernent principalement l'activité de financement des négociants internationaux et les banques clientes.

L'année 2023 a été marquée par un reflux des prix des matières premières, qui a moins pesé sur l'inflation et les réserves de change des économies émergentes. A noter également de nombreux changements politiques en 2023, et à venir en 2024, ainsi qu'une possible régionalisation du conflit israélo-palestinien, qui pourraient être source d'instabilité dans les mois à venir. La banque poursuit un suivi attentif de la situation au niveau mondial.

Risques de marché

Les risques de négoce (notamment les devises et les taux) sont limités, étant donné l'activité volontairement ciblée et retenue du *trading* pour le compte de la banque. Les contrôles sur l'évolution des positions de négoce et des quantités détenues sont réalisés de manière quotidienne.

Risques d'investissement pour compte propre

Le portefeuille d'immobilisations financières s'élève, au 31 décembre 2023, à CHF 2.577 milliards (maison-mère). Il comporte une large part de titres obligataires notés en très large majorité AAA et *a minima* A-.

La banque détient un portefeuille de fonds *private equity* sélectionnés selon des méthodes rigoureuses, ainsi qu'une stratégie d'investissement hautement diversifiée au niveau de la géographie, des monnaies et des secteurs d'activités, permettant de limiter les risques et d'assurer un rendement à long terme.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont systématiquement identifiés, surveillés et déclarés. Des cartographies de risques et les contrôles y afférents sont mis en place et revus régulièrement afin d'obtenir une vision d'ensemble des risques opérationnels la plus complète possible.

De plus, la banque a préparé l'entrée en force de la nouvelle circulaire Finma sur la résilience opérationnelle au 1^{er} janvier 2024.

Risques juridiques et compliance

La mise en place d'un nouvel outil d'automatisation du suivi et du *reporting* des risques de conformité en 2021, associée à la création de la division Juridique et conformité début 2022, a permis de renforcer la surveillance des risques liés aux transactions et de conformité et de répondre aux nombreuses exigences notamment liées à la crise en Ukraine. Les défis de l'année 2023 ont permis de confirmer l'adéquation des dispositifs en place.

Risques non-financiers

La banque a mis en place les mesures adéquates relatives aux directives d'autorégulation de l'ASB (Association Suisse des Banquiers), entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Elles portent sur les thèmes suivants :

- l'intégration des préférences et des risques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans le conseil en placement et la gestion de fortune, visant principalement à lutter contre le *greenwashing* ;
- les conditions-cadre de ces directives sont renforcées par l'entrée en vigueur de l'autorégulation de l'AMAS (Asset Management Association Switzerland) relative à la transparence et à la publication d'informations par les fortunes collectives se référant à la durabilité ;
- l'accompagnement des propriétaires de maisons individuelles dans la prise en compte des risques climatiques et énergétiques.

La banque a élaboré son rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise pour l'année 2023, selon les standards GRI. Il est conforme aux dispositions légales relevant du code des obligations (Art. 964 al. a et ss du CO). La banque a sollicité la société Deloitte SA, Genève, pour la fourniture d'une déclaration d'assurance indépendante sous la forme d'un examen limité. Elle entend par ce biais renforcer la crédibilité de sa démarche et répondre aux attentes de transparence formulées par la réglementation et le marché.

Culture d'entreprise

La qualité des relations avec le client génère la croissance des affaires

20

Respect au cœur de la relation avec les clients, mission d'intérêt public motivante, entreprise responsable, **la BCGE est une banque humaine, universelle et évolutive**. Elle incarne une institution financière engagée envers ses clients et ses collaborateurs.

Une culture d'entreprise se crée et se vit avec les collaborateurs. Premiers ambassadeurs, ils en constituent le capital humain. Leurs compétences, leur talent et leur professionnalisme sont des atouts indéniables pour répondre au plus près des besoins et des attentes de la clientèle. C'est pourquoi, la BCGE accorde une importance particulière à la constitution de ses équipes, rassemblant des personnalités diverses et complémentaires, favorisant la créativité, l'émulation et l'esprit d'entreprise.

Humaine, la BCGE encourage la proximité et l'interaction entre sa direction et ses collaborateurs. Ce qui crée un environnement propice à l'innovation et à la recherche de solutions visant à faciliter la vie pratique des clients ; tout en privilégiant le contact humain et le dialogue avec eux, afin de leur offrir une véritable personnalisation des services.

Universelle et hautement spécialisée, la BCGE propose un conseil et une expertise de pointe, ainsi que des solutions bancaires et financières sur-mesure. Elle se profile comme un acteur de la compétence bancaire et gère avec soin les postes et les personnes-clés, en vue d'assurer la continuité dans les fonctions à haut niveau de spécialisation et de savoir-faire.

La BCGE développe en effet jusqu'à 14 métiers bancaires, au service des particuliers, des entreprises et des institutions. Ses équipes sont composées d'experts bancaires, de généralistes polyvalents et de spécialistes métiers, organisées par segments de marchés et d'activités stratégiques, pour satisfaire d'une manière compétitive et sophistiquée aux exigences de sa clientèle.

Evolutive, la BCGE mobilise ses compétences et développe ses talents. Elle se concentre sur une vision de long terme pour assurer sa relève. Elle favorise la progression professionnelle de ses collaborateurs via des formations certifiantes, qui leur permettent de s'adapter aux évolutions du secteur, mais aussi de les anticiper. Elle garantit ainsi une formation continue de haut niveau couvrant tous les domaines bancaires et financiers.

La banque et ses collaborateurs en 2023

971 collaborateurs constituent le groupe BCGE. L'effectif a augmenté de 4.86% par rapport à 2022. Une croissance qui correspond au développement de nouvelles activités, notamment dans le domaine de la gestion de fortune, des marchés financiers et des activités commerciales.

Management development

- 64 cadres dirigeants représentant toutes les entités du groupe ont participé au séminaire annuel "Championnat de management", événement central de conduite de la banque, organisé sur 3 jours, qui a porté sur l'analyse de la marque employeur de la BCGE et le renforcement de son attractivité, ainsi que sur l'analyse des défis majeurs rencontrés par la place économique suisse.
- Une centaine de cadres ont reçu officiellement les objectifs et consignes pour le développement des activités de la banque, lors de l'événement "Stratégie 2024-2026".
- 2 séances d'information sur les résultats de la banque, annuels et semestriels ont été organisées à l'attention de tous les collaborateurs du groupe.

Formation réglementaire et continue

- Près de 740 personnes ont suivi des formations sur des thématiques spécifiques propres à la pratique de leur métier : *cross-border*, *management*, juridique, conformité, audit.

Certifications

- 47 collaborateurs ont été certifiés SAQ (Swiss Association for Quality), les confirmant en tant qu'experts dans leur activité professionnelle.
- 101 certifications internes BCGE ont été mises en place dans le domaine du *retail*, de la prévoyance du financement des particuliers ou des entreprises, et de l'investissement.
- 32 jeunes apprentis, FCPM, stagiaires BEM et universitaires sont formés chaque année à la BCGE. En 2023, 14 ont terminé brillamment leur cursus de formation, dont 5 apprentis et BEM qui ont réussi leurs examens.

Pour en savoir plus sur l'engagement de la BCGE vis-à-vis de ses collaborateurs : voir le Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise.

Conseil et expertise de pointe

Des solutions bancaires et financières sur-mesure

Particuliers

Services bancaires quotidiens

GE CH F INT

Comptes courants / Comptes privés
Cartes bancaires / Cartes de crédit
Coffres-forts
Devises

Services bancaires en ligne

GE CH INT

Netbanking
Application *Mobile Netbanking*
Ouverture de prestations
Application BCGE Twint
Principaux *digital wallet*
Coffre-fort électronique (*e-Safe*)

Épargne

GE CH

Court, moyen et long terme
Programme de fidélité Avantage Service
Comptes d'épargne
Obligations de caisse

Prévoyance

GE CH F

Conseil financier personnalisé
Planification financière
Comptes de 2^e et 3^e pilier
Contrats d'assurance-vie
Plan d'épargne en fonds
Rentes viagères

Placements

GE CH F INT

Trading online
Fonds de placement
Fonds immobilier
Plans d'épargne en fonds
Certificats
Métaux précieux

Private banking

GE CH F INT

Mandats de gestion discrétionnaire
Mandats de conseil en placement
Crédits lombard
Dépôts à terme et fiduciaires
Planification patrimoniale
Mandats de *private equity*
Sécurité financière

Financement du logement

GE CH F

Résidences principales
Résidences secondaires
Prêts et crédits Rénovation Énergétique

Financement d'appui

GE CH

Leasings véhicules
Crédits projet Personnel
Crédits projet Rénovation énergétique

Entreprises

Financement de l'entreprise, de la gestion de la trésorerie et des exportations

GE CH F

PME et grandes entreprises
Professions libérales et indépendants
Etat et entités satellites
Communes et fondations immobilières communales
Institutions paraétatiques et églises
Fondations immobilières de droit public
Collectivités publiques en Suisse
Organisations d'intérêt public

Financement de l'immobilier et de la construction

GE CH F

Investisseurs immobiliers
Promotion immobilière
Tertiaire immobilier et régies
Entreprises de la construction

Financement du négoce international de matières premières

GE CH INT

Financements transactionnels
Financements structurés
Trade and Forfaiting

Services et marchés financiers pour banques et assurances

GE CH INT

Devises
Plateforme *forex* en ligne
Trading online
Titres, fonds de placement
Métaux
Marché des capitaux
Trésorerie
Billets

Multinationales et Institutions internationales

GE CH INT

Financement
Cash management
Financement Import/Export

Conseils aux entreprises

GE CH

Conseil financier stratégique
Conseil en fusions et acquisitions (*M&A*)
(Dimension)

Financements en fonds propres

GE CH F INT

Participation minoritaire au capital,
Financement mezzanine,
Management buyout,
transmission d'entreprise,
augmentation du capital
(Capital Transmission)

Institutionnels

Financement et gestion de la trésorerie

GE CH

Caisses de pension privées et publiques
Fondations privées et publiques
Family offices
Institutionnels étatiques

Services aux gérants de fortune indépendants

GE CH INT

Plateforme GFI

Asset management

GE CH INT

Mandats sur-mesure
Gestion active d'actions suisses et étrangères
Gestion quantitative
Gestion équilibrée
Gestion obligataire
Gestion ESG
Mandats de *private equity*

Conseils aux investisseurs

GE CH INT

Ingénierie financière
Conseil pour la gestion des taux
Conseil pour la gestion des changes
Conseil en placement

Services et marchés financiers

GE CH INT

Bourses
Devises
Plateforme *forex* en ligne
Métaux
Emissions
Marché des capitaux
Trésorerie
Services d'agent payeur pour fond étrangers

GE	CH	F
Marché genevois	Marché suisse	Marché français – par BCGE France. Les prestations listées ne sont pas toutes disponibles en France.
INT		
Marchés internationaux – Toutes les opérations sont conclues et enregistrées en Suisse. La BCGE agit à Hong-Kong et à Dubaï à travers ses bureaux de représentation. Ces bureaux se limitent à promouvoir les activités de la banque et n'effectuent pas d'opérations.		

Engagement

La BCGE soutient des sportifs de haut niveau

La Banque Cantonale de Genève est fière d'être représentée par des athlètes d'élite suisses prônant les mêmes valeurs d'engagement et de performance que la banque.

22

Sebastianna Scilipoti

Joueuse de tennis, sportive-ambassadrice de la BCGE depuis 2021. Classée au 560^e rang mondial en 2023.

"Je suis fière d'avoir été choisie en tant que sportive-ambassadrice de la BCGE, sur des valeurs communes d'engagement et de performance pour atteindre les meilleurs résultats. Je suis ravie que mon image ait été choisie pour la campagne d'un des produits-phares de la BCGE en lien avec mon sport. Amenée à participer aux événements "Jeunes" organisés par la banque, j'ai l'opportunité de faire passer le message que dans la vie sportive, privée ou professionnelle, quand on se donne des objectifs, il est important de travailler à leur réalisation avec volonté et détermination. C'est également une expérience formidable de m'exprimer en public, qui me servira pour la suite de ma carrière."



Maxime Chabloz

Kite surfeur, freerider, sportif-ambassadeur de la BCGE depuis 2019. Multiple champion du monde.

"Etre sportif-ambassadeur de la BCGE, c'est porter haut les valeurs de la banque et son engagement envers les jeunes, notamment via le sport, dont les principes sont conviction, méthode, préparation... un peu comme pour le domaine de la finance. Grâce à ce partenariat construit sur un mode gagnant-gagnant, je peux réaliser mes rêves sportifs et me consacrer à mes entraînements pour encore mieux performer lors des compétitions. Je suis fier de prêter mon image pour des supports marketing véhiculant les messages de la banque. J'ai également beaucoup de plaisir à participer aux événements de la BCGE, où je peux mettre en avant mon parcours et mon palmarès, tout en essayant d'ouvrir les perspectives des participants en leur démontrant qu'avec de la motivation, on peut aller loin."



Les partenariats avec des sportifs s'inscrivent dans la durée et sont construits autour de principes forts, communs au sport et à la finance, faisant appel au respect de règles strictes, au partage de convictions et à l'application de choix méthodiques distinctifs. Les sportifs-ambassadeurs de la banque sont amenés à participer

à des événements exclusifs BCGE, afin d'échanger sur leur parcours sportif et sur le travail accompli pour arriver à se hisser parmi les champions. Ils prêtent également leur image pour illustrer divers supports de marketing de la banque, chacun véhiculant un message propre à un domaine d'expertise.

Eline Rol

Rameuse, sportive-ambassadrice de la BCGE depuis 2019. Championne du monde.

“Sportive-ambassadrice de la BCGE, je participe avec plaisir à des événements exclusifs de la banque, où je peux échanger sur les fondements du sport d’élite, communs à ceux de la finance, ainsi que sur ce qui fait mon quotidien, entre entraînements et compétitions, pour arriver à se hisser parmi les champions. Grâce au partenariat avec la banque, je peux me consacrer pleinement à ma passion, tout en mettant en avant les principes de performance et d’engagement de la banque. Je suis également fière de prêter mon image pour illustrer ses valeurs, et plus particulièrement lors du BCGE Tour du Léman à l’aviron.”



Mickaël Matthey

Lutteur, sportif-ambassadeur de la BCGE depuis 2018. 47 couronnes toutes confondues.

“C’est un honneur d’avoir été le premier lutteur suisse sélectionné par une banque cantonale pour être un de ses sportifs-ambassadeurs. Je peux ainsi promouvoir, sur une plus large échelle, une discipline sportive méconnue, tout en donnant une visibilité aux valeurs d’engagement de la BCGE. Ce partenariat me permet de me consacrer à ma passion et à mes objectifs, mais aussi d’échanger, lors d’événements clientèle de la banque, sur les enjeux d’un sportif d’élite, avec ce que cela suppose comme volonté, préparation et persévérance pour rester parmi les meilleurs. Je suis ravi de côtoyer des personnes d’un autre univers que le mien. Je prête mon image à la banque pour des campagnes marketing. La qualité des photos et des vidéos sublime le sport que je pratique, en lui donnant une autre dimension.”



Pour en savoir plus sur les sportifs-ambassadeurs de la BCGE

- bcge.ch/fr/partenariats > Mécénat et Sponsoring > Soutiens sportifs;
- YouTube BCGE *Playlist* BCGE | Nos sportifs-ambassadeurs;
- Dialogue : Hiver 2020/21 p. 22-23; Été 2021 p. 20-21; Hiver 2021/2022 p. 22.

Banque digitale

Un accès sécurisé aux solutions numériques de la BCGE



Devenir client et financer son logement en ligne

Les résidents suisses peuvent s'enregistrer 100% en ligne, auprès de la BCGE, via le site [Avantageservice.ch](https://www.avantageservice.ch), en toute autonomie, en sélectionnant l'agence par laquelle ils désirent être accompagnés. [Avantageservice.ch](https://www.avantageservice.ch) est le site d'auto-équipement de la BCGE, en français, anglais et allemand, sous l'égide du programme de fidélité permettant de cumuler jusqu'à 2% d'intérêts supplémentaires. Cette plateforme multilingue permet de contractualiser un financement immobilier en Suisse ou un mandat de gestion discrétionnaire, en 15 minutes environ, 7j/7, 24h/24.

Netbanking

Banque en ligne

La plateforme *Netbanking* permet aux clients privés et aux entreprises de gérer leurs comptes et leurs dépôts en toute autonomie, 24h/24. Plus de 126'000 utilisateurs réguliers interagissent à distance via un espace client en constante évolution. Le centre d'appel et conseil en ligne, composé de plusieurs dizaines de collaborateurs, assiste et guide les clients du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30, le samedi de 9h à 16h et le dimanche de 9h à 13h. Les conseillers *e-banking* dispensent chaque mois, plusieurs conférences en ligne ou dans les locaux de la banque pour accompagner les clients dans l'univers digital BCGE.

Espace Client

S'équiper de prestations en toute autonomie

Depuis l'Espace Client, les résidents suisses peuvent consulter la gamme de prestations à leur disposition et s'équiper en ligne. Les clients peuvent également investir en souscrivant notamment un mandat de gestion discrétionnaire ou un plan épargne fonds prévoyance, 7j/7, 24h/24.



La banque dans sa poche

L'application *Mobile Netbanking* pour smartphone est la version nomade du *Netbanking*, sécurisée et simple d'utilisation par son authentification biométrique, son ergonomie et la saisie simplifiée des paiements (notamment la fonction scanner des QR-factures).



Gestion des cartes depuis son smartphone

Cette application permet, via son téléphone portable, de consulter et de gérer ses cartes de crédit et de débit, de suivre ses dépenses, d'autoriser ou d'interdire les paiements sur Internet et de contrôler l'utilisation, par zone géographique, de chaque carte du portefeuille. Elle permet également le blocage de la carte, la visualisation du NIP ou son remplacement.



Transfert d'argent immédiat entre clients de banques suisses

Cette solution pour *smartphone* permet à plus de 32'000 utilisateurs de transférer de l'argent, immédiatement et à tout moment, à ses contacts téléphoniques, sans avoir à connaître ou à saisir leur numéro de compte bancaire, et vers n'importe quelle banque suisse affiliée à Twint. Cette initiative nationale permet également de payer auprès de nombreux commerces et sites marchands sur Internet en Suisse.



Coffre-fort numérique de la BCGE

e-safe est un coffre-fort numérique disponible depuis l'Espace client, qui permet de stocker et de sauvegarder tout type de document électronique important, dans un espace sécurisé, gratuit et hébergé en Suisse, de manière illimitée en durée et en volume.



Plateforme de trading en ligne

Avec près de 12'500 utilisateurs, la plateforme de *trading online*, disponible depuis *Netbanking* et *Mobile Netbanking*, a encore progressé en 2023. Elle permet l'achat et la vente de titres en direct sur les marchés financiers, de manière simple et sécurisée, avec des tarifs très avantageux pour les opérations sur les marchés suisses, européens, nord-américains et asiatiques. Avec le portail d'informations financières [Yourmoney.ch](https://www.yourmoney.ch) l'investisseur dispose d'un cockpit financier complet en français, anglais et allemand.



Solution pour le transfert de données financières

Business link permet aux clients professionnels de connecter, de manière sécurisée, leur logiciel comptable avec la BCGE, afin de recevoir leurs relevés de compte électroniques dans des formats aux standards internationaux et d'envoyer pour exécution, leurs fichiers de paiements établis depuis leur logiciel. Cette solution, utilisée dans une optique mono ou multibanque, peut être combinée avec *Netbanking* et *Mobile Netbanking*.



Opérations de change pour professionnels

Principalement dédiée aux PME et aux entreprises ayant des volumes de change significatifs, la plateforme *ForXchange* facilite la gestion des opérations en devise au comptant ou à terme, en toute autonomie.



Prêts en ligne pour les PME

Grâce au prêt professionnel BCGE, les PME et les professions libérales peuvent financer leurs investissements et assurer leur fonds de roulement. Disponible en ligne, cette solution leur permet d'obtenir une décision rapide, à des conditions attractives, pour un financement stable à un taux fixe déterminé à l'avance. Complémentaires au prêt professionnel, les *leasings* véhicules à usage professionnel, ainsi que les *leasings* de biens d'équipement peuvent également être sollicités en ligne.



Crédits personnels – leasing véhicule

Via un processus simple, depuis le *device* de son choix, le client peut déterminer la solution adaptée à sa situation pour son financement d'appoint, voire pour un projet de rénovation énergétique, saisir sa demande et la transmettre. Il recevra une réponse dans un délai maximum de 24h.



Plateforme eGFI

Les gestionnaires de fortune indépendants traitant avec la BCGE disposent de la plateforme eGFI, via laquelle ils peuvent consulter les positions et les opérations de leurs clients, ainsi que passer leurs ordres de bourse (individuels ou groupés).

Informations aux actionnaires

Gouvernance d'entreprise

Sommaire

1.	Structure du groupe et actionariat	27
1.1	Structure du groupe	27
1.1.1	<i>Présentation de la structure opérationnelle du groupe</i>	27
1.1.2	<i>Société cotée</i>	27
1.1.3	<i>Périmètre de consolidation</i>	28
1.2	Actionnaires importants	28
1.3	Participations croisées	28
2.	Structure du capital	29
2.1	Capital	29
2.2	Marge de fluctuation du capital	29
2.3	Modification du capital	29
2.4	Actions et bons de participation	29
2.5	Bons de jouissance	29
2.6	Restrictions de transfert et inscription des <i>nominees</i>	29
2.6.1	<i>Restrictions de transfert</i>	29
2.6.2	<i>Motifs justifiant l'octroi de dérogations</i>	29
2.6.3	<i>Inscription des nominees</i>	29
2.6.4	<i>Procédure</i>	29
2.7	Emprunts convertibles et options	29
3.	Conseil d'administration	30
3.1	Membres	30
3.2	Autres activités et groupements d'intérêt	32
3.3	Nombre de fonctions admises	32
3.4	Election et durée du mandat	32
3.5	Organisation interne	33
3.5.1	<i>Répartition des tâches au sein du conseil d'administration</i>	33
3.5.2	<i>Comités du conseil d'administration</i>	33
3.5.3	<i>Méthodes de travail</i>	34
3.6	Compétences du conseil d'administration et de la direction générale	34
3.7	Instruments d'information et de contrôle	36
3.8	Seuil pour la représentation des sexes	37
4.	Direction générale	38
4.1	Membres	38
4.2	Autres activités et groupements d'intérêt	40
4.3	Nombre de fonctions admises	40
4.4	Contrats de <i>management</i>	40
4.5	Seuil pour la représentation des sexes	40

5.	Rémunérations, participations et prêts	41
5.1	Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation	41
5.2	Indication des crédits, prêts, rémunérations et participations des membres du conseil d'administration et de la direction générale	43
6.	Droits de participation des actionnaires	44
6.1	Limitation et représentation des droits de vote	44
6.1.1	<i>Dispositions statutaires</i>	44
6.1.2	<i>Compléments d'informations à apporter pour les émetteurs qui ne sont pas soumis aux dispositions du droit des sociétés anonymes en vertu des art. 620 – 762 CO</i>	44
6.2	Quorums statutaires	44
6.3	Convocation de l'assemblée générale	44
6.4	Inscriptions à l'ordre du jour	44
6.5	Inscriptions au registre des actions	44
7.	Prises de contrôle et mesures de défense	44
7.1	Obligation de présenter une offre	44
7.2	Clauses relatives aux prises de contrôle	44
7a	Transparence sur les questions non financières	44
8.	Organe de révision externe	45
8.1	Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable	45
8.2	Honoraires de révision (en CHF)	45
8.3	Honoraires supplémentaires (en CHF)	45
8.4	Instruments d'information sur l'organe de révision externe	45
9.	Politique d'information	46
10.	Périodes de blocage du négoce	47

Informations aux actionnaires

Gouvernance d'entreprise

1. Structure du groupe et actionariat

1.1 Structure du groupe

1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du groupe

La Banque Cantonale de Genève (ci-après BCGE) est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du *Code des obligations*; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et les caisses d'épargne.

Elle a été inscrite au Registre du commerce de Genève le 17 décembre 1993 et exerce son activité sous la raison sociale "Banque Cantonale de Genève".

Le siège social et la direction de la banque sont à Genève.

La BCGE exploite des succursales et des agences.

Le portrait du groupe et ses filiales se trouve en pages 10-11 et 12 du présent rapport.

Le périmètre de consolidation est présenté au point 1.1.3 page 28 et au point 2 page 60 du présent rapport.

La Banque Cantonale de Genève est organisée en 7 divisions conduites par les membres de la direction générale. Les missions des divisions se trouvent en pages 14-15 du présent rapport (modèle d'affaires).

La coordination et les synergies entre les divisions sont assurées, d'une part, par le président de la direction générale et son état-major et, d'autre part, par un fonctionnement matriciel.

Le fonctionnement est renforcé par des comités stratégiques chargés, au nom de la direction générale, d'exercer des compétences ou des contrôles importants.

La structure opérationnelle BCGE au 01.03.2024, figure en pages 16-17 du présent rapport.

1.1.2 Société cotée

La BCGE est cotée à la SIX Swiss Exchange. Les 7'200'000 actions nominatives étant cotées, la capitalisation boursière est calculée sur la base d'un cours de CHF 225.00 au 31.12.2023.

Capitalisation boursière	CHF 1'620 millions
Numéro de valeur	35 049 471
Numéro ISIN	CH0350494719

1.1.3 Périimètre de consolidation

Le périmètre de consolidation complet comprend notamment, au 31.12.2023, les sociétés, filiales détenues à plus que 50% :

- Banque Cantonale de Genève | France SA, Lyon, capital-actions de EUR 50 millions;
- Capital Transmission SA, Genève, capital-actions de CHF 2 millions;
- Dimension SA, Lausanne, capital-actions de CHF 160'000;
- Rhône Saône Courtage Sàrl, Lyon, capital-actions de EUR 10'000;
- Rhône Saône Léman 2 SNC, Lyon, capital-actions de EUR 10'000;
- Loyal finance AG, Zurich, capital-actions de CHF 200'000;
- Swiss Public Finance Solutions SA, Genève, capital-actions de CHF 400'000.

1.2 Actionnaires importants

Situation des actionnaires importants, telle que connue par la BCGE

Participations détenues par les actionnaires importants

Situation au 31.12.2023

Actionnaires	Actions nominatives	Total des voix	Total valeur nominale	% en capital et en voix
Etat de Genève	3'187'715	3'187'715	159'385'750	44.27%
Ville de Genève	1'502'646	1'502'646	75'132'300	20.87%
44 communes genevoises	534'649	534'649	26'732'450	7.43%
Sous-total collectivités publiques	5'225'010	5'225'010	261'250'500	72.57%
Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)	428'800	428'800	21'440'000	5.96%
Total actionnaires importants	5'653'810	5'653'810	282'690'500	78.53%
Autres actionnaires	1'546'190	1'546'190	77'309'500	21.47%
Capital existant	7'200'000	7'200'000	360'000'000	100%

Les annonces de prise de participation publiées sont consultables via le lien internet suivant : ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/

1.3 Participations croisées

La BCGE n'a pas connaissance de l'existence de participations croisées, de part et d'autre, dépassant 5% du capital ou de l'ensemble des voix.

2. Structure du capital

2.1 Capital

Le capital de la banque s'élève à CHF 360'000'000.

2.2 Marge de fluctuation du capital

Aucune disposition statutaire ne permet au conseil d'administration d'augmenter le capital (augmentation autorisée) ou ne permet une augmentation conditionnelle du capital (droit de conversion ou d'option).

2.3 Modification du capital

Le capital-actions n'a pas été modifié durant les trois derniers exercices.

2.4 Actions et bons de participation

Le capital est composé exclusivement d'actions nominatives, cotées à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange, d'une valeur nominale de CHF 50, soit un total de 7'200'000 actions, toutes entièrement libérées.

Toutes les actions confèrent les mêmes droits financiers et sociaux.

Il n'y a pas de bon de participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'y a pas de bon de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des *nominees*

2.6.1 Restrictions de transfert

Les statuts de la banque contiennent une clause anti fiduciaire qui prévoit qu'un acquéreur n'est inscrit au registre des actionnaires avec droit de vote que dans la mesure où il déclare expressément avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte. Par ailleurs, la Constitution de la République et canton de Genève prévoit, à son article 189, alinéa 2, que le canton et les communes doivent détenir la majorité des voix attachées au capital social de la banque. L'article 7, alinéa 3, de la Loi sur la Banque Cantonale de Genève (LBCGe; la disposition est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016) précise que le canton, la Ville de Genève et les autres communes représentées par l'Association des communes genevoises doivent conclure une convention d'actionnaires régissant notamment le nombre minimum d'actions que chaque collectivité publique est tenue de conserver.

2.6.2 Motifs justifiant l'octroi de dérogations

Aucune dérogation n'est accordée.

2.6.3 Inscription des *nominees*

Au 31.12.2023, il n'existe pas de disposition statutaire ou réglementaire permettant l'inscription de *nominees* au registre des actionnaires.

2.6.4 Procédure

L'alinéa 11 de l'article 3 des statuts de la banque prévoit que le conseil d'administration peut préciser les modalités et adopter les règlements nécessaires relatifs à l'application dudit article. Lesdits règlements doivent énoncer dans quels cas le conseil ou toute commission désignée par lui peut autoriser des dérogations à la limitation à l'inscription ou au règlement sur les fiduciaires ou *nominees*. A ce jour, aucun règlement de ce type n'a été promulgué.

2.7 Emprunts convertibles et options

La BCGE n'a émis ni emprunt convertible ni option.

3. Conseil d'administration

3.1 Membres

Le conseil d'administration est constitué de 11 membres non exécutifs. Ils sont indépendants, au sens de la circulaire Finma 2017/1 Gouvernance d'entreprise – banques.

Aucun administrateur :

- n'occupe de fonctions opérationnelles pour la BCGE ou une société de son groupe ;
- ne fait ou n'a fait partie des organes de direction de la BCGE ou d'une société de son groupe au cours des trois derniers exercices précédant la période sous revue ;
- n'entretient de relations d'affaires étroites avec la BCGE ou une société du groupe.



Manuel Leuthold

né le 21 décembre 1959, nationalité suisse.
Président, désigné en 2021 par le Conseil d'Etat du canton de Genève.

Manuel Leuthold préside, depuis janvier 2016, compenswiss, Fonds de compensation AVS/AI/APG, Genève. Il est également membre de conseils d'administration de plusieurs sociétés suisses. Manuel Leuthold dispose d'une longue expérience dans le domaine bancaire. Il a passé plus de 30 ans au sein de différents groupes durant lesquels il a occupé des fonctions dirigeantes dans les métiers de la gestion de la clientèle commerciale et institutionnelle et du financement du négoce des matières premières. Il est titulaire d'un Master en droit et d'un Master en Sciences économiques de l'Université de Genève.



Jean Olivier Kerr

né le 19 juin 1956, nationalité suisse.
Vice-président, élu en 2017 par l'assemblée générale représentant les actionnaires autres que les collectivités publiques.
Président du comité Nominations et rémunération.

Détenteur de diplômes de l'Institut de Gestion Internationale Agroalimentaire (3^e cycle) et de l'Institut des Hautes Etudes de Droit Rural et Economie Agricole (Paris), Jean-Olivier Kerr dispose d'une expertise en matière de gestion des risques, analyse et exécution stratégiques, *management* et *leadership* du changement organisationnel. Entré comme *trader* chez Cargill en 1980, il a occupé divers postes à Paris, Amsterdam, Milan, Genève et Minneapolis avant d'accéder au poste de directeur, Cargill Europe, Genève (1999–2007), puis de vice-président, Cargill International, Genève (2008–2014). Il est membre du réseau Entreprendre Suisse Romande.



Michel Pasteur

né le 20 décembre 1953, nationalité suisse.
Secrétaire, désigné en 2018 par le Conseil d'Etat du canton de Genève.
Membre du comité de Contrôle.

Titulaire d'une licence de l'université de Genève en sciences économiques et d'un diplôme fédéral d'expert-comptable, Michel Pasteur dispose d'une grande expérience en matière d'audit bancaire et en matière de *compliance*. De 1978 à 1995, dont deux ans aux Etats Unis, il a travaillé dans deux grandes fiduciaires internationales, dans l'audit bancaire. De 1995 à 2013, il a exercé différents postes à responsabilités au sein de trois établissements bancaires en Suisse et à l'étranger, dont un auprès duquel il a officié en tant que membre du comité exécutif en Suisse, dans les départements *compliance*. Depuis 2014, il est consultant indépendant en matière *compliance*.



Jean-Philippe Bernard

né le 16 juin 1958, nationalités suisse et française.
Membre, élu en 2021 par l'assemblée générale représentant les actionnaires autres que les collectivités publiques.
Président du comité Risques et stratégie.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil de l'école Polytechnique Fédérale de Lausanne, Jean-Philippe Bernard possède une riche expérience dans les domaines des risques et contrôles, stratégie & management, organisation, sécurité. Actif dans diverses sociétés de conseil et de banques, Jean-Philippe Bernard crée, en 1999, BERYL Management Sàrl, dont il est propriétaire et administrateur délégué, jusqu'à sa vente en 2013, puis CEO jusqu'en 2019. Depuis 2020, il est expert indépendant, consultant sur des missions stratégiques.



Fabienne Bertolucci

née le 14 avril 1967, nationalité française.
Membre, désignée en 2022 par le Conseil d'Etat du canton de Genève.
Membre du comité Risques et stratégie.

Fabienne Bertolucci a fondé, en 2015, le cabinet Orphée Consulting. Elle dispose d'une grande expérience en matière de contrôle financier, développée auprès de différentes sociétés. Elle a également dirigé l'entreprise familiale JFG de 1986 à 1996. Elle a complété un Master en Finance et Management de HEC Genève, ainsi qu'un Master de l'Institut du Droit des Affaires de l'Université Aix-Marseille. Elle est titulaire du diplôme Evaluation des entreprises et des actifs financiers de l'IAE Paris-Sorbonne Business School.



Michèle Costafrolaz

née le 2 août 1954, nationalité française.
Membre, élue en 2017 par l'assemblée générale représentant les actionnaires autres que les collectivités publiques.
Présidente du comité de Contrôle.

Diplômée de l'Ecole de Management de Lyon en Finance et Comptabilité, Michèle Costafrolaz dispose d'une expertise en matière d'audit financier et de conseil d'entreprises dans le domaine comptable et financier. Débutant sa carrière en audit externe chez Deloitte Haskins & Sells à Paris en 1977, elle a occupé plusieurs postes d'encadrement dans la société avant de devenir associée-directrice audit chez Deloitte SA, Genève (1984–2013). Expert-réviseur agréée auprès de l'Autorité de surveillance des réviseurs, elle est actionnaire fondatrice et présidente de MCT Audit & Advisory, Genève, depuis 2013. Elle a été présidente du comité d'audit de la Fondation Global Alliance for Improved Nutrition, de 2015 à 2018, membre du Conseil de Surveillance d'Ermewa Holding SA, France, de 2014 au 31.10.2021, et présidente du comité d'audit de 2018 au 31.10.2021. Depuis juin 2023, elle est également membre du conseil d'administration de Foundation for Innovative New Diagnostics (FIND), Genève.



Sophie Dubuis

née le 25 septembre 1974, nationalité suisse.
Membre, désignée en 2020, par le Conseil administratif de la Ville de Genève.
Membre du comité Risques et stratégie.

Titulaire d'un diplôme de la HES-SO Valais de gestionnaire en tourisme, d'une formation de conduite de collaborateurs-trices du CRPM. Formation en management à Lausanne et d'un executive MBA en management de projets, Université de Genève, Sophie Dubuis est également coach certifiée. Fondatrice et directrice de sow consulting sàrl, présidente de la Fondation Genève Tourisme & Congrès, membre du comité directeur de l'Union Patronale Suisse, elle a occupé diverses fonctions de direction auprès de Bucherer SA, du Centre International de Conférences Genève (CICG), de Palexpo et de Forum Fribourg.



Serge Fasel

né le 28 janvier 1957, nationalité suisse.
Membre, désigné en 2018 par le Conseil administratif de la Ville de Genève.
Membre du comité Nominations et rémunération.

Serge Fasel est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Fribourg et d'un brevet d'avocat (barreau de Genève). Il est responsable du groupe judiciaire de l'étude FBT Avocats, dont il est associé, à Genève, depuis 1993. Il dispose d'une large expérience tant en matière de procédures menées devant les tribunaux ordinaires, qu'en matière d'arbitrage sur le plan national et international. Ses domaines d'activité comprennent toutes formes de litiges commerciaux, notamment bancaires et financiers. Serge Fasel est aussi actif dans les domaines du droit de la faillite, du droit du travail et de la criminalité économique. Il est juge suppléant à la Cour de justice et a également accompli un cursus dans la justice militaire. La banque octroie de longue date des mandats de contentieux à l'étude FBT Avocats.



Bernard Girod

né le 5 février 1956, nationalité suisse.
Membre, désigné en 2018 par le Conseil d'Etat du canton de Genève.
Membre du comité Nominations et rémunération.

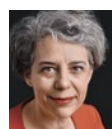
Titulaire d'un diplôme de technicien en mécanique, Bernard Girod est au bénéfice d'une longue carrière d'entrepreneur. Il est administrateur président de Serbeco, Satigny, et de ED Energie Durable, Satigny et administrateur de ProP SA, Satigny. Il est également membre de nombreux conseils d'administration, tels que celui d'Autobritt Genève, président de CAD Energie 1 SA, Confignon et de Mobilitri SA, Satigny.



Vincent Mottet

né le 17 décembre 1972, nationalité suisse.
Membre, désigné en 2022 par l'Association des communes genevoises.
Membre du comité Risques et stratégie.

Vincent Mottet est depuis 2019, Délégué aux affaires stratégiques de l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) de l'Etat de Genève. Il a acquis une expérience de spécialiste en finances publiques en ayant notamment occupé, pendant plus de 20 ans, différents postes auprès des départements des infrastructures (DI) du territoire (DT) et de l'instruction publique (DIP). Il possède un Master en sciences politiques de l'Université de Genève, un MBA de HEC Genève et un Doctorat en administration des affaires (DBA) de l'Université Lyon 3.



Sandrine Salerno

née le 28 août 1971, nationalités suisse, française, italienne.
Membre, désignée en 2022 par le Conseil d'Etat du canton de Genève.
Membre du comité Nominations et rémunération.

Sandrine Salerno a été directrice de Sustainable Finance Geneva (SFG) de 2021 à 2023 et a été précédemment membre du Conseil administratif de la Ville de Genève entre 2007 et 2020. Durant cette période, elle a dirigé le Département des finances et du logement. Elle est au bénéfice d'une Licence en sciences politiques de l'Université de Genève, ainsi que d'un Diplôme d'études approfondies en management de l'administration publique.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Manuel Leuthold

Président des conseils d'administration de VARIA US Properties AG, Zug; Patrimonium Asset Management AG, Baar; Enki Capital SA, Nyon; NID SA, La Chaux-de-Fonds. Président du Comité COPTIS Association Suisse des Professionnels en Titrisation Immobilière, Petit-Lancy. Président et fondateur de ML Leuthold SA, Petit-Lancy. Membre des conseils d'administration de FUNDIM SA, Lausanne; Sustainable Real Estate Investment SICAV, Zurich; Clinique Générale-Beaulieu Holding SA, Genève; Clinique Générale-Beaulieu SA, Genève.

Jean Olivier Kerr

Membre des conseils d'administration d'Oceana Shipping AG, Morges, Suisse Atlantique Group, Morges et Oceana Bulk SA, Morges.

Michel Pasteur

Membre du conseil d'administration de The Forum Finance Group SA à Genève (jusqu'au 01.04.2023).

Jean-Philippe Bernard

Associé gérant auprès de MV4 Production Sàrl et associé d'OPCIS Services Sàrl.

Fabienne Bertolucci

Trésorière de la Fondation Madeleine Moret, Lausanne.

Michèle Costafrolaz

Présidente du conseil d'administration d'ID Logistics SA, Genève. Membre du conseil d'administration d'Helvetia Conseils & Révisions SA, Genève. Gérante de Mesoblast International Sàrl, Meyrin.

Sophie Dubuis

Membre du conseil d'administration de Migros Genève; membre du conseil de direction de la FER (Fédération des Entreprises Romandes), Genève, et présidente de Thyon Région Tourisme SA (jusqu'en juin 2023).

Serge Fasel

N/A.

Bernard Girod

Président de la fondation 14-16 Jean-Simonet, Carouge, et de l'association Les Recycleurs de Genève, Genève (jusqu'au 24.05.2022); vice-président de Le Caré (Caritas Accueil Rencontres Echanges), Genève. Membre du comité de ASTAG (Association suisse des transports routiers), Genève (jusqu'au 30.06.2022).

Vincent Mottet

Maire de la commune d'Avully, Genève; membre du comité du Groupement SIS, Genève.

Sandrine Salerno

Membre du conseil d'administration de Serbeco SA, Satigny et des Transports Publics Genevois (TPG), Genève; gérante du Groupement des communautés tarifaires Sàrl, Genève. Présidente du Théâtre des marionnettes Genève, Genève; vice-présidente du Grand-Théâtre de Genève, Genève.

3.3 Nombre de fonctions admises

Les Statuts de la Banque du 26.04.2016 ne prévoient pas de limitation de fonctions. L'article 14 "Devoirs et fonctions" des statuts stipule que:

- les membres du conseil d'administration ne peuvent avoir d'autres activités au sein de la banque;
- ils sont tenus au strict respect des secrets bancaires et, le cas échéant, de fonction.

3.4 Election et durée du mandat

Les 11 administrateurs sont élus ou désignés de la façon suivante:

- 5 membres désignés par le Conseil d'Etat du canton de Genève;
- 2 membres désignés par la Ville de Genève;
- 1 membre désigné par les autres communes genevoises;
- 3 membres élus individuellement par l'assemblée générale; lors de ces élections, les collectivités publiques n'ont pas le droit d'exercer le droit de vote afférent aux actions qu'elles sont tenues de détenir conformément à la LBCGe et aux statuts.

La durée d'un mandat d'administrateur est de 4 ans et il peut être renouvelé à 2 reprises. En cas d'entrée en fonction au cours d'une période administrative, la durée du mandat est limitée à l'échéance de celle-ci.

Le mandat prend fin au plus tard le jour de l'assemblée générale qui suit la date à laquelle les administrateurs ont atteint l'âge de 70 ans révolus. Les modalités de désignation et de dépôt des candidatures sont réglées selon l'article 12a de la LBCGe¹, respectivement l'article 9 al.2 des statuts de la banque².

¹ ge.ch > rubrique législation genevoise.

² bcge.ch – A propos de la BCGE > Organisation > Cadre réglementaire.

Nom de l'administrateur	Début du premier mandat	Fin du mandat actuel	Nombre de renouvellements	Mandat renouvelable
Manuel Leuthold	2021	2026	1	oui
Jean Olivier Kerr	2017	2026	2	non
Michel Pasteur	2018	2024	1	non
Jean-Philippe Bernard	2021	2026	1	oui
Fabienne Bertolucci	2022	2026	0	oui
Michèle Costafrolaz	2017	2025	2	non
Sophie Dubuis	2020	2026	1	oui
Serge Fasel	2018	2026	1	oui
Bernard Girod	2018	2026	1	non
Vincent Mottet	2022	2026	0	oui
Sandrine Salerno	2022	2026	0	oui

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du conseil d'administration

Président du conseil : Manuel Leuthold.

Vice-président du conseil : Jean Olivier Kerr.

Secrétaire du conseil : Michel Pasteur.

3.5.2 Comités du conseil d'administration

Comité Nominations et rémunération

Le comité Nominations et rémunération a pour rôle de proposer la nomination du président de la direction générale, de son remplaçant et des membres de la direction générale, et de préavisier la nomination des directeurs.

Il préavisie la rémunération du responsable de l'audit interne sur proposition du comité de Contrôle et propose les adaptations du Règlement relatif à la rémunération des membres du conseil d'administration, ainsi que la rémunération de la direction générale.

Il est constitué de 4 membres du conseil d'administration : Jean-Olivier Kerr, président, Serge Fasel, Bernard Girod, Sandrine Salerno, membres. Il se réunit lorsqu'une nomination le nécessite, mais au moins 1 fois par année. En 2023, il s'est réuni 13 fois dont 8 fois en lien avec la succession du CEO (8 en 2022).

Comité Risques et stratégie

Le comité Risques et stratégie examine, dans le cadre d'une démarche prospective, l'environnement de risques dans lequel la banque agit ou entend agir. Il préavisie à l'intention du conseil d'administration toute décision importante de nature stratégique ou relative à l'identification et à la gestion des risques.

Il est constitué de 4 membres du conseil d'administration : Jean-Philippe Bernard, président, Fabienne Bertolucci, Sophie Dubuis, Vincent Mottet, membres. En 2023, il s'est réuni 6 fois (5 en 2022).

Comité de Contrôle

Le comité de Contrôle tire ses compétences et devoirs de l'art. 24 et suivants des statuts de la banque. Il a pour mission, entre autres, de superviser le respect des dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables à la banque, ainsi que des usages bancaires et d'assurer la liaison et la coordination entre le conseil d'administration, l'audit interne et l'organe de révision. Il est composé de 3 membres, 2 administrateurs désignés par le conseil d'administration et le 3^e membre désigné par le Conseil d'Etat. Le membre du comité de Contrôle désigné par le Conseil d'Etat ne peut pas faire partie de la fonction publique. Il est soumis au secret bancaire.

Les membres désignés par le conseil d'administration sont : Michèle Costafrolaz, présidente, et Michel Pasteur, membre. Le membre désigné par le Conseil d'Etat du canton de Genève (CE) était Alain Heck jusqu'au 31.08.2023. Simona Terranova a été désignée par le Conseil d'Etat du canton de Genève au 01.12.2023. Le comité de Contrôle se réunit en principe tous les 15 jours au moins. En 2023, il a tenu 26 séances ordinaires (26 en 2022).

3.5.3 Méthodes de travail

Le conseil d'administration se réunit 15 fois par année au moins (art. 17 al.1 des statuts de la banque). En 2023, il s'est réuni 15 fois lors de séances d'une durée moyenne de 5 heures. Le taux de participation aux séances s'est élevé à 93.3%. Il est présidé par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président ou le secrétaire. Il peut tenir des séances extraordinaires si les affaires l'exigent ou à la demande de 4 de ses membres ou de l'organe de révision.

Le conseil ne peut prendre de décisions que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité.

Il est tenu un procès-verbal de chaque réunion, approuvé lors de la séance suivante, signé par le président de la séance et le secrétaire. Les membres du conseil d'administration doivent pouvoir consulter les dossiers relatifs aux points portés à l'ordre du jour au plus tard 24 heures avant l'ouverture de la séance.

Le président de la direction générale, ou son remplaçant, participe, avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration, mais ne prend part ni aux votes, ni aux élections. Il requiert, chaque fois qu'il le juge utile, la présence d'autres membres de la direction générale ou de tiers. En 2023, cela a été le cas à chaque séance du conseil d'administration.

En cas de conflits d'intérêts, les membres du conseil d'administration doivent se récuser chaque fois qu'ils sont directement ou indirectement concernés. Il est du ressort du secrétaire de prévenir la surveillance d'un éventuel conflit d'intérêts lors du traitement d'un objet particulier.

Le conseil d'administration a la possibilité de constituer des comités permanents ou ad hoc pour étudier des sujets particuliers. Ces comités n'ont pas de pouvoir décisionnel et sont chargés de faire rapport au conseil d'administration. Le président du conseil d'administration peut participer aux séances des comités. En 2023, le conseil a disposé de deux comités permanents, en plus du comité de Contrôle: un comité Nominations et rémunération et un comité Risques et stratégie.

Afin de faire face à la sophistication croissante des métiers, les membres du conseil d'administration bénéficient de formations organisées régulièrement par la banque. A titre individuel, chaque membre a la possibilité de demander une formation spécifique au président, qui dispose d'un budget y relatif.

3.6 Compétences du conseil d'administration et de la direction générale

Les compétences et devoirs du conseil d'administration sont définis aux articles 14 des statuts de la banque et 12 de la LBCGe. En plus, le règlement de gestion et d'organisation prévoit que le conseil d'administration décide:

1. du plan stratégique et financier et, sur proposition de la direction générale, et préavis du comité Risques et stratégie, du concept-cadre pour la gestion des risques. Le conseil d'administration assume la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficaces, ainsi que du pilotage des risques globaux, sur base consolidée;
2. de l'organisation appropriée de la banque;
3. du budget annuel sur proposition de la direction générale;
4. d'approuver, sur proposition du comité de Contrôle, un plan triennal des tâches à accomplir par l'audit interne pour couvrir l'intégralité des contrôles jugés nécessaires;
5. du cadre général des limites de risques;
6. de l'octroi des grandes enveloppes de risques-crédit, ainsi que de l'octroi de crédits qui sont de sa compétence;
7. des politiques en matière de risques, notamment de crédit, de taux, de pays et d'assurances, sur proposition de la direction générale; il revoit ces politiques dès que les événements l'imposent;
8. de l'information à recevoir dans le domaine du contrôle des risques;
9. du cadre stratégique d'intervention de la direction générale dans la fixation des taux de crédit et des taux des dépôts d'épargne;
10. du cadre stratégique d'intervention de la direction générale en matière de trésorerie, d'opérations de change, de placements et dépôts de titres, ainsi que d'autres valeurs;

11. de la politique de la banque en matière de patrimoine immobilier ;
12. d'approuver toute acquisition ou cession de participation à titre permanent ;
13. de l'acquisition et de la cession de biens d'équipement à l'usage de la banque, de participations ayant le caractère d'immobilisations financières, ainsi que d'immeubles, sous réserve des compétences de la direction générale fixées à l'art 24 ch. 3 du présent règlement ;
14. des abandons de créances, adhésions à des concordats extrajudiciaires, postpositions de créances ou cessions de créances pour des montants supérieurs à CHF 2'000'000 ou si l'engagement a fait l'objet d'une décision du conseil d'administration ;
15. de la nomination en son sein de 2 administrateurs comme membres du comité de Contrôle et de la désignation de son président ;
16. de la nomination des membres de la direction générale ;
17. de la nomination du *chief risk officer (CRO)* ;
18. de la nomination des directeurs adjoints et des directeurs ;
19. de la politique en matière de personnel, de rémunération et de prévoyance sociale ;
20. des rémunérations fixe et variable des membres de la direction générale, ainsi que du responsable et des collaborateurs de l'audit interne ;
21. des périodes d'interdiction d'achat et de vente d'actions de la banque, ou d'autres valeurs sensibles, pour les collaborateurs et les organes, lors de périodes critiques (*closed periods*) ;
22. de ratifier les propositions de nominations de représentants de la banque comme administrateurs auprès des participations comprises dans le périmètre de consolidation ;
23. de la nomination des représentants de l'employeur au sein du conseil de la Fondation de prévoyance du personnel, sur proposition de la direction générale ;
24. de proposer pour ratification, la nomination des représentants de la banque comme administrateurs auprès des participations comprises dans le périmètre de consolidation ;
25. de nommer les représentants de la banque comme administrateurs auprès des participations non comprises dans le périmètre de consolidation.

Les compétences et devoirs de la direction générale sont définis à l'article 21 des statuts de la banque. En plus, le règlement de gestion et d'organisation prévoit les tâches suivantes :

1. élaborer et soumettre au conseil d'administration le plan stratégique et financier de la banque et le concept-cadre pour la gestion des risques ;
2. établir les documents et propositions nécessaires aux prises de décisions des autorités supérieures de la banque ;
3. élaborer le budget annuel et le soumettre au conseil d'administration ;
4. veiller à ce que les structures et l'organisation de la banque soient conformes aux obligations légales et à l'usage de la profession ;
5. veiller à ce que la banque soit suffisamment présente dans les milieux économiques ;
6. garantir la bonne exécution des décisions des autorités supérieures de la banque ;
7. proposer pour ratification, la nomination des représentants de la banque comme administrateurs auprès des participations comprises dans le périmètre de consolidation ;
8. nommer les représentants de la banque comme administrateurs auprès des participations non comprises dans le périmètre de consolidation.

Le règlement de gestion et d'organisation prévoit, qu'en sus des compétences qui lui sont expressément attribuées par la loi et les statuts, la direction générale décide :

1. de la fixation des taux d'intérêt dans le cadre stratégique donné par le conseil d'administration ;
2. des emprunts, placements de trésorerie, opérations de change et placements de titres conformément aux directives du conseil d'administration ;
3. de l'acquisition et la cession de biens d'équipement à l'usage de la banque, de participations ayant le caractère d'immobilisations financières ainsi que d'immeubles qui ne sont pas destinés à l'usage de la banque, pour un montant n'excédant pas CHF 5'000'000, ce plafond ne s'appliquant pas aux titres négociables qui sont autorisés dans le cadre général des limites de risques ;
4. de l'entretien et de la rénovation des immeubles, à concurrence de CHF 3'000'000 par objet au maximum ;
5. de la nomination des fondés de pouvoir et des mandataires commerciaux ;
6. de la fixation du traitement de l'ensemble du personnel de la banque, à l'exception d'elle-même, du responsable et des collaborateurs de l'audit interne ;
7. des directives internes sur les opérations de banque, dans la mesure où elles ne sont pas régies par la loi, les statuts ou le présent règlement ;
8. de surveiller l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques ;
9. de déterminer les prescriptions nécessaires à l'application de la politique en matière de gestion des risques et de les soumettre pour approbation au conseil d'administration ;
10. de proposer au conseil d'administration le système des limites globales pour approbation ; celui-ci inclut notamment les limites pour opérations de marché, les limites banques et les limites pays ;
11. de présenter régulièrement au conseil d'administration un rapport sur la marche des affaires (états financiers, analyses, opérations et événements importants, etc.), ainsi que tout rapport qui pourrait lui être demandé par le conseil ;
12. d'établir un relevé trimestriel de tous les gros risques contractés au sens de l'ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des négociants en valeurs mobilières (OFR), à l'attention du conseil d'administration.

3.7 Instruments d'information et de contrôle

Le conseil d'administration évalue périodiquement les moyens d'information, leur contenu et l'adéquation de ceux-ci à ses besoins, ainsi que le système de contrôle interne. Il évalue son efficacité, ainsi que son adéquation à l'activité et à la taille de la banque. Il met en place un système d'information entre les organes de la banque, dont le président du conseil est le garant. La direction générale informe le conseil d'administration de la marche des affaires de la banque lors de chaque séance et rapporte sur les dossiers qui le requièrent. Le président du conseil d'administration, la direction générale, le comité de Contrôle, l'audit interne et l'organe de révision externe doivent fournir au conseil d'administration toute information lui permettant d'exercer sa haute surveillance, notamment sur la marche des affaires et les activités des différents secteurs, y compris les filiales. Ceci se concrétise entre autres de la façon suivante :

- mise à disposition du président du conseil d'administration, des procès-verbaux hebdomadaires des séances de la direction générale ;
- compte-rendu du président de la direction générale à chaque séance du conseil d'administration sur la marche des affaires ;
- rapports trimestriels sur les risques par le *chief risk officer* ;
- rapport trimestriel des résultats par le *chief financial officer* ;
- rapports sur les missions de contrôle effectuées au sein du groupe par le responsable du comité de Contrôle et suivi semestriel des recommandations de l'audit interne et externe ;
- rapport oral sur l'activité du comité de contrôle, à chaque séance, par son président ; rapport semestriel de l'organe de révision externe.

L'audit interne



Monique Seiss Baudry

Cheffe de l'audit interne
(subordonnée au conseil d'administration)

L'audit interne est une entité indépendante de la direction générale, subordonnée directement au conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la banque et de ses filiales et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. En évaluant les processus de *management* des risques, de contrôle et de gouvernance, il fournit au conseil d'administration et à la direction générale une assurance sur l'efficacité du système de contrôle interne et formule, si nécessaire, des propositions d'amélioration.

Son organisation, son champ d'activité, ainsi que son fonctionnement sont réglés aux articles 16A de la Loi sur la Banque cantonale de Genève (LBCGe), aux articles 28 et 29 des Statuts, aux articles 28 à 31 du Règlement de gestion et d'organisation, ainsi que par la Charte d'audit interne approuvée par le conseil d'administration.

La responsable de l'audit interne réalise annuellement, sur la base d'une analyse des risques, un exercice de planification à 3 ans des missions d'audit. Cette planification est coordonnée avec celle de l'organe de révision externe et est discutée puis préavisée par le comité de Contrôle avant d'être approuvée par le conseil d'administration. Cette planification peut être sujette à modification en cours d'année avec l'accord du comité de Contrôle en cas de besoin (en réponse à des changements dans l'organisation, l'activité ou les risques).

Sur la base du plan d'audit et à la fin de ses travaux, l'audit interne émet, à l'intention de la direction générale, du comité de Contrôle et du conseil d'administration des rapports détaillés relatifs à ses contrôles et leur adresse un *reporting* semestriel du suivi des recommandations émises, ainsi qu'un rapport annuel d'activité. L'ensemble de ces documents sont également transmis à l'organe de révision externe.

La surveillance et l'évaluation régulière de l'audit interne sont dévolues au comité de Contrôle, lequel évalue annuellement l'efficacité de l'audit interne, veille à ce qu'il dispose des ressources nécessaires et des compétences appropriées et qu'il exerce ses activités avec indépendance et objectivité.

L'audit interne répond aux exigences qualitatives posées par les autorités de surveillance et par les organisations professionnelles. A ce titre, le conseil d'administration fait procéder tous les 5 ans – en plus des diligences annuelles conduites par l'organe de révision externe – à une évaluation externe de l'audit interne. Les sociétés d'audit, autorisées par la Finma, mandatées pour ces évaluations, ont confirmé aux organes de la banque que l'audit interne exerce son activité en conformité des normes de l'*Institute of Internal Auditors* (IIA) et des meilleures pratiques.

Composé, au 31.12.2023, de 10 auditeurs, l'audit interne est placé sous la responsabilité de Monique Seiss Baudry, titulaire d'un Master en sciences économiques de l'Université de Genève, d'un certificat universitaire (CAS) en *Compliance Management*, des certificats internationaux en audit interne (CIA) et en gestion des risques (CRMA) délivrés par the *Institute of Internal Auditors* (IIA), du

certificat de Gestion Actif-Passif (ALM) délivré par le Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et de Statistique (GENES) de Paris, ainsi que du certificat de spécialiste en Finance durable de l'ISFB.

Les membres de l'audit interne possèdent collectivement une grande expérience professionnelle et l'ensemble des compétences nécessaires à la bonne exécution de leurs missions de contrôle. Ils sont tous titulaires de diplômes et de certifications professionnelles requis pour la tenue professionnelle de leurs fonctions (Master en sciences économiques ou équivalent, *Executive doctorate* (DBA) *in business administration*, *Executive MBA* en finance, certification internationale en audit interne et en gestion des risques de l'IIA ou expertise-comptable et, pour certains, en audit informatique, en ALM, en *compliance* et en finance durable).

L'audit interne comprend 4 sections qui regroupent des auditeurs disposant d'une expertise des principaux métiers, fonctions et domaines d'activités de la banque, soit notamment : domaine des crédits et le financement du négoce international (*trade finance*), domaine de la gestion de fortune, l'*asset management*, la salle des marchés, ainsi que la conformité (*compliance*), domaine de la gestion des risques (*risk management*), la gestion des risques de taux et de liquidités (ALM) et de la finance durable, ESG, ainsi que le domaine de la comptabilité et le contrôle de gestion, l'informatique et les cyberrisques.

3.8 Seuil pour la représentation des sexes

En 2023, 4 femmes siègent au conseil d'administration. La part des femmes est de 36%, celle des hommes de 64%.

4. Direction générale¹

4.1 Membres

Au 31.12.2023, la direction générale était constituée de 8 membres, sous la présidence de Blaise Goetschin. Elle est nommée pour une durée indéterminée; ses membres sont mis au bénéfice de la retraite lorsqu'ils en atteignent l'âge légal, sauf accord préalable entre le conseil d'administration et le membre de la direction générale concerné.

Aucun membre de la direction générale :

- n'a de fonction permanente de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts importants suisses ou étrangers;
- n'occupe de fonctions officielles ou ne remplit de mandats politiques.



Blaise Goetschin

né le 1^{er} septembre 1957, nationalité suisse.
Président de la direction générale (CEO).

Titulaire d'une licence en gestion d'entreprise de l'Ecole des HEC / Université de Lausanne. 1982, auditeur senior, Pricewaterhouse Genève. 1985, *deputy vice president*, département Capital Markets Credit Suisse, Zurich. 1988, *senior vice president*, département CS Corporate Banking, New York. 1990, membre de la direction, responsable de CS Corporate Finance pour les régions de Suisse romande, Berne et Bâle. 1993, *Head CS Corporate finance: sociétés privées en Suisse*. 1995, Chef du Service des finances de l'Etat, Canton de Vaud. Major ad Armée suisse. 1998, CEO, Banque Fiduciary Trust International, Genève, gestion institutionnelle et privée, filiale suisse du groupe basé à New York. 1^{er} octobre 2000, président de la direction générale de la Banque Cantonale de Genève.



Frédéric Vernet

né le 25 juin 1974, nationalités suisse et française.
Responsable de la division Finance (CFO).
Remplaçant du président de la direction générale.
Chief Risk Officer (CRO).

Titulaire d'une formation d'ingénieur en informatique et robotique, d'un Master en Administration des entreprises de l'IAE de Paris et d'un diplôme universitaire en Génie civil de l'Université de Lyon, Frédéric Vernet débute sa carrière en 1999 en tant qu'ingénieur projet chez Capgemini Ernst & Young. Il rejoint la Banque Cantonale de Genève en 2003 en tant qu'organisateur en charge du projet crédit+, où il contribue à la mise en place d'un nouveau processus *front to back* d'octroi des crédits. Dès 2006 et durant deux années, il dirige le département Gestion du réseau & *Business development* de la division Grand public & réseaux. En 2007, il crée la fonction MIS, rattachée à la division Finance et gestion des risques, où il développe le modèle de *reporting* analytique de la banque. De 2012 à 2020, il dirige le département Contrôle de gestion, où il met notamment en place le Plan Stratégique et Financier et poursuit le développement du MIS. En janvier 2021, il est nommé membre de la direction générale, responsable de la division Finance (CFO). Frédéric Vernet occupe également la position de CRO (*Chief Risk Officer*) depuis le 1^{er} mars 2021.



Pierrette Jatton Klopfenstein

née le 24 avril 1970, nationalité suisse.
Responsable de la division Genève.

Titulaire d'une licence HEC de l'Université de Lausanne, d'un Brevet fédéral de technicien en marketing, d'une certification SAQ conseillère clientèle individuelle et d'un *Advanced management diploma* de l'Executive School de l'Université de Saint-Gall ES-HSG, Pierrette Jatton Klopfenstein est d'abord active dans le domaine de la prévoyance (auprès de Swiss Life), puis du marketing (BCV). Elle rejoint la Banque Cantonale de Genève en 2003, en qualité de *product manager*, puis prend la responsabilité du *Business development*. Elle occupe par la suite la direction de différents départements: cheffe Marketing (2007–2011), cheffe Etat-major de la direction générale (2011–2012), cheffe Logistique (2012–2013), puis cheffe du secteur Centre de la division Genève. Elle est nommée membre de la direction générale, responsable de la division Genève dès le 1^{er} avril 2018.



Yves Spörri

né le 17 septembre 1968, nationalité suisse.
Responsable de la division International.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur-agronome de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich. De 1994 à 2001, Yves Spörri exerce différentes fonctions au sein du département *Correspondant Banking* de la Bank Kreiss AG à Francfort. En 2001, il rejoint la section Relations banques de la Banque Cantonale de Genève en tant que cadre, nommé membre de la direction en 2004; chef du département Institutions financières et collectivités publiques en 2007, responsable de l'unité d'affaires Banques et institutions internationales en 2011. En juillet 2016, responsable de l'unité d'affaires Banques et assurances et du département Multinationales et institutions internationales. En janvier 2017, il est nommé membre de la direction générale, responsable de la division Entreprises et clients institutionnels. Depuis janvier 2020, responsable de la division International.

¹ Voir structure opérationnelle au 01.03.2024 en pages 16-17.



Virginie Fauveau

née le 2 juin 1970, nationalités suisse et française.
Responsable de la division Entreprises.

Titulaire d'un Master en ingénierie financière à Paris, à l'ESLSCA, Virginie Fauveau débute son activité professionnelle à la Banque Vernes, une banque d'affaires parisienne. Au bénéfice d'une expérience professionnelle de près de 25 ans principalement auprès d'entreprises familiales et dans plusieurs institutions bancaires en France et en Suisse, notamment à la Banque Lombard Odier et Cie à Genève, elle a développé une expertise de conseil dans la gouvernance, la transmission et le financement d'entreprises. Elle rejoint le département *Corporate finance* de la Banque Cantonale de Genève en 2008, avant d'en prendre la responsabilité en 2010 et de devenir directrice de Capital Transmission (jusqu'au 31.12.2019), filiale de la banque active dans le *private equity*. En janvier 2020, elle est nommée membre de la direction générale, responsable de la division Entreprises.



Urs Ziegler

né le 19 décembre 1964, nationalité suisse.
Responsable de la Division Asset management.
Chief investment officer (CIO)

Titulaire d'une Licence en Sciences politiques de l'Université de Lausanne et du Certified International Investment Analyst (CIIA®), Urs Ziegler débute sa carrière auprès de la Société de Banque Suisse (SBS), jusqu'à la fusion avec l'UBS, où il devient *head of Product Management* au département *Corporate and Institutional Clients*. En 1998, il entre chez Julius Bär Asset Management comme *sales and relationship Manager*. En 2006, il intègre la Banque Cantonale Vaudoise pour diriger le *Business Development* du pôle *Asset Management*. En décembre 2020, il rejoint la Banque Cantonale de Genève en tant que chef de l'unité d'affaires BCGE Asset management. Le 1^{er} janvier 2022, il est nommé membre de la direction générale, responsable de la division Asset management.



Philippe Marti

né le 7 avril 1962, nationalités suisse et française
Responsable de la division Juridique et conformité.

Titulaire d'une licence en droit de l'Université de Genève et d'un brevet d'avocat (Ordre des avocats de Genève). Philippe Marti entre à l'UBS en 1987, au sein du Service juridique, puis rejoint en 1995, la Banque Populaire Suisse à Genève (aujourd'hui Credit Suisse) en tant que responsable du Service juridique. 1997-2003, direction administrative du Service Juridique Suisse romande *Private Banking* et *Retail* et membre de la direction. En 2004, il rejoint BNP Paribas Private Bank (Switzerland) SA en tant qu'adjoint au responsable du Service Juridique banque privée, membre de la direction. En 2007, il intègre le Crédit Agricole (Suisse) SA comme responsable du service Juridique du pôle banque privée. Durant cette période, il est représentant de l'Association des Banques Etrangères en Suisse au sein du groupe de travail de la sous-commission des affaires juridiques de l'Association Suisse des Banquiers en charge de la révision de la directive sur le mandat de gestion. Début 2010, il rejoint le groupe BCGE en qualité de responsable du département Juridique (CEO Office). En 2015, il est nommé responsable de l'unité d'affaires Juridique et contentieux. A compter du 1^{er} janvier 2020, il conduit l'unité d'affaires Juridique, Conformité et Contentieux rattachée à la division Finance. En janvier 2022, il est nommé membre de la direction générale, responsable de la division Juridique et conformité.



Jean-Marc Joris

né le 10 septembre 1968,
nationalités suisse et belge.
Responsable de la division Opérations.

Titulaire d'une licence en sciences commerciales et financières de l'ICHEC Bruxelles. Jean-Marc Joris a travaillé, en 1993, auprès de Dexia Luxembourg, au département Marché des capitaux. De septembre 1993 à juin 1997, chargé de mission au département *Information risk management* auprès de KPMG. De juin 1997 à mars 2002, sous-directeur, *head business development*, auprès d'ING Baring Private Bank à Genève. En avril 2002, il rejoint la Banque Cantonale de Genève, en tant que membre de la direction, responsable du département Organisation et responsable *ad interim* du département Informatique. Depuis le 1^{er} juillet 2003, membre de la direction générale, responsable de la division Opérations.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Blaise Goetschin

Président des conseils d'administration de Capital Transmission SA, Genève, Dimension SA, Lausanne. Président du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève | France SA, Lyon. Vice-président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire, Genève. Membre du Comité du conseil d'administration et Vice-président (jusqu'au 31.12.2023) de l'Union des Banques Cantonales Suisses Bâle, ainsi que membre du comité de nominations et rémunération de l'Union des Banques Cantonales Suisses, Bâle. Membre des conseils d'administration de l'Association Suisse des Banquiers, Bâle, de economiesuisse, Zurich et d'Investissements Fonciers SA, Lausanne. Membre des conseils de la fondation de prévoyance professionnelle de la Banque Cantonale de Genève, de la Fondation Genève Place Financière et de la Fondation H. Dudley Wright, Genève. Membre du comité de la Chambre Genevoise Immobilière.

Frédéric Vernet

Vice-président du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève | France SA, Lyon.

Pierrette Jaton Klopfenstein

Membre représentante de la BCGE au sein du conseil de l'association GENILEM. Trésorière de l'Association de développement de Saubraz.

Yves Spörri

Membre du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève | France SA, Lyon.

Virginie Fauveau

Membre du conseil d'administration de Dimension SA, Lausanne. Membre de la commission technique de l'Union des associations patronales genevoises (UAPG). Membre du conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses, Zurich.

Urs Ziegler

Président du conseil d'administration de Loyal Finance AG, Zurich.

Philippe Marti

Président du conseil d'administration de Swiss Public Finance Solutions SA, Genève (SPFS). Membre de la commission juridique de l'Union des Banques Cantonales Suisses. Membre de "Arbeitsgruppe Finanzmarkt" de economiesuisse.

Jean-Marc Joris

Membre de la commission Swiss Financial Sector Cyber Security Centre, Berne.

4.3 Nombre de fonctions admises

L'article 20 "Devoirs et fonctions" des Statuts de la banque du 26.04.2016 précise que :

- les membres de la direction générale doivent tout leur temps à la banque ;
- toutefois, avec l'accord exprès du conseil d'administration et lorsque l'intérêt de la banque le justifie, ils peuvent accepter des mandats ou fonctions extérieurs.

4.4 Contrats de *management*

La banque n'a conclu aucun contrat de *management*.

4.5 Seuil pour la représentation des sexes

En 2023, 2 femmes siègent à la direction générale. La part des femmes est de 25%, celle des hommes de 75%.

5. Rémunérations, participations et prêts

5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Rémunération du conseil d'administration

Le règlement relatif à la rémunération des membres du conseil d'administration de la BCGE relève de la compétence de ce dernier ; il a été approuvé par le conseil le 17 septembre 2010 et est entré en vigueur rétroactivement le 1^{er} juillet 2010. Il a été modifié pour la dernière fois le 17 décembre 2020 et est entré en vigueur rétroactivement le 5 mai 2020.

La rémunération des membres du conseil d'administration se base sur leur charge de travail, leurs responsabilités, les risques encourus, la pratique du marché et celle des banques cantonales. Les administrateurs ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations de la BCGE et ne sont pas affiliés à sa fondation de prévoyance professionnelle.

Rémunération fixe du conseil d'administration

A titre de rémunération de leur engagement en faveur du conseil d'administration et de ses comités, les administrateurs de la BCGE perçoivent une indemnité annuelle forfaitaire, majorée d'une indemnité fonctionnelle. Par ailleurs, le conseil peut décider de rémunérer des mandats particuliers confiés à ses membres ou commander des expertises externes ; il dispose à cet effet d'un budget annuel de CHF 50'000.

Plan d'intéressement en actions

Depuis 2019, les administrateurs ayant exercé leur mandat pendant une année complète d'assemblée générale à assemblée générale peuvent recevoir, par tranche de rémunération de CHF 3'000, quatre actions gratuites conditionnées par l'achat de deux actions à leur prix de marché. Ces titres sont bloqués 5 ans, même si le mandat s'est éteint dans l'intervalle.

Ce changement a pour but d'associer mieux encore les administrateurs à la performance à long terme de la BCGE. Il respecte le principe de l'alignement des intérêts de l'actionariat sur celui des organes dirigeants.

Rémunération variable du conseil d'administration

Afin de garantir leur indépendance et de promouvoir leur intérêt pour le développement à long terme de la banque, les membres du conseil d'administration ne reçoivent aucune rémunération variable.

Politique de rémunération de l'ensemble des collaborateurs

Le règlement relatif à la rémunération du personnel relève de la compétence du conseil d'administration. Le règlement applicable à l'année sous revue a été approuvé par le conseil le 11 novembre 2015 et modifié pour la dernière fois le 17 décembre 2020.

La rémunération des collaborateurs comprend une rémunération fixe, une rémunération variable non systématique, ainsi que des plans d'intéressement en actions. La rémunération fixe occupe une part prépondérante de la rémunération des collaborateurs et est évaluée sur plusieurs critères : *benchmarking*, offre du marché et concurrence notamment. Chaque année, le conseil d'administration décide de l'adaptation de la masse salariale fixe.

L'enveloppe de rémunération variable est décidée chaque année par le conseil d'administration au moment du bouclage des comptes. Elle intègre une enveloppe destinée aux rémunérations variables individuelles et, éventuellement, une enveloppe complémentaire si les résultats de l'année en cours sont en forte croissance par rapport aux 3 années précédentes.

Une part des enveloppes variables peut être distribuée en actions dans une proportion pouvant aller jusqu'à 50% dans le cas de l'enveloppe complémentaire. Ces actions sont bloquées pour une durée de 5 à 10 ans.

Dans certains métiers du front, comme le *private banking*, le *trade finance*, les crédits ou la banque de réseau, des modèles de rémunération définissant la part variable du salaire, totalement ou partiellement quantitatifs, ont été mis en œuvre. Ils ont été développés en tenant compte des paramètres principaux suivants :

- protection de l'intérêt du client ;
- reconnaissance de la compétence individuelle ou collective ;
- absence d'incitation à la prise de risque exagérée ;
- rigueur administrative, corrélation entre la rémunération variable et les revenus de la banque.

Les rémunérations des fonctions de contrôle ne sont pas directement subordonnées aux résultats commerciaux des entités qu'elles contrôlent.

Plan	Critère d'attribution	Description	Durée de blocage ¹
1 Rémunération variable ordinaire	Rémunération variable de minimum CHF 3'000	4 actions gratuites par tranches de CHF 3'000 conditionnées par l'achat de 2 actions à leur prix de marché	5 à 10 ans, à choix
Enveloppe complémentaire	Niveau du résultat annuel consolidé comparativement aux résultats des trois années précédentes	50% en actions pour les membres de la direction générale ² et de la direction, 20% en actions pour les autres collaborateurs	5 ans ³
2 Ancienneté	Dès 3 années d'ancienneté	De 4 à 14 ⁴ actions	5 ans
3 Fidélité	Dès 10 ans d'ancienneté et par tranches de 5 ans	CHF 4'000 en actions	5 ans
4 Participation au capital	Dès une année d'ancienneté	4 actions gratuites conditionnées par l'achat de 4 actions à leur prix de marché	5 à 10 ans, à choix

¹ Le blocage est supprimé en cas de fin des rapports de travail, à l'exception des collaborateurs dont le contrat de travail s'interrompt par la retraite ou l'invalidité; ils peuvent alors choisir de maintenir le blocage.

² Le conseil d'administration peut décider d'année en année de modifier la clé de répartition entre actions bloquées et liquidités attribuées aux membres de la direction générale.

³ Le blocage est maintenu pour les membres de la direction générale au-delà de la fin du contrat de travail.

⁴ Dès 25 ans d'ancienneté.

Les délais de blocage des actions de la banque acquises par l'ensemble des collaborateurs de la maison-mère – en vertu des plans d'intéressement – et les conditions fiscales qui leur sont liées, sont expliquées dans le tableau ci-dessus et au point 4.22 des comptes de la maison-mère en page 106.

Les collaborateurs bénéficient de divers avantages sur certaines prestations de la BCGE. La banque met à leur disposition des prestations sans marge ou avec une faible marge commerciale. Au-delà des montants énoncés dans le règlement du personnel, les conditions clientèle s'appliquent.

Aucun conseiller externe n'a été sollicité pour la mise en œuvre des politiques de rémunération.

Programmes de participation de l'ensemble des collaborateurs

Tous les collaborateurs de la banque, membres de la direction générale inclus, bénéficient de 4 plans d'intéressement qui leur donnent la possibilité d'aligner leurs intérêts financiers personnels à ceux de l'entreprise. Ces plans prévoient la remise gratuite ou conditionnelle d'actions BCGE bloquées sur 5 à 10 ans selon le choix du collaborateur pour certains plans. Lorsque la remise d'actions gratuites implique un achat par le collaborateur, les actions acquises par ce dernier sont bloquées pour la même durée.

Ces plans sont détaillés dans le règlement du personnel, dont toute modification doit être soumise au conseil d'administration.

Principes de rémunération de la direction générale

La rémunération des membres de la direction générale s'inscrit dans le cadre général de la politique de rémunération de la BCGE. Elle vise à garantir la compétitivité de la banque sur une place financière très développée et à lui permettre d'attirer et de retenir les meilleurs compétences et talents. Elle tient compte des responsabilités individuelles, d'une évaluation des performances et s'inscrit dans les réalités du marché.

Les membres de la direction générale perçoivent une rémunération fixe et une rémunération variable; ils ne bénéficient pas de plans d'*incentive* relatifs aux nouvelles affaires dans le domaine des crédits hypothécaires et de la gestion de fortune, qui sont ouverts aux autres collaborateurs de la banque.

De plus, les rémunérations perçues par les membres de la direction générale dans le cadre de leurs fonctions dans d'autres conseils d'administration sont intégralement reversées à la banque.

Les contrats de travail des membres de la direction générale stipulent un délai de résiliation de 6 à 12 mois.

La rémunération des membres de la direction générale comporte les éléments suivants :

- **Rémunération fixe de la direction générale**

La rémunération fixe rétribue la mission, les responsabilités de base et l'atteinte des objectifs standards. A l'engagement, cette composante est principalement déterminée en fonction des usances salariales pour des fonctions comparables dans le secteur bancaire. Par la suite, elle est ajustée en fonction de l'évolution des responsabilités et des performances, selon les mêmes règles que celles applicables à l'ensemble des collaborateurs de la banque.

- **Rémunération variable de la direction générale**

La rémunération variable des membres de la direction générale récompense des performances individuelles ou collectives dépassant la mission de base. L'enveloppe globale des rémunérations variables de la direction générale est déterminée par le conseil d'administration. Ce dernier prend sa décision en se référant à un modèle d'évaluation de la performance de la banque, basé sur des critères de rentabilité, de productivité, de compétitivité et de maîtrise du risque.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est ensuite répartie entre les directeurs généraux, en fonction du degré d'atteinte de leurs objectifs individuels et de la performance de leur division. De plus, en cas de résultats de la banque particulièrement favorables, la direction générale reçoit une enveloppe complémentaire non récurrente, versée à hauteur de 50% en actions de la banque, bloquées sur 5 ans.

Cette enveloppe est distribuée si le résultat opérationnel de l'année sous revue est supérieur à la moyenne des 2 meilleures années parmi les 3 précédentes, ce qui a été le cas en 2023. L'attribution ou non de l'enveloppe complémentaire peut donc provoquer une certaine volatilité de la rémunération totale des membres de la direction générale d'une année sur l'autre.

Globalement et en tendance, la part variable des rémunérations de la direction générale ne devrait pas dépasser la part fixe. En 2023, les rémunérations variables, plans d'intéressement inclus, ont représenté entre 69.27% et 50.90% de la rémunération totale.

Les rémunérations fixes et variables de chaque membre de la direction générale sont décidées par le conseil d'administration sur proposition du président de la direction générale (à l'exclusion de sa propre rémunération) et préavis du comité Nominations et rémunération.

Comme l'ensemble des collaborateurs de la banque, les membres de la direction générale sont éligibles aux 4 plans d'intéressement présentés plus haut.

5.2. Indication des crédits, prêts, rémunérations et participations des membres du conseil d'administration et de la direction générale

Ces informations se trouvent à la page 106 du présent rapport, point 4.22.

6. Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Dispositions statutaires

Il n'existe aucune limitation des droits de vote ni de clause statutaire prévoyant l'octroi de dérogations pour les représentants institutionnels.

6.1.2 Compléments d'informations à apporter pour les émetteurs qui ne sont pas soumis aux dispositions du droit des sociétés anonymes en vertu des art. 620 – 762 CO

Il n'existe pas de limitations des droits de vote et de clauses régissant l'octroi de dérogations pour les représentants institutionnels ni de dérogations effectivement accordées durant l'exercice sous revue.

6.1.3 à 6.1.6: non pertinent

6.2 Quorums statutaires

L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des actions représentées. Elle prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. Les décisions relatives à l'adoption et à la modification des statuts, comme celles concernant le préavis sur la fusion, la scission, la transformation et la dissolution de la banque, sont prises à la majorité des deux tiers du capital-actions. Pour les élections, si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative est suffisante. En cas d'égalité des voix, celle du président de l'assemblée générale est prépondérante. Les élections ont lieu à bulletins secrets. A la demande de 30% des voix représentées, les autres décisions sont également prises par un vote à bulletins secrets.

6.3 Convocation de l'assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée aussi souvent qu'il est nécessaire. Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble au moins un dixième du capital social peuvent aussi requérir par écrit la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, en indiquant le but poursuivi. Au besoin, l'organe de révision peut aussi convoquer une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration, 20 jours au moins avant la réunion, par un avis inséré dans la Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève (FAO) et dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC).

6.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de CHF 1 million peuvent requérir par écrit, dans un délai de 40 jours avant l'assemblée générale, l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, en indiquant leur proposition.

6.5 Inscriptions au registre des actions

La banque tient un registre des actions. Seules les personnes inscrites au registre des actions comme actionnaires avec droit de vote sont considérées comme actionnaires à l'égard de la banque et peuvent exercer le droit de vote lors de l'assemblée générale. La clôture du registre des actions a lieu en général une vingtaine de jours avant l'assemblée générale. La date exacte est communiquée à la Bourse suisse en moyenne 2 mois avant une assemblée générale. Il n'y a pas de dérogations prévues.

7. Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire d'*opting out* ou d'*opting up*.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucun accord, ni programme élaboré en faveur des membres du conseil d'administration et/ou de la direction générale relativement aux prises de contrôle.

7a Transparence sur les questions non financières

Non pertinent car la BCGE est soumise à la réglementation sur les questions non financières (art. 964a ss CO). En l'espèce, le rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise de la banque renseigne sur les questions non financières.

8. Organe de révision externe

L'assemblée générale ordinaire a accepté le renouvellement du mandat de réviseur confié à la société Deloitte, en qualité d'organe de révision externe, pour l'année 2023.

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'organe de révision externe est réélu chaque année par l'assemblée générale des actionnaires.

Le réviseur responsable, selon le dispositif légal applicable aux banques, est Alexandre Buga, depuis 2019.

Un appel d'offres pour la sélection de l'organe de révision externe a été réalisé par la banque en 2018, appel d'offres que la société Deloitte a remporté.

8.2 Honoraires de révision (en CHF)

Les honoraires de révision sont perçus par Deloitte.

	31.12.2023	31.12.2022
Révision groupe BCGE	664'000	654'000
<i>dont BCGE uniquement</i>	<i>550'000</i>	<i>540'000</i>

Hors TVA et frais de débours

8.3 Honoraires supplémentaires (en CHF)

Les honoraires supplémentaires de révision comprennent essentiellement le coût de l'examen succinct des comptes semestriels consolidés et diverses autres certifications requises, selon des exigences légales spécifiques.

	31.12.2023	31.12.2022
Révision groupe BCGE	134'000	99'000
<i>dont BCGE uniquement</i>	<i>134'000</i>	<i>99'000</i>

Des honoraires supplémentaires de CHF 385'000 non liés à la révision ont été perçus en 2023 par une société du réseau Deloitte (CHF 381'000 en 2022). Ces honoraires concernent majoritairement des travaux dans le cadre de la préparation de relevés fiscaux.

8.4 Instruments d'information sur l'organe de révision externe

Durant l'année 2023, l'organe de révision a été invité à participer partiellement à 3 séances avec le conseil d'administration dans son ensemble (3 en 2022) et à 6 séances avec le comité de Contrôle (6 en 2022). Les entretiens ont porté principalement sur la planification et la restitution des travaux liés à la révision du groupe BCGE.

Le conseil d'administration, le comité de Contrôle et l'audit interne reçoivent les rapports de l'organe de révision.

9. Politique d'information

- Le conseil d'administration s'exprime par la voix de son président. Le président de la direction générale est le porte-parole officiel de la banque. Il délègue au département Corporate affairs & Communications la responsabilité d'en assurer la gestion. Son responsable lui est directement subordonné.
- L'ensemble des actionnaires, de la clientèle et du public dispose du site internet bcge.ch et d'une application mobile afin d'accéder à toutes les informations d'intérêt sur le groupe BCGE. Les actionnaires sont invités à adresser leurs questions au conseil d'administration ou à la direction générale, en particulier par le biais de l'adresse e-mail info@bcge.ch.
- Des communiqués de presse sont diffusés selon l'actualité et les besoins. La banque s'adresse aussi aux journalistes étrangers, ainsi qu'aux analystes financiers, en tant que relais d'information auprès des actionnaires. Elle leur présente la marche des affaires et ses perspectives à l'occasion de conférences de presse lors de la publication des résultats annuels et semestriels.
- La banque entretient des relations avec les collectivités publiques genevoises, notamment par le biais de conférences régulièrement organisées dans le courant de l'année.
- La banque produit des publications financières et institutionnelles régulières destinées aux investisseurs et aux actionnaires.

Canal	Langue	Fréquence	Forme	Disponibilité	
Site internet	Fr/En/De	permanente	publication électronique	bcge.ch – A propos de la BCGE	
Rapport de Gestion Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise	Fr/En	annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • publication électronique • imprimé 	bcge.ch – A propos de la BCGE > Publications > Rapports financiers disponible en agences et au siège de la banque ou via info@bcge.ch	
Rapport semestriel	Fr/En	annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • publication électronique • imprimé 	bcge.ch – A propos de la BCGE > Publications > Rapports financiers disponible en agences et au siège de la banque ou via info@bcge.ch	
Assemblée générale	Fr	annuelle	événement	en présentiel ou en format digital "live"	
Conférences de presse sur les résultats	Fr	2 x par année	événement	en présentiel ou en format digital "live"	
Communiqués de presse	Fr/En/De	ponctuelle	publication & envoi électronique	bcge.ch – A propos de la BCGE > Actualités > Communiqués de presse	
Les Doctrines d'engagement de la BCGE	<ul style="list-style-type: none"> • Philosophie d'investissement 	Fr/En	permanente	<ul style="list-style-type: none"> • publication électronique • imprimé 	bcge.ch – A propos de la BCGE > Publications > Les Doctrines d'engagement de la BCGE disponible en agences et au siège de la banque ou via info@bcge.ch
	<ul style="list-style-type: none"> • Financement des entreprises • Financement de l'immobilier 	Fr	permanente	<ul style="list-style-type: none"> • publication électronique • imprimé 	bcge.ch – A propos de la BCGE > Publications > Les Doctrines d'engagement de la BCGE disponible en agences et au siège de la banque ou via info@bcge.ch
Magazine Dialogue	Fr/En Fr	2 x par année	<ul style="list-style-type: none"> • publication électronique • imprimé 	bcge.ch – A propos de la BCGE > Publications > Dialogue disponible en agences et au siège de la banque ou via info@bcge.ch	
Boîte aux lettres électronique	Fr/En/De	permanente	e-mail	info@bcge.ch / communication@bcge.ch	
Page LinkedIn BCGE	Fr	permanente	communication digitale	linkedin.com/company/bcge	
Page YouTube BCGE	Fr/En	permanente	communication digitale	youtube.com/c/BanqueCantonaledesGenève	

Contacts

Corporate affairs & Communications

communication@bcge.ch

- Christophe Weber (porte-parole)
Tél. +41 (0)22 809 24 02
christophe.weber@bcge.ch
- Grégory Jaquet (porte-parole adjoint)
Tél. +41 (0)22 809 32 39
gregory.jaquet@bcge.ch

Investor relations

- Jérémy Linder
Tél. +41 (0)22 809 38 11
jeremy.linder@bcge.ch
- Marc Doerks
Tél. +41 (0)22 809 24 63
marc.doerks@bcge.ch

Banques et assurances

- Boris Bijleveld
Tél. +41 (0)22 809 34 73
boris.bijleveld@bcge.ch

10. Périodes de blocage du négoce

Une période de blocage liée à l'élaboration et à la publication des résultats de la banque est promulguée par le responsable de la division Finance et démarre au plus tard deux semaines avant la clôture de l'exercice comptable annuel, respectivement semestriel. Cette période se termine avec la publication des résultats.

Sont soumis à la période de blocage :

- les membres de la direction générale ;
- les membres du conseil d'administration et le membre du comité de Contrôle désigné par le Conseil d'Etat ;
- les collaborateurs des départements Comptabilité, Contrôle de Gestion et ALM ;
- les collaborateurs de l'unité d'affaires Risques ;
- les collaborateurs de l'audit interne ;
- le directeur du département Marchés financiers et trésorerie, ainsi que les collaborateurs en charge de la Trésorerie de la banque et du *Market-Making* sur le titre de la banque ;
- les collaborateurs bénéficiant d'un accès au *SharePoint* de la direction générale, ainsi que ceux ayant accès au module comptabilité de FINNOVA ;
- toutes les personnes nommément désignées par le responsable de la division Finance.

Les personnes soumises à une période de blocage ont l'interdiction :

- d'effectuer des transactions à titre personnel, c'est-à-dire acheter ou vendre l'action nominative de la Banque Cantonale de Genève, en bourse ou hors bourse, directement ou indirectement, par le biais d'un tiers (par exemple un gestionnaire de fortune) ou non, de concert avec un tiers ou non, ou encore entreprendre toute transaction ayant un effet économique semblable à une vente ou à un achat de titres de la banque ;
- de révéler de quelque manière que ce soit des informations confidentielles à d'autres collaborateurs de la banque ou à des tiers ;
- de conseiller des tiers en relation avec des transactions sur les actions de la banque ou d'autres valeurs expressément désignées.

Comptes consolidés 2023 et annexes groupe BCGE

Sommaire

Commentaires sur les comptes du groupe	51
Chiffres-clés essentiels réglementaires en matière prudentielle	55
1. Positions du bilan et des opérations hors bilan	56
2. Positions du compte de résultat	57
3. Présentation de l'état des capitaux propres	58
Présentation synoptique	59
1. Raison sociale, forme juridique, siège et but	59
2. Principes de comptabilisation et d'évaluation	60
3. Gestion des risques	62
4. Politique en matière d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (<i>hedge accounting</i>)	66
4. Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes consolidés	68
4.01 Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)	68
4.02 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises	69
4.03 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)	70
4.04 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)	70
4.05 Répartition des immobilisations financières	71
4.06 Présentation des participations	71
4.07 Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte	72
4.08 Présentation des immobilisations corporelles	72
4.09 Présentation des valeurs immatérielles	73
4.10 Répartition des autres actifs et autres passifs	73
4.11 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	73
4.12 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de l'établissement détenus par ces institutions	73
4.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance	74
4.14 Présentation des produits structurés émis	74
4.15 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire et prêts des lettres de gage en cours	75
4.16 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence	76
4.17 Présentation du capital social	76

4.18	Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs	77
4.19	Indication des créances et engagements envers les parties liées	77
4.20	Indications des participants significatifs	78
4.21	Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre	78
4.22	Indication des crédits, prêts, rémunérations et participations des membres du conseil d'administration et de la direction générale	79
4.23	Présentation de la structure des échéances des instruments financiers	79
4.24	Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile	80
4.25	Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile)	81
4.26	Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)	81
4.27	Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque	82
4.28	Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels	83
4.29	Répartition des crédits par engagement	83
4.30	Répartition des opérations fiduciaires	83
4.31	Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution	83
4.32	Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur	83
4.33	Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs	84
4.34	Répartition des charges de personnel	84
4.35	Répartition des autres charges d'exploitation	84
4.36	Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées	84
4.37	Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition	84
4.38	Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation	85
4.39	Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition	86
4.40	Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation	86
5.	Présentation du tableau des flux de trésorerie	87
	Rapport de l'organe de révision	88

Commentaires sur les comptes du groupe

Record du bénéfice et du dividende

51

La performance économique de la BCGE a été remarquable en 2023¹.

- Le bénéfice net, en hausse de 31.4%, atteint un niveau record à CHF 231.2 millions.
- En progression de 24.0%, le chiffre d'affaires s'élève quant à lui à CHF 589.9 millions, traduisant le positionnement stratégique opportun de la banque, qui capte le dynamisme des secteurs économiques porteurs.
- Les indicateurs de performance s'affichent à haut niveau. Les actifs gérés et administrés progressent à CHF 35.3 milliards, de même que les créances à la clientèle et les prêts hypothécaires à CHF 19.2 milliards.
- Le résultat opérationnel enregistre une hausse marquée à CHF 281.7 millions.
- Les fonds propres augmentent notablement à CHF 2.184 milliards (+10.1%) et le ratio de couverture à 17.0% confirme la BCGE dans le cercle des banques bien capitalisées et sûres.
- Le dividende proposé à l'assemblée générale est en hausse de 18% et atteint un nouveau record à CHF 6.50.

Principaux chiffres consolidés de l'année 2023

Résultats, en CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022	Variation 2023 vs 2022	
Produits d'exploitation	589'876	475'667	114'209	24.0%
Charges d'exploitation	284'950	261'291	23'659	9.1%
Résultat opérationnel	281'720	194'986	86'734	44.5%
Bénéfice net	231'240	175'950	55'290	31.4%
ROE (rendement du capital)	10.87%	9.09%	178 points de base	19.6%
Dividende par action en CHF	6.50*	5.50	1.00	18.2%
Bilan et volumes traités, en CHF 1'000				
Total du bilan	30'269'565	30'034'414	235'151	0.8%
Créances hypothécaires	13'582'289	13'045'695	536'594	4.1%
Actifs gérés et administrés	35'264'056	33'411'277	1'852'779	5.5%
Fonds propres	2'183'526	1'983'651	199'875	10.1%
Ratio des fonds propres <i>tier 1</i>	16.08%	15.27%	81 points de base	5.3%
Ratio des fonds propres réglementaires disponibles	17.01%	16.46%	55 points de base	3.4%
Effectifs (équivalents 100%)	916.8	874	43	4.9%

* Proposition soumise à l'assemblée générale du 23.04.2024.



¹ Consultez la vidéo commentée des résultats annuels 2023 de la BCGE, disponible sur la chaîne YouTube BCGE > Playlist BCGE | Nos résultats. Cette présentation expose également les priorités et les perspectives de la banque pour 2024.

Le chiffre d'affaires de la banque passe le cap des CHF 500 millions

2023 s'inscrit comme un exercice record pour la BCGE, avec un bénéfice net en hausse de 31.4% à CHF 231.2 millions (incluant un résultat extraordinaire de CHF 10.5 millions) et un résultat opérationnel en croissance de 44.5% à CHF 281.7 millions. La progression du chiffre d'affaires, qui s'élève à CHF 589.9 millions (+24.0%), reflète la capacité de la banque à capter le dynamisme des secteurs économiques porteurs.

Les actifs gérés et administrés augmentent à CHF 35.3 milliards (+5.5%) et les créances à la clientèle et hypothécaires à CHF 19.2 milliards (+3.7%). Le résultat net des opérations d'intérêt s'établit à CHF 390 millions, les commissions à CHF 133 millions et les opérations de négoce à CHF 38 millions. Les charges d'exploitation accompagnent la croissance de l'entreprise et se montent à CHF 285 millions, pour un *cost/income* ratio qui passe sous la barre des 50% (48.3%).

Témoignant du succès du pôle international des activités, la part du chiffre d'affaires en EUR et en USD se monte à 23.5%. 43 nouveaux collaborateurs ont rejoint le Groupe en 2023, portant son effectif à 917 collaborateurs (en équivalent temps plein).

BCGE: contributeur majeur du financement de l'économie genevoise et de sa région

En augmentation de CHF 677 millions, les financements octroyés par la banque aux entreprises et aux particuliers s'élèvent à CHF 19.2 milliards.

Plus de 22'000 entreprises font confiance à la BCGE pour les soutenir, soit 735 personnes morales de plus en un an.

La part mesurée des créances hypothécaires dans le total du bilan de la banque (45%) atteste d'une diversification élevée de ses métiers et marchés.

Croissance des actifs gérés et administrés

Les actifs de la clientèle privée augmentent à CHF 19.7 milliards (en progression de CHF 870 millions sur la période). L'apport net des nouveaux mandats discrétionnaires est de CHF 227 millions, les fonds de placement de la gamme Synchrony totalisent, pour leur part, CHF 3.9 milliards. La plateforme de *trading online* 1816 passe le cap des 12'000 investisseurs. Les actifs de la clientèle institutionnelle progressent également à CHF 15.6 milliards (+6.7%).

Hausse continue des fonds propres

Les fonds propres augmentent de manière notable avec un apport de CHF 200 millions, qui porte le total à CHF 2.184 milliards. Le ratio de couverture des fonds propres consolidés est excellent à 17.0%, soit bien au-dessus de la norme requise de 12.7%. La BCGE appartient au cercle des banques bien capitalisées et sûres. Ceci est attesté par son *rating* Standard & Poor's de AA-/A-1+/Stable confirmé en 2023.

Performance de l'action BCGE: +25.3%

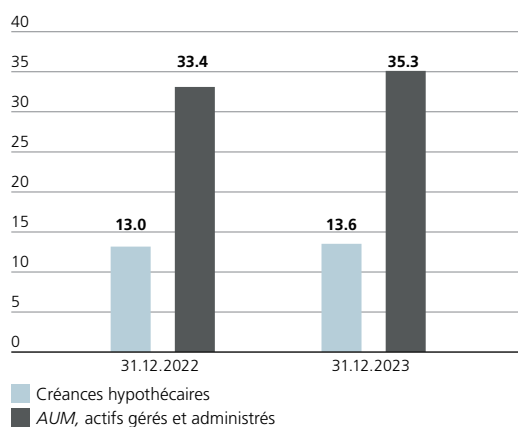
Le cours de l'action BCGE a poursuivi sa forte progression durant l'année 2023 et termine la période au cours de CHF 225.0. Pour autant, la valeur boursière de l'action est toujours inférieure à la valeur comptable de CHF 303.3 (soit 74%). En comparaison de la valeur des fonds propres de CHF 2.184 milliards, la capitalisation boursière de la banque se chiffre à CHF 1.620 milliard. Le potentiel d'appréciation du titre demeure donc important.

Léger recul du nombre d'actionnaires privés

Le cercle des actionnaires privés et institutionnels totalise 15'237 actionnaires dont 14'831 privés, en contraction sur 2023. En dépit de cette évolution, le capital demeure largement distribué, puisque 83% des actionnaires détiennent entre 1 et 50 actions. La part des collaborateurs de la banque qui sont actionnaires de la banque est stable à 76%. Ils détiennent ensemble 3.1% du capital de l'établissement.

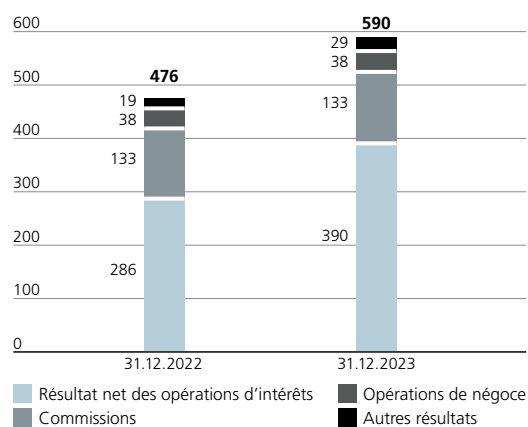
Evolution des créances hypothécaires et des AUM

en CHF milliards



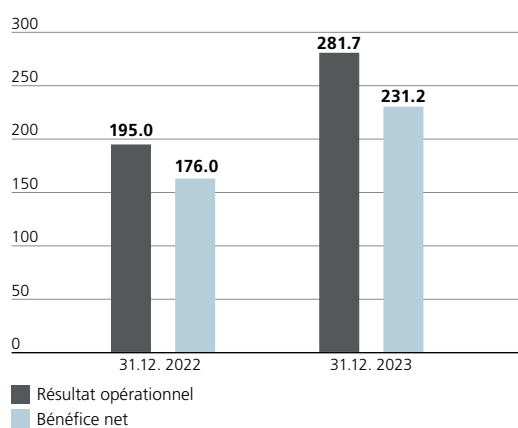
Evolution des revenus

en CHF millions



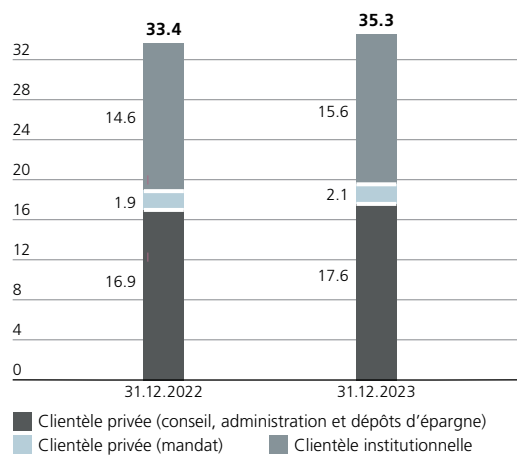
Evolution du résultat opérationnel et du bénéfice net

en CHF millions



Evolution des fonds gérés et administrés

en CHF milliards



Priorités stratégiques

Les priorités stratégiques pour 2024 sont les suivantes :

- Partenaire central de l'économie régionale et des PME.
- *Leader* du financement du logement privé et social à Genève.
- Spécialiste en *private banking* pour les acteurs et dirigeants de l'économie en Suisse et à l'international.
- Expert en *asset management* et en fonds de placement.
- Vecteur du rayonnement de l'économie et du commerce genevois en Suisse et dans le monde.
- Promoteur d'une digitalisation bancaire accessible à tous et à visage humain.
- Accompagnant de la clientèle, entreprises et privée, dans le cadre des travaux d'optimisation énergétique.

La banque poursuit son expansion commerciale et capte le dynamisme des secteurs économiques porteurs. Elle s'appuie sur la diversité de ses compétences et sur l'adéquation de son modèle d'affaires aux demandes de l'économie genevoise et suisse.

La banque s'attend à une rentabilité comparable à l'année écoulée, sauf dégradation conjoncturelle importante ou baisse marquée des taux d'intérêt.



Manuel Leuthold
Président du conseil d'administration



Frédéric Vernet
Membre de la direction générale (CFO)

Perspectives 2024

- **La croissance des affaires à forte valeur ajoutée et la fidélité de sa clientèle confirment le positionnement stratégique favorable de la BCGE.**
- **La solidité financière de la banque en fait une adresse de dépôt sûre et stable.**
- **La banque s'attend à une baisse modérée des taux d'intérêt et à une conjoncture économique contractée; des conditions susceptibles de freiner la croissance du chiffre d'affaires.**
- **L'augmentation des crédits restera mesurée en raison de la réglementation sur les fonds propres et d'une politique de prudence en particulier dans le financement immobilier.**
- **La banque poursuit le développement des affaires moins consommatrices de fonds propres (gestion de fortune privée et institutionnelle, conseil aux entreprises) et propose une large gamme de prestations pour les entreprises (financements des fonds propres et *M&A*).**

Chiffres-clés essentiels réglementaires en matière prudentielle

Consolidé

Fonds propres pris en compte en CHF 1'000		2023	2022
1	Fonds propres de base durs (CET1 ¹)	2'127'388	1'935'327
2	Fonds propres de base (T1 ²)	2'258'923	2'070'327
3	Fonds propres totaux	2'389'441	2'231'082
Positions pondérées en fonction des risques (RWA³) en CHF 1'000			
4	RWA ³	14'044'154	13'554'628
4a	Exigences minimales de fonds propres	1'123'532	1'084'370
Ratios de fonds propres basés sur les risques en % des RWA ³			
5	Ratio CET1 ¹	15.1%	14.3%
6	Ratio de fonds propres de base	16.1%	15.3%
7	Ratio de fonds propres globaux	17.0%	16.5%
Exigences en volants en CET1¹ en % des RWA ³			
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5% dès 2019)	2.5%	2.5%
9	Volant anticyclique (art. 44a OFR ⁴) selon le standard minimal de Bâle	–	–
10	Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national	–	–
11	Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 ¹	2.5%	2.5%
12	CET1 ¹ disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 ¹ affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC ⁵)	9.0%	8.5%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR⁴ en % des RWA ³			
12a	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR ⁴	4.0%	4.0%
12b	Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR ⁴)	0.7%	0.7%
12c	Ratio-cible en CET1 ¹ (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR ⁴ majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR ⁴	8.5%	8.5%
12d	Ratio-cible en T1 ² (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR ⁴ majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR ⁴	10.3%	10.3%
12e	Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR ⁴ majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR ⁴	12.7%	12.7%
Ratio de levier Bâle III			
13	Engagement global	31'893'896	31'725'431
14	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	7.1%	6.5%
Ratio de liquidités (LCR⁶)			
15	Numérateur du LCR ⁶ : somme des actifs liquides de haute qualité	8'362'687	8'766'380
16	Dénominateur du LCR ⁶ : somme nette des sorties de trésorerie	5'097'610	5'152'940
17	Ratio de liquidités, LCR ⁶	164%	170%

¹ Common equity tier 1.

² Tier 1.

³ Risk weighted assets.

⁴ Ordonnance sur les fonds propres.

⁵ Total loss-absorbing capacity.

⁶ Liquidity coverage ratio.

L'intégralité des exigences de publication liées aux fonds propres sera disponible sur le site de la banque au plus tard le 30.04.2024 (bcge.ch – A propos de la BCGE > Publications > Rapports financiers). La banque applique l'approche standard internationale également connue sous l'abréviation AS-BRI pour les publications réglementaires de risque de crédit, l'approche standard pour le risque de marché et l'approche de l'indicateur de base pour le risque opérationnel.

Risque de changement de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque

En cas de variation de la courbe des taux d'intérêt, la valeur de marché des fonds propres de la banque oscillerait entre CHF –174 millions (en cas de hausse des taux de 100 points de base) et CHF 200 millions (en cas de baisse des taux de 100 points de base). L'impact sur les revenus varierait de respectivement CHF 26.8 millions et CHF –105.1 millions, avec un taux plancher de référence à 0% pour les prestations de la clientèle.

1. Positions du bilan et des opérations hors bilan

Consolidé

56

Actifs	Notes	31.12.2023 en CHF 1'000	31.12.2022 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
Liquidités	4.23	6'710'001	6'715'699	-5'698
Créances sur les banques	4.23	700'448	1'162'774	-462'326
Créances résultant d'opérations de financement de titres	4.23	389'992	718'692	-328'700
Créances sur la clientèle	4.23	5'619'271	5'478'939	140'332
Créances hypothécaires	4.23	13'582'289	13'045'695	536'594
Opérations de négoce	4.03	63'335	51'132	12'203
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4.04	22'595	12'355	10'240
Immobilisations financières	4.05	2'648'593	2'339'186	309'407
Comptes de régularisation		66'870	49'896	16'974
Participations	4.06	72'044	69'198	2'846
Immobilisations corporelles	4.08	107'237	128'315	-21'078
Valeurs immatérielles	4.09	-	333	-333
Autres actifs	4.10	286'890	262'200	24'690
Total des actifs	4.25	30'269'565	30'034'414	235'151

Total des créances subordonnées		48'090	46'223	1'867
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		-	-	-

Passifs

Engagements envers les banques	4.23	2'084'209	3'125'773	-1'041'564
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	4.23	100'000	18'490	81'510
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	4.23	20'449'267	19'446'818	1'002'449
Engagements résultant d'opérations de négoce	4.03	2'728	1'565	1'163
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4.04	30'826	9'438	21'388
Obligations de caisse	4.23	3'282	740	2'542
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	4.15	4'719'535	4'776'505	-56'970
Comptes de régularisation		151'661	133'080	18'581
Autres passifs	4.10	536'716	532'518	4'198
Provisions	4.16	7'815	5'836	1'979
Réserves pour risques bancaires généraux	4.16	290'000	270'000	20'000
Capital social	4.17	360'000	360'000	-
Réserve issue du capital		291'315	299'171	-7'856
Réserve issue du bénéfice		1'059'968	921'818	138'150
Réserve de change		-36'545	-29'467	-7'078
Propres parts du capital		-12'452	-14'292	1'840
Intérêts minoritaires au capital propre		-	471	-471
Bénéfice/perte (résultat de la période)		231'240	175'950	55'290
<i>dont: part des intérêts minoritaires au bénéfice consolidé</i>		-	62	-62
Total des passifs	4.25	30'269'565	30'034'414	235'151

Total des engagements subordonnés	4.15	241'535	331'545	-90'010
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>	4.15	241'535	245'000	-3'465

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels	4.28	1'028'702	914'546	114'156
Engagements irrévocables	4.02	976'413	768'782	207'631
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	4.02	272'183	304'085	-31'902
Crédits par engagement	4.29	18'453	114'811	-96'358

2. Positions du compte de résultat Consolidé

Résultat des opérations d'intérêts	Notes	31.12.2023 en CHF 1'000	31.12.2022 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
Produits des intérêts et des escomptes	4.33	572'926	306'466	266'460
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		204	60	144
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		17'243	5'641	11'602
Charges d'intérêts		-192'582	-20'808	-171'774
Résultat brut des opérations d'intérêts		397'791	291'359	106'432
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	4.16	-7'530	-5'348	-2'182
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		390'261	286'011	104'250

Résultat des opérations de commissions et des prestations de service

Produits des commissions sur les titres et les opérations de placement		60'320	60'635	-315
Produits des commissions sur les opérations de crédit		38'319	44'046	-5'727
Produits des commissions sur les autres prestations de service		44'210	40'355	3'855
Charges de commissions		-9'789	-12'287	2'498
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		133'060	132'749	311

Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

Sous-total résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	4.32	37'900	37'784	116
---	------	---------------	---------------	------------

Autres résultats ordinaires

Résultat des aliénations d'immobilisations financières		23'570	10'394	13'176
Produits des participations		8'188	11'048	-2'860
Résultat des immeubles		1'262	1'104	158
Autres produits ordinaires		5'390	7'830	-2'440
Autres charges ordinaires		-9'755	-11'253	1'498
Sous-total autres résultats ordinaires		28'655	19'123	9'532

Total des produits d'exploitation		589'876	475'667	114'209
--	--	----------------	----------------	----------------

Charges d'exploitation

Charges de personnel	4.34	-176'235	-164'437	-11'798
Autres charges d'exploitation	4.35	-108'715	-96'854	-11'861
Sous-total charges d'exploitation		-284'950	-261'291	-23'659

Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	4.36	-20'332	-18'717	-1'615
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	4.16	-2'874	-673	-2'201

Résultat opérationnel		281'720	194'986	86'734
------------------------------	--	----------------	----------------	---------------

Produits extraordinaires	4.36	10'525	34'583	-24'058
Charges extraordinaires	4.36	-45	-	-45
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	4.16	-20'000	-20'000	-
Impôts	4.39	-40'960	-33'619	-7'341

Bénéfice/perte (résultat de la période)		231'240	175'950	55'290
<i>dont: part des intérêts minoritaires au bénéfice du groupe</i>		-	62	-62

3. Présentation de l'état des capitaux propres Consolidé

(en CHF 1'000)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserve de change	Propres parts du capital (poste négatif)	Intérêts minoritaires	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	360'000	299'171	921'818	270'000	-29'467	-14'292	471	175'950	1'983'651
Acquisition de propres parts au capital						-6'287			-6'287
Aliénation de propres parts au capital						9'502			9'502
Bénéfice/(perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital		1'375				-1'375			-
Différences de change					-7'078				-7'078
Dividendes et autres distributions		489						-39'600	-39'111
Distribution spéciale à l'Etat de Genève (20% du dividende payé)								-7'920	-7'920
Autres dotations/(prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				20'000					20'000
Autres dotations/(prélèvements) affectant les autres réserves		-9'720	138'150				-471	-128'430	-471
Bénéfice/Perte (résultat de la période)								231'240	231'240
Capitaux propres à la fin de la période de référence	360'000	291'315	1'059'968	290'000	-36'545	-12'452	-	231'240	2'183'526

Présentation synoptique

Consolidé

1. Raison sociale, forme juridique, siège et but

La Banque Cantonale de Genève (ci-après BCGE) est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du Code des obligations; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Elle a été inscrite au Registre du commerce de Genève le 17 décembre 1993 et exerce son activité sous la raison sociale Banque Cantonale de Genève. Le siège social et la direction de la banque sont à Genève.

Le groupe Banque Cantonale de Genève offre les prestations de service d'une banque universelle régionale et a notamment pour mission de contribuer au développement économique du canton et de la région.

L'activité comprend des affaires de crédits hypothécaires, crédits commerciaux et privés, ainsi que des crédits dans le domaine du négoce international. Le groupe est également actif en gestion de patrimoine, ainsi qu'en matière d'opérations d'émissions et de placements sur les marchés financiers.

La banque développe ses activités commerciales en s'appuyant sur la diversité de ses compétences et sur l'adéquation de son modèle d'affaires aux spécificités de l'économie genevoise.

Effectif du personnel	31.12.2023	31.12.2022
En équivalent plein temps	916.77	873.62
En équivalent plein temps moyen	889.38	860.34
Effectif	971.00	926.00
Effectif moyen	943.08	909.42

Rapport d'activité

La partie commerciale du rapport d'activité est indiquée dans le chapitre Commentaires sur les comptes du groupe. La banque publie l'adéquation des fonds propres dans le document "Exigences de publication liées aux fonds propres", selon les normes Bâle III et applique l'approche standard suisse pour le risque de crédit et l'approche standard pour le risque de marché et selon l'approche de l'indicateur de base (BIA) pour le risque opérationnel.

La banque adopte une stratégie d'externalisation dans le domaine des opérations afin de se concentrer sur les activités à forte valeur ajoutée à la clientèle.

Les relations d'externalisation sont réglées par des contrats de services (SLA), conformément à la circulaire Finma 2018/3 sur l'*outsourcing*-banques. Les mandats confiés à Swisscom concernent principalement les opérations de paiement et sur titres (ce qui permet d'assurer un service conforme à ceux des meilleurs établissements bancaires suisses), l'exploitation du système informatique central, son hébergement, le stockage des données, l'impression et l'envoi des documents de masse, des services d'identification en ligne, ainsi que la maintenance de certaines infrastructures.

Convention avec l'actionnaire principal

L'article 33 ch.5 des statuts de la banque, adopté lors de l'assemblée générale du 3 mai 2005, concrétise le régime de remboursement des avances consenties par l'Etat de Genève à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque Cantonale de Genève, au début des années 2000. La banque les rembourse proportionnellement aux dividendes distribués aux actionnaires (20% des dividendes payés). A la suite de la dissolution de la fondation, le Conseil d'Etat a fixé, par arrêté du 21 octobre 2011, le montant des avances restant à rembourser par la banque, à CHF 370'661'634 au 31 décembre 2009. Au titre de l'exercice 2023, un montant de CHF 9.4 millions sera payé, en hausse de CHF 1.4 million par rapport à l'année précédente, pour autant que la proposition de dividende du conseil d'administration à l'assemblée générale soit adoptée. Dans ce cas, un montant total de CHF 72.8 millions aura été remboursé depuis 2009, portant ainsi le total des remboursements opérés par la banque à CHF 100.2 millions depuis son assainissement en 2000.

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

Normes de référence

Les comptes consolidés du groupe sont préparés sur la base du Code des obligations, de la Loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne et de son ordonnance d'exécution, ainsi que de la circulaire Finma 2020/1 sur les prescriptions comptables pour les banques (PCB) et l'ordonnance de la Finma sur les comptes (OEPC-Finma).

Les comptes consolidés du groupe sont établis conformément au principe de l'image fidèle.

Date de clôture des comptes consolidés

Le 31 décembre est la date de clôture des comptes consolidés.

Périmètre de consolidation du groupe

Le périmètre de consolidation du groupe comprend les sociétés dont la consolidation présente une importance significative. Ce périmètre a très légèrement évolué depuis le 31 décembre 2022, avec l'arrivée de la Compagnie Foncière Whympet au sein du groupe BCGE et la liquidation de Rhône Saône Léman SNC I.

Les banques et les sociétés sont intégrées globalement lorsqu'elles sont détenues dans un but de placement permanent et que la maison-mère détient une participation directe ou indirecte supérieure à 50%. Les banques et les sociétés sont mises en équivalence lorsqu'elles sont détenues dans un but de placement permanent et que la maison-mère détient une participation directe ou indirecte de 20 à 50%.

Total du bilan	en CHF 1'000
Banque Cantonale de Genève, Genève	30'058'776
Capital Transmission SA, Genève	100'691
Investissements Fonciers SA, Lausanne	25'555
Swiss Public Finance Solutions SA, Genève	18'976
Loyal Finance AG, Zurich	1'968
Dimension SA, Lausanne	562
Banque Cantonale de Genève France SA, Lyon	931'601
Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Puteaux	43'414
Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon	32'169
Compagnie Foncière Whympet SAS, Lyon	66
Rhône Saône Courtage Sàrl, Lyon	26
Rhône Saône Léman SNC II, Lyon	14

Méthode de consolidation du groupe

• Consolidation du capital

Lors de l'acquisition d'une participation, la différence entre la valeur nette comptable des titres de participation dans la société consolidée et la part que ces titres représentent dans la situation nette de la société est répartie entre les corrections de valeurs des éléments du bilan de la société consolidée et un écart d'acquisition. La consolidation du capital est faite selon la méthode anglo-saxonne *purchase method*. Celle-ci prévoit que le prix

d'achat des participations est compensé avec la part que détient le groupe dans les capitaux propres nouvellement évalués (valeur vénale des actifs nets) au moment de l'acquisition.

• Goodwill

Le *goodwill*, ainsi que l'écart de première consolidation sont inscrits à l'actif sous la rubrique Valeurs immatérielles et amortis par le biais du compte de résultat sur une durée maximum de 10 ans.

• Opérations réciproques

Les engagements et créances, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations réciproques entre sociétés consolidées sont éliminés.

• Traitement des différences de conversion des monnaies étrangères

Les éléments de l'actif, des fonds étrangers du bilan et les amortissements d'immobilisations corporelles des entités domiciliées hors de Suisse, établis en monnaies étrangères, sont convertis en francs suisses aux cours en vigueur à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat de ces entités, hormis les amortissements d'immobilisations corporelles, sont convertis en CHF aux cours moyens des cours de clôture des 12 mois de l'année. Les fonds propres de ces entités sont convertis aux cours moyens historiques de chaque position du bilan. Les différences de conversion qui en résultent sont comptabilisées directement dans les fonds propres sous la rubrique Réserve de change.

Principes d'évaluation du groupe

Les comptes consolidés du groupe sont fondés sur les comptes individuels des sociétés du groupe, établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation. Des retraitements spécifiques, pour se conformer au principe de l'image fidèle, sont effectués principalement sur les propres parts du capital et de créances portées en déduction des positions passives correspondantes.

Principes de comptabilisation

Les opérations sont enregistrées dans les livres au jour de leur conclusion.

Devises, billets et métaux précieux

Les postes de l'actif et du passif libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses selon les cours suivants :

Principales monnaies	Unités monnaies	Cours au 31.12.2023	Cours au 31.12.2022
Dollar américain	1	0.8394	0.9245
Euro	1	0.9278	0.9856
Livre sterling	1	1.0678	1.1119
Yen	100	0.5920	0.7009

Les charges et les produits sont convertis aux cours en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes de cours résultant de cette conversion sont comptabilisés sous la rubrique Résultat des opérations de négoce.

Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Créances et engagements sur les banques et sur la clientèle, créances hypothécaires

Les créances et les engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les sûretés remises en garanties sont évaluées de manière prudente, systématique et périodique, en appliquant des principes uniformes et en se basant, sauf exception, sur une valeur de marché.

Dans le cadre des biens immobiliers, la banque évalue ceux-ci soit à l'aide d'un système expert (approche hédoniste), soit par des expertises internes pour les objets atypiques ou de luxe, ou soit, pour les biens de rendements, par une actualisation des *cash flows* futurs.

Les créances figurent au bilan, au plus pour la valeur qu'elles représentent pour la banque. Les corrections de valeur, constituées pour couvrir les risques de pertes connus ou estimés à la date de clôture des comptes, sont portées en diminution des rubriques de l'actif correspondant. Les intérêts et les commissions correspondantes qui demeurent impayés 90 jours après leur échéance sont considérés en souffrance et sont comptabilisés directement sous corrections de valeur en déduction de l'actif correspondant. L'enregistrement au compte de résultat n'intervient, dans ce cas, qu'au moment du paiement effectif.

Pour les portefeuilles de crédits à la consommation (crédits personnels et *leasings*), constitués d'un grand nombre de petites créances homogènes, les corrections individuelles sont déterminées de manière forfaitaire sur la base des données historiques.

Créances/engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les opérations de créances/engagements résultant d'opérations de financement de titres ou anciennement les opérations de mises/prises en pension de titres (*repurchase and reverse repurchase agreements*) sont comptabilisées comme suit :

- les liquidités qui sont échangées sont portées au bilan ;
- le transfert de titres n'implique pas une comptabilisation au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés ;

- l'aliénation subséquente de titres reçus implique une comptabilisation au bilan. Il en découle l'enregistrement à la valeur de marché d'un engagement non monétaire.

Opérations de négoce

Les valeurs en portefeuilles sont évaluées au cours du marché à la date de clôture. Le résultat est comptabilisé sous la rubrique Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur.

Selon le principe de l'image fidèle, prescrit au niveau du groupe, les propres titres de créance ne sont pas évalués à la valeur de marché, mais à la valeur nominale, et sont comptabilisés en diminution des positions passives correspondantes.

Les propres parts du capital sont comptabilisées, au niveau du groupe, en déduction des capitaux propres à concurrence du coût d'acquisition, sous la forme d'une rubrique séparée Propres parts du capital. Le paiement des dividendes et les résultats des aliénations ultérieures sont attribués à la Réserve issue du capital.

Opérations de couverture

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour se protéger contre les risques de marché. Les opérations de couverture sont évaluées de la même manière que les éléments couverts et le résultat est inscrit dans la même rubrique comptable.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les valeurs détenues à long terme, ainsi que les sociétés acquises dans un but stratégique et qui devraient être revendues à moyen terme.

Les titres de créances et de participation sont évalués, soit selon le principe de la valeur la plus basse entre le prix du marché et la valeur d'acquisition, soit selon le principe de l'*accrual method* pour les titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance. L'impact net des variations de valeur est enregistré dans les produits ou charges ordinaires. Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la revente sont portés au bilan au prix d'acquisition diminué, le cas échéant, des correctifs de valeurs et des coûts de liquidation économiquement nécessaires selon le principe de la valeur la plus basse.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition et sont amorties linéairement, sur leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit :

Immeubles à l'usage de la banque	100 ans
Agencements	10 ans
Mobilier et aménagements	5 ans
Machines	5 ans
Logiciels et matériels informatiques	3 à 10 ans selon leur durée de vie

Impôts

En fonction des résultats réalisés, une estimation des impôts dus au titre de l'exercice est comptabilisée. L'impact de la délimitation des impôts du groupe est présenté dans les impôts différés.

Engagements envers les banques

Les engagements envers les banques sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale.

Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Tous les engagements résultant de dépôts de la clientèle non bancaire sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale.

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers ouverts à la date du bilan sont évalués soit à leur valeur de marché, soit au moyen d'un modèle d'évaluation en fonction du type d'instruments financiers dérivés, dans les rubriques Valeur de remplacement positive/négative d'instruments financiers dérivés et sont comptabilisés en fonction de l'intention qui préside à l'origine des opérations, à savoir :

- en cas d'opérations de négoce, au compte de résultat, au prix du marché ;
- en cas d'opérations de couverture, de manière analogue à l'opération de base couverte.

Provisions

Les provisions comprennent celles qui sont destinées à la couverture des risques nécessaires à l'exploitation, les provisions pour risques inhérents de défaillance du hors bilan, les corrections de valeur pour risques de défaillance du hors bilan, ainsi que les provisions pour impôts latents.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement par le débit de la rubrique variation des réserves pour risques bancaires généraux dans le but de couvrir les risques latents de l'activité. Ces réserves sont imposées fiscalement.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels enregistrent notamment les engagements de couverture de crédit émis sous forme d'engagements par aval, par cautionnement et par garantie.

Engagements irrévocables

Les engagements irrévocables portent sur l'octroi de crédits ou d'autres prestations qui ne sont pas utilisés à la date de bilan, mais qui sont octroyés de manière définitive. Les engagements de versement dans le cadre de la garantie des dépôts sont comptabilisés dans cette rubrique.

Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Les engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires pour les actions et autres titres de participations sont enregistrés dans cette rubrique.

Changement de principes comptables

Les primes liées aux opérations de *swaptions* conclues dans le cadre de la gestion du risque de taux du bilan sont désormais amorties sur la durée de vie du *swap* sous-jacent au lieu de celle de l'instrument de couverture, afin de mieux contenir les effets de volatilité dans la marge d'intérêts et de correspondre encore mieux à l'intention de gestion. Hormis ce changement, les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modification durant l'année 2023.

3. Gestion des risques

Le conseil d'administration fixe la politique des risques conformément aux dispositions légales. La direction générale veille à son application dans toutes les entités du groupe selon la même méthodologie. La banque a mis en place des comités des risques spécialisés pour la maison-mère et pour les filiales les plus importantes, lui permettant de mesurer, de suivre, de gérer et de contrôler les risques encourus.

Le conseil d'administration procède à une analyse trimestrielle des risques principaux du groupe. Cette analyse prend en compte diverses sources à disposition des unités en charge de la surveillance des risques et est revue régulièrement lors du comité des Risques et en direction générale.

Principes directeurs

Visant une allocation ciblée et maîtrisée de ses fonds propres, tout en assurant une diversification des risques pris, la banque définit des segments de risques et y associe des limites par type d'activité. Ce dispositif est validé par le conseil d'administration. De la même manière, et en respect des dispositions

réglementaires, le conseil d'administration fixe les limites pays et les limites banques en tenant compte des fluctuations financières et des risques géopolitiques. La direction générale contrôle l'ensemble des risques par une supervision constante des activités et par un suivi opéré par des comités spécifiques.

Chaque membre de la direction générale est responsable des revenus et des coûts associés à la prise de risque assumée dans sa division ; il prend les dispositions préventives nécessaires pour leur maîtrise et/ou leur réduction.

Un suivi des risques indépendant des unités opérationnelles génératrices de revenus est pratiqué dans toute la banque. Ainsi, les unités des Risques, Conformité et ALM renforcent le suivi régulier des unités de front et des unités de contrôle spécialisées. Leur rôle est d'anticiper, d'analyser, d'évaluer, de contrôler les risques et d'informer les comités dédiés des impacts financiers, légaux et de *compliance* découlant de l'exposition aux risques de tout genre, en prenant soin de l'exhaustivité et de l'appréciation objective des risques encourus et des risques potentiels affectant la banque (risques financiers et non-financiers incluant les facteurs de risque environnementaux et sociétaux, et risques opérationnels).

Surveillance consolidée

L'organisation du contrôle des risques au sein du groupe est déclinée sur les principes de gestion de la banque à Genève, afin d'obtenir une exhaustivité, une compréhension et une maîtrise uniformisées des risques au niveau consolidé.

L'unité d'affaires Risques et le département ALM, au sein de la division Finance, consolident les positions globales du groupe. La diffusion des rapports et leur revue systématique avec les divisions de front durant les comités de Risques (CRISK) et *Asset and liability management* (CALM) formalisent l'efficacité de la démarche globale.

Les résultats sont communiqués régulièrement à la direction générale, ainsi qu'au conseil d'administration.

Typologie des risques

- **Risque de crédit**

Les risques de crédit ou de contrepartie représentent les dommages que supporte le groupe en cas de défaillance d'une contrepartie.

Les crédits sont octroyés dans le cadre d'un système précis de délégation des compétences, basé sur le montant de l'engagement, et sont soumis à un système expert de cotation. Celui-ci prescrit des conditions différentes selon la capacité financière de l'emprunteur et selon la typologie de l'affaire.

Le comité des Crédits examine les demandes dans sa compétence et autorise les opérations en fonction des délégations, ainsi que de la politique définie. Cette politique englobe les engagements des clients et correspondants du groupe résultant des activités de prêts, d'émissions de garanties, ainsi que des engagements dans le cadre des transactions de devises.

L'évaluation des risques est effectuée chaque année pour les crédits commerciaux.

Pour les crédits hypothécaires, la périodicité de révision des sûretés est notamment définie par le taux d'avance et par la typologie des objets. Dans tous les cas, des indices de risques nouveaux ou une augmentation des risques existants engendrent des analyses spécifiques des dossiers de crédit concernés.

Le système expert de cotation attribue des *ratings* aux preneurs de crédits (10 notations de A+ à E-); il est tenu à jour sur des systèmes dédiés. Des modèles de *ratings* sont fournis par un système dédié et utilisé en commun par une douzaine de banques cantonales et d'autres instituts d'envergure. La détérioration significative du *rating* déclenche une procédure d'examen du risque et, le cas échéant, la constitution d'une correction de valeur et le transfert du dossier au département Participations et *Workout* ou au département Contentieux.

Les créances en souffrance, ainsi que les créances compromises, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeurs est couverte par des corrections individuelles de valeur. Les créances compromises, ainsi que les sûretés obtenues, sont évaluées à la valeur de liquidation en tenant compte d'une correction individuelle de valeur en fonction de la solvabilité du débiteur. Les opérations hors bilan sont aussi comprises dans cette évaluation.

En complément des corrections individuelles de valeur, la banque, en tant qu'établissement de catégorie 3, constitue des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance, tel que défini dans l'art. 25 al 1 let b OEPC-FINMA. Les créances non compromises, contrairement aux autres créances décrites ci-dessus, résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs. La méthodologie de calcul des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance a été définie par la banque en 2019 et consiste à regrouper les volumes d'actifs pondérés aux risques (RWA¹) par segment d'activités, tenant compte des encours bilan et hors-bilan.

¹ RWA: Risk Weighted Assets.

8 segments d'activités² ont été déterminés, pour chacun desquels un coefficient de perte a été calculé. Ces coefficients sont la transcription de l'estimation de perte estimée sur un horizon moyen terme et sont révisés annuellement lors de la revue du plan stratégique et financier (PSF), se basant sur l'historique des pertes réalisées par la banque sur le portefeuille de crédit. L'estimation du potentiel de perte peut, en outre, être adaptée à une valeur d'expert lorsque le potentiel de perte semble trop bas ou inadapté. La multiplication des actifs pondérés aux risques par ces coefficients de perte permet, par segment d'activité, de calculer un montant de correction de valeur pour risques inhérents de défaillance. La somme des montants pour ces 8 segments constitue le montant global des corrections de valeur pour risques inhérents pour la banque. Les volumes des actifs pondérés aux risques par segment sont réévalués lors de chaque bouclage et les montants des corrections de valeur pour risques inhérents sont ajustés en conséquence.

En cas d'utilisation des montants constitués pour corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance, la reconstruction du montant ponctionné est effectuée linéairement, mais au maximum sur 5 ans, et débute l'année fiscale suivant la ponction. L'utilisation par la direction générale des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance est possible dès que les dotations aux risques dépassent le budget de perte annuelle pris en compte dans le cadre de la planification budgétaire. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sur les créances clientèles, créances hypothécaires et créances sur les banques sont portées en déduction des rubriques correspondantes du bilan. La part attribuable aux positions hors bilan et aux immobilisations financières apparaît dans la rubrique Provisions. Les montants consolidés sont présentés en annexe 4.16, page 76.

Les limites commerciales par pays sont en place, principalement pour l'activité de financement des négociants internationaux; elles sont suivies et contrôlées quotidiennement par l'unité d'affaires des Risques. Les limites pays pour risques directs (lieu d'incorporation du débiteur) et indirects (lieu du risque économique) sont validées annuellement par le conseil d'administration et revues lorsque la situation politique ou économique d'un pays évolue.

² Financement d'appui, Immobilier Suisse aux particuliers, Immobilier Suisse aux entreprises, Entreprises Suisse, Immobilier et entreprises France, Collectivités publiques, Trade Finance, Banques et marchés financiers.

³ Ordonnance sur les fonds propres.

• Risque de concentration

Les risques importants (gros risques selon l'art. 95 OFR³) sont suivis et contrôlés constamment et sont présentés sur une base trimestrielle au conseil d'administration, ainsi qu'à l'organe de révision externe.

Le système informatique intégré des risques permet de calculer les besoins en fonds propres pour chaque opération et de les agréger par groupe économique. Dans un souci de prévention, une attention accrue est portée aux concentrations possibles de crédit. Le suivi de ces positions est constant et un avis est transmis immédiatement à la hiérarchie si on s'approche de valeurs limites. Des simulations sont effectuées systématiquement lorsque des opérations d'envergure sont proposées.

• Risque de taux, de liquidité, de marché et d'investissement pour compte propre

Ces risques représentent le potentiel de pertes suite à des fluctuations des cours de change, de taux d'intérêt, de cours de valeurs mobilières et d'indices sur l'ensemble des positions détenues par le groupe.

Le contrôle de ces risques nécessite l'identification, la mesure et le contrôle des positions ouvertes. L'évaluation du portefeuille de négoce et la surveillance des limites sont effectuées sur un système unique ad hoc, ce qui permet l'évaluation des risques encourus, et un rapport est effectué sur une base journalière. Un département indépendant est chargé du suivi constant du respect des limites et du suivi des *stop-loss* du département Marchés financiers et trésorerie. La banque a une politique d'exposition faible aux risques de marché dans le cadre de l'activité de négoce (*trading*). Par ailleurs, le comité ALM (*Asset and liability management*) se réunit sur une base mensuelle. Ce comité contrôle le pilotage du bilan de la banque, selon les évolutions possibles de la marche des affaires, de la situation des marchés financiers et d'autres paramètres. Le comité ALM suit et contrôle tous les risques financiers.

- Risque de taux

Les risques de taux concernent la fluctuation des valeurs des positions financières face aux variations des taux d'intérêt. L'exposition aux risques de taux provient de la non-congruence des échéances de taux et des volumes actifs avec les refinancements passifs. Ces asymétries sont à l'origine de ce risque et provoquent des effets sur les produits des intérêts, ainsi que sur la valorisation des fonds propres de la banque. Les produits bancaires sans échéance de taux fixe ou à vue sont modélisés afin de répliquer au mieux la réalité des changements de taux effectués lors de mouvements de taux sur les marchés. Ces modèles sont revus périodiquement et adaptés aux conditions de marché si nécessaire.

Des simulations dynamiques sont effectuées afin de surveiller les risques de revenus sur la marge d'intérêts en fonction de différents scénarios de taux. La politique de risques de taux est approuvée par le conseil d'administration qui en délègue le contrôle opérationnel à la direction générale. Conformément aux prescriptions légales, l'effet sur les revenus (à court terme) et l'effet sur la valeur (à long terme) d'une fluctuation des taux d'intérêt y sont analysés et gérés à l'intérieur de limites définies par le conseil d'administration.

- **Risque de liquidité**

Les limites de prêts accordés à d'autres banques sont contrôlées avec une précaution renforcée en réponse aux risques accrus. Les placements sur les marchés monétaires ont été largement remplacés par des placements de type *repurchase agreement*. Tout en respectant une grande prudence et en continuant les opérations de mises en pension, l'activité des marchés monétaires se poursuit avec certaines banques partenaires, ainsi qu'avec des collectivités publiques suisses, dans le respect de limites strictes. La BCGE maintient son approche prudentielle en conservant des liquidités abondantes et en gérant un portefeuille obligataire largement diversifié et pouvant être mis en pension (*sale and repurchase agreements*), permettant en tout temps de trouver des facilités de crédits avec de nombreuses contreparties. Le cadre d'investissement des obligations inscrites dans la rubrique des immobilisations financières est limité entre les notes AAA et, au minimum, A- ou équivalent.

La banque gère le risque de liquidité en surveillant l'exposition à l'aide d'un échéancier des positions du bilan, de la structure du bilan et en calculant les ratios réglementaires *liquidity coverage ratio* (LCR) et le *net stable funding ratio* (NSFR). Elle le gère également de manière dynamique, en modélisant les croissances des affaires et des refinancements nécessaires. Dans le cadre de son comité ALM, la banque surveille le risque de liquidité dans le cadre de limites fixées par le conseil d'administration.

- **Risque de change**

Les positions de change que doit gérer la banque concernent principalement des revenus d'intérêts et de commissions, libellés en grande partie en USD et en EUR. Les risques de change émanant du bilan, incluant les opérations de trésorerie, ainsi que des transactions, sont centralisés et gérés de manière globale au niveau de la banque. Le système de couverture mis en place permet d'effectuer des transactions financières afin de protéger les positions de change identifiées tout en tenant compte des coûts relatifs.

• **Risque opérationnel**

Les risques opérationnels sont définis comme étant le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou à la suite d'événements externes. Le niveau d'automatisation des processus, ainsi que des mesures de contrôle interne permettent de limiter ces risques. La banque a mis en place une modélisation des processus de production permettant de suivre les points de contrôle, de séparation de fonction et de validation dans le traitement des opérations. La section Risque opérationnel assure la cohérence de l'architecture. Celle-ci permet d'identifier, de déclarer, de suivre et d'archiver les incidents en vue d'une amélioration continue du dispositif de suivi du risque opérationnel et d'une meilleure anticipation des problèmes potentiels. Les instructions administratives et autres directives internes sont constamment mises à jour et accessibles à tous les employés sur l'intranet de la banque. En outre, la banque veille au respect des procédures, ainsi qu'à l'analyse des flux d'informations.

L'approche pour la gestion globale des risques opérationnels a été complétée en 2023 par un dispositif complémentaire pour les risques spécifiques détaillés dans la Circulaire Finma 2023/1, à savoir les risques TIC, le risque Cyber, la gestion des données critiques, la gestion du *business continuity management* et la gestion des activités transfrontières.

• **Risque de non-conformité et juridique**

Ces risques sont sous la responsabilité de la division Juridique et conformité, qui a pour mission :

- d'identifier les risques juridiques, d'assurer la défense des intérêts de la banque et d'appuyer les gestionnaires dans les relations avec la clientèle. Elle intervient dès qu'un risque est décelé, contrôle sa problématique et, le cas échéant, mandate un avocat externe avec lequel elle traite le dossier. Le provisionnement des risques juridiques est le résultat d'une analyse individuelle des dossiers. Les provisions nécessaires sont portées au passif sous Provisions ;
- de mettre en place un dispositif approprié en matière de lutte contre le blanchiment, de suivi des sanctions et des transactions, en adéquation avec les activités de la banque, ainsi que d'assurer la veille réglementaire et d'évolution des instructions internes ;
- d'instaurer les règles de *crossborder*.

4. Politique en matière d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (*hedge accounting*)

Stratégie de gestion des risques

Les principes de la gestion des risques sont exposés à la page 62 du présent rapport. De manière générale, la banque recourt aux instruments financiers dérivés pour couvrir et gérer les expositions du portefeuille bancaire sensibles aux facteurs de risque de marché comme par exemple les taux d'intérêt, les taux de change ou encore les prix des actions/indices. Spécifiquement pour la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque, la banque détient un portefeuille stratégique de couvertures principalement composé de *swaps* de taux d'intérêt et dans une moindre mesure d'options de taux d'intérêt. Les opérations de couverture sont conclues exclusivement avec des contreparties externes.

Les instruments financiers dérivés sont également utilisés à des fins de négoce pour le compte de tiers et également pour la couverture des risques en lien avec l'activité de négoce pour compte de tiers, puis, dans une moindre mesure, pour compte propre. Les instruments financiers dérivés traités à des fins de négoce sont des instruments dérivés (standardisés) listés sur des places de bourse régulées et également des instruments dérivés négociés de gré à gré (OTC). Les instruments financiers dérivés mis en œuvre ont comme sous-jacent des taux d'intérêt, des taux de change, des titres de participations/indices ou encore des matières premières (comme par exemple des métaux précieux).

Opérations de base et opérations de couverture

La banque a recours à la comptabilité de couverture principalement pour les opérations suivantes :

Opérations de base	Opérations de couverture
Risques de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque	
• Créances hypothécaires	• <i>Swaps</i> de taux d'intérêt (IRS)
• Créances sur la clientèle	• <i>Futures</i> et options sur taux d'intérêt
• Immobilisations financières : obligations	
• Engagements envers la clientèle	
• Emprunts et prêts de la Centrale de Lettres de Gage (CLG)	
Risques actions dans le portefeuille de la banque	
• Immobilisations financières : titres de participation, fonds de placement	• <i>Futures</i> et options sur indices

Constitution de groupes d'instruments financiers

La gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque est principalement opérée au travers de macro-couvertures ("*macro-hedge*"). La banque peut recourir à de la micro-couverture ("*micro-hedge*") pour des opérations spécifiques bien qu'en pratique cette approche reste exceptionnelle. La macro-couverture est abordée de manière globale et les opérations de base sensibles aux taux d'intérêt détenues dans le portefeuille de la banque sont considérées de manière agrégée.

La gestion du risque action dans le portefeuille de la banque est principalement opérée au travers de macro-couverture ("*macro-hedge*"). La macro-couverture est appliquée à des regroupements d'opérations de base sensibles aux prix des titres de participations ou des principaux indices boursiers, comme par exemple la part résiduelle des fonds de placement en passe d'être commercialisée (*seed money*).

Relation économique entre opérations de base et opérations de couverture

Concernant la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque, à la conclusion d'une opération de couverture, la relation économique entre l'instrument financier dérivé et le regroupement d'opérations de base concernées est documentée. Les unités en charge de la comptabilisation, les unités en charge de la surveillance des risques de taux d'intérêt, ainsi que les unités en charge de la gestion des risques de taux d'intérêt sont informées. La documentation fait état, entre autres, des objectifs de gestion du risque de taux d'intérêt ainsi que de la stratégie de risque relative à la transaction de couverture.

Mesure de l'effectivité couverture

L'effectivité de la couverture au moyen d'instruments financiers dérivés est évaluée de manière agrégée. La sensibilité de la valeur économique de l'ensemble des opérations de bases sensibles aux taux d'intérêt détenues dans le portefeuille de la banque est évaluée selon deux scénarios antagonistes (+/-100 bp de déplacement parallèle des taux d'intérêt). La sensibilité de la valeur économique des opérations stratégiques de couverture au moyen d'instruments financiers dérivés est évaluée selon deux scénarios (+/-100 bp de déplacement parallèle des taux d'intérêt).

L'effectivité de la couverture est confirmée dès lors que pour chaque scénario :

- la sensibilité de la valeur économique des opérations de base est opposée en signe à la sensibilité de la valeur économique des opérations de couverture (corrélations économiques négatives) ;
- et la sensibilité des opérations de couverture est inférieure en valeur absolue à la sensibilité de la valeur économique des opérations de base.

L'effectivité de la couverture est évaluée à chaque clôture comptable (fin de mois) et fait l'objet d'une présentation au comité *Asset and liability management* (CALM) de la banque.

Absence d'effectivité de la couverture par instruments financiers dérivés

Dès lors que l'effectivité des couvertures par instruments financiers dérivés n'est plus vérifiée, alors, soit l'effectivité est recouvrée par une adaptation du portefeuille stratégique de couverture par instruments financiers dérivés, soit les opérations de couverture en cause de l'ineffectivité sont identifiées, transférées et enregistrées dans le portefeuille de négoce. La partie excédentaire du résultat des opérations de couverture par instruments dérivés est affectée au "Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur". La banque met en œuvre un dispositif de contrôle pour prévenir toute ineffectivité de la couverture par instruments dérivés assorti d'une surveillance accrue en prévision des clôtures semestrielles.

4. Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes consolidés

Consolidé

68

4.01 Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

(en CHF 1'000)

	31.12.2023	31.12.2022
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise de pension	389'992	718'692
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	100'000	18'490
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opération de mise en pension	100'019	18'642
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	<i>100'019</i>	<i>18'642</i>
Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises de pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	394'063	717'626
<i>dont titres remis à un tiers en garantie</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>dont titres aliénés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

4.02 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en CHF 1'000)

	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	1'118'534	803'690	3'745'517	5'667'741
Créances hypothécaires	13'599'919	–	–	13'599'919
<i>Immeubles d'habitations</i>	11'344'904	–	–	11'344'904
<i>Immeubles commerciaux</i>	1'574'803	–	–	1'574'803
<i>Immeubles artisanaux et industriels</i>	463'706	–	–	463'706
<i>Autres</i>	216'506	–	–	216'506
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2023	14'718'453	803'690	3'745'517	19'267'660
31.12.2022	14'137'786	1'089'020	3'385'797	18'612'603
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2023	14'700'823	801'726	3'699'012	19'201'560
31.12.2022	14'121'073	1'079'657	3'323'904	18'524'634
Hors bilan				
Engagements conditionnels	–	54'183	974'519	1'028'702
Engagements irrévocables	–	128'428	847'985	976'413
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	–	–	272'183	272'183
Crédits par engagements	–	405	18'048	18'453
Total du hors bilan				
31.12.2023	–	183'016	2'112'735	2'295'751
31.12.2022	–	162'241	1'939'983	2'102'224
Créances compromises Consolidé				
	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
31.12.2023	159'807	117'983	41'824	41'171
31.12.2022	171'333	110'708	60'625	56'149

L'écart entre le montant net des créances compromises et les corrections de valeur individuelles résulte d'une définition restrictive de la valeur des sûretés, ainsi que de la prise en compte de la solvabilité des débiteurs.

4.03 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

(en CHF 1'000)

Actifs	31.12.2023	31.12.2022
Opérations de négoce		
Titres de dette	–	610
<i>dont cotés</i>	–	610
Titres de participation	189	41
Métaux précieux et matières premières	63'081	50'465
Autres actifs du négoce	65	16
Total des actifs	63'335	51'132
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	–	–
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	–	–
Engagements	31.12.2023	31.12.2022
Opérations de négoce		
Titres de participation	–	–
Autres passifs du négoce	2'728	1'565
Total des engagements	2'728	1'565
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	–	–

4.04 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en CHF 1'000)

		Instruments de négoce			Instruments de couverture		
		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Instruments de taux	<i>swaps</i>	–	–	–	367'984	218'418	12'181'868
	options (OTC ¹)	2'254	2'254	34'459	–	–	–
Devises/métaux précieux	contrats à terme	37'945	80'819	4'259'380	267	44'039	1'389'710
	options (OTC ¹)	764	764	100'711	–	–	–
Titres de participation / Indices	futures	–	–	–	193	472	41'376
Total avant prise en compte des contrats de netting							
31.12.2023		40'963	83'837	4'394'550	368'444	262'929	13'612'954
	<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation²</i>	3'018	3'018	135'170	–	–	–
31.12.2022		20'527	19'656	1'814'072	818'374	616'770	19'350'287
	<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation²</i>	4'604	4'604	244'386	–	1'363	200'000

¹ Over the counter.² Incluant les instruments dont l'évaluation est déterminée par un modèle alimenté essentiellement par des paramètres de marchés. Aucune opération de couverture n'a été jugée ineffective durant l'année 2023 (2022 – sans changement).

	Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)
Total après prise en compte des contrats de netting		
31.12.2023	22'595	30'826
31.12.2022	12'355	9'438

Répartition selon les contreparties	Centrales de compensation	Banques et maisons de titres	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)	–	4'219	18'376

4.05 Répartition des immobilisations financières

(en CHF 1'000)

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Titres de créance	2'410'105	2'106'831	2'399'063	1'988'185
<i>dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	2'182'882	1'991'644	2'168'194	1'871'313
<i>dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	227'223	115'187	230'869	116'872
Titres de participation	238'014	231'808	296'219	312'287
<i>dont participations qualifiées¹</i>	13'529	29'332	13'529	29'332
Immeubles et véhicules	474	547	474	547
Total	2'648'593	2'339'186	2'695'756	2'301'019
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	2'119'723	1'871'360	2'086'148	1'759'781

¹ En cas de détention de 10% au moins du capital ou des voix.

Répartition des contreparties selon la notation²

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Titres de créance, valeur comptable	2'199'265	72'495	–	–	–	138'345
Titres de créance, valeur comptable année précédente	2'070'905	35'926	–	–	–	–

² Les classes de *rating* sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's.

4.06 Présentation des participations

(en CHF 1'000)

	2023								
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence/ reprises d'amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
Participations évaluées selon la mise en équivalence									
sans valeur boursière	20'247	12'797	33'044	3'351	-1'130	–	639	35'904	N/A
Autres participations									
avec valeur boursière	66	–	66	–	-4	–	–	62	62
sans valeur boursière	38'156	-2'068	36'088	5	-15	–	–	36'078	N/A
Total des participations	58'469	10'729	69'198	3'356	-1'149	–	639	72'044	

4.07 Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Raison sociale et siège	Activité		Capital social (en CHF 1'000)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe (en %)	Détention indirecte (en %)
Intégration globale							
Banque Cantonale de Genève France SA, Lyon	Banque	EUR	50'000	100	100	100	
Rhône Saône Courtage Sàrl, Lyon	Courtage immobilier	EUR	10	100	100		100
Rhône Saône Léman II SNC, Lyon	Société immobilière	EUR	10	100	100		100
Capital Transmission SA, Genève	Investissements	CHF	2'000	100	100	100	
Dimension SA, Lausanne	Evaluation et vente d'entreprises	CHF	160	100	100	100	
Swiss Public Finance Solutions SA, Genève	Conseils financiers	CHF	400	100	100	100	
Loyal Finance AG, Zurich	Gestion d'actifs	CHF	200	100	100	100	

Intégration par mise en équivalence

Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon	Opérations immobilières	EUR	2'088	33.3	33.3		33.3
Compagnie Foncière Whymper SAS, Lyon	Opérations immobilières	EUR	100	33.3	33.3		33.3
Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Puteaux	Opérations immobilières	EUR	12'075	35.2	33.3	33.3	1.9
Investissements Fonciers SA, Lausanne	Direction de fonds de placement	CHF	1'000	42.8	42.8	42.8	

Autres participations

Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Emission de lettres de gages	CHF	2'225'000	5.9	5.9	5.9	
SIX Group Ltd, Zurich	Fournisseur de services pour l'industrie financière	CHF	19'522	1.6	1.6	1.6	

Pas de changements significatifs entre 2022 et 2023.

4.08 Présentation des immobilisations corporelles

(en CHF 1'000)

	2023						
	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable à la fin de la période précédente	Investis- sements	Désinvestis- sements ¹	Amortisse- ments	Valeur comptable à la fin de la période de référence
Immeubles à l'usage du Groupe	131'579	-56'484	75'095	-	-27'148	-2'461	45'486
Autres immeubles	26'431	-11'914	14'517	-	-	-528	13'989
Logiciels développés en interne ou acquis séparément	40'891	-23'113	17'778	8'650	-	-11'517	14'911
Autres immobilisations corporelles	30'920	-9'995	20'925	16'449	-	-4'523	32'851
Total des immobilisations corporelles	229'821	-101'506	128'315	25'099	-27'148	-19'029	107'237

¹ Voir commentaire sur les produits extraordinaires de l'annexe 4.36 consolidé.

4.09 Présentation des valeurs immatérielles

(en CHF 1'000)

	2023						
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
<i>Goodwill</i>	900	-645	255	970	-	-1'225	-
Autres valeurs immatérielles	377	-299	78	-	-	-78	-
Total des valeurs immatérielles	1'277	-944	333	970	-	-1'303	-

4.10 Répartition des autres actifs et autres passifs

(en CHF 1'000)

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Adaptations de valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés	-	-	146'706	252'183
Composantes de taux des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance, aliénées avant l'échéance	294	329	-	212
Composantes de taux des opérations de couverture aliénées avant l'échéance	223'855	73'999	295'046	109'217
Sous-total	224'149	74'328	441'752	361'612
Frais d'émission/emprunt sur les obligations et la CLG ¹ à amortir	846	1'234	-	-
Etalement des pénalités lors de remboursement anticipé de crédit	-	-	20'064	24'964
Opération de <i>continuous linked settlement system</i> en cours de traitement	52'879	132'978	53'102	133'900
Autres opérations bancaires internes	5'319	48'911	5'415	5'492
Impôts indirects	3'697	4'749	16'383	6'550
Total	286'890	262'200	536'716	532'518

¹ Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses.

4.11 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

(en CHF 1'000)

	2023		2022	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Actifs nantis/cédés en faveur de				
BNS	128'960	-	117'787	-
Esisuisse (garantie des déposants suisse)	59'747	-	-	-
SIX Swiss Exchange (bourse électronique suisse)	31'342	-	26'380	-
Euroclear (dépositaire central international de titres)	10'602	-	-	-
Centrale d'émission de lettres de gage des banques cantonales suisses : <i>valeur nominale des titres hypothécaires conservés séparément</i>	6'766'252	3'958'000	6'322'297	3'938'000

4.12 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de l'établissement détenus par ces institutions

	Nombre		Valeur (en CHF 1'000)	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
En qualité de banque dépositaire	-	-	40'686	27'252
Valeurs de remplacement négatives	-	-	71	-
Actions BCGE détenues par la fondation	60'000	60'000	13'500	10'770

4.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

(en CHF 1'000)

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

Le groupe BCGE n'a pas comptabilisé de réserves de contributions dans ses livres ni durant l'exercice de référence, ni durant l'exercice précédent.

b) Présentation de l'avantage/engagement économique et des charges de prévoyance (en CHF 1'000)

	(Excédent)/ insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence ¹	Part économique du groupe		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/ engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2023	31.12.2022			31.12.2023	31.12.2022
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance	–	–	–	–	17'512	17'837	16'999

¹ Les comptes annuels audités au 31.12.2023 de l'institution de prévoyance ne sont pas disponibles. L'excédent de couverture se base sur les comptes audités au 31.12.2022.

L'institution de prévoyance de la BCGE représente la principale caisse de pension du groupe et couvre l'ensemble des employés de la maison-mère ainsi que des filiales suisses.

4.14 Présentation des produits structurés émis

Aucune position n'était présente à la date de clôture de l'exercice de référence et de l'exercice précédent.

4.15 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire et prêts des lettres de gage en cours

(en CHF 1'000)

		2023					
		Taux d'intérêt moyen pondéré	Echéances	Montants émis en monnaies étrangères	Montants émis en CHF	Propres titres détenus	Valeur comptable au bilan
Emprunt CHF émis le 10.06.2015	Non subordonné ¹	0.500%	10.06.2024	–	150'000	–	150'000
Emprunt CHF émis le 23.04.2019	Non subordonné ¹	0.125%	23.04.2026	–	120'000	–	120'000
Emprunt CHF émis le 16.03.2022	Non subordonné ¹	0.625%	16.03.2029	–	150'000	–	150'000
Emprunt CHF émis le 9.12.2022	Non subordonné ¹	1.875%	09.12.2030	–	100'000	–	100'000
Emprunt CHF subordonné émis le 28.06.2017	Subordonné ¹ avec clause <i>PONV</i> ²	1.125%	28.06.2027	–	110'000	–	110'000
Emprunt CHF perpétuel de type <i>AT1</i> émis le 12.11.2019	Subordonné avec clause <i>PONV</i> ²	1.875%	N/A	–	135'000	–3'465	131'535
Total				–	765'000	–3'465	761'535
	Total non subordonné	0.714%	–	–	520'000	–	520'000
	Subordonné avec clause <i>PONV</i> ²	1.538%	–	–	245'000	–3'465	241'535
Total 2023		0.978%	–	–	765'000	–3'465	761'535
Total 2022		1.086%	–	–	855'000	–16'495	838'505

¹ Emprunts ne pouvant être dénoncés avant leur échéance.² *Point of non viability*.

		2023						
Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours		D'ici une année	Plus d'un an et moins de deux ans	Plus de deux ans et moins de trois ans	Plus de trois ans et moins de quatre ans	Plus de quatre ans et moins de cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Emprunts obligataires (selon le bilan) 2023	150'000	–	120'000	110'000	–	381'535	761'535	
Emprunts obligataires (selon le bilan) 2022	86'545	150'000	–	119'500	110'000	372'460	838'505	
		2023	2022					
Prêts des centrales de lettres de gage		3'958'000	3'938'000					

4.16 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

(en CHF 1'000)

	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
Provisions pour risques de défaillance	3'177	–	–	–	–	910	–	4'087
<i>dont provisions pour les risques inhérents de défaillance des opérations hors bilan</i>	2'300	–	–	–	–	910	–	3'210
Provisions pour autres risques d'exploitation	1'100	-775	–	–	–	753	–	1'078
Autres provisions	1'559	-91	–	-20	–	2'096	-894	2'650
Total des provisions	5'836	-866	–	-20	–	3'759	-894	7'815
Réserves pour risques bancaires généraux ¹	270'000	–	–	–	–	20'000	–	290'000
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	90'389	-22'548	–	-2'504	2'934	13'031	-5'501	75'801
<i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i>	56'149	-22'548	–	-2'504	2'934	12'641	-5'501	41'171
<i>dont corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance</i>	34'240	–	–	–	–	390	–	34'630

¹ La constitution ou la dissolution des réserves pour risques bancaires généraux ne sont pas soumises à l'impôt sur le résultat.

4.17 Présentation du capital social

(en CHF 1'000)

	31.12.2023			31.12.2022		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital social						
Actions nominatives uniques à CHF 50	360'000	7'200'000	360'000	360'000	7'200'000	360'000
Capital-actions /capital social	360'000	7'200'000	360'000	360'000	7'200'000	360'000
<i>dont libéré</i>	360'000	7'200'000	360'000	360'000	7'200'000	360'000
Total du capital social	360'000	7'200'000	360'000	360'000	7'200'000	360'000

4.18 Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

	Nombre Droits de participation		Valeur (en CHF 1'000) Droits de participation	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Membres du conseil d'administration ¹	1'412	1'278	290	214
Membres des organes de direction ^{2,3}	8'760	7'905	1'966	1'415
Collaborateurs ⁴	24'173	26'174	4'961	4'376
Total	34'345	35'357	7'217	6'005

¹ Nombre d'actions gratuites distribuées au cours de l'exercice.

² Versé en 2024 sur la base des résultats 2023.

³ Montants calculés sur la base d'un cours de clôture du 31.12.2023 de CHF 225 (au 31.12.2022 CHF 179.50).

⁴ Les rémunérations variables des collaborateurs n'ont pas encore été distribuées et ceux-ci n'ont pas pu exercer leurs droits.

Aucune option n'a été accordée sur des droits de participation aux membres du conseil d'administration, de la direction générale et aux collaborateurs.

Les conditions contractuelles d'attribution des différents plans sont expliquées dans le point 5 du chapitre Informations aux actionnaires, gouvernance d'entreprise en page 41. Les plans liés à la rémunération de la part variable ordinaire, ainsi que dans le cadre du plan d'intéressement lors d'achat d'actions sont bloqués entre 5 ans et 10 ans maximum, au choix du bénéficiaire. Les autres plans d'intéressement sont bloqués 5 ans.

4.19 Indication des créances et engagements envers les parties liées

(en CHF 1'000)

Créances et engagements	Créances		Engagements	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Participants qualifiés	59'593	68'044	663'310	227'609
Sociétés du groupe	11'626	9'759	4'375	2'147
Sociétés liées	1'553'870	1'520'494	251'050	336'218
Affaires d'organes	1'651	4'075	5'535	4'500
Autres parties liées	–	34	40'757	27'252

Créances et engagements éventuels	Créances		Engagements	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Participants qualifiés	–	–	50	50
Sociétés du groupe	–	–	–	–
Sociétés liées	–	–	50'479	26'033
Affaires d'organes	–	–	–	–
Autres parties liées	–	–	–	–

Les sociétés du groupe sont définies en annexe 4.07.

Les créances (hypothèques) et les engagements (comptes courants) envers les sociétés liées sont constituées en majeure partie par les fondations immobilières de droit public liées à l'Etat de Genève.

Les crédits aux organes sont principalement constitués de créances hypothécaires qui sont accordées aux administrateurs, ainsi qu'aux membres de la direction générale. Les membres de la direction générale bénéficient des mêmes conditions que celles accordées aux employés de la banque, mais il n'en est pas de même pour les membres du conseil d'administration.

Les créances et les engagements en relation avec les participants qualifiés, découlent d'opérations bancaires exécutées aux conditions des collectivités publiques, qui peuvent faire l'objet de fluctuations importantes d'un exercice à l'autre.

4.20 Indications des participants significatifs

	31.12.2023		31.12.2022	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Actions nominatives uniques				
Etat de Genève	159'385'750	44.3	159'385'750	44.3
Ville de Genève	75'132'300	20.9	75'132'300	20.9
44 communes genevoises	26'732'450	7.4	26'732'450	7.4
Sous-total collectivités publiques	261'250'500	72.6	261'250'500	72.6
CPEG – Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève	21'440'000	6.0	21'440'000	6.0
Autres actionnaires ¹	77'309'500	21.4	77'309'500	21.4
Total	360'000'000	100.0	360'000'000	100.0

¹ Aucun autre actionnaire ne détient plus de 5% des actions nominales uniques.

4.21 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Capital propre en portefeuille

		2023	2022
Actions BCGE	Situation au 1 ^{er} janvier	83'588	106'765
	Achats	30'212	22'130
	Ventes	46'594	45'307
	Situation au 31 décembre	67'206	83'588
Prix de transaction moyen (valeur vénale moyenne) en CHF		205.6	167.7
Actions détenues par son institution de prévoyance professionnelle		60'000	60'000

Les propres parts ont été négociées aux prix du marché. Le résultat de la vente des propres actions a été porté au crédit de la réserve issue du capital. Il n'existe aucun engagement conditionnel en relation avec des propres titres de participation aliénés ou acquis (sans changement par rapport à l'exercice précédent). La composition du capital actions avec les droits et restrictions attachés aux actions est énoncée au tableau "Annexe 4.17 Capital social". Les Réserves non distribuables correspondent à la moitié du capital nominal (CHF 360 millions) en vertu de l'art. 671 al. 2 du Code des obligations. Aucune restriction statutaire ne limite la part distribuable de la Réserve légale issue du bénéfice et de la Réserve légale issue du capital. A relever que la Banque doit maintenir une partie de ses capitaux propres afin de respecter les dispositions réglementaires en matière de fonds propres. Toutes les transactions avec des participants ont été effectuées au moyen de liquidités et n'ont pas été soldées avec d'autres transactions.

4.22 Indication des crédits, prêts, rémunérations et participations des membres du conseil d'administration et de la direction générale

Voir l'annexe 4.22 des comptes de la maison-mère, en page 106.

4.23 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

(en CHF 1'000)

	Echu							Total
	A vue	Résiliable	Jusqu'à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 12 mois à 5 ans	De plus de 5 ans	Immobilisé	
Actifs/instruments financiers								
Liquidités	6'710'001	–	–	–	–	–	–	6'710'001
Créances sur les banques	168'444	19	352'232	179'145	608	–	–	700'448
Créances résultant d'opérations de financement de titres	–	–	389'992	–	–	–	–	389'992
Créances sur la clientèle	1'137'477	478'836	992'829	359'803	1'391'275	1'259'051	–	5'619'271
Créances hypothécaires	4'066	2'731'323	706'962	664'795	3'683'817	5'791'326	–	13'582'289
Opérations de négoce	63'335	–	–	–	–	–	–	63'335
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	22'595	–	–	–	–	–	–	22'595
Immobilisations financières	267'368	–	105'016	181'603	1'056'069	1'038'063	474	2'648'593
Total								
31.12.2023	8'373'286	3'210'178	2'547'031	1'385'346	6'131'769	8'088'440	474	29'736'524
31.12.2022	8'091'989	2'616'486	3'381'288	1'629'406	5'900'225	7'904'531	547	29'524'472

Fonds étrangers/ instruments financiers

Engagements envers les banques	299'622	32'121	1'702'609	49'857	–	–	–	2'084'209
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	–	–	100'000	–	–	–	–	100'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	10'483'161	6'298'506	3'236'051	424'503	7'046	–	–	20'449'267
Engagements résultant d'opérations de négoce	2'728	–	–	–	–	–	–	2'728
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	30'826	–	–	–	–	–	–	30'826
Obligations de caisse	–	–	400	210	2'488	184	–	3'282
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	–	–	27'000	344'000	1'436'000	2'912'535	–	4'719'535
Total								
31.12.2023	10'816'337	6'330'627	5'066'060	818'570	1'445'534	2'912'719		27'389'847
31.12.2022	12'543'327	6'120'676	3'481'276	769'858	1'491'187	2'973'005		27'379'329

4.24 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

(en CHF 1'000)

Actifs	2023		2022	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	6'655'430	54'571	6'685'443	30'256
Créances sur les banques	292'568	407'880	584'059	578'715
Créances résultant d'opérations de financement de titres	389'992	–	718'692	–
Créances sur la clientèle	3'554'600	2'064'671	3'412'343	2'066'596
Créances hypothécaires	13'228'296	353'993	12'696'536	349'159
Opérations de négoce	63'325	10	51'119	13
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	19'150	3'445	11'317	1'038
Immobilisations financières	2'156'203	492'390	2'006'209	332'977
Comptes de régularisation	62'266	4'604	44'719	5'177
Participations	46'131	25'913	44'958	24'240
Immobilisations corporelles	104'140	3'097	124'604	3'711
Valeurs immatérielles	–	–	333	–
Autres actifs	285'600	1'290	260'276	1'924
Total des actifs	26'857'701	3'411'864	26'640'608	3'393'806
Passifs	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Engagements envers les banques	453'575	1'630'634	901'140	2'224'633
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	100'000	–	18'490	–
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	16'499'589	3'949'678	15'788'830	3'657'988
Engagements résultant d'opérations de négoce	2'728	–	1'521	44
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	1'973	28'853	2'427	7'011
Obligations de caisse	3'282	–	740	–
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	4'719'535	–	4'776'505	–
Comptes de régularisation	145'582	6'079	128'234	4'846
Autres passifs	534'985	1'731	531'000	1'518
Provisions	7'484	331	5'520	316
Réserves pour risques bancaires généraux	290'000	–	270'000	–
Capital social	360'000	–	360'000	–
Réserve issue du capital	291'315	–	299'171	–
Réserve issue du bénéfice	1'059'968	–	921'818	–
Propres parts du capital	–12'452	–	–14'292	–
Réserve de change	–36'545	–	–29'467	–
Intérêts minoritaires au capital propre	–	–	471	–
Bénéfice/perte (résultat de la période)	231'240	–	175'950	–
Total des passifs	24'652'259	5'617'306	24'138'058	5'896'356

4.25 Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile)

(en CHF 1'000)

Actifs	2023		2022	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Europe • France	1'946'898	6.4	1'862'789	6.3
• Luxembourg	188'876	0.6	190'546	0.6
• Allemagne	159'304	0.5	120'868	0.4
• Autres pays européens	419'903	1.4	496'969	1.7
Singapour	153'424	0.5	157'453	0.5
Etats-Unis et Canada	107'568	0.4	69'796	0.2
Autres	435'891	1.4	495'385	1.6
Actifs à l'étranger	3'411'864	11.2	3'393'806	11.3
Suisse	26'857'701	88.8	26'640'608	88.7
Total des actifs	30'269'565	100.0	30'034'414	100.0

4.26 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

(en CHF 1'000)

Classe de notation (selon l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Serv ¹)	Expositions nettes à l'étranger / fin de l'année de référence		Expositions nettes à l'étranger / fin de l'année précédente	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
0/HI	3'021'180	80.0	2'920'923	74.1
1	–	0.0	8	0.0
2	108'580	2.8	86'199	2.2
3	63'465	1.7	31'830	0.8
4	187'593	5.0	28'231	0.7
5 et 6	109'545	2.9	301'689	7.6
7	15'162	0.4	29'776	0.8
Actifs non répartis (valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés)	272'558	7.2	544'008	13.8
Total	3'778'083	100.0	3'942'664	100.0

¹ La notation de la Serv est reconnue par la Finma.

4.27 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

(en CHF 1'000)

Actifs	Monnaies					
	CHF	EUR	USD	GBP	AUTRES	MÉTAUX
Liquidités	6'611'487	96'970	737	248	559	–
Créances sur les banques	179'369	46'622	401'364	3'873	28'664	40'556
Créances résultant d'opérations de financement de titres	185'000	37'112	167'880	–	–	–
Créances sur la clientèle	2'735'829	1'776'304	1'020'253	69'906	16'797	182
Créances hypothécaires	13'406'827	172'440	3'022	–	–	–
Opérations de négoce	189	65	–	–	–	63'081
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	22'595	–	–	–	–	–
Immobilisations financières	2'233'284	192'023	213'866	3'198	6'222	–
Comptes de régularisation	62'266	4'604	–	–	–	–
Participations	52'217	19'682	145	–	–	–
Immobilisations corporelles	104'140	3'097	–	–	–	–
Autres actifs	232'574	8'179	45'483	–	654	–
Total des actifs bilantaires	25'825'777	2'357'098	1'852'750	77'225	52'896	103'819
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	1'908'767	544'641	3'160'961	86'297	31'101	18'034
Total des actifs	27'734'544	2'901'739	5'013'711	163'522	83'997	121'853
Passifs	CHF	EUR	USD	GBP	AUTRES	MÉTAUX
Engagements envers les banques	511'708	292'227	1'225'220	19'089	2'860	33'105
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	100'000	–	–	–	–	–
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	16'795'332	1'530'320	2'006'517	57'544	35'246	24'308
Engagements résultant d'opérations de négoce	1'359	–	1'318	48	3	–
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	30'826	–	–	–	–	–
Obligations de caisse	3'282	–	–	–	–	–
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	4'719'535	–	–	–	–	–
Comptes de régularisation	145'582	6'079	–	–	–	–
Autres passifs	533'701	2'662	27	321	5	–
Provisions	7'815	–	–	–	–	–
Réserves pour risques bancaires généraux	290'000	–	–	–	–	–
Capital social	360'000	–	–	–	–	–
Réserve issue du capital	291'315	–	–	–	–	–
Réserve issue du bénéfice	1'059'968	–	–	–	–	–
Propres parts du capital	–12'452	–	–	–	–	–
Réserve de change	–36'545	–	–	–	–	–
Bénéfice/perte (résultat de la période)	231'240	–	–	–	–	–
Total des passifs bilantaires	25'032'666	1'831'288	3'233'082	77'002	38'114	57'413
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	2'891'092	970'215	1'772'329	86'296	44'840	64'369
Total des passifs	27'923'758	2'801'503	5'005'411	163'298	82'954	121'782
Position nette par devise 2023	–189'214	100'236	8'300	224	1'043	71
Position nette par devise 2022	–148'652	111'799	2'803	–99	1'009	177

4.28 Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels

(en CHF 1'000)

	2023	2022
Engagements de couverture de crédit et similaires	41'627	42'174
Garanties de prestation de garantie et similaires	58'079	53'311
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	928'296	818'361
Autres engagements conditionnels	700	700
Total des engagements conditionnels	1'028'702	914'546

Les engagements irrévocables sont principalement liés à l'activité de crédit du *trade finance* et au prix des matières premières.

4.29 Répartition des crédits par engagement

(en CHF 1'000)

	2023	2022
Engagements résultant de paiements différés	18'453	114'811
Engagements résultant d'acceptations	–	–
Total des crédits par engagement	18'453	114'811

4.30 Répartition des opérations fiduciaires

(en CHF 1'000)

	2023	2022
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	389'173	178'412
Total des opérations fiduciaires	389'173	178'412

4.31 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

Selon l'art. 32 al. 3 OEPF-FINMA, la banque n'est pas soumise à l'obligation de publier cette annexe.

4.32 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur

(en CHF 1'000)

Résultat de négoce provenant des	2023	2022
Instruments de taux (y compris les fonds)	553	97
Titres de participation (y compris les fonds)	61	-27
Devises	36'474	36'766
Matières premières/métaux précieux	812	948
Total du résultat de négoce	37'900	37'784

4.33 Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

Le groupe ne fait pas usage de la possibilité de déduire le financement des positions de négoce.

4.34 Répartition des charges de personnel

(en CHF 1'000)

	2023	2022
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes du groupe, appointements et allocations supplémentaires)	138'330	128'118
<i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable¹</i>	6'754	5'812
Prestations sociales	32'820	31'402
Autres charges de personnel	5'085	4'917
Total des charges de personnel	176'235	164'437

¹ Sur la base des distributions réalisées au cours de l'année civile (*cash basis*).

4.35 Répartition des autres charges d'exploitation

(en CHF 1'000)

	2023	2022
Coût des locaux	12'832	11'436
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	43'346	40'493
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au <i>leasing</i> opérationnel	227	255
Honoraires d'audit	983	860
<i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i>	919	833
<i>dont pour d'autres prestations de service</i>	64	27
Autres charges d'exploitation	51'327	43'810
Total des autres charges d'exploitation	108'715	96'854

4.36 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

Le groupe a réalisé une plus-value suite à la vente de son siège administratif de Lancy, constituant la grande majorité des produits extraordinaires 2023.

Suite à l'évolution des risques, le groupe a adapté les corrections de valeur et provisions à la nouvelle situation.

4.37 Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition

Le groupe n'a pas fait de réévaluation de ses participations ou de ses immobilisations corporelles.

4.38 Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

(en CHF 1'000)

	2023		2022	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat des opérations d'intérêts				
Produits des intérêts et des escomptes	550'715	22'211	284'452	22'014
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce	204	–	60	–
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	17'242	1	5'640	1
Charges d'intérêts	–193'322	740	–20'595	–213
Résultat brut des opérations d'intérêts	374'839	22'952	269'557	21'802
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	–6'549	–981	–4'539	–809
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts	368'290	21'971	265'018	20'993
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produits des commissions sur les titres et les opérations de placement	58'956	1'364	59'193	1'442
Produits des commissions sur les opérations de crédit	34'865	3'454	39'421	4'625
Produits des commissions sur les autres prestations de service	43'518	692	39'194	1'161
Charges de commissions	–10'011	222	–12'295	8
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service	127'328	5'732	125'513	7'236
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur				
Sous-total résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	37'900	–	37'784	–
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	23'570	–	10'394	–
Produits des participations	6'183	2'005	5'270	5'778
Résultat des immeubles	1'262	–	1'104	–
Autres produits ordinaires	5'390	–	7'830	–
Autres charges ordinaires	–9'755	–	–11'253	–
Sous-total autres résultats ordinaires	26'650	2'005	13'345	5'778
Total des produits d'exploitation	560'168	29'708	441'660	34'007
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	–167'511	–8'724	–155'586	–8'851
Autres charges d'exploitation	–101'500	–7'215	–90'271	–6'583
Sous-total charges d'exploitation	–269'011	–15'939	–245'857	–15'434
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	–19'447	–885	–17'737	–980
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	–2'839	–35	–673	–
Résultat opérationnel	268'871	12'849	177'393	17'593

4.39 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

(en CHF 1'000)

	Taux en % ¹	2023	Taux en % ¹	2022
Impôts courants				
Banque Cantonale de Genève	14.6%	37'803	17.1%	30'145
Banque Cantonale de Genève France SA	23.9%	2'941	26.1%	3'430
Capital Transmission SA, Genève	1.2%	110	-1.7%	-26
Loyal Finance AG, Zurich	20.9%	105	21.9%	44
Divers ²	-	9	-	6
Impôts latents	25.0%	-8	25.0%	20
Total		40'960		33'619

¹ Taux moyen pondéré utilisé sur la base du résultat opérationnel.² Les autres sociétés du groupe ne présentent pas de poste d'impôts significatifs.

4.40 Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation

(en CHF 1'000)

	31.12.2023	31.12.2022
Résultat net attribuable aux actionnaires	231'240	175'950

Actions nominatives

Nombre moyen d'actions en circulation	7'200'000	7'200'000
Résultat par action (en CHF)	32.12	24.44

La Banque Cantonale de Genève n'a pas d'opération financière en cours ouvrant droit à une dilution de son résultat par action.

5. Présentation du tableau des flux de trésorerie

Consolidé

(en CHF 1'000)

	2023		2022	
	Sources	Emplois	Sources	Emplois
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Résultat de la période	231'240	–	175'950	–
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	20'000	–	20'000	–
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	20'332	–	18'717	–
Provisions et autres corrections de valeur	–	–1'069	391	–
Variation des corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes	910	–	–	917
Délimitations actives	–	16'974	–	11'361
Délimitations passives	18'581	–	22'978	–
Autres positions	–	20'492	306'492	–
Dividende de l'exercice précédent	–	39'600	–	32'400
Attribution spéciale à l'Etat de Genève	–	7'920	–	6'480
Solde	–	207'146	–	493'370
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Ecritures par les réserves	–	5'685	–	4'636
Modification des propres titres de participation	1'840	–	3'995	–
Solde	3'845	–	641	–
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations	–	2'846	–	5'156
Immeubles	27'148	–	–	–
Autres immobilisations corporelles	–	25'099	–	17'979
Valeurs immatérielles	–	970	–	–
Solde	1'767	–	23'135	–
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Opérations à moyen et long terme (supérieures à 1 an)				
Engagements envers les banques	–	–	–	–
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1'049	–	5'997	–
Obligations de caisse	2'542	–	–	63
Emprunts	–	76'970	34'260	–
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	20'000	–	145'000	–
Créances sur les banques	–	186	–	24
Créances sur la clientèle	–	151'729	6'068	–
Créances hypothécaires	–	536'594	–	379'803
Immobilisations financières	–	277'830	–	100'449
Opérations à court terme				
Engagements envers les banques	–	1'041'564	–	68'653
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	81'510	–	–	144'574
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1'001'400	–	1'207'417	–
Engagements résultant d'opérations de négoce	1'163	–	–	2'360
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	21'388	–	790	–
Créances sur les banques	462'512	–	–	304'963
Créances résultant d'opérations de financement de titres	328'700	–	–	718'692
Créances sur la clientèle	11'397	–	204'601	–
Opérations de négoce	–	12'203	2'812	–
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	–	10'240	4'739	–
Immobilisations financières	–	31'577	–	113'961
Etat des liquidités				
Liquidités	5'698	–	–	247'736
Solde	201'534	–	469'594	–
Totaux des soldes	207'146	207'146	493'370	493'370

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée Générale de la Banque Cantonale de Genève, Genève

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque Cantonale de Genève et de ses filiales (« le Groupe »), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, le compte de résultat consolidé, l'état des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 56 à 87) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (« NA-CH »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces éléments.

Evaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances

 Niveau de risque similaire à l'année précédente



Eléments clés de l'audit

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires s'élèvent respectivement à CHF 5,619 mios et CHF 13,582 mios (total de bilan de CHF 30,270 mios).

Ces créances sont présentées, déduction faite des corrections de valeur, constituées pour CHF 76 mios et incluant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance (CHF 35 mios). L'estimation des corrections de valeur se base sur une réglementation interne. Les corrections de valeur comprennent intrinsèquement une part de jugement significatif de la part de la direction. Compte tenu du volume de ces créances, les corrections de valeur pour risques de défaillance sont considérées comme un élément clé de l'audit.

Nous renvoyons aux pages 61 à 64 et aux tableaux 4.02 et 4.16 de l'annexe en pages 69 et 76 pour de plus amples informations.

Comment notre audit y répond

Nous avons vérifié et testé les contrôles-clés relatifs aux créances, notamment les processus d'octroi de crédits, le suivi des crédits, l'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance (règles d'évaluation) et les contrôles relatifs à la détermination des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail.

Par ailleurs, nous avons testé sur base de sondage :

- Les différents types de créances (sur la clientèle et hypothécaires, y compris commerciales et financement de négoce international), y compris celles qui n'avaient pas été identifiées comme pouvant faire l'objet d'une correction de valeur, afin de nous forger notre propre opinion sur leur évaluation, et le cas échéant, vérifier si elle a été correctement reconnue ;
- Les hypothèses retenues pour les corrections de valeur ;
- Les créances faisant l'objet d'une surveillance particulière du fait de leurs risques de défaillance mais sans corrections de valeur ;
- Le degré de jugement appliqué et l'approbation des corrections de valeur conformément aux compétences internes ;
- Les opinions des cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de dossiers de recouvrement ;
- La correcte comptabilisation des corrections de valeur.

Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances.

Evaluation des provisions pour litiges

 Niveau de risque similaire à l'année précédente



Eléments clés de l'audit

De par son activité prépondérante de banque universelle et cantonale impliquant un nombre important de clients, le Groupe est exposé aux risques juridiques. Une liste des procès, procédures et poursuites est établie par la direction. L'évaluation des provisions y relatives comprend une part intrinsèque d'évaluation de la part de la direction.

Nous vous renvoyons à la page 65 et au tableau 4.16 de l'annexe en page 76 pour de plus amples informations.

Comment notre audit y répond

Nous avons testé l'adéquation de la conception et de la mise en place des contrôles-clés concernant l'identification, l'évaluation des provisions et la correcte comptabilisation des provisions pour litiges.

Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail ci-dessous :

- Revoir la liste des procès, procédures et poursuites établie par la direction ;
- Revoir les hypothèses retenues par la direction pour l'estimation du niveau de provision des dossiers significatifs et en discuter avec la direction et le responsable juridique ;
- Circulariser les cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de litiges ou litiges potentiels.
- Vérifier la correcte comptabilisation de ces provisions.

Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des provisions pour litiges.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, la loi suisse et les statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Alexandre Buga
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Vida Gratteau
Expert-réviseur agréé

Genève, le 29 février 2024

Comptes annuels 2023 et annexes maison-mère

Sommaire

1.	Positions du bilan et des opérations hors bilan	95
2.	Positions du compte de résultat	96
3.	Présentation de l'état des capitaux propres	97
	Présentation synoptique	98
1.	Raison sociale, forme juridique, siège et but	98
2.	Principes de comptabilisation et d'évaluation	98
3.	Changement de principes comptables	98
4.	Gestion des risques	98
4.	Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes annuels	99
4.01	Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)	99
4.02	Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises	99
4.03	Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)	100
4.04	Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)	100
4.05	Répartition des immobilisations financières	101
4.06	Présentation des participations	101
4.07	Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte	102
4.08	Présentation des immobilisations corporelles	102
4.09	Présentation des valeurs immatérielles	102
4.10	Répartition des autres actifs et autres passifs	102
4.11	Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	103
4.12	Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de l'établissement détenus par ces institutions	103
4.13	Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance	103
4.14	Présentation des produits structurés émis	103
4.15	Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire et prêts des lettres de gage en cours	103
4.16	Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence	104
4.17	Présentation du capital social	104
4.18	Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs	104

4.19	Indication des créances et engagements envers les parties liées	105
4.20	Indications des participants significatifs	105
4.21	Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre	105
4.22	Indication des crédits, prêts, rémunérations et participations des membres du conseil d'administration et de la direction générale	106
4.23	Présentation de la structure des échéances des instruments financiers	108
4.24	Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile	109
4.25	Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)	110
4.26	Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)	110
4.27	Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque	111
4.28	Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels	112
4.29	Répartition des crédits par engagement	112
4.30	Répartition des opérations fiduciaires	112
4.31	Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution	112
4.32	Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur	112
4.33	Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs	112
4.34	Répartition des charges de personnel	113
4.35	Répartition des autres charges d'exploitation	113
4.36	Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées	113
4.37	Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition	114
4.38	Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation	114
4.39	Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition	114
4.40	Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation	114
	Proposition de répartition du bénéfice	115
	Rapport de l'organe de révision	116

1. Positions du bilan et des opérations hors bilan maison-mère

Actifs	Notes	31.12.2023 en CHF 1'000	31.12.2022 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
Liquidités	4.23	6'668'964	6'692'591	-23'627
Créances sur les banques	4.23	1'376'901	1'855'445	-478'544
Créances résultant d'opérations de financement de titres	4.23	389'992	718'692	-328'700
Créances sur la clientèle	4.23	4'829'015	4'637'910	191'105
Créances hypothécaires	4.23	13'582'289	13'045'695	536'594
Opérations de négoce	4.03	63'326	51'119	12'207
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4.04	22'595	12'455	10'140
Immobilisations financières	4.05	2'576'655	2'265'224	311'431
Comptes de régularisation		59'725	43'843	15'882
Participations	4.06	99'719	96'010	3'709
Immobilisations corporelles	4.08	104'105	124'570	-20'465
Valeurs immatérielles	4.09	-	78	-78
Autres actifs	4.10	285'490	260'259	25'231
Total des actifs	4.25	30'058'776	29'803'891	254'885
Total des créances subordonnées		8'066	5'948	2'118
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		-	-	-
Passifs				
Engagements envers les banques	4.23	2'078'036	3'089'611	-1'011'575
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	4.23	100'000	18'490	81'510
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	4.23	20'354'594	19'349'485	1'005'109
Engagements résultant d'opérations de négoce	4.03	2'728	1'565	1'163
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4.04	30'920	9'485	21'435
Obligations de caisse	4.23	3'282	740	2'542
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	4.15	4'719'535	4'776'505	-56'970
Comptes de régularisation		145'329	127'727	17'602
Autres passifs	4.10	534'704	530'918	3'786
Provisions	4.16	7'334	5'300	2'034
Réserves pour risques bancaires généraux	4.16	290'000	270'000	20'000
Capital social	4.17	360'000	360'000	-
Réserve légale issue du capital		279'570	289'290	-9'720
<i>dont réserve issue d'apports en capital exonéré fiscalement</i>		148'872	158'592	-9'720
Réserve légale issue du bénéfice		953'131	828'080	125'051
Propres parts du capital		-12'452	-14'292	1'840
Bénéfice reporté/perte reportée		-	421	-421
Bénéfice/perte (résultat de la période)		212'065	160'566	51'499
Total des passifs	4.25	30'058'776	29'803'891	254'885
Total des engagements subordonnés	4.15	241'535	331'545	-90'010
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>	4.15	241'535	245'000	-3'465
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels	4.28	999'351	882'711	116'640
Engagements irrévocables	4.02	1'041'865	817'644	224'221
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	4.02	272'183	304'085	-31'902
Crédits par engagement	4.29	18'453	114'811	-96'358

2. Positions du compte de résultat maison-mère

Résultat des opérations d'intérêts	Notes	31.12.2023 en CHF 1'000	31.12.2022 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
Produits des intérêts et des escomptes	4.33	547'964	283'582	264'382
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		204	58	146
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		15'776	4'282	11'494
Charges d'intérêts		-191'419	-19'563	-171'856
Résultat brut des opérations d'intérêts		372'525	268'359	104'166
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	4.16	-6'424	-4'485	-1'939
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		366'101	263'874	102'227

Résultat des opérations de commissions et des prestations de service

Produits des commissions sur les titres et les opérations de placement		56'588	57'425	-837
Produits des commissions sur les opérations de crédit		34'865	39'158	-4'293
Produits des commissions sur les autres prestations de service		41'728	38'868	2'860
Charges de commissions		-9'966	-12'287	2'321
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		123'215	123'164	51

Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

Sous-total résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	4.32	38'331	38'061	270
--	------	--------	--------	-----

Autres résultats ordinaires

Résultat des aliénations d'immobilisations financières		13'897	9'038	4'859
Produits des participations		7'446	5'554	1'892
Résultat des immeubles		1'262	1'104	158
Autres produits ordinaires		6'737	7'413	-676
Autres charges ordinaires		-9'489	-11'191	1'702
Sous-total autres résultats ordinaires		19'853	11'918	7'935

Total des produits d'exploitation		547'500	437'017	110'483
--	--	----------------	----------------	----------------

Charges d'exploitation

Charges de personnel	4.34	-165'050	-153'443	-11'607
Autres charges d'exploitation	4.35	-100'774	-88'400	-12'374
Sous-total charges d'exploitation		-265'824	-241'843	-23'981

Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	4.36	-19'239	-17'767	-1'472
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	4.16	-2'901	-1'279	-1'622

Résultat opérationnel		259'536	176'128	83'408
Produits extraordinaires	4.36	10'332	34'583	-24'251
Charges extraordinaires	4.36	-	-	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	4.16	-20'000	-20'000	-
Impôts	4.39	-37'803	-30'145	-7'658

Bénéfice/perte (résultat de la période)		212'065	160'566	51'499
--	--	----------------	----------------	---------------

3. Présentation de l'état des capitaux propres maison-mère

(en CHF 1'000)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Bénéfice reporté	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	360'000	289'290	828'080	270'000	421	-14'292	160'566	1'894'065
Acquisition de propres parts du capital						-6'287		-6'287
Aliénation de propres parts du capital						9'502		9'502
Bénéfice/(perte) résultant de l'aliénation de propres parts du capital			1'375			-1'375		-
Dividendes et autres distributions			489				-39'600	-39'111
Distribution spéciale à l'Etat de Genève (20% du dividende payé)							-7'920	-7'920
Autres dotations/(prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				20'000				20'000
Autres dotations/(prélèvements) affectant les autres réserves		-9'720	123'187		-421		-113'046	-
Bénéfice/perte (résultat de la période)							212'065	212'065
Capitaux propres à la fin de la période de référence	360'000	279'570	953'131	290'000	-	-12'452	212'065	2'082'314

97

Présentation synoptique

maison-mère

1. Raison sociale, forme juridique, siège et but

La Banque Cantonale de Genève (ci-après BCGE) est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du Code des obligations; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et les caisses d'épargne.

Elle a été inscrite au Registre du commerce de Genève le 17 décembre 1993 et exerce son activité sous la raison sociale Banque Cantonale de Genève.

Le siège social et la direction de la banque sont à Genève.

Rapport d'activité

L'activité de la banque, ainsi que les activités externalisées sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés.

Effectif du personnel	31.12.2023	31.12.2022
En équivalent plein temps	830.85	799.20
Effectif	883.00	848.00

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

Les comptes de la maison-mère sont présentés conformément aux principes du groupe, à l'exception des retraitements spécifiques de présentation selon le principe de l'image fidèle des comptes consolidés, soit principalement le traitement des propres titres de créance et de participation.

Par ailleurs, les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, présentées au point 2, page 60, de la présentation synoptique des comptes consolidés, sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements jugés nécessaires.

3. Changement de principes comptables

Les primes liées aux opérations de *swaptions* conclues dans le cadre de la gestion du risque de taux du bilan sont désormais amorties sur la durée de vie du *swap* sous-jacent au lieu de celle de l'instrument de couverture, afin de mieux contenir les effets de volatilité dans la marge d'intérêts et de correspondre encore mieux à l'intention de gestion. Hormis ce changement, les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modification durant l'année 2023.

4. Gestion des risques

Pour les commentaires relatifs à la gestion des risques, se référer au point 3 (pages 62-65) de la présentation synoptique des comptes consolidés.

4. Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes annuels maison-mère

4.01 Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés, car seule la maison-mère traite ces opérations. Voir l'annexe 4.01 des comptes consolidés en page 68.

4.02 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en CHF 1'000)

	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	421'060	685'206	3'758'255	4'864'521
Créances hypothécaires	13'599'919	–	–	13'599'919
<i>immeubles d'habitations</i>	11'344'819	–	–	11'344'819
<i>immeubles commerciaux</i>	1'573'313	–	–	1'573'313
<i>immeubles artisanaux et industriels</i>	463'706	–	–	463'706
<i>autres</i>	218'081	–	–	218'081
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2023	14'020'979	685'206	3'758'255	18'464'440
31.12.2022	13'410'271	961'794	3'386'070	17'758'135
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2023	14'003'349	683'242	3'724'713	18'411'304
31.12.2022	13'393'558	952'431	3'337'616	17'683'605
Hors bilan				
Engagements conditionnels	–	41'132	958'219	999'351
Engagements irrévocables	–	48'862	993'003	1'041'865
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	–	–	272'183	272'183
Crédits par engagement	–	405	18'048	18'453
Total du hors bilan				–
31.12.2023	–	90'399	2'241'453	2'331'852
31.12.2022	–	180'325	1'938'926	2'119'251
Créances compromises	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
31.12.2023	105'194	73'897	31'297	30'898
31.12.2022	131'913	82'457	49'456	45'230

L'écart entre le montant net des créances compromises et les corrections de valeur individuelles résulte d'une définition restrictive de la valeur des sûretés, ainsi que de la prise en compte de la solvabilité des débiteurs.

4.03 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

(en CHF 1'000)

Actifs	31.12.2023	31.12.2022
Opérations de négoce		
Titres de dette	–	610
<i>dont cotés</i>	–	610
Titres de participation	180	28
Métaux précieux et matières premières	63'081	50'465
Autres actifs du négoce	65	16
Total des actifs	63'326	51'119
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	–	–
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	–	–

Engagements	31.12.2023	31.12.2022
Opérations de négoce		
Titres de participation	–	–
Autres passifs du négoce	2'728	1'565
Total des engagements	2'728	1'565
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	–	–

4.04 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en CHF 1'000)

		Instruments de négoce			Instruments de couverture		
		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Instruments de taux	<i>swaps</i>	–	–	–	367'984	218'418	12'181'868
	options (OTC ¹)	2'254	2'254	34'459	–	–	–
Devises / métaux précieux	contrats à terme	37'945	80'913	4'268'713	267	44'039	1'389'711
	options (OTC ¹)	764	764	100'711	–	–	–
Titres de participation / Indices	futures	–	–	–	193	472	41'375
Total avant prise en compte des contrats de netting							
31.12.2023		40'963	83'931	4'403'883	368'444	262'929	13'612'954
	<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation²</i>	<i>3'018</i>	<i>3'018</i>	<i>135'170</i>	–	–	–
31.12.2022		20'627	19'703	1'824'365	818'374	616'770	19'350'287
	<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation²</i>	<i>4'604</i>	<i>4'604</i>	<i>244'386</i>	–	<i>1'363</i>	<i>200'000</i>

¹ Over the counter.² Incluant les instruments dont l'évaluation est déterminée par un modèle alimenté essentiellement par des paramètres de marchés.

Aucune opération de couverture n'a été jugée ineffective durant l'année 2023 (2022 – sans changement).

Valeurs de remplacement positives (cumulées)

Valeurs de remplacement négatives (cumulées)

Total après prise en compte des contrats de netting

31.12.2023	22'595	30'920
31.12.2022	12'455	9'485

Répartition selon les contreparties	Centrales de compensation	Banques et maisons de titres	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)	–	4'219	18'376

4.05 Répartition des immobilisations financières

(en CHF 1'000)

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Titres de créance	2'368'430	2'079'080	2'355'617	1'958'925
<i>dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	2'180'543	1'989'305	2'164'855	1'868'974
<i>dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	187'887	89'775	189'762	89'951
Titres de participation	207'751	185'597	265'955	266'076
Immeubles et véhicules	474	547	474	547
Total	2'576'655	2'265'224	2'622'046	2'225'548
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	2'119'723	1'871'360	2'086'148	1'759'781

Répartition des contreparties selon la notation¹

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Titres de créance, valeur comptable	2'199'264	72'495	–	–	–	96'671
Titres de créance, valeur comptable année précédente	2'043'154	35'926	–	–	–	–

¹ Les classes de *rating* sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's.

4.06 Présentation des participations

(en CHF 1'000)

	2023							Valeur de marché
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	
Autres participations								
avec valeur boursière	66	–	66	–	–4	–	62	62
sans valeur boursière	104'006	–8'062	95'944	4'761	–15	–1'033	99'657	N/A
Total des participations	104'072	–8'062	96'010	4'761	–19	–1'033	99'719	

4.07 Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.07 des comptes consolidés en page 72.

4.08 Présentation des immobilisations corporelles

(en CHF 1'000)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de la période précédente	2023			Valeur comptable à la fin de la période de référence
				Investissements	Désinvestissements ¹	Amortissements	
Immeubles à l'usage de la Banque	131'579	-56'484	75'095	-	-27'148	-2'461	45'486
Autres immeubles	26'431	-11'914	14'517	-	-	-528	13'989
Logiciels développés en interne ou acquis séparément	38'278	-23'098	15'180	8'791	-	-10'883	13'088
Autres immobilisations corporelles	29'758	-9'980	19'778	16'020	-	-4'256	31'542
Total des immobilisations corporelles	226'046	-101'476	124'570	24'811	-27'148	-18'128	104'105

¹ Voir commentaire sur les produits extraordinaires de l'annexe 4.36 consolidé.

4.09 Présentation des valeurs immatérielles

(en CHF 1'000)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	2023			Valeur comptable à la fin de l'année de référence
				Investissements	Désinvestissements	Amortissements	
Autres valeurs immatérielles	377	-299	78	-	-	-78	-
Total des valeurs immatérielles	377	-299	78	-	-	-78	-

4.10 Répartition des autres actifs et autres passifs

(en CHF 1'000)

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Adaptations de valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés	-	-	146'706	252'183
Composantes de taux des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance, aliénés avant l'échéance	294	329	-	212
Composantes de taux des opérations de couverture aliénés avant l'échéance	223'855	73'999	295'046	109'217
Sous-total	224'149	74'328	441'752	361'612
Frais d'émission/emprunt sur les obligations et la CLG ¹ à amortir	846	1'234	-	-
Etalement des pénalités lors de remboursement anticipé de crédit	-	-	20'064	24'964
Opération du <i>continuous linked settlement system</i> en cours de traitement	52'879	132'978	53'102	133'900
Autres opérations bancaires internes	4'014	46'980	3'469	3'902
Impôts indirects	3'602	4'739	16'317	6'540
Total	285'490	260'259	534'704	530'918

¹ Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses.

4.11 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés, car seule la maison-mère traite ces opérations. Voir l'annexe 4.11 des comptes consolidés en page 73.

4.12 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de l'établissement détenus par ces institutions

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés, car seule la maison-mère traite ces opérations. Voir l'annexe 4.12 des comptes consolidés en page 73.

4.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

(en CHF 1'000)

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La banque n'a pas comptabilisé de réserves de contributions dans ses livres ni durant l'exercice de référence, ni durant l'exercice précédent.

b) Présentation de l'avantage/engagement économique et des charges de prévoyance

(en CHF 1'000)

	Excédent/ insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence ¹	Part économique du groupe		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/ engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2023	31.12.2022			31.12.2023	31.12.2022
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance	–	–	–	–	17'314	17'581	16'769

¹ Les comptes annuels audités, au 31.12.2023, de l'institution de prévoyance ne sont pas disponibles. L'excédent de couverture se base sur les comptes audités au 31.12.2022.

L'institution de prévoyance de la BCGE représente la principale caisse de pension du groupe et couvre l'ensemble des employés de la maison-mère ainsi que des filiales suisses.

4.14 Présentation des produits structurés émis

Aucune position n'était présente à la date de clôture de l'exercice de référence et de l'exercice précédent.

4.15 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire et prêts des lettres de gage en cours

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Seule la maison-mère émet des obligations et détient une part de ses propres obligations émises. Voir l'annexe 4.15 des comptes consolidés en page 75.

4.16 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

(en CHF 1'000)

	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
Provisions pour risques de défaillance	2'958	–	–	–	980	–1	3'937
<i>dont provisions pour les risques inhérents de défaillance des opérations hors bilan</i>	<i>2'080</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>980</i>	<i>–</i>	<i>3'060</i>
Provisions pour autres risques d'exploitation	1'100	–776	–	–	754	–	1'078
Autres provisions	1'242	–91	–	–	1'750	–582	2'319
Total des provisions	5'300	–867	–	–	3'484	–583	7'334
Réserves pour risques bancaires généraux ¹	270'000	–	–	–	20'000	–	290'000
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	77'480	–20'890	–	364	10'500	–4'076	63'378
<i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i>	<i>45'230</i>	<i>–20'890</i>	<i>–</i>	<i>364</i>	<i>10'270</i>	<i>–4'076</i>	<i>30'898</i>
<i>dont corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance</i>	<i>32'250</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>230</i>	<i>–</i>	<i>32'480</i>

¹ La constitution ou la dissolution des réserves pour risques bancaires généraux ne sont pas soumises à l'impôt sur le résultat.

4.17 Présentation du capital social

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.17 des comptes consolidés en page 76.

4.18 Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

	Nombre Droits de participation		Valeur (en CHF 1'000) Droits de participation	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Membres du conseil d'administration ¹	1'412	1'278	290	214
Membres des organes de direction ^{2,3}	8'760	7'905	1'966	1'415
Collaborateurs ⁴	23'926	26'174	4'911	4'376
Total	34'098	35'357	7'166	6'005

¹ Nombre d'actions gratuites distribuées au cours de l'exercice.

² Versé en 2024 sur la base des résultats 2023.

³ Montants calculés sur la base d'un cours de clôture du 31.12.2023 de CHF 225 (au 31.12.2022 CHF 179,50).

⁴ Toutefois, les rémunérations variables des collaborateurs n'ont pas encore été distribuées et ceux-ci n'ont pas pu exercer leurs droits.

Voir l'annexe 4.18 des comptes consolidés en page 77.

4.19 Indication des créances et engagements envers les parties liées

(en CHF 1'000)

Créances et engagements	Créances		Engagements	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Participants qualifiés	59'593	68'044	663'310	227'609
Sociétés du groupe	773'592	799'581	22'023	26'836
Sociétés liées	1'553'870	1'520'494	251'050	336'218
Affaires d'organes	1'651	4'075	5'535	4'500
Autres parties liées	–	34	40'757	27'252

Créances et engagements éventuelles	Créances		Engagements	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Participants qualifiés	–	–	50	50
Sociétés du groupe	–	–	165'095	187'094
Sociétés liées	–	–	50'479	26'033
Affaires d'organes	–	–	–	–
Autres parties liées	–	–	–	–

Les sociétés du groupe sont définies en annexe 4.07 consolidé.

Les créances (hypothèques) et les engagements (comptes courants) envers les sociétés liées sont constituées en majeure partie par les fondations immobilières de droit public liées à l'Etat de Genève.

Les crédits aux organes sont principalement constitués de créances hypothécaires qui sont accordées aux administrateurs ainsi qu'aux membres de la direction générale. Les membres de la direction générale bénéficient des mêmes conditions que celles accordées aux employés de la banque mais il n'en est pas de même pour les membres du conseil d'administration.

Les créances et les engagements en relation avec les participants qualifiés découlent d'opérations bancaires exécutées aux conditions des collectivités publiques, qui peuvent faire l'objet de fluctuations importantes d'un exercice à l'autre.

4.20 Indications des participants significatifs

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.20 des comptes consolidés en page 78.

4.21 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.21 des comptes consolidés en page 78.

4.22 Indication des crédits, prêts, rémunérations et participations des membres du conseil d'administration et de la direction générale

Crédits, prêts, rémunérations et participations du conseil d'administration

	Rémunération avant impôts			Prêts ¹	Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2023			
	Fixe/indemnités forfaitaires ²	En actions bloquées ^{3,4}	Total		Non bloquées	Bloquées ³	Total	Par des proches
Conseil d'administration								
Manuel Leuthold, président	280'500	54'281	334'781	0	0	1'005	1'005	0
Jean Olivier Kerr, vice-président	88'000	18'930	106'930	3'000'000	1'208	680	1'888	0
Michel Pasteur, secrétaire	105'600	22'846	128'446	0	0	848	848	0
Jean-Philippe Bernard	77'000	16'421	93'421	0	0	303	303	0
Fabienne Bertolucci	70'400	15'013	85'413	0	0	138	138	0
Michèle Costafrolaz	126'500	27'416	153'916	0	8	1'016	1024	0
Sophie Dubuis	70'400	15'013	85'413	0	0	243	243	0
Serge Fasel	70'400	15'013	85'413	0	40	560	600	0
Bernard Girod	70'400	15'013	85'413	1'700'000	40	560	600	40
Vincent Mottet	70'400	15'013	85'413	0	0	138	138	0
Sandrine Salerno	70'400	15'013	85'413	327'660	0	138	138	0
Total du conseil d'administration	1'100'000	229'972	1'329'972	5'027'660	1'296	5'629	6'925	40

Exercice précédent	Rémunération avant impôts			Prêts ¹	Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2022			
	Fixe/indemnités forfaitaires ²	En actions bloquées ^{3,4}	Total		Non bloquées	Bloquées ³	Total	Par des proches
Conseil d'administration								
Manuel Leuthold, président	280'500	43'719	324'219	0	0	504	504	0
Jean Olivier Kerr, vice-président	88'000	15'217	103'217	3'000'000	1'200	514	1'714	0
Michel Pasteur, secrétaire	105'600	18'365	123'965	0	0	638	638	0
Jean-Philippe Bernard	77'000	13'118	90'118	0	0	150	150	0
Fabienne Bertolucci (dès le 04.05.2022)	45'982	5'365	51'347	0	0	0	0	0
Michèle Costafrolaz	126'500	22'038	148'538	0	0	772	772	0
Sophie Dubuis	70'400	10'315	80'715	0	0	105	105	0
Gina Empson (jusqu'au 03.05.2022)	23'982	3'842	27'824	⁵	⁵	⁵	⁵	⁵
Serge Fasel	70'400	12'069	82'469	0	40	422	462	0
Bernard Girod	70'400	12'069	82'469	4'015'000	40	422	462	40
Jean-Marc Mermoud (jusqu'au 03.05.2022)	23'982	3'842	27'824	⁵	⁵	⁵	⁵	⁵
Vincent Mottet (dès le 04.05.2022)	45'982	5'365	51'347	0	0	0	0	0
Sandrine Salerno (dès le 04.05.2022)	45'982	5'365	51'347	331'330	0	0	0	0
Total du conseil d'administration	1'074'712	170'689	1'245'401	7'346'330	1'280	3'527	4'807	40

¹ Limites maximum sur les crédits lombard ou avec garantie hypothécaire.

² Les administrateurs de la BCGE perçoivent une indemnité annuelle forfaitaire majorée, selon les cas, d'une indemnité fonctionnelle. Le règlement de rémunération est appliqué ici. Il n'y a eu aucune dérogation à ses principes et procédures.

³ Les titres BCGE sont bloqués pour une période de 5 ans. L'aliénation de titres bloqués est maintenue en cas de départ de l'entreprise. Il n'existe pas de plan de *stock options* à la BCGE.

⁴ Les membres du conseil d'administration bénéficient d'un plan d'intéressement pour chaque année pleine d'activité d'assemblée générale à assemblée générale :

Période de janvier à avril 2023 : cours d'achat moyen réel du 12.06.2023 de CHF 205.15, en valeur escompte CHF 153.30. Période de mai à décembre 2023 : estimation au cours du 31.12.2023 de CHF 225.00, en valeur escomptée de CHF 168.13.

Période de janvier à avril 2022 : cours d'achat moyen réel du 13.06.2022 de CHF 167.65, en valeur escompte CHF 125.28. Période de mai à décembre 2022 : estimation au cours du 31.12.2022 de CHF 179.50, en valeur escomptée de CHF 134.13.

⁵ N'est plus membre du conseil d'administration au 31.12.2022, le nombre correspondant n'est donc pas mentionné.

Rémunérations de la direction générale, avant impôt

	Rémunération en liquidités			Rémunération en actions ^{1,2,3}	Rémunération totale	Charges sociales ⁴
	Fixe	Variable ¹	Total	Variable	Total en CHF	Total
Blaise Goetschin, président	728'196	1'204'239	1'932'435	415'052	2'347'487	339'755
Total de la direction générale	2'923'990	3'814'250	6'738'240	1'362'016	8'100'256	1'461'713
Blaise Goetschin, président (exercice précédent)	728'196	1'058'196	1'786'392	301'407	2'087'799	329'312
Total de la direction générale (exercice précédent)	2'872'680	3'307'356	6'180'036	983'531	7'163'567	1'347'013

Revenus encaissés par la banque au titre de mandats d'administrateurs assumés par les membres de la direction générale

(en CHF)

Blaise Goetschin, président	66'235.50
Virginie Fauveau	15'593.51
Total de la direction générale	81'829.01
Blaise Goetschin, président (exercice précédent)	66'235.50
Total de la direction générale (exercice précédent)	79'257.51

Nombre d'actions détenues par les membres de la direction générale ou leurs proches et prêts accordés

	Nombre d'actions bloquées au titre de l'exercice 2023			Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2023			Prêts accordés ⁷	
	Gratuites		Achetées ⁶	Non bloquées	Bloquées	Total	Par des proches	
	Sans conditions	Avec conditions ⁵						
Blaise Goetschin, président	1'630	1'124	564	1'030	17'521	18'551	40	130'000
Frédéric Vernet				34	3'654	3'688	0	666'205
Pierrette Jaton Klopfenstein				0	2'996	2'996	0	435'000
Virginie Fauveau				117	1'974	2'091	0	0
Jean-Marc Joris				68	4'319	4'387	0	640'812
Yves Spörri				966	3'653	4'619	0	635'000
Philippe Marti				0	3'017	3'017	0	500'000
Urs Ziegler				0	1'140	1'140	0	491'600
Total de la direction générale	5'192	3'568	1'798	2'215	38'274	40'489	40	3'498'617
Blaise Goetschin, président (exercice précédent)	1'450	1'068	536	1'375	15'239	16'614	40	130'000
Total de la direction générale (exercice précédent)	4'561	3'344	1'684	2'938	30'512	33'450	40	3'832'053

¹ Versé en 2024 sur la base des résultats 2023.

² Actions bloquées pour 5 à 10 ans, en valeur escomptée sur la base du cours de clôture au 31.12.2023. La BCGE n'attribue pas de *stock options*.

³ Montants calculés sur la base d'un cours de clôture du 31.12.2023 de CHF 225.00, en valeur escomptée (au 31.12.2022 CHF 179.50, en valeur escomptée).

⁴ Assurances sociales et caisse de pension cumulées, chiffres projetés sur la base de la rémunération totale.

⁵ Actions gratuites reçues par la direction générale, conditionnées à l'acquisition simultanée d'actions au prix de marché.

⁶ Actions bloquées acquises au prix de marché dans le cadre des programmes de participation.

⁷ Limites maximum sur les crédits lombard ou avec garantie hypothécaires.

Les principes de rémunération sont expliqués en page 41 à 45. Aucune indemnité n'est versée indirectement aux membres de la direction générale. Aucune indemnité n'a été versée directement ou indirectement, durant l'exercice 2023, à des anciens membres du conseil d'administration ni à des personnes proches des organes.

Il n'y a pas, au 31.12.2023, d'indemnités non conformes à la pratique du marché qui auraient été consenties à des proches des membres du conseil d'administration ou de la direction générale.

Il n'y a pas, au 31.12.2023, de prêts et autres crédits en cours non conformes à la pratique du marché qui auraient été consentis aux proches des membres du conseil d'administration ou de la direction générale.

4.23 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

(en CHF 1'000)

	Echu							Total
	A vue	Résiliable	Jusqu'à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 12 mois à 5 ans	De plus de 5 ans	Immobilisé	
Actifs/instruments financiers								
Liquidités	6'668'964							6'668'964
Créances sur les banques	159'335	–	354'207	235'132	186'308	441'919	–	1'376'901
Créances résultant d'opérations de financement de titres	–	–	389'992	–	–	–	–	389'992
Créances sur la clientèle	1'140'460	434'142	973'035	301'643	1'066'570	913'165	–	4'829'015
Créances hypothécaires	4'066	2'731'323	706'962	664'795	3'683'817	5'791'326	–	13'582'289
Opérations de négoce	63'326	–	–	–	–	–	–	63'326
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	22'595	–	–	–	–	–	–	22'595
Immobilisations financières	207'751	–	105'016	179'092	1'048'599	1'035'723	474	2'576'655
Total								
31.12.2023	8'266'497	3'165'465	2'529'212	1'380'662	5'985'294	8'182'133	474	29'509'737
31.12.2022	7'986'162	2'595'261	3'372'867	1'517'716	6'036'407	7'770'171	547	29'279'131

Fonds étrangers/instruments financiers

Engagements envers les banques	303'015	32'121	1'702'609	40'291	–	–	–	2'078'036
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	–	–	100'000	–	–	–	–	100'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	10'426'463	6'298'538	3'208'381	418'859	2'353	–	–	20'354'594
Engagements résultant d'opérations de négoce	2'728	–	–	–	–	–	–	2'728
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	30'920	–	–	–	–	–	–	30'920
Obligations de caisse	–	–	400	210	2'488	184	–	3'282
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	–	–	27'000	344'000	1'436'000	2'912'535	–	4'719'535
Total								
31.12.2023	10'763'126	6'330'659	5'038'390	803'360	1'440'841	2'912'719	–	27'289'095
31.12.2022	12'487'016	6'120'708	3'431'925	748'037	1'485'190	2'973'005	–	27'245'881

4.24 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

(en CHF 1'000)

Actifs	2023		2022	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	6'655'430	13'534	6'685'443	7'148
Créances sur les banques	292'009	1'084'892	583'510	1'271'935
Créances résultant d'opérations de financement de titres	389'992	–	718'692	–
Créances sur la clientèle	3'627'405	1'201'610	3'479'461	1'158'449
Créances hypothécaires	13'228'296	353'993	12'696'536	349'159
Opérations de négoce	63'326	–	51'119	–
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	19'149	3'446	11'417	1'038
Immobilisations financières	2'096'289	480'366	1'944'959	320'265
Comptes de régularisation	59'725	–	43'843	–
Participations	61'540	38'179	59'931	36'079
Immobilisations corporelles	104'105	–	124'570	–
Valeurs immatérielles	–	–	78	–
Autres actifs	285'490	–	260'259	–
Total des actifs	26'882'756	3'176'020	26'659'818	3'144'073
Passifs	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Engagements envers les banques	453'575	1'624'461	901'140	2'188'471
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	100'000	–	18'490	–
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	16'513'648	3'840'946	15'795'360	3'554'125
Engagements résultant d'opérations de négoce	2'728	–	1'521	44
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	2'067	28'853	2'474	7'011
Obligations de caisse	3'282	–	740	–
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	4'719'535	–	4'776'505	–
Comptes de régularisation	145'329	–	127'727	–
Autres passifs	534'704	–	530'918	–
Provisions	7'334	–	5'300	–
Réserves pour risques bancaires généraux	290'000	–	270'000	–
Capital social	360'000	–	360'000	–
Réserve légale issue du capital	279'570	–	289'290	–
Réserve légale issue du bénéfice	953'131	–	828'080	–
Propres parts du capital	–12'452	–	–14'292	–
Bénéfice reporté/perte reportée	–	–	421	–
Bénéfice/perte (résultat de la période)	212'065	–	160'566	–
Total des passifs	24'564'516	5'494'260	24'054'240	5'749'651

4.25 Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)

(en CHF 1'000)

Actifs	2023		2022	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Europe • France	1'716'238	5.7	1'618'207	5.4
• Luxembourg	188'034	0.6	189'487	0.6
• Allemagne	158'817	0.5	120'707	0.4
• Autres pays européens	416'048	1.4	493'038	1.7
Singapour	153'424	0.5	157'453	0.5
Etats-Unis et Canada	107'568	0.4	69'796	0.2
Autres	435'891	1.5	495'385	1.7
Actifs à l'étranger	3'176'020	10.6	3'144'073	10.5
Suisse	26'882'756	89.4	26'659'818	89.5
Total des actifs	30'058'776	100.0	29'803'891	100.0

4.26 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

(en CHF 1'000)

Classe de notation (selon l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Serv ¹)	Expositions nettes à l'étranger / fin de l'année de référence		Expositions nettes à l'étranger / fin de l'année précédente	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
0/Hi	2'100'801	73.5	1'955'223	65.7
1	–	0.0	8	0.0
2	108'580	3.8	86'171	2.9
3	63'465	2.2	31'830	1.1
4	187'593	6.6	28'231	0.9
5 et 6	109'545	3.8	299'953	10.1
7	15'150	0.5	29'760	1.0
Actifs non répartis (valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés)	272'558	9.6	544'108	18.3
Total	2'857'692	100.0	2'975'284	100.0

¹ La notation de la Serv est reconnue par la Finma.

4.27 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

(en CHF 1'000)

Actifs	Monnaies					
	CHF	EUR	USD	GBP	AUTRES	MÉTAUX
Liquidités	6'611'487	55'933	737	248	559	–
Créances sur les banques	178'810	723'634	401'364	3'873	28'664	40'556
Créances résultant d'opérations de financement de titres	185'000	37'112	167'880	–	–	–
Créances sur la clientèle	2'792'403	929'474	1'020'253	69'906	16'797	182
Créances hypothécaires	13'406'827	172'440	3'022	–	–	–
Opérations de négoce	180	65	–	–	–	63'081
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	22'595	–	–	–	–	–
Immobilisations financières	2'173'370	179'999	213'866	3'198	6'222	–
Comptes de régularisation	59'725	–	–	–	–	–
Participations	91'660	7'914	145	–	–	–
Immobilisations corporelles	104'105	–	–	–	–	–
Autres actifs	232'464	6'889	45'483	–	654	–
Total des actifs bilantaires	25'858'626	2'113'460	1'852'750	77'225	52'896	103'819
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	1'908'768	553'974	3'160'961	86'297	31'101	18'034
Total des actifs	27'767'394	2'667'434	5'013'711	163'522	83'997	121'853
Passifs	CHF	EUR	USD	GBP	AUTRES	MÉTAUX
Engagements envers les banques	511'709	286'053	1'225'220	19'089	2'860	33'105
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	100'000	–	–	–	–	–
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	16'809'177	1'421'751	2'006'568	57'544	35'246	24'308
Engagements résultant d'opérations de négoce	1'359	–	1'318	48	3	–
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	30'920	–	–	–	–	–
Obligations de caisse	3'282	–	–	–	–	–
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	4'719'535	–	–	–	–	–
Comptes de régularisation	145'329	–	–	–	–	–
Autres passifs	533'629	722	27	321	5	–
Provisions	7'334	–	–	–	–	–
Réserves pour risques bancaires généraux	290'000	–	–	–	–	–
Capital social	360'000	–	–	–	–	–
Réserve légale issue du capital	279'570	–	–	–	–	–
Réserve légale issue du bénéfice	953'131	–	–	–	–	–
Propres parts du capital	–12'452	–	–	–	–	–
Bénéfice/perte (résultat de la période)	212'065	–	–	–	–	–
Total des passifs bilantaires	24'944'588	1'708'526	3'233'133	77'002	38'114	57'413
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	2'900'541	970'215	1'772'329	86'296	44'840	64'369
Total des passifs	27'845'129	2'678'741	5'005'462	163'298	82'954	121'782
Position nette par devise 2023	–77'735	–11'307	8'249	224	1'043	71
Position nette par devise 2022	–39'473	2'819	2'726	–99	1'007	177

4.28 Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels

(en CHF 1'000)

	2023	2022
Engagements de couverture de crédit et similaires	22'447	21'459
Garanties de prestation de garantie et similaires	47'908	42'191
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	928'296	818'361
Autres engagements conditionnels	700	700
Total des engagements conditionnels	999'351	882'711

Les engagements irrévocables sont principalement liés à l'activité de crédit du *trade finance* et au prix des matières premières.

4.29 Répartition des crédits par engagement

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.29 des comptes consolidés en page 83.

4.30 Répartition des opérations fiduciaires

Les chiffres de la maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.30 des comptes consolidés en page 83.

4.31 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

Selon l'art. 32 al. 3 OEPC-FINMA, la Banque n'est pas soumise à l'obligation de publier cette annexe.

4.32 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur

(en CHF 1'000)

Résultat de négoce provenant des	2023	2022
Instruments de taux (y compris les fonds)	553	97
Titres de participation (y compris les fonds)	61	-27
Devises	36'905	37'043
Matières premières/métaux précieux	812	948
Total du résultat de négoce	38'331	38'061

4.33 Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

La banque ne fait pas usage de la possibilité de déduire le financement des positions de négoce.

4.34 Répartition des charges de personnel

(en CHF 1'000)

	2023	2022
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la Banque, appointements et les allocations supplémentaires)	131'292	121'243
<i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable¹</i>	6'704	5'769
Prestations sociales	29'768	28'445
Autres charges de personnel	3'990	3'755
Total des charges de personnel	165'050	153'443

¹ Sur la base des distributions réalisées au cours de l'année civile (*cash basis*).

4.35 Répartition des autres charges d'exploitation

(en CHF 1'000)

	2023	2022
Coût des locaux	11'754	10'451
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	41'174	37'565
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au <i>leasing</i> opérationnel	140	155
Honoraires d'audit	745	712
<i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i>	681	685
<i>dont pour d'autres prestations de service</i>	64	27
Autres charges d'exploitation	46'961	39'517
Total des autres charges d'exploitation	100'774	88'400

4.36 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

La situation de la maison mère est identique à celle du groupe. Voir l'annexe 4.36 des comptes consolidés en page 84.

4.37 Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition

La banque n'a pas fait de réévaluation de ses participations ou de ses immobilisations corporelles.

4.38 Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

La BCGE n'a pas de domicile d'exploitation à l'étranger. La totalité du résultat est réalisé en Suisse comme lors de l'exercice précédent.

4.39 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

(en CHF 1'000)

	Taux en % ¹	2023	Taux en % ¹	2022
Impôts courants BCGE	14.6%	37'803	17.1%	30'145
Total		37'803		30'145

¹ Taux moyen pondéré utilisé sur la base du résultat opérationnel.

4.40 Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation

Voir l'annexe 4.40 des comptes consolidés en page 86.

Proposition de répartition du bénéfice

Dividende de CHF 6.50/action

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires, convoquée le 23 avril 2024, un dividende de 13% (2022 : 11%).
Ci-après, la répartition du montant à la disposition de l'assemblée générale.

(en CHF 1'000)	31.12.2023	31.12.2022
Résultat de la période	212'065	160'566
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	–	421
Dissolution de la réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement	11'520	9'720
Total à la disposition de l'assemblée générale	223'585	170'707
Dividende de 13% (2022 : 11%)	46'800	39'600
<i>dont Dividende de 3.2% exonéré fiscalement (2022 : 2.7%)</i>	11'520	9'720
Attribution spéciale à l'Etat de Genève (20% des dividendes payés)	9'360	7'920
Total des distributions	56'160	47'520
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	167'425	123'187

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée Générale de la Banque Cantonale de Genève, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale de Genève (« la Banque »), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 95 à 115) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (« NA-CH »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.

Evaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances

 Niveau de risque similaire à l'année précédente



Éléments clés de l'audit

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires s'élèvent respectivement à CHF 4,829 mios et CHF 13,582 mios (total de bilan de CHF 30,059 mios).

Ces créances sont présentées, déduction faite des corrections de valeur, constituées pour CHF 63 mios et incluant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance (CHF 32 mios). L'estimation des corrections de valeur se base sur une réglementation interne. Les corrections de valeur comprennent intrinsèquement une part de jugement significatif de la part de la direction. Compte tenu du volume de ces créances, les corrections de valeur pour risques de défaillance sont considérées comme un élément clé de l'audit.

Nous renvoyons aux pages 61 à 64 et aux tableaux 4.02 et 4.16 de l'annexe en pages 99 et 104 pour de plus amples informations.

Comment notre audit y répond

Nous avons vérifié et testé les contrôles-clés relatifs aux créances, notamment les processus d'octroi de crédits, le suivi des crédits, l'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance (règles de d'évaluation) et les contrôles relatifs à la détermination des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail.

Par ailleurs, nous avons testé sur base de sondage :

- Les différents types de créances (sur la clientèle et hypothécaires, y compris commerciales et financement de négoce international), y compris celles qui n'avaient pas été identifiées comme pouvant faire l'objet d'une correction de valeur, afin de nous forger notre propre opinion sur leur évaluation, et le cas échéant, vérifier si elle a été correctement reconnue ;
- Les hypothèses retenues pour les corrections de valeur ;
- Les créances faisant l'objet d'une surveillance particulière du fait de leurs risques de défaillance mais sans corrections de valeur ;
- Le degré de jugement appliqué et l'approbation des corrections de valeur conformément aux compétences internes ;
- Les opinions des cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de dossiers de recouvrement ;
- La correcte comptabilisation des corrections de valeur.

Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances.

Evaluation des provisions pour litiges

 Niveau de risque similaire à l'année précédente



Éléments clés de l'audit

De par son activité de banque universelle et cantonale impliquant un nombre important de clients, la Banque est exposée aux risques juridiques. Une liste des procès, procédures et poursuites est établie par la direction. L'évaluation des provisions y relatives comprend une part intrinsèque de jugement de la part de la direction.

Nous renvoyons à la page 65 et au tableau 4.16 de l'annexe en page 104 pour de plus amples informations.

Comment notre audit y répond

Nous avons testé l'adéquation de la conception et de la mise en place des contrôles-clés concernant l'identification, l'évaluation des provisions et la correcte comptabilisation des provisions pour litiges.

Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail ci-dessous :

- Revoir la liste des procès, procédures et poursuites établie par la direction ;
- Revoir les hypothèses retenues par la direction pour l'estimation du niveau de provision des dossiers significatifs et en discuter avec la direction et le responsable juridique ;
- Circulariser les cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de litiges ou litiges potentiels ;
- Vérifier la correcte comptabilisation de ces provisions.

Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des provisions pour litiges.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Alexandre Buga
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Vida Gratteau
Expert-réviseur agréé

Genève, le 29 février 2024

Impressum

Editeur

Banque Cantonale de Genève (BCGE)
Département Corporate affairs & Communications
communication@bcge.ch

Coordination

Nathalie Vernaz,
Corporate affairs & Communications

**Remerciement particulier aux collaborateurs
de la BCGE, qui ont été en première ligne
dans la réalisation de ce rapport :**

Division Finance

- Etat-Major : Jérémy Linder, Lisa Lippuner, Brice Tétrel
- Comptabilité : Yvan Nicolet, Paul Tomassi,
Calina Pletosu
- Contrôle de gestion : Hamid Bensouna, Louis Ghaleb
- Risques : Nicolas Dervaux
- ALM : Pierre-Henri Turc

Division Genève

Marie-Laure Rochet, Patrick Senger

Division International

Julien Rousseau, Léa Pasche, Margaux Schmutz

Division Entreprises

- Etat-Major : Cédric Liraki
- Personal finance et affaires bancaires
du personnel : Nicolas Bezaguet

Division Asset management

Marc Doerks, Urs Ziegler

Division Juridique et conformité

Grégory Denizou, Me Daniel Käslin, M^e Philippe Marti

Division Opérations

Catalina Roth

Etat-major de conduite et planification

Irene Diez, Marcel Mettler

Ressources humaines

Nathalie Bezaguet Grin, Denis Buff, Christelle Didier,
Grégory Eltschinger, Xavier Guillot, Romaine Jordan

Marketing

Abdelhak Belkaid, Benjamin Braun, Philip Van Woerden

Corporate affairs & Communications

Grégory Jaquet, Christophe Weber

**Ainsi qu'à tous les autres collaborateurs BCGE et aux
divers interlocuteurs qui ont également contribué.**

Conception et réalisation

Alternative communication SA
Alternative.ch

Photolitho

rs solutions

Impression

Atar Roto Presse SA Genève

Photographies

Fred Merz | Lundi 13
Loris von Siebenthal
Gilles Aymar
Alain Besse

Langues

Français, anglais

Copyright

Toute reproduction totale ou partielle
est soumise à l'autorisation de l'éditeur.



Février 2024

Banque Cantonale de Genève SA

Coordonnées

Siège

bcge.ch
Tél. +41 (0)58 211 21 00
E-mail: info@bcge.ch
Quai de l'Île 17 – CP 2251 – 1211 Genève 2

 [linkedin.com/company/bcge](https://www.linkedin.com/company/bcge)
 [youtube.com/c/BanqueCantonaledaGenève](https://www.youtube.com/c/BanqueCantonaledaGenève)

21 agences à Genève

Succursales en Suisse

Lausanne: Avenue de la Gare 50 – CP 159 – 1001 Lausanne – Tél. +41 (0)21 321 07 07

Bâle: Aeschengraben 10 – 4051 Bâle – Tél. +41 (0)61 226 61 00

Zurich: Lintheschergasse 19 – Postfach 4068 – 8021 Zurich – Tél. +41 (0)44 224 65 65

Filiales

Banque Cantonale de Genève | France SA

bcgef.fr
Tél. +33 (0)4 72 07 31 50
Lyon: 20, place Louis-Pradel – F-69001 Lyon
Annecy: 1, rue Paul Guiton – F-74000 Annecy
Paris: 5, rue de la Baume – F-75008 Paris

Capital Transmission SA

capitaltransmission.ch
Tél. +41 (0)58 211 21 00
Genève: Quai de l'Île 17 – 1204 Genève (siège)
Zurich: Lintheschergasse 19 – 8021 Zurich

Dimension SA

dimension.ch
Tél. +41 (0)21 317 52 10
Lausanne: Avenue de la Gare 20 – 1003 Lausanne (siège)
Genève: Quai de l'Île 17 – 1211 Genève 2
Zurich: Lintheschergasse 19 – 8021 Zurich

Loyal Finance AG

loyalfinance.ch
Tél. +41 (0)44 215 50 90
Zurich: Gessnerallee 38 – 8001 Zurich

BCGE (Asia) Company Limited

Tél. +852 280 81 80
Hong Kong: Unit 808-809, Alexandra House – Chater Road 18 – Central – Hong Kong – China

Bureaux de représentation

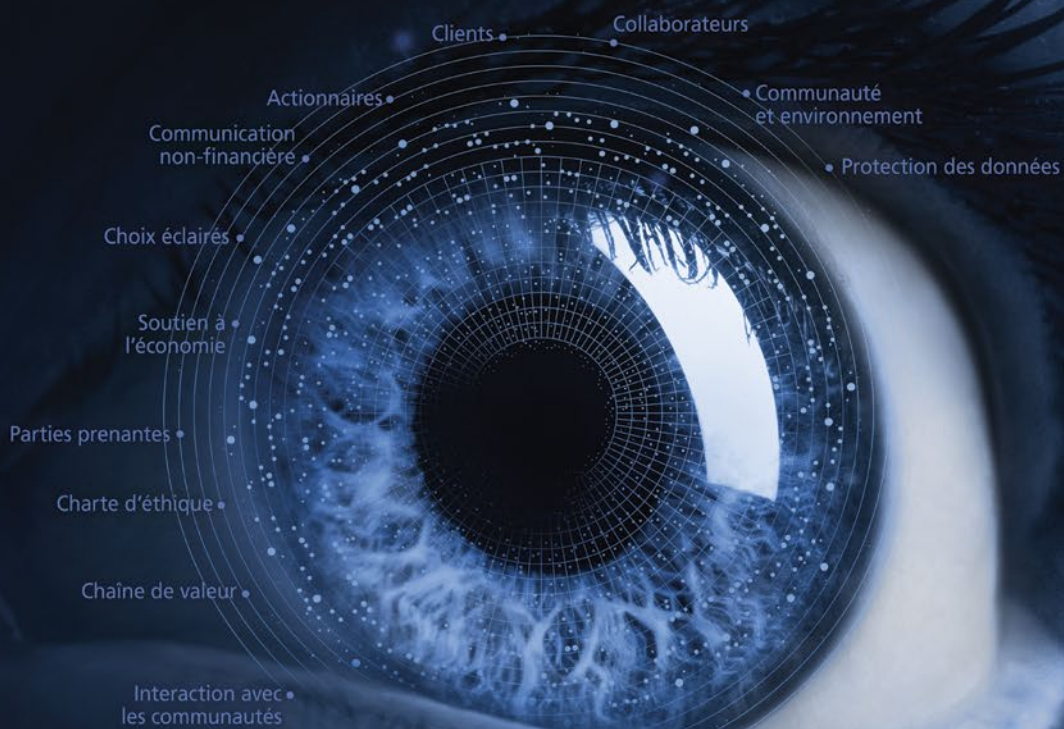
Dubaï: Banque Cantonale de Genève – Banking Rep. Office

Sheikh Zayed Road, Park Place – 14th Floor – PO Box 102810 – Dubai – UAE
Tél. +971 4 329 83 00

Hong Kong: Banque Cantonale de Genève Hong Kong Representative Office

Unit 808-809, Alexandra House – Chater Road 18 – Central – Hong Kong – China
Tél. +852 280 81 80

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE 2023



Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise

Sommaire

Préface: une banque utile à la société	2
1. Fondements de la responsabilité sociétale	3
1.1. Organisation, format et pratiques de <i>reporting</i>	3
1.2. La BCGE et sa mission de banque cantonale	4
1.3. Conception de la responsabilité sociétale au sein de la BCGE	4
1.4. Engagements à l'égard des parties prenantes et matrice de matérialité	5
2. Ethique, transparence et gouvernance d'entreprise	8
2.1. Gouvernance de l'entreprise et conformité	8
2.2. Dispositif de lutte contre la corruption	12
2.3. Dispositif réglementaire relatif aux réclamations clients et aux lanceurs d'alerte	14
2.4. Protection des données clients et cybercriminalité	14
2.5. Approche d'achat responsable	17
3. Intégration des critères ESG dans les 4 piliers du modèle d'affaires	20
3.1. Impact environnemental de l'activité opérationnelle de l'entreprise	21
3.2. Financement aux entreprises et aux particuliers	26
3.2.1. <i>Actions en faveur de la lutte contre les risques climatiques</i>	27
3.2.2. <i>Un plan d'action climatique à l'échelle du groupe</i>	28
3.2.3. <i>Intégration des risques ESG, climatiques en particulier, dans les activités de financement de l'économie</i>	28
3.3. Gestion d'actifs pour le compte de la clientèle	32
3.4. Gestion des actifs propres	37
4. La banque au service de ses parties prenantes	38
4.1. La banque au service de ses actionnaires	38
4.2. La banque au service de sa clientèle	40
4.2.1. <i>Prestations répondant à des standards éthiques et environnementaux</i>	40
4.2.2. <i>Qualité des prestations et de service</i>	41
4.2.3. <i>Obtenir un haut niveau de satisfaction de la clientèle</i>	41
4.3. La banque au service de ses collaborateurs	42
4.3.1. <i>Un cadre et une organisation du travail</i>	43
4.3.2. <i>Développement des talents</i>	47
4.4. La banque au service de la communauté et de l'environnement	51
4.4.1. <i>Offrir aux membres de la communauté une information de qualité sur l'économie et la finance</i>	51
4.4.2. <i>Contribuer à un haut niveau de compétence de la place financière genevoise</i>	52
4.4.3. <i>Valeurs et convictions – Partenariats et soutiens locaux</i>	52
Index GRI	54
Base de <i>reporting</i> des indicateurs spécifiques	68
Rapport de l'organe de révision	69
Annexe	72
Lexique	74

Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise

Rapport d'activité 2023

**Une banque cantonale
est par nature fondée
sur un projet de service
à une communauté**

1

Corrigendum

Une correction a été apportée au présent document par rapport à sa version précédente. Cette modification porte sur le ratio de rémunération totale annuelle indiqué dans le tableau figurant en page 10 du rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

Une banque utile à la société

Préface

2

A la genèse de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la "finance durable", on trouve l'approche dite des parties prenantes. Un concept né dans l'orbite de l'Université Harvard et du World Economic Forum. Il s'agit, dans un premier temps, d'élargir le champ d'appréhension d'une entreprise en répertoriant ses interactions avec l'ensemble des communautés concernées; les actionnaires, les clients, les collaborateurs, les partenaires (fournisseurs, conseillers externes, etc.), les pouvoirs publics (emplois créés, réglementation, taxation, etc.) et l'environnement au sens large (naturel et sociétal). Puis, dans un deuxième temps, de fixer à l'entreprise des objectifs et un plan d'action visant à :

- Déterminer la répartition de la valeur ajoutée qu'elle génère entre ses *stakeholders*.
- Minimiser les nuisances qu'elle pourrait entraîner à leur rencontre.

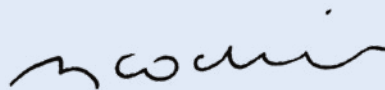
La BCGE a intégré cette méthodologie dans ses stratégies il y a plus de 15 ans. Matérialisé par la Politique de Responsabilité Éthique et Environnementale adoptée en 2016 par le conseil d'administration, ce processus se réfère notamment à la Charte d'éthique adoptée par le législatif genevois en 2003. La banque a perfectionné progressivement ce modèle et en a présenté les résultats avec transparence dans ses rapports annuels successifs.

Le rapport d'activité 2023 franchit une nouvelle étape. Il densifie bien sûr le rapport sur les contributions aux parties prenantes. Ce faisant, il développe en profondeur de nouveaux volets, notamment sur la gouvernance, les règles éthiques en matière de conseil et les processus internes de protection des collaborateurs. Le rapport décrit avec précision le programme d'optimisation énergétique et ses avancées. De même, le texte renseigne sur les nombreuses solutions de placement, de prévoyance ou de financement du logement, qui permettent aux clients d'exercer des choix éclairés et d'exprimer leurs préférences ou attentes quant aux impacts environnementaux ou sociétaux des transactions qu'ils opèrent.

Ainsi ce rapport bien distinct du rapport annuel financier, même s'il est intégré dans la même reliure, répond aux exigences de format de nombreux investisseurs institutionnels et d'agences de notation spécialisées.

La banque s'est fixée comme ligne de conduite d'agir dans le concret tout en communiquant avec mesure. Elle met d'ailleurs tout en œuvre pour éviter les reproches d'écoblanchiment que ce soit au sujet de l'entreprise elle-même ou de ses produits et conseils. Comme établissement aux racines publiques elle se doit, plus encore que ses consœurs, d'être neutre et d'éviter toute discrimination de nature idéologique dans l'allocation de crédit ou dans les recommandations d'investissement auprès de sa clientèle.

La BCGE, banque de tous les Genevois et Genevoises, se hisse ainsi, en toute modestie et discrétion, parmi les meilleurs établissements en matière de conduite des dimensions dites "non financières". Elle le fait presque naturellement tant sa culture interne et la motivation de ses collaborateurs en sont la source principale. Poursuivant sur cette ligne à l'avenir, la banque pourra aussi faire valoir ce profil responsable comme facteur d'attractivité auprès des investisseurs, des déposants et de ses futurs talents.



Blaise Goetschin
CEO BCGE 2000-2024



Manuel Leuthold
Président du conseil d'administration

1. Fondements de la responsabilité sociétale

1.1. Organisation, format et pratiques de reporting

Le présent rapport d'activité rend compte de la responsabilité sociétale de la BCGE. Il expose l'état des lieux, au 31 décembre 2023, de l'intégration des questions non-financières dans le modèle d'affaires de la banque.

La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) regroupe un ensemble de normes qui touchent notamment au respect: des droits de l'Homme, des normes relatives au travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. La BCGE se réfère pour cela au cadre défini par le législateur fédéral. Selon le SECO, dont la BCGE s'inspire en qualité de centre de compétence de la Confédération Suisse pour les questions de politique économique, "l'objectif de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est d'optimiser l'utilité de l'entreprise pour les parties prenantes et d'éviter ou d'atténuer les éventuels effets négatifs des activités de l'entreprise". Cette notion prend en considération l'impact des activités d'une entreprise en termes Social (S) et Environnemental (E), éléments auxquels est ajouté le concept de bonne Gouvernance (G) d'entreprise, considéré comme "un élément-phare d'une responsabilité sociale des entreprises judicieuse" (économie-suisse, Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise).

La RSE entend ainsi appliquer les principes de traitement des questions non-financières formulés par l'article 964b du code des obligations. Sur certaines questions, elle ambitionne même de dépasser les attentes réglementaires en matière de pratiques non-financières dès lors que cela ne vienne pas contredire ou entraver sa mission fixée par la Loi sur la Banque cantonale de Genève (LBCGe). **En qualité de société anonyme de droit public (selon l'art. 763 du Code des obligations), la BCGE répond à un devoir de rigueur dans le traitement des questions non-financières, qu'elle s'engage à attester au travers d'une approche normative transparente et factuelle.**

La BCGE a préparé ce rapport en s'appuyant sur les standards du *Global Reporting Initiative* (GRI) pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Ce rapport a pour ambition de présenter les pratiques non-financières adoptées par la Banque cantonale de Genève en tant que maison mère¹ (BCGE Suisse) ainsi que de sa filiale en France (Banque Cantonale de Genève | France SA). Le périmètre

de consolidation du rapport RSE 2023 a été défini selon l'importance des entités au sein du groupe BCGE. Le périmètre de consolidation sera évalué et mise à jour annuellement, à la date de clôture.

Par défaut, les informations publiées se focalisent sur la démarche de responsabilité sociétale initiée et appliquée par la maison mère, partant du constat que, dans les grandes lignes, ses principes sont partagés par sa filiale française. Néanmoins, les deux entités ont des modèles d'affaires, une organisation et des procédures présentant des divergences et répondent à des contraintes réglementaires différentes. Par conséquent, sans prétention à l'exhaustivité et dans la mesure du possible, certaines particularités notables du régime applicable à la filiale française seront mises en évidence.

Le rapport de gestion de la BCGE, consultable sur le site bcge.ch, apporte des informations supplémentaires. Il présente le groupe BCGE, sa stratégie, son modèle d'affaires, son organisation opérationnelle, sa gestion des risques ainsi que ses services bancaires et financiers.

Le rapport RSE 2023 a été examiné et approuvé par la direction générale puis par le conseil d'administration le 29 février 2024. Il a ensuite été soumis au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale du 23 avril 2024.

A ce jour, aucune disposition légale relevant du code des obligations n'exige que le rapport soit soumis à un audit externe mené par une partie tierce indépendante. Pour autant, la banque a convenu de solliciter la société Deloitte SA, Genève, par ailleurs auditeur externe de la banque, afin de réaliser un examen limité du rapport RSE pour l'exercice 2023. Elle entend par ce biais renforcer la crédibilité de sa démarche et répondre aux attentes de transparence formulées par la réglementation et le marché.

¹ Sauf lorsque cela est précisé, cela ne comprend pas Dimension et Loyal Finance.

1.2. La BCGE et sa mission de banque cantonale

Une banque cantonale est par nature fondée sur un projet de service à la communauté. Conformément à l'article 2, alinéas 1 et 3 de la Loi sur la Banque cantonale de Genève du 24 juin 1993¹, "la BCGE a pour but principal de contribuer au développement économique du canton et de la région. [...] Elle est gérée selon les principes éprouvés de l'économie et de l'éthique bancaires".

La BCGE est une banque universelle soumise aux lois du marché et dont il est attendu qu'elle soit compétitive et profitable. Sa cotation en bourse atteste de la volonté de son actionnaire public de la soumettre pleinement à l'environnement concurrentiel, sans protection ou facilité particulière.

En qualité d'acteur financier, elle doit être en conformité avec les réglementations existantes, assurer une gestion efficace des risques et un comportement éthique au sein de tous ses métiers et maintenir un reporting régulier, précis et transparent.

Toutes les décisions prises en matière de pratiques non-financières tiennent compte de la réglementation en vigueur sur le sujet mais également des directives relatives à la mission même de Banque cantonale de Genève.

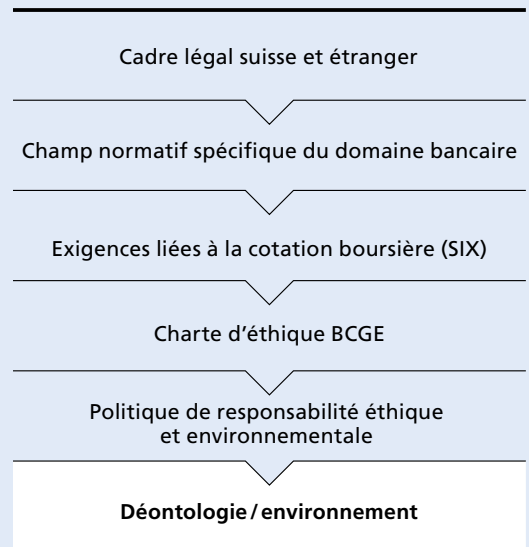
La BCGE doit ainsi concilier ces exigences avec la nécessité de s'adapter à la demande très dynamique du marché bancaire.

1.3. Conception de la responsabilité sociétale au sein de la BCGE

La BCGE entend mener sa mission dictée par la Loi sur la Banque cantonale de Genève tout en s'inscrivant dans les ambitions du développement durable. Les grands principes de son approche sont réunis dans la Charte d'éthique², texte adopté par l'assemblée générale des actionnaires de la banque et par le Grand Conseil genevois en 2003. La banque entend appliquer une ligne de conduite respectueuse de cette Charte d'éthique et de ses responsabilités sociétales en général. Elle le fait autant par respect de ses propres valeurs et de ses idéaux que par intérêt stratégique et commercial.

¹ [bcge.ch/fr/organisation](https://www.bcg.ch/fr/organisation) > Cadre réglementaire > Loi sur la BCGE

² [bcge.ch/fr/organisation](https://www.bcg.ch/fr/organisation) > Cadre réglementaire > Charte d'éthique



En effet, son exposition au regard de tous au sein d'une communauté économique régionale, en tant que société bancaire de droit public, cotée à la bourse et notée par une grande agence de *rating*, lui impose d'ores et déjà de gérer avec attention son risque de réputation.

La banque est également soumise à un champ normatif très dense du domaine bancaire suisse et international (pour de nombreux aspects). La surveillance exercée par la FINMA principalement, mais aussi par la BNS, ainsi que les exigences en matière de conformité (MROS, MPC, SECO, COMCO, etc.) détermine un cadre prescrit, déjà très contraignant, en matière de bonne conduite (voir graphique ci-dessus).

La Politique de Responsabilité Ethique et Environnementale (PREE) de la BCGE vient ainsi matérialiser la Charte d'éthique en précisant la ligne de conduite de la banque en matière de responsabilité sociétale, par l'intégration volontaire d'exigences environnementales, sociales et éthiques dans son modèle d'affaires. La dernière version de la PREE a été édictée par le conseil d'administration en novembre 2022. La démarche de responsabilité sociétale de la BCGE, qui y est décrite, présente 2 volets :

- Ses engagements à l'égard de ses parties prenantes : actionnaires, clients, collaborateurs, communauté et environnement.
- Sa contribution à la lutte contre les risques climatiques.

La banque poursuit progressivement l'intégration des critères ESG, en particulier climatiques, dans l'ensemble de ses activités. Elle a mandaté un cabinet de conseil externe chargé de délivrer une feuille de route détaillant les mesures à prendre. Cette démarche vise à :

- Renforcer, dans les cas où cela serait jugé pertinent, l'intégration des critères ESG dans la politique générale des risques.
- Elaborer le rapport TCFD (*Task Force on Climate-Related Financial Disclosures*) selon les attentes formulées par l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques.

Une description du plan d'action déployé pour atteindre ces objectifs est détaillée en section 3.2, page 26.

1.4. Engagements à l'égard des parties prenantes et matrice de matérialité

Engagements à l'égard des parties prenantes

Les engagements pris par la banque à l'égard des parties prenantes constituent le cœur de son approche RSE. A eux-seuls, ils couvrent l'ensemble des considérations non-financières se mêlant au modèle d'affaires de la banque. Chaque engagement est évalué au travers des normes GRI qui lui sont associées³.

Dans la dernière version de sa Politique de Responsabilité Ethique et Environnementale (PREE), la banque identifie quatre parties prenantes: (i) actionnaires, (ii) clients, (iii) collaborateurs, (iv) communauté et environnement. Ce processus d'identification des parties prenantes est mené en interne sur la base d'une proposition établie par le comité PREE et validée par la direction générale puis par le conseil d'administration. Le choix de ces parties prenantes repose principalement sur la place prépondérante qu'elle occupe dans la chaîne de valeur de la banque.

Les actionnaires

Ils fournissent la base de fonds propres et de capital-risque nécessaire à toute activité bancaire. Il convient de les motiver par une performance financière positive et une politique de distribution équilibrée. Le succès économique permet de créer de la valeur pour les actionnaires publics et privés sous forme de dividendes, d'impôts et de plus-values patrimoniales. L'actionnariat de la BCGE est original, car il est mixte (public et privé), avec un rôle

important de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et des Communes genevoises, ainsi que d'un cercle d'actionnaires privés, composé notamment de clients, de collaborateurs et d'institutionnels.

Les clients

La BCGE souhaite fidéliser le client individuel et son cercle familial tout comme l'entreprise, si possible pour plusieurs générations. Cet engagement sur le long terme exige beaucoup de respect des intérêts de la clientèle et un conseil de très haut niveau (y compris la dimension déontologique). Les processus de production de ses services bancaires doivent tendre à la meilleure qualité et être formalisés de façon à fournir des prestations homogènes dans le temps. Dans le domaine du financement, des règles d'intervention bien précises doivent permettre aux petits entrepreneurs et aux artisans d'être traités avec équité et respect. Dans le domaine du crédit et du placement, il s'agit de veiller à ne pas soutenir des projets contraires aux principes de responsabilité sociétale de la banque et, par ailleurs, d'offrir à la clientèle des solutions à la fois crédibles, pertinentes et performantes, qui contribuent au développement d'une économie durable.

Les collaborateurs

Dans une société de services et de conseil, la qualité, l'engagement et la loyauté à l'entreprise sont des conditions de réussite et de développement. Une entreprise soucieuse de son développement futur s'applique à recruter les bons profils, à les fidéliser et à les motiver. Outre son obligation de rémunérer équitablement les compétences et les performances individuelles, elle se doit de traiter les collaborateurs avec respect, de manière non-discriminatoire et de les soutenir dans leur développement professionnel. La politique des Ressources humaines de la BCGE met en œuvre ces principes.

Communauté et environnement

Cette partie prenante a été introduite dans la dernière version de la PREE. Elle se substitue à l'ancienne partie prenante "communauté". Elle regroupe l'ensemble des éléments composant d'une part, la collectivité publique et ses institutions et, d'autre part, le vivant (plantes, animaux, micro-organismes et êtres humains), ainsi que l'environnement non vivant (air, terre et eau), non économiquement liés à la banque. Au travers du choix de cette partie prenante supplémentaire, la BCGE affirme avoir conscience de l'influence que les activités de la

³ Cf. Annexe.

Quelques interactions entre la BCGE et ses parties prenantes (exemples)



Etat de Genève en tant qu'actionnaire	Autres actionnaires (hors Etat de Genève)	Clients	Communauté et environnement*	Collaborateurs
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres régulières • Représentants de l'Etat de Genève au sein du conseil d'administration 	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée générale • Rencontres régulières avec les investisseurs professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres régulières avec les clients • Enquêtes et études de satisfaction • Suivi et analyse des réclamations clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres régulières avec l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et la banque nationale Suisse 	<ul style="list-style-type: none"> • Séances d'informations et d'échanges régulières à tous les niveaux managériaux • Commission du personnel

* Dans cette catégorie, nous avons également intégré les fournisseurs et les autorités de surveillance comme partie prenante.

banque peuvent exercer sur la société, en particulier la communauté locale et ses institutions, de même que sur l'équilibre de l'environnement écologique et social, ainsi que du risque qu'elle pourrait encourir à terme si cet environnement venait à se dégrader. La BCGE prend des mesures visant à atténuer l'impact de cette double matérialité.

Matrice de matérialité

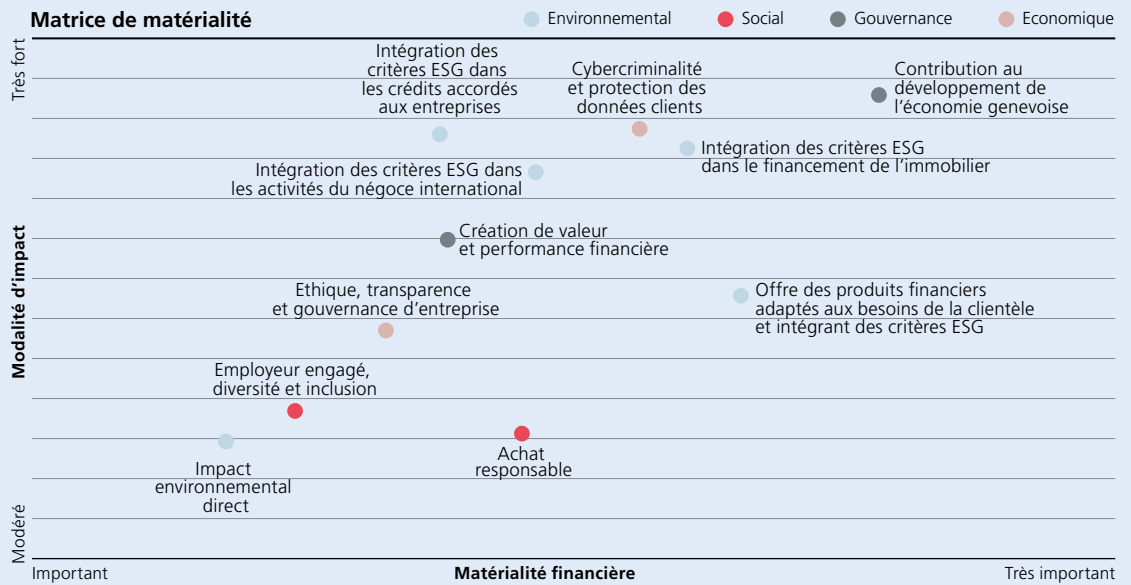
Pour les besoins de l'évaluation de la matérialité, une analyse de l'impact réel et potentiel a été menée sur la base d'une vue d'ensemble des activités de la banque, de ses relations d'affaires, de ses parties prenantes et des attentes locales et mondiales en matière de développement durable. Ainsi, une liste de sujets pertinents a été créée. Dans ce cadre, le Comité PREE et le Responsable RSE, avec l'aide d'un cabinet externe, ont entrepris l'exercice d'identification et de priorisation des attentes des parties prenantes. Les sujets sont considérés comme importants s'ils sont pertinents soit du point de vue de l'impact, soit du point de vue financier.

Pour les impacts négatifs, nous avons considéré les critères de gravité et la probabilité d'occurrence. Pour les impacts positifs, nous avons considéré l'échelle, la portée et la probabilité des enjeux.

Les standards GRI impliquent d'attribuer un poids relatif à ces enjeux selon 2 dimensions d'analyse:

- L'importance de l'enjeu pour les parties prenantes.
- L'ampleur de l'impact économique, social ou environnemental de la banque en lien avec l'ensemble.

Ainsi, pour chacun des enjeux pertinents identifiés, une évaluation des impacts positifs et négatifs, actuels ou potentiels selon les dimensions économique, sociale et environnementale sur toute la chaîne de valeur a été conduite. L'ampleur de chaque impact a également été évaluée en considérant sa portée et sa sévérité, son caractère remédiable, sa probabilité de réalisation ainsi que son caractère direct ou indirect.



L'approche de double matérialité requiert également de prendre en compte l'impact financier potentiel ou réel des facteurs de risques ESG sur la banque. Dans un premier temps, il est question d'évaluer les risques et opportunités induits par l'impact des changements sociétaux et environnementaux sur le modèle d'affaires de la banque. Après avoir défini son appétit aux risques, la banque réfléchit aux ressources et dispositifs dont elle doit se

doter afin de préserver les engagements pris à l'égard des parties prenantes. Les enjeux dont au moins un impact est qualifié de "modéré" ou ayant une ampleur plus importante sont considérés comme "pertinents" et décrits dans le présent rapport.

Chacun de ces thèmes pertinents est abordé dans ce rapport selon l'approche induite par les standards GRI.

Thèmes pertinents	Renvoi
Ethique, transparence et gouvernance d'entreprise	p. 8
Cybercriminalité et protection des données	p. 14
Achat responsable	p. 17
Impact environnemental direct	p. 21
Intégration des critères ESG dans le financement de l'immobilier	p. 28
Intégration des critères ESG dans les crédits accordés aux entreprises	p. 29
Intégration des critères ESG dans les activités du négoce international	p. 30
Offre des produits financiers adaptés aux besoins de la clientèle et intégrant des critères ESG	p. 32
Création de valeur et performance financière	p. 39
Engagement des employés, diversité et inclusion	p. 42
Contribution au développement de l'économie genevoise	p. 51

2. Ethique, transparence et gouvernance d'entreprise

Au-delà du respect des dispositions légales et réglementaires qui vont de pair avec la pratique d'une activité irréprochable, la conduite des affaires de la BCGE s'exerce en s'inspirant des principes éthiques suivants : **intégrité, équité, loyauté, indépendance et transparence**. La Charte d'éthique de la banque, adoptée par l'assemblée générale de cette dernière et par le Grand Conseil genevois, inspire les règles de comportement de tous les collaborateurs de la banque, quel que soit leur niveau hiérarchique.

La banque suit les évolutions en matière de gouvernance d'entreprise et prend les mesures nécessaires pour garantir en permanence la conformité réglementaire et le respect de la législation applicable, ainsi que de la Charte d'éthique. Ainsi, dans un souci de concrétisation de la Charte d'éthique, la banque travaille sur la préparation d'un Code de Conduite qui, tout en rappelant les principes immuables de ladite Charte, documente et met à jour notamment les procédures relatives à la lutte contre la corruption, aux lanceurs d'alertes ou encore aux conflits d'intérêts. Ces textes entreront en vigueur début 2024.

La banque est également dotée d'une Politique de Responsabilité Ethique et Environnementale (PREE) qui a pour ambition de s'assurer de la conformité de la banque avec les exigences réglementaires mais également d'intégrer les questions non-financières dans son modèle d'affaires.

Le comité PREE est chargé, entre autres, de veiller à la bonne application des engagements pris par la banque à l'égard des parties prenantes ainsi qu'en faveur de la lutte contre les risques climatiques. L'exercice d'élaboration du rapport RSE constitue l'opportunité d'établir en toute transparence l'état d'avancement des pratiques de la banque en matière non-financière.

De plus, le Règlement du personnel¹, mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs et consultable en tout temps sur le site intranet de la banque, fait partie des documents qui précisent les principes éthiques guidant les rapports de la banque avec ses collaborateurs. Il comprend des règles de comportement et prévoit notamment le respect de l'intégrité affective et sexuelle des collaborateurs, l'obli-

gation de maintenir à jour et de perfectionner ses connaissances professionnelles, celle de se tenir informé des nouvelles réglementations bancaires ou procédures internes et de respecter les règles internes visant à lutter contre la corruption.

2.1. Gouvernance de l'entreprise et conformité

Gouvernance de l'entreprise

La gouvernance des questions non-financières, climatiques en particulier, est en place depuis 2017. En date du 1^{er} mars 2022, et face à l'évolution annoncée du cadre réglementaire relatif aux questions non-financières, la direction générale a renforcé sa gouvernance au travers des 2 mesures suivantes :

- La nomination de 2 membres de la direction générale à la présidence et co-présidence du comité PREE.
- La nomination d'un responsable RSE ayant également la fonction de gestionnaire des risques non-financiers.

A ce jour, le comité PREE comprend, un représentant de chaque division ainsi que le directeur de la division Juridique et conformité, la responsable des Ressources humaines, une représentante de BCGE France et un représentant du département Corporate affairs & Communications.

Le comité PREE a pour rôle principal de formuler des recommandations à la direction générale et au conseil d'administration au sujet des initiatives non-financières que la banque doit entreprendre. Ces recommandations portent sur les points suivants :

- Mettre à jour la politique PREE (tous les 3 ans), coordonner sa mise en œuvre et assurer son suivi au travers d'indicateurs.
- Assurer la conformité réglementaire en procédant à une veille réglementaire et de marché.
- Superviser l'implémentation des initiatives non-financières au sein de la banque, telles que les orientations de l'ASB.
- Elaborer les rapports RSE et TCFD.

Ce comité se réunit en moyenne tous les 2 mois. Les points traités, les avis exprimés et les recommandations formulées sont détaillés dans un procès-verbal adressé au CEO.

¹ BCGE France a son propre règlement intérieur.

La direction générale fixe les objectifs opérationnels de la PREE, contrôle l'atteinte de ces objectifs et établit un rapport succinct au conseil d'administration.

Le rôle du conseil d'administration consiste alors à :

- Adopter la mise à jour de la Politique de Responsabilité Ethique et Environnementale et informer les actionnaires de son application au travers du rapport RSE.
- Valider l'intégration des risques ESG (climatiques en particulier) dans la politique générale des risques.
- Définir les considérations non-financières qui doivent être prises en compte dans le plan stratégique et financier de la banque.
- Valider le rapport RSE de la banque (à compter de 2024 pour l'exercice 2023).

A ce jour, il n'y a aucune délégation spécifique et formalisée de la responsabilité de la gestion des impacts sociétaux. Les questions de durabilité sont abordées par tous les membres du conseil. Cependant, le comité Risques et stratégie veille à la bonne application, par la direction générale, de la PREE et à l'intégration des risques non-financiers dans la politique générale des risques. Quant au comité de Contrôle, celui-ci examine et vérifie la qualité du rapport non financier.

Nomination et sélection des membres du conseil d'administration

Le profil exigé des membres du conseil d'administration est précisé dans l'article 12A de la Loi sur la Banque cantonale de Genève (rsGE D 2 05, LBCGe): "Le conseil d'administration comprend des membres aux compétences spécifiques tant dans les domaines bancaire, économique que juridique. Sa composition doit refléter, dans la mesure du possible, les différentes tendances de la vie économique et sociale du canton. Les membres doivent exercer leur mandat de manière indépendante et ne pas avoir de conflits d'intérêts dans cette activité".

Quant à BCGE France, elle désigne les membres de son conseil de surveillance conformément à la loi française (articles L.225-57 et suivants du code de commerce). Elle se conforme aux conditions de compétence, honorabilité, disponibilité des dirigeants définies à l'article L.511-51 du code monétaire et financier.

A ce jour, les points de situation organisés par le comité Risques et stratégie et le comité

de Contrôle en présence des représentants du comité PREE (président, vice-président et/ou responsable RSE) sont les mesures principales mises en place pour faire progresser les connaissances partagées au sein du conseil d'administration et ses comités ad hoc en lien avec la durabilité.

Les membres du conseil d'administration ont les compétences requises dans les domaines bancaire et réglementaire. Un membre notamment dispose de compétences reconnues en matière de durabilité.

Se référer aux pages 30 à 36 du rapport de gestion pour des compléments d'informations.

Répartition femmes/hommes du conseil d'administration au 31.12.2023

	BCGE (maison-mère)	BCGE France (conseil de surveillance)
Femmes	36.36%	16.7%
Hommes	63.64%	83.3%

Politiques de rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale

A ce jour, les politiques de rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale n'intègrent pas de critères basés sur les objectifs et les performances en matière de gestion des impacts de la banque sur l'environnement et la société.

La banque n'a pas recours à des consultants indépendants en rémunération qui participent au processus de détermination de la rémunération.

La BCGE est une société anonyme de droit public au sens de l'art. 763 CO et, en tant que telle, n'est pas légalement soumise à l'obligation d'un vote sur les rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction générale par l'assemblée générale.

Se référer aux pages 41 à 43 du rapport de gestion pour une description détaillée des politiques de rémunération et à la page 33 du rapport de gestion pour la description du rôle du comité de Nomination et de rémunération ainsi que du processus de rémunération.

	BCGE Suisse		BCGE France	
	2023	2022	2023	2022
Ratio de rémunération totale annuelle ¹	17.55	18.15	5.64	4.40
Evolution de la rémunération totale annuelle en %	BCGE Suisse		BCGE France	
	2023	2022	2023	2022
Rémunération médiane	3.92	0.40	-1.19	19.77
Rémunération la plus élevée	0.46	47.15	24.64	-42.26

La variation de 47.15% de la rémunération la plus élevée observée en 2022 pour BCGE Suisse provient d'une enveloppe complémentaire distribuée en raison d'un résultat opérationnel exceptionnel enregistré pour l'année 2021 en comparaison de l'année 2020. Les variations observées sur la rémunération la plus élevée pour BCGE France sont la conséquence d'un changement de direction survenu entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2023.

Conformité

La banque a mis en place un cadre organisationnel solide, permettant le respect de la législation et la conformité de l'activité de la banque à la réglementation au sens large. Ce cadre organisationnel est composé de directives opérationnelles adoptées par la direction générale. Une directive spéciale traite du processus d'élaboration de ce cadre organisationnel. Ainsi, une directive peut être modifiée en tout temps pour correspondre à une modification législative, un changement de politique commerciale ou à d'autres besoins opérationnels. Il est toutefois prévu que chaque directive interne fasse l'objet d'une revue tous les cinq ans par la direction générale.

La banque s'assure notamment du respect des dispositions en matière de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, du respect des sanctions nationales et internationales ainsi que de la sauvegarde de sa bonne réputation. La banque assure également un suivi continu des développements législatifs pertinents et anticipe les réglementations nationales et internationales susceptibles d'avoir un impact sur les activités ou la stratégie du groupe à l'international. Ces différents sujets s'inscrivent dans l'optique de la garantie d'une activité irréprochable que la banque doit assurer en permanence.

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est l'un des fondements de l'activité de la Conformité. Il s'agit de protéger la banque de toute personne mal

intentionnée, qui pourrait utiliser ses services pour perpétrer des activités illégales. La banque est tenue de procéder à l'identification systématique de ses clients ainsi qu'à des clarifications approfondies sur certaines opérations de sa clientèle. Elle a également développé un modèle de classification de la clientèle selon plusieurs critères de risque². Ce modèle tient aussi compte des risques de corruption, en se basant notamment sur l'indice de perception de la corruption développé par l'organisation *Transparency International*. Selon les dispositions réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, la banque procède à une revue périodique des relations à risque accru et met à jour les informations relatives au profil de ses clients. En outre, des systèmes performants sont mis en place afin de vérifier les transactions de tous les métiers de la banque. Chaque transaction insolite fait l'objet de clarification de la part du gestionnaire et de son supérieur hiérarchique. Si les clarifications ne semblent pas suffisantes, le cas est remonté à la conformité qui l'analyse de manière approfondie et peut même le communiquer au MROS. Les PEP et leurs proches, ainsi que les PEP exerçant des fonctions dirigeantes au sein d'organisations intergouvernementales ou au sein de fédérations sportives internationales et leurs proches sont revus sur un rythme annuel. Des revues de risque approfondies sont également conduites sur les autres relations d'affaires particulières identifiées par la banque.

Dans ce cadre, la Conformité peut être amenée à donner son avis lors de l'entrée en relation, pendant la relation d'affaires, ou à la rupture de cette dernière. Ses spécialistes prennent des positions sur la base de recherches approfondies, reflétées dans des analyses fines et complètes des clients ou prospects concernés. Afin d'assurer l'indépendance des positions de son département Conformité en évitant toute éventuelle situation conflictuelle avec le Front, la banque a mis en place une instance interne qui peut être convoquée en cas de divergence entre le front et la Conformité. Il s'agit du comité Autorité compliance, composé de collaborateurs de différentes unités, sauf du Front. Les décisions de ce comité peuvent, sur recours de la Conformité, être portées devant la direction générale.

¹ Ratio de rémunération totale annuelle = Rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée / Rémunération annuelle totale médiane de l'ensemble des collaborateurs (hors la personne la mieux payée). Avec Rémunération annuelle totale = Salaire de base + Montants supplémentaires versés (base AVS).

² BCGE France dispose de sa propre classification des risques LCB-FT.

En cas de soupçon d'origine criminelle des fonds, les spécialistes anti-blanchiment de la Conformité effectuent une communication au bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS)³. Les infractions préalables présumées sont celles qui pourraient se produire dans l'activité d'une banque universelle.

La Conformité présente chaque année, en collaboration avec les Risques, l'analyse des risques de blanchiment d'argent et du financement du terrorisme à la direction générale et au conseil d'administration conformément aux exigences de l'OBA (ordonnance sur le blanchiment d'argent) FINMA.

L'application correcte des sanctions nationales et internationales est un autre aspect crucial de l'activité de la Conformité, qui protège la banque d'un risque pénal et réputationnel important. La banque applique les programmes de sanctions de la Confédération traitées par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), comprenant les programmes de sanctions adoptés par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Les programmes de sanctions internationales, comme les programmes américains, européens et anglais sont aussi pris en considération. Le département Conformité s'assure ainsi de détecter et d'empêcher les opérations avec les pays, personnes, entités et/ou biens concernés par les dites sanctions.

Une veille réglementaire est aussi mise en place par la Conformité afin d'assurer le suivi des modifications normatives et jurisprudentielles par la banque et leur mise en place optimale à l'interne. L'objectif est de préparer de manière proactive le terrain pour la mise en œuvre de nouvelles normes et exigences réglementaires. Sont notamment suivies de près, les modifications législatives qui ont un impact direct sur l'activité de la banque, comme celles relatives aux lois sur les marchés financiers, ou encore celles introduisant de nouvelles infractions préalables au blanchiment d'argent, à l'instar du projet en cours de la loi sur la protection de l'environnement⁴.

Le respect des normes transfrontières permet à la banque de se conformer à la législation des pays dans lesquels elle est active. Ce respect est essentiel, car la pratique transparente et conforme aux normes locales permet non seulement de développer les affaires de manière saine et à long terme, mais aussi d'éviter des procédures entamées par des autorités étrangères à l'encontre de la banque. L'analyse et la gestion des risques transfrontières

s'effectuent en continu de manière transversale pour tous les pays d'intérêt commercial et les activités de la banque à l'international.

Le département Conformité assure la surveillance consolidée des filiales et des bureaux de représentation de la banque. La législation suisse prévoit que cette surveillance est exercée par la maison-mère. Le département Conformité surveille ainsi étroitement toutes ces entités et des vérifications sont effectuées régulièrement sur place.

Les contrôles de deuxième niveau⁵, réalisés par le département Conformité ou d'autres entités de support spécialisés, contribuent à améliorer la qualité du travail et à sensibiliser davantage les collègues du Front aux exigences à respecter en matière de qualité. Cette activité essentielle assure l'application uniforme des normes légales et autres exigences internes.

Sous l'angle de la conformité fiscale, la politique d'affaires de la banque est basée sur une acceptation d'avoirs de la clientèle fiscalement conformes, interdisant toute assistance au contournement des prescriptions légales applicables en matière fiscale.

La banque respecte strictement les exigences réglementaires suisses et applique les normes internationales concernant l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). La banque s'assure également de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*), conclu entre la Suisse et les Etats-Unis, ainsi que ceux découlant du *Qualified Intermediary Agreement* (QI).

En tant que banque universelle, la BCGE s'assure que les règles mises en place produisent effet d'une manière transversale, dans toutes ses activités et ses produits et prennent en compte les prescriptions fiscales étrangères lorsqu'elles ont un impact sur sa clientèle, ses opérations ou sa conformité fiscale.

Le département Conformité fiscale est constitué d'une équipe de spécialistes proactifs, dotés de connaissances techniques pointues, et d'un comité dédié, dénommé "Evolution de la fiscalité suisse et internationale", qui peut

³ TRACFIN pour BCGE France.

⁴ fedlex.admin.ch/eli/fga/2023/240/fr

⁵ Contrôles indépendants des activités opérationnelles conformes à la notion de seconde ligne de défense prônée par la circulaire. FINMA 2017/1 gouvernance d'entreprises-banques.

être activé sur des sujets spécifiques. Une veille fiscale assurée par le département Conformité fiscale permet d'anticiper des événements fiscaux et/ou des réclamations éventuelles à l'encontre de la banque.

En 2023, 209 collaborateurs ont renforcé leurs connaissances en matière de gestion des risques et de *due diligence* LBA (loi sur le blanchiment d'argent), ainsi qu'en matière de *KYC* (*Know Your Customer*¹). Les nouveaux collaborateurs qui rejoignent la banque sont formés à ce sujet à travers un cursus anticorruption spécifique.

Sous l'angle des domaines considérés, le groupe n'a pas fait l'objet de procédures ayant mené à des sanctions de la part des autorités sur les 3 dernières années.

Identification et communication des préoccupations majeures

La banque qualifie de "préoccupations majeures" tout risque susceptible de mettre en danger son activité économique et d'impacter négativement les intérêts de ses parties prenantes.

La banque se dote pour cela d'une politique générale des risques complétée par d'autres politiques spécifiques (crédit, ALM, sécurité physique, risque opérationnel, etc.), dont la fonction principale est de s'assurer de l'adéquation de profil de risque par rapport au plan stratégique et financier. Par ce biais, elle veille à :

- Maintenir un haut niveau de sécurité physique des personnes présentes sur les sites de la banque.
- Veiller à la protection des intérêts patrimoniaux des clients en toute circonstance.
- Réduire au minimum le coût du risque en regard du modèle d'affaires.
- Protéger le patrimoine de la banque des fluctuations des marchés financiers.
- Garantir l'intégralité des actifs physiques et informatiques.
- Assurer la continuité des activités de la banque en cas de situation de crise.
- Préserver la bonne réputation de la banque auprès de l'ensemble des *stakeholders*.
- Accompagner la démarche entrepreneuriale en fixant des tolérances aux risques par métier.

¹ Connaître son client.

² *Transparency International*. Prévention et lutte contre la corruption, guide à l'usage des PME Suisses (2021), p. 7 (*Transparency International*, Prévention de la corruption dans les PME – guide à l'usage des PME.pdf).

- Assurer la conformité des activités du groupe aux exigences légales et réglementaires.

Pour déterminer la tolérance au risque de la banque, le conseil d'administration approuve un cadre (tableau de bord) défini dans la politique générale des risques. Ce tableau de bord, regroupant les indicateurs majeurs des principaux risques, est présenté et revu en direction générale et au conseil d'administration au moins une fois par an. En 2023, aucune "préoccupation majeure" n'a été identifiée.

Si les "préoccupations majeures" listées sont partagées par BCGE France, il n'en demeure pas moins que la filiale française dispose d'une gouvernance des risques bien distincte de la maison-mère.

2.2. Dispositif de lutte contre la corruption

La banque applique une définition connue et acceptée de la corruption, à savoir "l'abus à des fins personnelles d'un pouvoir confié²". Des situations de conflits d'intérêts peuvent survenir entre les intérêts propres de la banque et ceux de ses parties prenantes. Afin de prévenir ces situations, la banque s'appuie sur ses principes éthiques et déontologiques directeurs et encadre la gestion des conflits d'intérêts par des directives internes qui fixent des règles d'organisation et des mesures pour détecter, empêcher, limiter ou résoudre des situations de conflits d'intérêt. Ces directives visent en outre à concrétiser et expliquer la loi, qui s'applique en toutes circonstances à tous les collaborateurs de la banque. Des contrôles indépendants sont exercés par des entités spécialisées et par l'audit interne de manière périodique dans le cadre de sa mission. Par ce dispositif, la direction générale et le conseil d'administration s'assurent que les conflits d'intérêt sont prévenus et gérés.

Les directives internes visent notamment la bonne application des règles de conduite définies par la législation et le régulateur. L'utilisation à des fins personnelles, ou en faveur de tiers, d'informations d'initiés concernant la banque, ses clients ou des tiers est strictement interdite. Le règlement de gestion et d'organisation fixe les règles de prévention des conflits d'intérêt pour les membres du conseil d'administration. Le règlement du personnel complète les obligations du personnel pour l'exécution de leurs propres opérations. En présence de conflit d'intérêts, ou en cas de risque de conflit d'intérêt, le collaborateur doit informer son chef de division.

La banque a mis en place un système performant de gestion des risques en matière LBA et de contrôle des transactions y compris dans le cadre des sanctions. Ces systèmes s'appliquent pleinement aux collaborateurs aussi. Un service spécialisé, soutenu par une spécialiste compliance, est aussi en place afin de traiter les affaires du personnel, avec un degré de confidentialité plus élevé. Des mesures spécifiques sont appliquées en relation avec les infractions boursières. En effet, la banque a notamment prévu des périodes pendant lesquelles les collaborateurs qui ont accès à des données sensibles ne peuvent pas exécuter des transactions sur des titres. Des contrôles périodiques sont en place à ce sujet. En cas de clarifications de transactions insolites concernant les collaborateurs, le chef de la Conformité est informé et intervient personnellement pour mener d'éventuelles enquêtes ou autres analyses.

L'acceptation de cadeaux et invitations doit être encadrée de manière claire et précise, et leur attribution doit être contrôlée de façon à éviter les conflits d'intérêts. Il s'agit de s'assurer que ces avantages respectent les usages et n'influencent pas une décision d'affaires. Selon les recommandations des autorités nationales et organismes internationaux, la BCGE a mis en place des directives précisant de manière claire et complète les circonstances dans lesquelles un cadeau peut être accepté. Le règlement du personnel en précise les grandes lignes. Des documents internes plus détaillés prévoient notamment l'acceptation de cadeaux dont la contre-valeur ne dépasse pas le montant-plafond de CHF 300, l'interdiction totale des cadeaux en espèces, mais aussi la procédure à suivre pour déclarer les cadeaux ou signaler des propositions de cadeaux interdits. En cas de violation de ces prescriptions, les sanctions prévues par le règlement du personnel seront applicables.

Les activités accessoires des collaborateurs font également l'objet d'un suivi particulier prévu par les directives en place. Elles doivent être annoncées et font l'objet d'une procédure d'autorisation. Un collaborateur ne peut s'engager pour une telle activité sans avoir reçu les autorisations internes nécessaires. Dans ce processus, la banque s'assure notamment de l'absence de tout conflit d'intérêts lors de l'exercice de l'activité accessoire.

Par ailleurs, dans un souci de transparence et afin d'éviter les abus, la banque a mis en place des normes applicables dans le cadre de voyages d'affaires, remboursement des frais

qu'ils engendrent, ainsi que pour des repas d'affaires dans ses locaux ou à l'extérieur.

Une politique en matière de dons définit également les règles d'attribution et les montants limites. Les intentions de dons sont systématiquement communiquées au conseil d'administration.

Les différentes thématiques couvertes dans ce chapitre sont régies par diverses dispositions et directives internes. Dans un souci d'amélioration permanente de ses structures et son cadre organisationnel, la banque a décidé de les réunir dans un code de conduite, qui sera concrétisé par un nouveau processus opérationnel. Les travaux de rédaction ayant déjà commencé, ces documents sont prévus d'entrer en vigueur courant 2024. Les mesures de lutte contre la corruption y seront décrites de manière complète, notamment les axes principaux suivants : visibilité de l'engagement anticorruption des plus hautes instances de la banque, identification des secteurs à risques et mise en place des mesures, y compris en ce qui concerne les contrôles.

Enfin, les conditions générales d'achat, que doivent adopter les partenaires commerciaux de la banque, ont été récemment mises à jour, afin de renforcer les considérations en matière de pratiques sociales et de lutte contre la corruption. Ainsi, ces nouvelles conditions générales d'achat seront signées par tous les nouveaux prestataires ou mandataires de la banque dès 2024. Les conditions générales d'achat déjà signées par les prestataires ou mandataires actuels seront remplacées au fur et à mesure des éventuels renouvellements de contrats³.

Par ces actions, la banque réduit son exposition aux risques relatifs aux conflits d'intérêts, voire de la corruption privée.

En 2023, le groupe n'a pas identifié de cas de corruption active ou passive de la part de ses collaborateurs ou partenaires commerciaux.

De manière équivalente, au-delà des dispositions légales propres à la France, BCGE France dispose d'une politique distincte de gestion des conflits d'intérêts décrivant les mesures de prévention, de détection et de gestion des conflits d'intérêts. BCGE France a notamment mis en place des dispositifs pour encadrer : les rémunérations variables des collaborateurs, les transactions personnelles des collaborateurs

³ Ceci ne s'applique par à BCGE France.

soumis à des conflits d'intérêts potentiels, les cadeaux et les dons, la mise en marché et la commercialisation de produits et services.

2.3. Dispositif réglementaire relatif aux réclamations clients et aux lanceurs d'alerte

Réclamations clients

En cas d'insatisfaction à l'égard de la banque ou de ses services, le client a la possibilité d'adresser ses observations et réclamations à son conseiller principal. Le traitement des réclamations est effectué par la banque de manière scrupuleuse, selon un cadre bien défini avec toute la diligence requise. La direction générale est régulièrement informée de la nature et de l'état des éventuelles réclamations formulées par notre clientèle. La banque étant membre de l'Association suisse des banquiers (ASB), le client a également la possibilité de faire suivre ses questions et réclamations à l'Ombudsman des banques suisses, qui agit en tant qu'instance d'information et de médiation entre les banques et leurs clients.

1'063 réclamations ont été enregistrées pour 250'447 clients au 31.12.2023. 805 réclamations ont été catégorisées comme justifiées, soit une baisse de 6.8% par rapport à l'année précédente (pour un stock de clients en hausse de 2.5% sur l'année 2023).

Il existe également un dispositif permettant d'adresser une réclamation à BCGE France. Le client peut formuler sa demande auprès de son conseiller ou formuler sa demande par écrit au siège de BCGE France qui adhère au dispositif de médiation de la Fédération bancaire française. La description de ce dispositif est détaillée en ligne.

Protection des lanceurs d'alerte

La BCGE protège les lanceurs d'alerte agissant de bonne foi afin de permettre de faire cesser rapidement des irrégularités, économiser des efforts et éviter une détérioration d'image. Le collaborateur peut s'adresser à sa hiérarchie, au département Conformité, à l'unité d'affaires Risques ou encore à l'Audit interne. Une directive interne a récemment été élaborée afin de présenter le dispositif d'alerte, préciser les règles d'annonce et de traitement des alertes internes de manière confidentielle, de façon à protéger le collaborateur de tout risque de représailles. **Une structure de médiation, externe et confidentielle**, est en place depuis

plusieurs années afin qu'un collaborateur puisse l'actionner en tout temps pour exprimer son malaise. De manière générale, la sensibilité interne eu égard à ce sujet s'est améliorée par rapport à l'année 2022.

En 2023, la banque ne relève aucun cas relatif à une démarche de lanceur d'alerte.

Dans le cadre de la surveillance consolidée, la banque veille à ce que sa filiale française ait aussi mis en place un dispositif efficace en matière de lanceurs d'alerte. La démarche adoptée par BCGE France prévoit une procédure complète en la matière.

2.4. Protection des données clients et cybercriminalité

La nouvelle Loi fédérale sur la protection des données (LPD), entièrement révisée, est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023 avec son ordonnance sur la protection des données (OPDo) et celle sur les certifications en matière de protection des données (OCPD).

La nouvelle loi sur la protection des données s'applique désormais exclusivement au traitement des données personnelles relatives aux personnes physiques et introduit de nombreuses innovations inspirées par la réglementation européenne (RGPD¹), telles que l'obligation de respecter les principes de protection des données dès la conception et par défaut.

Selon le premier de ces principes, le responsable du traitement est tenu, dès la conception dudit traitement, de mettre en place des mesures techniques et organisationnelles afin que celui-ci respecte les prescriptions de protection des données.

En vertu du principe de la protection des données par défaut, le responsable du traitement est tenu de garantir, par le biais de prééclages appropriés, que le traitement des données personnelles soit limité au minimum requis par la finalité poursuivie, pour autant que la personne concernée n'en dispose pas autrement.

D'autres principes généraux de traitement de données personnelles ressortent de la LPD (notamment la licéité, la bonne foi, la proportionnalité, la transparence, le respect des finalités du traitement, ou encore la sécurité et l'exactitude des données) et doivent être observés.

¹ Règlement général sur la protection des données de l'Union Européenne.

Lorsque le traitement envisagé est susceptible d'entraîner un risque élevé pour la personnalité ou les droits fondamentaux de la personne concernée, le responsable du traitement doit désormais procéder au préalable à une analyse d'impact relative à la protection des données personnelles. Un tel risque existe notamment en cas de traitement de données sensibles à grande échelle. L'analyse d'impact contient une description du traitement envisagé, une évaluation des risques pour la personnalité ou les droits fondamentaux de la personne concernée, ainsi que les mesures prévues pour protéger sa personnalité et ses droits fondamentaux.

La nouvelle LPD prévoit en outre un fort renforcement des compétences du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), avec une obligation d'annonce à celui-ci des violations de la sécurité des données en cas de risque élevé pour la personnalité ou les droits fondamentaux des personnes concernées. La nouvelle LPD prévoit des règles particulières en matière de décisions individuelles automatisées (DIA), de profilage, de portabilité des données, de sous-traitance ou de communication de données personnelles à l'étranger. Les exigences en matière d'information aux personnes concernées ainsi que le régime de sanctions ont été renforcés.

La réglementation interne en matière de protection des données a, en conséquence, été entièrement revue. Les principes y figurant ont vocation à devenir un standard minimum au sein du groupe BCGE, sous réserve des contraintes et spécificités locales auxquelles sont soumises notamment les entités du groupe à l'étranger. Dans ce cadre, ces dernières recourent principalement à des conseils juridiques locaux, voire disposent de leur propre *Data Protection Officer* lorsque cela se justifie comme dans le cas de la filiale bancaire française.

La banque publie sur son site internet sa notice générale² en matière de protection et de traitement des données personnelles de la clientèle. Ce document, auquel renvoient notamment ses conditions générales, décrit les principes appliqués par la banque et rappelle les droits des personnes concernées en la matière (droit d'accéder à ses données personnelles, de les faire rectifier lorsque celles-ci sont inexactes ou incomplètes, de s'opposer à leur utilisation à des fins de prospection commerciale,

etc.). A l'interne, la protection des données personnelles des collaborateurs est concrétisée par une annexe spécifique à son règlement du personnel. La notice clientèle et l'annexe collaborateurs précitées invitent les personnes concernées à contacter la banque au moyen d'une adresse email dédiée pour obtenir toute information qu'elles pourraient souhaiter au sujet de la protection de leurs données personnelles.

Au sein de la banque, la gouvernance en matière de protection des données est formalisée dans les directives internes de la banque. La fonction "Protection des données", qui est rattachée au département Juridique, conseille et soutient les différentes entités et collaborateurs de la banque en charge de traitements de données personnelles. Elle rapporte au comité de protection des données personnelles, composé de représentants des principaux départements potentiellement concernés par cette problématique. Le comité de protection des données personnelles rapporte lui-même à la direction générale, dont l'un de ses représentants, le responsable de la division Juridique et conformité, assure la présidence du comité précité. La gouvernance interne couvre également les autres aspects de la protection des données (notamment DIA, journalisation, analyses d'impact, le traitement des demandes de clients, collaborateurs et autorités, celui des incidents, la tenue du registre des activités de traitement, ou encore l'usage des cookies).

Le Registre des activités de traitement des données personnelles existant a fait l'objet d'une revue et continuera de faire régulièrement l'objet de mises à jour découlant des changements d'organisation au sein de la banque. Ce document décrit les différentes activités de traitement sous les angles notamment des catégories de données et de personnes concernées, les systèmes utilisés, les destinataires des données, ou encore les Etats concernés par d'éventuels transferts à l'étranger. Le Registre des activités de traitement de données personnelles, désormais exigé par la loi, facilitera ainsi l'application systématique des nouvelles exigences dans le cadre des différents processus internes de la banque.

Dans un souci de minimisation et de sécurité des données, le recours à des sous-traitants fait l'objet d'une *due diligence* approfondie et les solutions favorisant l'anonymisation, la "pseudonymisation" ou l'encryptage des données sont favorisées dans la mesure du possible. Dans le cadre de ses démarches en matière de

² bcge.ch/fr/protection-des-donnees

digitalisation, la banque revoit actuellement, avec cette même préoccupation, sa politique en matière de conservation des données. Un traitement de données personnelles peut être confié à un sous-traitant pour autant qu'un contrat ou la loi le prévoit et que les conditions fixées par la LPD soient respectées, y compris dans le cas de transmission de données personnelles à l'étranger.

La banque conserve les données aussi longtemps que cela est nécessaire pour atteindre les finalités pour lesquelles elles ont été collectées, respectivement pour le respect des obligations légales auxquelles la banque est soumise. Par conséquent, il revient au responsable du traitement de définir la durée de conservation et le suivi du processus de destruction en vigueur.

En complément d'une présentation d'introduction au cours de leurs journées d'accueils, les nouveaux collaborateurs de la banque ont tous été appelés à suivre la formation déjà dispensée à l'ensemble des collaborateurs l'année précédente.¹ Un rafraîchissement des connaissances ainsi que des formations plus spécifiques pour certains services sont à l'étude pour l'année 2024.

La fonction de Sécurité informatique est responsable de garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité du système d'information de la banque. Les meilleures pratiques de sécurité et de cyber sécurité sont appliquées dans le but de maintenir un niveau de sécurité informatique adapté et optimisé qui corresponde aux exigences élevées du secteur financier. Une révision régulière du dispositif de normes et des procédures permet à la banque de garantir un haut niveau de sécurité.

Gouvernance et principes de sécurité

La politique et le concept de sécurité des technologies de l'information établissent le schéma de gouvernance globale, les principes de sécurité et les différents rôles et responsabilités. Les entités et intervenants sont :

- Le conseil d'administration.
- La direction générale.
- Le comité stratégique informatique.
- La commission de sécurité informatique.
- Les chefs des départements concernés (ex. : Informatique, Risques).
- Les collaborateurs.

La politique et le concept de sécurité des technologies de l'information se traduisent dans des directives internes et dans le règlement du personnel. Ces directives traitent notamment des principaux domaines de la sécurité suivants :

- Sécurité des données : classification des documents, application du principe du besoin de savoir, gestion du cycle de vie des données électroniques (stockage, sauvegarde et déstockage des données électroniques devenues obsolètes) et prévention de la fuite de données.
- Contrôle d'accès : application du principe du moindre privilège au moyen des listes qui s'appuient sur des groupes et des profils d'accès selon les fonctions présentes dans l'annuaire d'entreprise et relevées dans le référentiel des ressources humaines, politique des mots de passe robuste, authentification réseau et multi-facteurs.
- Sécurité des appareils (*endpoint*) : processus de gestion des inventaires et de mises à jour, restriction et contrôle de l'utilisation des périphériques externes, tests de sécurité, mesures de détections et de préventions des menaces, configurations restrictives des équipements.
- Sécurité des applications et résilience : gestion centralisée des déploiements et des mises à jour, tests de continuité et de sécurité.

Veille, gestion des risques et surveillance

Une veille permanente des menaces cybernétiques couplée à des partenariats diversifiés avec des services de protection cyber, ainsi que l'utilisation de cadres normatifs structurants (ISO27k, Mitre Att&Ck, NIST), permettent de constituer un concept de gestion des risques cyber et de sécurité multiniveaux englobant le cycle de vie de tous les composants d'infrastructures. Des tests d'intrusion (*pentest*) effectués régulièrement, tant sur les solutions exposées sur Internet que sur les composants internes de la banque, complètent le dispositif. Depuis 2019, le *Security Operation Center (SOC)* opère une surveillance 24/7 des infrastructures de la banque. En complément, la banque poursuit l'extension du périmètre de surveillance et des cas d'usage cyber.

¹ Ceci ne s'applique pas à BCGE France.

Evolution en matière de sécurité et de conformité

La banque applique une démarche continue et évolutive des moyens de surveillance et de renforcement de la sécurité de l'information, en partenariat avec des prestataires et éditeurs suisses leaders dans leur domaine. Les prestataires de fonctions critiques produisent des rapports d'audit annuels et indépendants, qui certifient leur conformité à la réglementation et leur niveau de sécurité.

Formation en cyber sécurité

Tous les nouveaux collaborateurs effectuent une formation obligatoire *e-learning* de cyber sécurité. Cette formation est dispensée tous les 2 ans à l'ensemble des collaborateurs. La sensibilisation continue de tous les collaborateurs améliore les moyens de détection des menaces cyber. Des tests de simulations de *phishing* réguliers permettent de maintenir et renforcer les aptitudes des utilisateurs, notamment sur les thématiques d'escroquerie par ingénierie sociale, de *phishing* et *spear phishing*.

Exercice de cyber défense

En 2023, les procédures en matière de cyber-attaques et d'organisation en cas de crise ont été testées avec succès à l'occasion d'un exercice en grandeur réelle ayant nécessité l'engagement d'importantes ressources externes et de nombreux collaborateurs pendant plusieurs jours.

Annonce des attaques cyber en 2023

En 2023, en conformité avec la réglementation en vigueur, le groupe n'a signalé aucune attaque cyber réussie, ni aucune fuite, vol ou perte de données.

2.5. Approche d'achat responsable²

La BCGE Suisse entend appliquer ses principes de responsabilité sociétale sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Elle procède constamment au renforcement de ses pratiques d'achat responsable auprès des fournisseurs. Les efforts qu'elle consent reposent sur les principes fondamentaux d'une approche économique, sociale et environnementale responsable :

- Privilégier les partenaires locaux, à savoir ceux qui sont basés dans le canton de Genève.
- Lutter contre les conditions de travail abusives, qu'il s'agisse de toutes les formes de travail forcé, de discrimination ou d'inégalité salariale entre hommes et femmes.
- Minimiser l'impact négatif sur l'environnement en privilégiant les fournisseurs ayant les meilleures pratiques en la matière.
- Favoriser une gestion rigoureuse de la qualité et du volume des achats consentis afin de réduire les coûts financiers, les impacts énergétiques et environnementaux.
- Encourager l'innovation.

La banque a mis à jour à cet effet les conditions générales d'achat appliquées pour tous les nouveaux fournisseurs dès 2024. Elle a renforcé, à cette occasion, ses critères en matière de respect de l'environnement et des pratiques sociales. Dans une instruction administrative interne en lien avec la centrale d'achat et la sélection des fournisseurs, la banque mentionne le respect des normes environnementales comme un des critères principaux de sélection des fournisseurs. En ce qui concerne les prestataires actuels, la banque remplacera les conditions générales d'achat déjà signées par les nouvelles, au fur et à mesure des renouvellements de contrats.

Outre la réglementation sur le droit du travail en vigueur en Suisse, la banque s'attend à ce que le prestataire ou mandataire respecte les normes fondamentales consacrées par les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment en ce qui concerne l'élimination du travail des enfants, l'abolition du travail forcé, l'égalité de rémunération entre hommes et femmes ainsi que la lutte contre la discrimination en matière d'emploi et de profession.

² BCGE France ne dispose pas de politique d'achat responsable et ne dépend pas de la maison-mère à ce sujet.

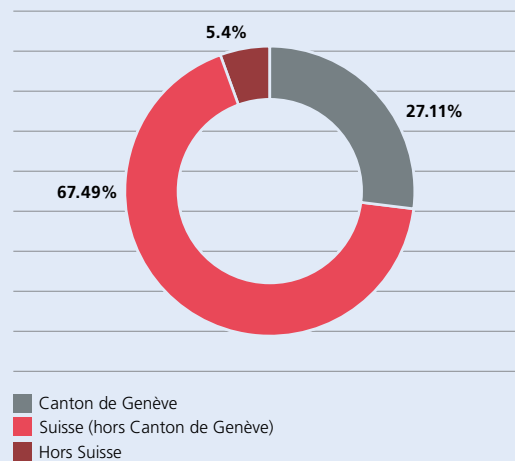
En matière de lutte contre la corruption, la banque s'attend à ce que le prestataire ou mandataire prenne toutes les mesures permettant d'éviter la corruption et s'abstienne en particulier d'offrir des cadeaux ou des avantages financiers aux collaborateurs de la banque ainsi qu'à leurs proches.

Toute violation par le prestataire ou mandataire des dispositions légales en vigueur concernant la protection de l'environnement ou des normes fondamentales du travail de l'OIT ainsi qu'en matière de lutte contre la corruption donnera à la banque le droit de cesser sans préavis sa relation commerciale avec lui.

A l'occasion des derniers appels d'offre opérés par la centrale d'achats de la BCGE, 3 documents supplémentaires ont été exigés par la banque :

- Une déclaration sur l'honneur visant à respecter les dispositions légales concernant l'égalité entre femmes et hommes, plus particulièrement l'égalité salariale; par sa signature, le prestataire s'engage également à vérifier que ses sous-traitant(e)s les respectent aussi, si dans le cadre du marché, les sous-traitants sont acceptés.
- Un questionnaire détaillé afin d'évaluer la contribution du prestataire au développement durable; un faux renseignement (par exemple prétendre être titulaire d'une certification alors que tel n'en serait pas le cas) ou l'absence d'une preuve requise peut aboutir à l'exclusion de l'offre de la procédure; une fois ce questionnaire rempli, une note est attribuée pour l'évaluation du profil du candidat.
- Un formulaire attestant sur l'honneur l'engagement du prestataire à respecter les principes fondamentaux des conventions de l'OIT comprenant, entre autres, l'abolition du travail des enfants.

Part des dépenses auprès des fournisseurs



Cette démarche est directement inspirée des pratiques appliquées dans le cadre des marchés publics. Elle devrait être étendue à l'ensemble des appels d'offre opérés par la banque.

Cette procédure vient compléter l'ensemble des attestations requises avant toute signature de contrat. Parmi ces attestations figure le "respect des usages professionnels et des conditions de base relatives à la protection des travailleurs" contrôlant, entre autres, le travail forcé. Cette preuve peut être remplacée par un engagement à en respecter les conditions auprès de l'organisme compétent du lieu d'exécution. A Genève, l'organisme compétent est l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) qui se réserve le droit de procéder à un audit.

En 2024, le service d'achats de la banque entend généraliser ces pratiques en formalisant une politique d'achat responsable en cohérence avec les lignes directrices de la démarche RSE de la banque et la mission qui incombe à la Banque cantonale de Genève. A noter que 94.6% des dépenses opérées auprès des fournisseurs de la BCGE Suisse sont localisés en Suisse; 27.11% sont des fournisseurs "locaux" déployant leurs activités dans le canton de Genève.

Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants

Sont considérées ici, les entreprises dont le siège, l'administration centrale ou l'établissement principal se trouve en Suisse et qui :

- Mettent en libre circulation en Suisse ou traitent en Suisse des minerais ou des métaux contenant de l'étain, du tantale, du tungstène ou de l'or, provenant de zones de conflits ou de zones à haut risque, ou
- Offrent des biens ou des services pour lesquels il existe un soupçon fondé de recours au travail des enfants.

Ces entreprises doivent, conformément à l'art. 964j CO, respecter des devoirs de diligence dans la chaîne d'approvisionnement et en rendre compte dans un rapport.

Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit

La notion de "mise en circulation en Suisse" vise l'importation de métaux ou de minerais tandis que la notion de "traitement" vise un processus de transformation ou de manipulation physique. Les activités de financement (y compris le *Trade Finance*) conduites par la BCGE n'impliquent ni importation, ni transformation ou manipulation physique de métaux ou de minerais.

Pour la BCGE, seules les transactions portant sur l'or sont pertinentes au regard des exigences de l'art. 964j CO. La BCGE achète toutefois presque exclusivement de l'or sur le marché interbancaire suisse; le solde est acheté (ou racheté) à ses clients étant précisé que, dans ces cas, l'or qui fait l'objet de la transaction doit impérativement bénéficier de la certification LBMA (London Bullion Market Association). La BCGE ne met donc pas en libre circulation et ne traite pas en Suisse des minerais ou des métaux contenant de l'or. En conséquence, elle n'est pas soumise aux devoirs de diligence et de reporting prévus par l'art. 964j CO.

Au demeurant, l'or acheté par la BCGE sur le marché interbancaire suisse, ou à ses clients, bénéficie sans exception de la certification LBMA qui est considérée comme suffisante dès lors que cette certification répond aux standards minimaux de l'OCDE.

Devoirs de diligence et de transparence en matière de travail des enfants

En matière de travail des enfants, les entreprises sont tenues de vérifier s'il existe un soupçon fondé de recours au travail des enfants, à moins qu'une des exceptions prévues par l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr) ne leur soit applicable.

Selon l'art. 7 de l'ODiTr, les entreprises présentant de faibles risques en matière de travail des enfants ne sont pas tenues de vérifier s'il existe un soupçon fondé de recours au travail des enfants et sont exemptées des devoirs de diligence et de l'obligation de faire rapport. L'ordonnance précise que les risques sont réputés faibles lorsqu'une entreprise pratique les activités suivantes dans des pays dont la "*Due diligence response*" est qualifiée de "*Basic*" dans l'indice de l'UNICEF *Children's Rights in the Workplace index* :

- Se procurer ou produire des biens, selon l'indication d'origine.
- Se procurer ou fournir des services pour une part prépondérante.

La BCGE se procure de manière largement prépondérante des services auprès de pays dont la "*Due diligence response*" est qualifiée de "*Basic*" dans l'indice de l'UNICEF *Children's Rights in the Workplace index*. Dès lors, elle réalise les conditions de l'exception prévue par l'art. 7 ODiTr et n'est pas soumise aux devoirs de diligence et de reporting prévus par l'art. 964j CO.

Au demeurant et conformément à l'art. 7, al. 3 ODiTr, la BCGE a documenté en quoi elle présente de faibles risques en matière de travail des enfants.

3. Intégration des critères ESG dans les 4 piliers du modèle d'affaires

Cette partie se concentre sur l'interaction entre les activités de la banque et son environnement écologique et social. Elle apporte des précisions sur la façon dont la banque intègre les questions non-financières dans son modèle d'affaires. La question environnementale occupe une place importante, tout particulièrement le climat. A compter de 2025 (pour l'exercice 2024), la question du climat fera l'objet d'une attention particulière au travers de la rédaction d'un rapport TCFD (*Task Force on Climate-Related Financial Disclosures*). **Quelles que soient les questions non-financières considérées, cette partie détaille les actions implémentées en matière de responsabilité sociétale de l'établissement au niveau des 4 types d'activités suivants :**

- L'entreprise.
- Le financement de l'économie.
- La gestion d'actifs financiers pour la clientèle.
- Les investissements financiers pour compte propre.

Quatre domaines d'impact

L'entreprise	Financement de l'économie	Gestion d'actifs financiers à l'écoute des volontés de la clientèle	Investissements financiers pour compte propre
<p>La BCGE est une entreprise engagée en matière de réduction de son impact environnemental direct</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle a fixé un objectif de réduction de 3% à 5% par an de ses émissions CO₂ d'ici 2030. • Elle souhaite tendre vers la neutralité carbone à l'horizon 2030. • Elle a obtenu le label <i>Swiss Climate CO₂ Optimised</i> en 2023 pour le bilan carbone 2022. 	<p>La BCGE, conforme à son mandat, est au service de toutes les entreprises sans discrimination</p> <ul style="list-style-type: none"> • BCGE Suisse a réalisé une première analyse de l'efficacité énergétique de son portefeuille hypothécaire sur la base d'un échantillon représentatif. • Principal financier du logement, en particulier social, à Genève, la banque adapte son offre de financement afin de faciliter la transition énergétique du parc immobilier. • Pilier local du financement des collectivités publiques et des PME, la banque dialogue avec ses clients sur la transition énergétique au travers d'évènements tel que "l'essentiel de la finance". • Financier des sociétés commerciales d'import/export, dont les sociétés de négoce, la banque intègre des critères ESG dans l'analyse des entreprises clientes lors des décisions d'octroi de crédit; elle se dote également d'un outil d'analyse de la "transition énergétique" appliqué à sa clientèle "Energie". 	<p>Depuis plus de 20 ans, la BCGE met à disposition de sa clientèle des solutions d'investissement ESG</p> <ul style="list-style-type: none"> • La division Asset management est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI). • L'offre commerciale est renforcée pour répondre aux préférences ESG des clients. • La formation continue sur l'investissement responsable (IR) est élargie pour les professionnels de l'investissement. • La banque gère CHF 2.6 milliards en intégration ESG ou en stratégies d'investissement responsable (IR). 	<p>La BCGE fait la transparence sur le profil ESG de ses investissements financiers pour compte propre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur l'ensemble des actifs sous gestion, seulement 0.21% est investi dans le secteur de l'énergie (<i>oil & gas</i>). • La banque a participé (en tant que <i>co-lead</i>) à la distribution de l'émission suisse (obligation verte) de la ville de Genève pour un montant total de CHF 140 millions en novembre 2023. • La banque a également structuré le premier placement privé socialement responsable de 50 CHF millions du canton de Genève en 2021.

3.1. Impact environnemental de l'activité opérationnelle de l'entreprise

La banque considère la minimisation de l'impact environnemental exercé par son activité opérationnelle comme un objectif important. Les raisons principales qui motivent cette démarche sont :

- L'expression de la prise de conscience de son impact sur l'environnement et le devoir qui lui incombe d'en minimiser ses effets.
- L'opportunité de réduire ses coûts opérationnels à long terme.

Gestion des émissions de gaz à effet de serre

Afin de mieux contrôler et gérer ses efforts de réduction de son empreinte carbone et de sa consommation de ressources, la banque a reconduit le mandat octroyé à la société Swiss Climate pour l'élaboration du bilan carbone en 2022¹. Il s'agit de la troisième édition. La banque envisage de perpétuer l'exercice sur une base annuelle.

Ce rapport a pour objectif d'établir de manière détaillée et transparente le bilan des émissions de gaz à effet de serre conformément au label *Swiss Climate CO₂*, à la norme ISO 14064-1 ainsi qu'aux principes de comptabilisation du Protocole des gaz à effet de serre qui constituent la base du label. Afin de simplifier la lecture et la compréhension des observations et analyses, ce rapport utilise exclusivement le terme d'"émissions de CO₂". Toutefois, les autres gaz à effet de serre ciblés par le Protocole de Kyoto (CH₄, N₂O, HFCs, PFCs, SF₆, NF₃) sont également intégrés; ils sont convertis en équivalent CO₂ (CO₂e).²

En s'appuyant sur ce bilan carbone, la BCGE cherche à diminuer progressivement son empreinte carbone sur l'ensemble des compartiments du bilan carbone.

En 2022, la banque a mis en place un plan d'action précis visant à tendre vers la neutralité carbone à l'horizon 2030, en agissant prioritairement sur les compartiments offrant un levier important de réduction de ses émissions CO₂. Les mesures entreprises pour diminuer son empreinte portent, entre autres, sur :

- L'amélioration de la gestion et l'efficacité énergétique.

- La réduction de la consommation d'énergie de ses bâtiments.
- L'optimisation des déplacements de ses collaborateurs liés à l'activité professionnelle.
- L'usage modéré de papier recyclé.
- L'adoption d'une gestion responsable des déchets.

A noter que les mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments sont implémentées depuis 2009 en réponse à la Loi cantonale sur l'énergie contraignant les grands consommateurs dont fait partie la banque, à réduire leur consommation d'énergie globale de 20% entre 2015 et 2025. Grâce aux efforts consentis par la banque, cet objectif a été atteint en 2019.

Pour toutes ces raisons, et après avoir obtenu le label *CO₂ Footprint* de *Swiss Climate* pour le bilan des années 2020 et 2021, la banque a décidé, pour l'année 2022, de viser le label *CO₂ Optimised* de *Swiss Climate*. Elle l'a obtenu en décembre 2023. Ce label requiert de procéder à :

- L'analyse des risques et opportunités que comportent les changements climatiques pour la banque sur l'ensemble de ses activités (opérationnelles, de financement, de gestion d'actifs pour le compte de sa clientèle et de gestion en compte propre).
- La fixation d'objectifs élevés mais réalistes de réduction des émissions carbone. A ce jour, ces objectifs ne portent que sur les activités opérationnelles couvertes par le bilan carbone.
- La détermination des mesures à implémenter pour atteindre les objectifs fixés.

Le plan de réduction des émissions "carbone" envisagé par la banque dans le but de tendre vers la neutralité carbone à l'horizon 2030 est parfaitement compatible avec les exigences requises par le label "*Certified CO₂ Optimised by Swiss Climate*". Les objectifs de réduction retenus s'établissent dans une fourchette de 3% à 5% par an d'ici 2030. L'année 2022 est considérée comme l'année de référence pour les raisons suivantes :

- Sur les 3 années d'exercice du bilan carbone (2020, 2021 et 2022), c'est la seule année d'activité économique "normale" non impactée par un phénomène extraordinaire tel que le Covid-19.
- Au bout du 3^e exercice, la BCGE est désormais confiante quant à la qualité des données produites sur l'ensemble des 3 exercices.

¹ Pour des raisons de contraintes liées à la collecte de données, le bilan carbone reporté dans le présent rapport RSE 2023 porte sur l'année 2022. On parle alors du bilan carbone 2022.

² CO₂e ou CO₂-eq. = équivalent CO₂. Chaque gaz à effet de serre peut être converti en dioxyde de carbone (CO₂) afin d'évaluer son effet sur le climat.

En 2030, la banque évaluera le degré incompréhensible de ses émissions et se réservera la possibilité de recourir, si les conditions de transparence le permettent, aux solutions de compensation.



En 2023, la banque a obtenu pour la première fois le label *CO₂ Optimised* de *Swiss Climate* pour son bilan carbone 2022, décerné aux entreprises qui mènent une stratégie climatique globale (bilan de CO₂, objectif de réduction des émissions, implémentation de mesures de réduction des émissions ambitieuses, document expliquant la politique climatique et analyse de risques et opportunités liés au climat). Le label *Swiss Climate* a été reconnu par la fondation PUSCH¹ (l'environnement en pratique suisse) comme étant le meilleur dans le domaine de la protection du climat. Il est également validé par une société d'audit indépendante et suit les normes internationales ISO 14064-1 et le *Greenhouse Gas Protocol*, lui garantissant sa traçabilité et son indépendance.

Gouvernance

A l'issue de chaque exercice de bilan carbone, une séance de restitution est organisée avec les

représentants de *Swiss Climate* et le président du comité PREE (directeur général de la division Asset Management), la directrice des Ressources humaines, le responsable RSE et des représentants de la division Opération. Lors de cette réunion, le bilan est analysé sur la base des mesures implémentées. Des réflexions sont alors menées pour envisager des pistes d'amélioration afin de poursuivre la réduction de l'empreinte carbone de la banque pour les années suivantes. L'élaboration d'un bilan carbone offre ainsi une opportunité d'évaluer, en toute transparence, l'efficacité des mesures entreprises pour diminuer les émissions.

Résultats du bilan carbone

Afin de faire de l'année 2022, une année de référence fiable, un regard critique a été porté sur les exercices 2020 et 2021 avant de procéder à l'élaboration du bilan 2022. Cette analyse préalable a permis de déceler 3 erreurs d'évaluation se perpétuant d'année en année. Elles impactaient les compartiments suivants :

- Chauffage: pour certains bâtiments dont la banque est propriétaire, le volume d'émission CO₂ communiqué antérieurement portait sur l'intégralité de ces bâtiments alors que la banque n'en occupait qu'une partie³.

Scope	Emissions (tCO ₂)			Variation par rapport à 2021
	2022	2021	2020	
Trajets pendulaires	701	662	710	
Chauffage	475	530	629	
Equipement IT	318	308	303	
Déplacements d'affaires	256	117	89	
Restauration	103	116	157	
Papier et imprimerie	100	84	173	
Envois	41	48	48	
Déchets	25	25	14	
Consommation de courant électrique	16	17	17	
Produits chimiques	9.60	9.70	0	
Eau	3.70	8.20	8	
Transport	1.30	1.20	1.20	
Fournitures et matériels	0.50	0.60	0.60	
Fluides frigorigènes	0	0	0.60	
Total des émissions	2'051	1'925	2'151	+6.50%
ETP²	797.15	761.60	739.35	+4.70%
Intensité des émissions GES	2.57	2.53	2.90	+1.60%

Source : Swiss Climate

¹ Pusch s'engage pour un environnement préservé, l'utilisation durable des ressources, ainsi que des milieux diversifiés et riches en espèces. pusch.ch/fr/pusch-en-bref

² Equivalent temps plein – Données au 31.12.2023.

³ Le volume d'émission CO₂ communiqué passe de 769 t CO₂ à 629 t CO₂ pour l'année 2020 et de 610 t CO₂ à 530 t CO₂ pour l'année 2021.

- Equipement IT: le facteur d'émission appliqué aux serveurs a été revu à la hausse, augmentant ainsi le volume d'émission CO₂ initialement estimé⁴.
- Transport⁵: ce compartiment ne génère que 1,2 t CO₂ au lieu des 294 t CO₂ comptabilisés initialement.

Le bilan 2022 affiche un total d'émissions de 2'051 t CO₂ soit une augmentation de 6.5%, par rapport au bilan 2021.

Les émissions totales ont augmenté de +6.5% (+126 t CO₂) par rapport à 2021. Les émissions CO₂ liées au chauffage ont connu une nouvelle diminution significative (-10.4%, -55 t CO₂). Mais cet effort consenti par la banque se voit plus que compensé par :

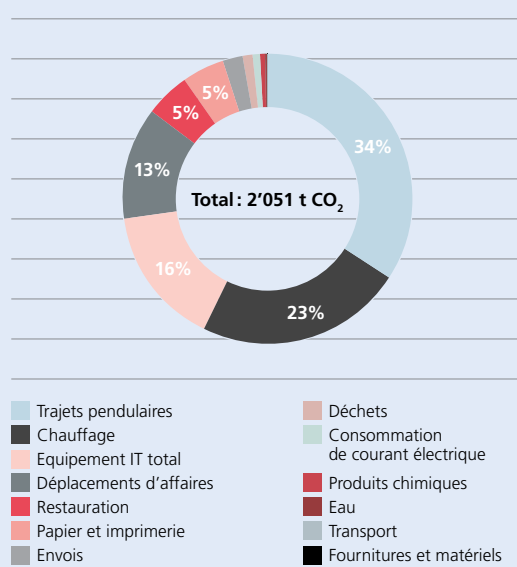
- Une augmentation des émissions CO₂ en provenance du poste le plus émissif: les trajets pendulaires (+5.9%, +39t CO₂)
- Une augmentation des émissions CO₂ liée aux déplacements d'affaires (+118.8%, +139t CO₂)

Ces augmentations sont une conséquence de la reprise de l'activité économique résultant de la levée des restrictions Covid-19 en 2022.

Pour autant, l'intensité carbone par employé n'a augmenté que de 1.58% (+0.04tCO₂/ETP) par rapport à 2021.

Bilan CO₂ de la BCGE

2022



Au travers de sa démarche de responsabilité sociétale, la BCGE contribue à la poursuite des objectifs de développement durable suivants :

La BCGE réalise chaque année le bilan carbone de son activité opérationnelle avec, pour objectif, de réduire son impact carbone de 3% à 5% par an d'ici 2030. Elle s'inscrit ainsi dans le 13^e objectif de développement durable de l'ONU.

La BCGE cherche constamment à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments dont elle est propriétaire, en privilégiant les énergies propres. Elle s'inscrit ainsi dans le 7^e objectif de développement durable de l'ONU.

Trajets pendulaires

Avec 701 t CO₂, les trajets pendulaires, du domicile au lieu de travail, représentent la source d'émissions la plus importante du bilan CO₂ de la banque en 2022, avec 34% des émissions totales. Les émissions générées ont connu une hausse de 5.9% par rapport à 2021 (+39 t CO₂). L'augmentation des émissions est attribuée à la levée des restrictions Covid-19 en 2022.

La banque encourage l'utilisation des transports publics en offrant à ses collaborateurs un abonnement aux Transports Publics Genevois (TPG), qu'elle complète d'une indemnité incitative. 27% de ceux qui travaillent à Genève en bénéficient, pour un coût global de CHF 195'030, assumé intégralement par la banque. Des conditions particulières sont offertes aux collaborateurs des sites hors Genève. Par une politique incitative, la banque recommande à ses collaborateurs d'utiliser le plus possible le train et les autres moyens de transport public pour ses déplacements professionnels. La banque a augmenté en 2023 son offre de places de parking pour les vélos et devrait continuer en 2024.

La flexibilité des modes de transport est un objectif à terme afin d'encourager la mobilité sobre, tout en réduisant l'utilisation de véhicules privés à des fins strictement nécessaires. Il est par exemple possible, depuis 2022, de bénéficier ponctuellement d'une place de parc BCGE facturée à la journée (vs au forfait précédemment).

⁴ Le volume d'émission CO₂ communiqué passe de 212 t CO₂ à 303 t CO₂ pour l'année 2020 et de 217 t CO₂ à 308 t CO₂ pour l'année 2021.

⁵ Il s'agit des véhicules utilitaires appartenant à la société ISS, mobilisés pour le transport de courrier et de déchets.

A noter cependant que la banque a une influence limitée sur ce compartiment dans la mesure où le moyen de transport adopté par les collaborateurs relève de leur libre arbitre. La dimension du confort du transport et de sa sûreté joue un rôle sur la santé et la charge psychologique et reste ainsi au libre choix de chaque collaborateur.

Avec un réseau d'agences le plus dense du canton de Genève (21), la banque a favorisé la proximité pour ses clients, en leur permettant de minimiser leurs déplacements en voiture et d'utiliser les transports en commun, qui desservent toutes les agences du groupe. Ainsi, les trajets pendulaires sont en partie compensés par la proximité que la banque souhaite privilégier avec sa clientèle.

Bâtiments: consommation de chauffage et d'électricité et efficacité énergétique

Avec 475 t CO₂, le chauffage représente le deuxième poste d'émissions du bilan CO₂ de la banque en 2022, avec 23% des émissions totales. Les émissions liées au chauffage ont enregistré une baisse de 10.4% par rapport à 2021 (-55 t CO₂). Cela provient principalement du changement de type de chauffage opéré au siège de l'île.

La part d'énergie renouvelable est de 27% en 2022. Cette amélioration est le résultat des efforts de transformation et de rénovation des locaux de la banque, opérés de manière économique et écologique, en collaboration avec les autorités cantonales, les architectes et les bureaux d'ingénieurs. En conséquence, la consommation des énergies fossiles diminue (-12.5% pour le mazout et -49.6% pour le gaz naturel, par rapport à l'année dernière) au profit de la consommation des énergies tournées vers la transition. La part des éner-

gies fossiles (mazout + gaz naturel + consommation électricité mix) diminue au cours de l'année 2022, passant de 33.97% à 24.58%. Sur la même période, la consommation totale d'énergie baisse de 4.5% et l'intensité énergétique de 8.8%.

La banque utilise de l'électricité respectueuse de l'environnement, produite en Suisse et 100% d'origine hydraulique, proposée par son fournisseur actuel, SIG (Services Industriels de Genève). Lors de la modernisation de ses équipements, la banque mène des actions d'optimisation énergétique et recherche systématiquement la mise en œuvre de solutions écopéformantes. Depuis 2009, la BCGE travaille sur l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses 21 agences et des deux sites principaux (île et Lancy). Ces mesures constantes d'optimisation énergétique lui ont ainsi permis de dépasser dès 2022, avec 130.7% d'économie, l'objectif cantonal d'économie d'énergie globale de 120% sur la période 2015-2025.

La banque poursuit son projet de modernisation de ses infrastructures techniques du bâtiment de l'île (Quai de l'île 17 à Genève): électricité et Chauffage/Ventilation/Climatisation (CVC). Après différentes études, elle a décidé, en 2017, de raccorder son bâtiment de l'île au réseau thermique écologique GeniLac®. Cette solution est 100% renouvelable et locale et ne génère pas de gaz à effets de serre. Cette dernière est développée par SIG et utilise l'eau du lac Léman et de l'électricité 100% renouvelable. La banque profite aussi de ce projet pour renforcer l'isolation du bâtiment, installer des panneaux photovoltaïques en toiture, remettre à neuf son agence principale de l'île, les salons clientèle, ainsi que les espaces de travail.

Consommation d'énergie (en kWh)	2022	2021	2020	Variation par rapport à l'année précédente
Mazout	845'282	966'288	975'554	-12.5%
Gaz naturel	483'953	960'659	1'365'458	-49.6%
Consommation électricité mix	7'853	8'326		-5.7%
Chauffage à distance	604'759	320'658	20'599	+88.6%
Refroidissement urbain	366'912	138'270		+165.3%
Pompe à chaleur électrique	69'939	44'890		+55.8%
Consommation électricité, 100% renouvelable	3'060'572	3'257'403	3'339'209	-6.0%
Total consommation d'énergie	5'439'270	5'696'494	5'700'820	-4.5%
ETP	797.15	761.6	739.35	+4.7%
Intensité énergétique	6'823	7'480	7'711	-8.8%

Source: Swiss Climate

Prix SIG Transition énergétique

La BCGE a reçu en 2022, le trophée SIG de la transition énergétique pour ses actions d'optimisation énergétique et sa recherche systématique de solutions éco-performantes telles qu'entre autres :

- L'utilisation d'une électricité 100% d'origine hydraulique et produite en Suisse.
- Le raccordement du siège de la BCGE au réseau thermique GeniLac^{®1}.
- Sa participation au programme Ambition Négawatt Vision² de SIG et l'obtention du Certificat SIG-éco21³.

Parallèlement, la banque poursuit la rénovation de ses agences du canton de Genève. Ces rénovations comprennent systématiquement une optimisation des installations CVC (Chauffage/ventilation/climatisation) quand la banque est propriétaire :

- 2023 : rénovation partielle de l'agence de Vernier avec optimisation de la production CVC.
- 2024 : rénovation totale de l'agence de Plainpalais.

Informatique (IT) verte et performance énergétique

Avec 318 t CO₂, les émissions générées par la catégorie "équipement IT" demeure à un niveau relativement stable. La banque, qui adhère au concept du *green IT* (informatique verte) depuis 2011, améliore la performance énergétique de ses outils de production informatique. Lorsqu'elle doit opter pour des équipements, la banque prend des décisions sur la base de critères économiques et écologiques. Le renouvellement soutenu de l'ensemble des infrastructures permet de disposer des technologies les plus récentes (virtualisation, stockage centralisé, partage des puissances de calcul, *cloud*⁴), tout en assurant la conformité avec les futures normes écologiques des centres de calcul. Par souci de simplification et d'optimisation, la banque a choisi d'héberger l'essentiel de son infrastructure informatique dans des centres de calculs externes, permettant ainsi de réduire la consommation d'électricité et le dégagement de chaleur. En parallèle, la banque continue d'étendre ses outils de collaboration (incluant la visioconférence), en particulier avec les sites les plus distants, afin de favoriser la communication entre les collaborateurs, tout en diminuant les déplacements professionnels.



Transports (de matériel)

Cette catégorie comprend 3 véhicules thermiques et 1 véhicule électrique. Les véhicules thermiques contribuent à hauteur de 99% des émissions des transports. L'essentiel du transport du courrier entre les bâtiments de la banque est confié à un prestataire, qui se doit d'utiliser des véhicules appartenant à la classe la moins polluante de la norme Euro⁵ N5. Pour ses interventions techniques dans les différents bâtiments, la banque utilise un véhicule utilitaire 100% électrique.

Gestion des déchets

Dans le cadre du recyclage, les services généraux de la banque poursuivent leur mission de manière responsable, en centralisant et en triant les consommables professionnels (papier, cartouches d'encre usagées, composants informatiques) dans les bâtiments de la banque. Les collaborateurs y participent en jetant leurs déchets personnels (piles, PET, aluminium) dans des points de collecte dédiés. Chacun d'entre eux dispose de deux poubelles, une pour le papier, l'autre pour les déchets non recyclables. Depuis 2019, la banque a rejoint le concept du recyclage des capsules de café.

¹ sig-ge.ch/actualites/genilac-le-plus-grand-reseau-thermique-ecologique.

² sig-ge.ch/index.php/entreprises/optimisation-energetique-et-environnementale/eco21-entreprises/ambition-negawatt.

³ sig-ge.ch/a-propos-de-sig/nous-connaître/le-programme-eco21.

⁴ Le *cloud computing*, en français l'informatique en nuage, est la pratique consistant à utiliser des serveurs informatiques à distance et hébergés sur Internet pour stocker, gérer et traiter des données, plutôt qu'un serveur local ou un ordinateur personnel (source : Wikipédia).

⁵ admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-28796.html

Bike to work

Au printemps 2023, la banque a participé, pour la 6^e fois, au challenge *Bike to work*, une action nationale en faveur de la promotion de la santé dans les entreprises. 54 collaborateurs de la banque, répartis sur 14 équipes, se sont rendus à leur travail à vélo, durant les mois de mai et de juin. Ce sont ainsi 23'672 km parcourus (+33%), représentant, selon les organisateurs, une réduction de 3'409 CO₂ en kg ("Nous ne calculons pas les économies mais l'équivalence, c'est-à-dire que nous examinons la quantité de CO₂ qui aurait été produite si les kilomètres parcourus à vélo avaient été effectués avec une voiture émettant 144g/km de CO₂.", *Bike to work*). Soucieuse de favoriser la mobilité douce, la banque participe à cette action nationale de PRO VELO Suisse depuis 2017.

Genève Région Terre Avenir

Le restaurant des collaborateurs de la banque a choisi son prestataire, Eldora, en fonction de son positionnement responsable. Ce dernier sélectionne ses fournisseurs autant que possible selon le label GRТА (Genève Région Terre Avenir). Ce label met en avant :

- La qualité des produits choisis en excluant tout aliment génétiquement modifié.
- La proximité d'approvisionnement en privilégiant des circuits courts et réduisant ainsi l'empreinte carbone liée au transport.
- La traçabilité, en transformant le moins possible le produit entre le producteur et l'assiette.
- L'équité, en garantissant des conditions de travail dans le respect total des conventions collectives pour l'agriculteur.
- Le commerce local, dans l'intérêt du producteur et du consommateur, fait partie des engagements à tenir pour le prestataire.

De plus, depuis 2019, la banque propose, pour les offres à emporter, le système reCIRCLE (Entreprise basée à Berne, qui propose une alternative écologique à la vaisselle jetable). Depuis fin 2022, tous les ustensiles mono-usages des espaces restauration sont supprimés.

3.2. Financement aux entreprises et aux particuliers

L'intégration des critères ESG dans les activités de financement s'est poursuivie en 2023. Cette démarche vise principalement à renforcer la contribution de la BCGE à la lutte contre les risques climatiques¹ qui constitue un des deux volets de sa Politique de Responsabilité Ethique et Environnementale. Elle reconnaît ainsi l'émergence grandissante des risques climatiques justifiant qu'ils fassent l'objet d'un traitement spécifique. La banque prend aussi en compte l'entrée en vigueur, à compter du 1^{er} janvier 2024, de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques. La banque adopte les mesures nécessaires pour s'y conformer en appliquant les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)*.

Pour répondre à ces recommandations, elle a établi un plan d'action ayant pour objectif d'établir les fondations de la stratégie climatique : un des 4 piliers de la TCFD. Sa finalité consiste à définir, selon l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques, "**un plan de transition comparable aux objectifs climatiques de la Suisse**". Les fondements de ce plan d'action reposent sur les trois autres piliers de la TCFD que sont la gouvernance, la gestion des risques climatiques et l'usage d'indicateurs (métriques) pertinents et d'objectifs réalistes. Ce plan d'action s'applique à l'échelle du groupe BCGE. Il tient compte à la fois des exigences réglementaires en vigueur en Suisse ainsi que des réglementations européenne (SFDR) et française (Loi Energie Climat) auxquelles la filiale française BCGE France est soumise. A ce jour, le plan d'action se décline de manière différenciée selon les activités de la banque. Mais son objectif demeure le même : réduire les risques climatiques, leurs impacts sur l'entreprise et mettre en œuvre les réglementations applicables.

Quant à BCGE France, aucune intégration des critères ESG n'est formalisée à ce jour dans la politique d'octroi de crédit.

¹ Les risques physiques, les risques de transition et les risques réglementaires.

3.2.1. Actions en faveur de la lutte contre les risques climatiques

L'efficacité du plan d'action repose sur les 3 piliers fondamentaux suivants:

- La **gouvernance** qui s'assure du suivi du traitement de la thématique du climat et de ses incidences, à tous les niveaux hiérarchiques.
- La **gestion des risques** climatiques dont la fonction est d'appréhender l'impact des facteurs de risques climatiques sur l'ensemble des activités de la banque.
- Les **indicateurs (métriques)** pertinents et **objectifs** réalistes permettant de réduire les impacts de l'entreprise sur le climat et de contribuer à un environnement sain.

Gouvernance des questions climatiques

Se référer à la section 2.1, pages 8 et 9.

Gestion des risques climatiques

L'approche adoptée par la BCGE vise à établir, de manière graduelle et en l'appliquant en priorité aux activités principales², une cartographie des risques climatiques dans le but de les intégrer à terme dans la politique générale des risques de la banque à l'horizon décembre 2024. Selon les termes définis par la FINMA, ces risques sont perçus comme des facteurs de risque ayant potentiellement un impact sur les risques classiques de la banque. Pour l'approche adoptée en matière de prévention et de gestion de ces facteurs de risque, la BCGE s'appuie à la fois sur les recommandations de la TCFD ainsi que sur la circulaire de la FINMA 2016/1 "Publication – Banques" relative à la surveillance des risques financiers liés au climat. L'analyse de ces risques et des opportunités est menée de manière différenciée en tenant compte des spécificités de chaque secteur d'activité. L'objectif demeure cependant commun: appréhender l'impact des risques climatiques sur l'ensemble des activités de la banque ainsi que, dans la mesure du possible, l'impact de ses activités sur l'environnement écologique et social. Afin de s'aligner sur les contraintes

réglementaires et d'appliquer les pratiques pertinentes, la BCGE a mandaté un partenaire externe afin d'élaborer une feuille de route détaillant les actions à entreprendre. Cette feuille de route devrait être délivrée à la fin mars 2024.

Indicateurs (métriques) pertinents et objectifs réalistes

L'implémentation du plan d'action repose sur 3 facteurs principaux:

- La banque doit disposer de données fiables permettant de procéder à une analyse du profil climatique³ de ses activités.
- La banque doit s'assurer de la qualité et de la pertinence des indicateurs climatiques. La BCGE entend analyser, comprendre et publier les modèles d'évaluation sous-jacents et s'assurer ainsi de leur fiabilité.
- La banque entend fixer des objectifs de transition réalistes qui ne nuisent pas à son développement et qui soient en ligne avec les attentes formulées par le régulateur.

L'approche de la banque repose sur un principe général de prudence. C'est, selon elle, un principe de responsabilité qu'elle se doit de préserver dans sa démarche de transparence. La banque veille constamment à ce que les actions induites par les objectifs poursuivis ne compromettent pas sa mission telle que définie dans la Loi sur la Banque cantonale de Genève du 24 juin 1993⁴.

² Les activités opérationnelles, les activités de financement hypothécaire et les activités de gestion d'actifs pour le compte de la clientèle.

³ L'analyse du profil climatique d'une activité consiste, entre autres, à mettre en évidence son exposition aux énergies fossiles, à évaluer les émissions "carbone" générées (intensité carbone et émissions absolues) et/ou le cas échéant, publier des indicateurs d'efficacité énergétique dans le but d'appréhender l'impact des facteurs de risque climatique et d'ajuster la stratégie climatique.

⁴ bcge.ch/fr/organisation > Cadre réglementaire > Loi sur la BCGE

3.2.2. Un plan d'action climatique à l'échelle du groupe

Les attentes croissantes en matière d'intégration des questions non-financières dans le modèle d'affaires des entreprises s'intensifient sous l'impulsion de la réglementation, avec l'introduction, au Titre 32^e de la comptabilité commerciale, du chapitre VI du Code des obligations, intitulé "Transparence sur les questions non-financières". Ces articles sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2022. La banque souhaite appliquer cette exigence à l'échelle du groupe et intègre sa filiale française BCGE France dans sa réflexion. La même approche est attendue sur la question du climat dans le cadre de l'entrée en vigueur, de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques. La banque a donc pris toutes ses dispositions pour anticiper ces exigences. D'autant plus que deux facteurs principaux justifient qu'elle se dote, dès aujourd'hui, d'un plan d'action détaillé dans le présent document :

- Les critères relatifs à l'obtention du label "Certified CO₂ Optimised by Swiss Climate" pour la réalisation du bilan carbone de son activité opérationnelle.
- L'application de l'article 29 de la Loi Française "Energie-Climat" ainsi que du cadre réglementaire européen en matière de finance durable auquel la filiale BCGE France est soumise.

Ces deux facteurs se présentent ainsi comme des éléments précurseurs des attentes à venir, formulées par la réglementation suisse.

3.2.3. Intégration des risques ESG, climatiques en particulier, dans les activités de financement de l'économie¹

Les activités de financement à la BCGE se répartissent en 3 catégories :

- Financement de l'immobilier.
- Financement des PME et grandes entreprises.
- Financement dans le "trade finance".
- L'approche d'intégration des risques ESG, climatiques en particulier, poursuit deux objectifs principaux :
- Appréhender l'exposition aux risques climatiques du portefeuille de financement de la banque et les intégrer dans le processus d'octroi de crédits (approche en termes de gestion des risques).

- Disposer d'outils pour mieux accompagner la clientèle sur le chemin de la transition énergétique (approche en termes de gestion des opportunités).

Financement de l'immobilier

Approche en termes de gestion des risques

Depuis fin 2021, la BCGE étudie la possibilité de procéder à l'analyse du profil climatique de son portefeuille. Jusqu'alors, elle avait jugé cette démarche prématurée eu égard à l'absence de données et méthodologies fiables. En 1 an, elle a constaté une amélioration significative de la qualité des méthodologies d'évaluation en vigueur. Ce résultat a été facilité par une amélioration de l'accès à la donnée sur les biens immobiliers. On doit principalement cette amélioration aux facteurs suivants :

- L'intervention du régulateur qui a rendu possible l'accès gratuit aux bases de données du RegBL (Registre du Bâtiment et du Logement)².
- Les méthodes d'enrichissement des données mises en place par certaines sociétés expertes en évaluation climatique de portefeuilles immobiliers; ces méthodes permettent de compléter et d'actualiser les informations requises à l'évaluation.

La BCGE a décidé de soumettre un portefeuille de 139 biens, représentatif de son portefeuille global, à son partenaire CIFI SA spécialisé dans l'immobilier suisse. Ce portefeuille est composé de 37 villas, 65 PPE et 37 immeubles. L'objectif principal était de déterminer l'efficacité énergétique de cet échantillon. La restitution du test a eu lieu en octobre 2023.

La méthodologie appliquée par CIFI SA s'est effectuée en plusieurs étapes :

1. **Analyse de la qualité des données transmises** : sur les 139 objets, 133 objets ont été localisés, soit (95,7%).
2. **Enrichissement des données** : grâce à l'accès au RegBL et à la méthode d'enrichissement des données de CIFI, les informations relatives à la date de construction ou au type de chauffage ont pu être complétées pour 131 objets.

¹ Le contenu de cette section ne concerne que BCGE Suisse.

² Ce registre référence, entre autres, le type de chauffage, l'année de construction, le type d'objet, la surface habitable, des biens ciblés.

- 3. Evaluation du profil climatique du portefeuille :** l'analyse menée par CIFI a permis, pour l'échantillon choisi ainsi que pour les types d'objets qui le composent, de générer les résultats suivants :
- Le besoin énergétique par année exprimé en kWh/m².
 - Le *rating* énergétique.
 - Les émissions de CO₂ par année exprimées en kg/m².
 - Le *rating* CO₂.

En 2024, la BCGE devrait étendre l'analyse du profil climatique à l'ensemble du portefeuille hypothécaire afin d'affiner son approche.

Sur la base des résultats obtenus, elle fixera des objectifs de transition réalistes qui seront fonction des leviers dont elle disposera et des incitations induites par le cadre réglementaire en vigueur.

Approche en termes de gestion des opportunités

En application des directives de l'ASB, la banque sensibilise notamment les propriétaires de maisons individuelles aux défis énergétiques susceptibles d'agir sur la valeur de leurs biens immobiliers. A cette fin, elle invite les propriétaires de maison individuelle à faire analyser précisément leur bâtiment, évaluer le coût de rénovation et de s'informer tant sur les possibilités financières (subventions, réduction fiscale et financement bancaire) que sur leurs obligations légales. Elle les incite aussi à considérer les risques climatiques (dommages directs, causes naturelles comme la grêle, le feu, etc.) et énergétiques (pénurie, fluctuation des prix, etc.).

La BCGE a donc adapté son offre de financements immobiliers standards afin de permettre à ses clients de tendre vers une meilleure transition et conformité énergétiques.³ Elle propose pour cela deux produits de financement.

- **Le Crédit Rénovation énergétique :** il s'agit d'une solution avantageuse, simple et rapide pour financer les travaux de rénovation ou des installations ayant une haute performance énergétique tels que l'installation de panneaux photovoltaïques, la modernisation du système de chauffage ou d'eau chaude, la rénovation de l'enveloppe de l'habitat ou le remplacement des aménagements d'intérieur.⁴

- **Le Prêt hypothécaire Rénovation énergétique :** pour toutes les rénovations THPE⁵ et HPE⁶ y compris Minergie^{®7}, les détenteurs d'une hypothèque à la BCGE bénéficient d'un processus accéléré afin de leur permettre de financer l'intégralité des travaux sur la base d'un CECB+⁸.

Financement PME et grandes entreprises

La clientèle PME et grandes entreprises de la banque est également confrontée aux enjeux non-financiers, en particulier ceux liés à la transition énergétique. D'autant que les encours de financement sont portés pour près de 76.5% par le secteur immobilier (au travers de la clientèle "Immobilier & construction" et "Collectivités publiques"). Près de 61% de ces financements sont opérés presque entièrement dans le canton de Genève et sont donc soumis au Plan directeur cantonal 2030 (PDCn), instrument essentiel de la transition écologique de notre territoire. La BCGE a donc conscience de l'importance d'accompagner sa clientèle dans cette transition énergétique. Elle en a fait le thème majeur lors de l'évènement de l'essentiel de la finance organisé en septembre 2023 dédié aux professionnels de l'immobilier.

La banque, conforme à son mandat, est au service de toutes les entreprises. Elle ne procède à aucune discrimination dans l'octroi et les conditions de crédits. Elle met cependant en place un dispositif permettant d'appréhender l'ampleur du risque environnemental, climatique en particulier, afin d'en évaluer l'éventuelle matérialité financière sur l'ensemble de son portefeuille de financement. Ce dispositif a pour objectif de :

- Renforcer le processus de décisions d'octroi de crédit en intégrant des critères non-financiers, climatiques en particulier.
- Se doter d'un outil objectif et pragmatique afin de mieux accompagner la clientèle dans la transition énergétique.

³ bcge.ch/fr/bcge-partenaire-de-votre-efficience-energetique

⁴ bcge.ch/fr/credit-renovation-energetique

⁵ Très Haute Performance Énergétique.

⁶ Haute Performance Énergétique.

⁷ Minergie[®] est un label de qualité destiné aux bâtiments neufs ou rénovés qui respectent certains critères pour limiter leur impact sur l'environnement et pour une consommation d'énergie minimale.

⁸ bcge.ch/fr/pret-hypothecaire-renovation-energetique

L'excellence énergétique, un objectif stratégique pour les entreprises ?

La production et la gestion de l'énergie sont une opportunité pour les entreprises. Elles devraient transformer leur conception de la productivité et de la consommation de l'énergie pour renforcer leur positionnement concurrentiel, atténuer les risques (prix, approvisionnement, main d'œuvre...) et faire face aux contraintes de transition énergétique.

- Quelles sont les influences de la géopolitique et de l'accès aux énergies fossiles et renouvelables pour les entreprises et les citoyens ?
- Pourquoi un management de l'énergie dans l'entreprise ? ■



© MyImage

Géopolitique du monde des énergies.

Laurent Horvath,
Géo-économiste
des énergies,
Fondateur de
2000Watts.org.



L'analyse systémique comme aide à la décision.

Thomas Norway,
Expert en systémique
des énergies.



Reengineering énergétique, mode d'emploi.

Olivier Epelly, Codirecteur du
CAS en stratégie et manage-
ment des énergies, Université
de Genève, Responsable du
Dépt. de conseil en straté-
gie énergétique,
Amstein+Walthert
Genève.



Importance de l'énergie pour les cultures maraîchères.

Alexandre Cudet,
Maraîcher Codirigeant,
Les Serres des Marais,
Pdt. du Conseil
d'administration,
Union Maraîchère
Genève.



La banque étudie la possibilité de soumettre, à terme, son portefeuille de financement des PME et des grandes entreprises à l'analyse de son profil climatique afin d'évaluer les efforts opérés en faveur de cette transition et de mieux les accompagner. Comme mentionné dans la section 3.2.1, la fiabilité de l'analyse climatique d'un portefeuille de financement repose, d'une part sur la qualité et la pertinence des données à disposition et d'autre part sur la fiabilité de la méthodologie d'évaluation sous-jacente. Or, à ce jour, ces conditions ne sont pas entièrement réunies dans le cas des entreprises non cotées. Par conséquent, la banque étudie les solutions proposées sur le marché pour appréhender cette contrainte. Actuellement, les méthodologies en vigueur sur le marché permettraient de pallier l'absence éventuelle de données en recourant à l'une, l'autre ou une combinaison des deux approches suivantes :

- Adresser un questionnaire (facultatif) exhaustif ou ciblé.
- Procéder à une analyse sectorielle du portefeuille et appliquer un ratio statistique en se basant sur un *pool* d'entreprises "référence".

En 2024, la BCGE jugera de la pertinence d'intégrer son portefeuille d'entreprises non cotées dans le champ des activités soumises aux objectifs de transition climatique. Sa décision dépendra de la fiabilité des outils d'évaluation qu'elle aura à disposition.

Activités du Trade Finance

La Suisse est le principal centre mondial du commerce international de matières premières. Ce secteur se déploie en grande partie depuis l'Arc lémanique, principalement Genève. Il représente 4% du PIB helvétique et 10'000 emplois directs. La Suisse y compte quelques 550 entreprises qui, localement, participent significativement à la prospérité régionale et à la redistribution au travers des contributions fiscales.

Dans le cadre de sa mission de soutien à l'économie, la banque travaille avec ces entreprises de négoce international actives dans les secteurs diversifiés de l'énergie, de la chimie, du gaz, de l'acier, des métaux industriels et des produits agricoles comme les céréales, le café ou encore le sucre. L'activité s'articule principalement autour du financement transactionnel à court terme de cargaisons de matières premières allant d'un pays de production vers un pays de consommation, répondant ainsi activement aux besoins de l'économie réelle en favorisant un approvisionnement constant en denrées de base et une stabilité des prix.

La banque supporte aussi les négociants de matières premières avec des financements à plus long terme, sur des durées supérieures à un an, comme le soutien à leur trésorerie, la construction d'actifs de logistiques ou industriels.

La banque emploie une équipe forte d'une soixantaine de spécialistes à cette activité, au sein d'une unité d'affaires dédiée, créée il y a plus de 20 ans. Outre, l'accompagnement des entreprises dans leur développement, l'unité évalue constamment les fondamentaux et les inflexions du secteur du commerce international, afin de répondre au plus près aux besoins évolutifs du tissu économique local et une gestion des risques adéquate par une diversification accrue des activités notamment.

Les décisions d'octroi des crédits intègrent depuis 2012 des critères sélectifs matériels de durabilité dans l'analyse des entreprises clientes pour les matières premières (droits humains, environnement, conditions de travail, loyautés des pratiques). Les critères sont basés sur la norme ISO 26000 "Responsabilité Sociétale de l'Entreprise" et les principes du *Global Compact*¹. Cette revue non-financière permet, en premier lieu, d'appréhender les défis inhérents à l'activité des commerçants sur ces thèmes et, en second lieu, d'analyser l'exposition de l'entreprise à ces critères dans son marché, son historique et ses actions préemptives ou compensatoires prises dans ce domaine. Elle est réalisée annuellement, elle permet de suivre les développements de points particuliers et les avancées de chacune des entreprises sur la thématique de la durabilité.

L'analyse est déployée selon une méthodologie standardisée et ses conclusions sont contrôlées de manière indépendante par une équipe dédiée à la revue de crédit.

Les dossiers de crédit sur ce secteur sont tous traités de manière similaire, notamment au travers d'un processus pouvant comporter jusqu'à sept échelons décisionnels qui se prononcent sur la base d'une lecture financière et non financière.

Dans le cadre de sa mission de soutien à l'économie, la diversification de ses risques et l'anticipation des évolutions sur ce secteur des matières premières, l'activité a été significativement élargie, depuis bientôt dix ans, sur le financement des métaux liés à la transition énergétique et à l'électrification répondant ainsi aujourd'hui de manière concrète aux défis des entreprises.

En 2023, la banque a mis en place une évaluation complémentaire sur la transition énergétique des sociétés actives dans le négoce d'énergie. Elle examine notamment l'existence et la qualité d'une stratégie en matière de transition ainsi que son *reporting*, l'existence d'un bilan carbone et sa profondeur, l'existence et l'ampleur d'investissements et/ou de flux d'affaires dans la transition énergétique et les énergies durables. Cette évaluation est réalisée de manière indépendante lors du processus de crédit. Elle permet de suivre les progrès effectués par les entreprises sur la thématique.

Les conclusions de ce canevas d'analyses conduisent au financement –ou non – de l'entreprise et restent sans impact sur la tarification appliquée, soulignant le caractère impératif et non négociable de ces critères.

La méthodologie fait l'objet d'ajustements réguliers de façon à répondre aux exigences croissantes de transparence du régulateur. Le dispositif de financement des entreprises actives sur le secteur des matières premières est présenté chaque année aux instances de la banque (direction générale et conseil d'administration).

¹ unglobalcompact.org

3.3. Gestion d'actifs pour le compte de la clientèle

De plus en plus d'investisseurs attendent de la part des spécialistes de l'investissement qu'ils ne fondent pas uniquement leurs décisions d'investissement sur la base de critères financiers traditionnels, mais également environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cela fait plus de 20 ans que la BCGE développe une expertise reposant sur l'intégration des questions ESG à l'analyse financière dans l'optique d'optimiser le couple risque/rendement. Son ambition est de répondre aux attentes des investisseurs en quête de placements responsables, à la fois crédibles et performants.



Depuis 2019, la division Asset management est signataire des Principes pour l'investissement responsable, soutenus par les Nations Unies, et encourageant le développement d'un système financier plus durable.

Gouvernance

En matière d'investissement responsable, la démarche du groupe BCGE s'inspire des principes directeurs définis dans la brochure "Performance responsable"² qui en fixe le cadre général. Il revient cependant à la division Asset management d'élaborer une politique d'investissement responsable qui soit en cohérence avec la philosophie de la banque.

Exemples de questions ESG:

Environnementales	Sociales	De gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> • Evolutions climatiques • Préservation des ressources • Gestion des déchets • Lutte contre la pollution • Protection des forêts 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits de l'homme • Lutte contre l'esclavage moderne • Défense des droits des enfants • Conditions de travail • Relation avec les salariés 	<ul style="list-style-type: none"> • Refus de la corruption • Rémunération des dirigeants • Diversité et structure du conseil d'administration • Veille du <i>lobbying</i> et financement des partis politiques • Stratégie fiscale

Source: *Principles for Responsible Investment (PRI)*.

A compter de janvier 2024, deux mesures émanant des directives ASB relatives à l'intégration des préférences ESG dans le processus de conseil entrent vigueur:

- La BCGE renforce son processus de conseil en matière de placement et de gestion de fortune; elle entend par ce biais s'assurer de l'adéquation entre les préférences ESG de sa clientèle et les solutions de placement proposées.
- En parallèle, la banque complète son offre de produits en intégrant des placements thématiques ciblant des objectifs de développement durable, qu'elle regroupe autour de trois thèmes majeurs: le climat, la biodiversité et la qualité de la vie humaine¹.

En procédant ainsi, la banque souhaite privilégier une démarche transparente et éviter l'écueil du *greenwashing*.

La gouvernance en matière d'investissement responsable a été renforcée au sein de la division Asset management avec la mise en place, fin 2023, d'un comité ESG dédié. Ce comité supervise le déploiement de la stratégie de la banque dans le domaine de l'investissement responsable et l'intégration des critères ESG dans la gamme de produits, en s'appuyant sur des groupes de travail et les équipes métiers. Le comité ESG est dirigé par le responsable de l'Etat-Major de la division Asset management et rend compte de ses activités au comité PREE. Le spécialiste en investissement responsable en assure la coordination et l'évolution.

¹ Les placements thématiques orientés sur le thème du climat privilégient les investissements dans des entreprises qui favorisent l'atténuation du changement climatique, actives par exemple dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou encore la mobilité écologique. Les placements thématiques orientés sur le thème de la biodiversité privilégient les investissements dans des entreprises qui contribuent à la préservation et à la restauration de la biodiversité, actives par exemple dans l'agriculture durable, l'économie circulaire ou encore dans le traitement et la gestion de l'eau. Les placements thématiques axés sur le thème de la qualité de la vie humaine privilégient les entreprises actives dans des domaines tels que les diagnostics médicaux, l'accès à l'éducation ou encore de la sécurité des personnes.

² Cf. bcge.ch/fr/performance-responsable

Politique d'investissement responsable et processus

La banque définit l'investissement responsable comme la combinaison d'approches d'investissement traditionnelles et la prise en compte de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), ayant pour objectif premier d'améliorer la gestion des risques et la performance sur le long terme.

Conformément à son devoir fiduciaire à l'égard du client et à son adhésion aux principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI), la division Asset management intègre de manière progressive, adaptée et pertinente les questions ESG dans ses approches d'investissement. Cet engagement matérialise la conviction de gérants responsables envers les clients, les partenaires et les entreprises dans lesquelles ils investissent. Reconnaisant en outre le principe de double matérialité³, elle entend également renforcer la prise en compte des incidences positives ou négatives sur l'environnement et la société pouvant résulter de ses décisions d'investissements.

La banque améliore en permanence son approche en fonction des meilleures pratiques de marché. En 2023, elle a mis en place plusieurs initiatives majeures visant à renforcer l'intégration des critères ESG dans les processus de gestion de ses investissements⁴.

Exclusions

La banque dispose, depuis 2020, d'une politique d'exclusion des activités controversées qui s'applique à l'ensemble de sa gestion actions en ligne directe et qui porte sur les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et les armes nucléaires destinées aux pays qui n'ont pas signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Pour cela, la banque s'appuie sur les recommandations de l'Association suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR).

³ Le principe de double matérialité vise à étudier conjointement l'impact de l'environnement sur les entreprises et l'impact de l'entreprise sur l'environnement.

⁴ Un processus d'investissement tenant compte de critères ESG combine en général plusieurs approches de l'investissement responsable (p.ex. exclusions, filtrage positif, intégration ESG, investissements thématique, *impact investing* ou actionariat actif).

⁵ msci.com

⁶ La notation ESG vise à évaluer la résilience des entreprises face aux risques ESG. Elle tient également compte des opportunités extra-financières des piliers E, S et G. En général, la notation ESG ne mesure pas l'impact d'une entreprise sur la société et l'environnement, ni le profil de "durabilité" de celle-ci.

La banque a établi une nouvelle politique d'exclusion qui prendra effet en 2024 pour une sélection de produits de placement. Elle vise à éliminer les sociétés dont les modèles d'affaires sont contraires aux réglementations ou aux pratiques que nous considérons incompatibles avec notre démarche d'investisseur responsable. Applicable aux entreprises et aux émetteurs souverains et quasi-souverains, elle porte sur des activités controversées jugées néfastes pour la société et/ou l'environnement ainsi que sur les violations graves d'une norme internationale relative aux droits de l'homme, aux normes du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Pour les émetteurs souverains, les exclusions se fondent sur la probabilité qu'un pays soit touché par des conflits violents ou le classement du degré de corruption perçu. Les exclusions sont fondées sur des seuils de revenus distincts qui correspondent à la profondeur de l'intégration des critères de durabilité dans les différents produits de placement concernés.

Pour ce faire, la division Asset management s'appuie sur la recherche et les évaluations établies par l'agence de notation externe *MSCI ESG Research*⁵.

Sélection positive

Pour une partie des fonds gérés, la BCGE a formalisé plus avant l'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement au travers de l'approche de filtrage positif (orientation favorable). Cette approche consiste à investir dans des sociétés ou des émetteurs obligataires en fonction de notes ESG⁶ ou d'indicateurs chiffrés. Dans ce cadre, les gérants sélectionnent les entreprises présentant de bonnes références de durabilité sur la base de leur notation, avec pour objectif de créer un portefeuille présentant, en moyenne, une note ESG supérieure à celle de l'indice de référence.

Pour ce faire, la division Asset management s'appuie sur la recherche et les évaluations établies par l'agence de notation externe *MSCI ESG Research*.

Investissements thématiques durables

Cette approche fait référence à des investissements dans des entreprises qui proposent des solutions durables dans le domaine environnemental (par exemple énergies renouvelables, efficacité énergétique, traitement des eaux) ou sociétal (par exemple éducation, systèmes de santé, réduction de la pauvreté).

Pour les clients qui visent un impact renforcé, la banque propose ainsi des placements thématiques orientés sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, qu'elle a décidé de regrouper autour des thèmes du climat, de la biodiversité et de la qualité de la vie humaine. Conformément à sa démarche d'architecture ouverte (voir ci-dessous), la banque a pour ambition de sélectionner les meilleures solutions disponibles sur le marché afin de proposer à ses clients une sélection étendue de produits correspondant aux thèmes retenus.

Actionnariat actif

En matière d'actionnariat actif, la banque a choisi d'exercer activement ses droits de vote pour inciter les entreprises dans la prise en compte des critères ESG dans leur sphère d'influence. Dans cette optique, la division Asset management a adopté une politique de vote basée sur des principes de bonne gouvernance qui prendra effet en 2024 pour une sélection de produits de placement.

L'objectif de notre politique de vote est de protéger et de promouvoir les intérêts à long terme de nos clients en tant qu'actionnaires. Conformément aux Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PRI), la banque est d'avis que la bonne gestion des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance contribue à la valeur actionnariale à long terme ainsi qu'à la gestion du risque. Dans cette optique, elle estime qu'il est de sa responsabilité de soutenir une culture solide de gouvernance d'entreprise, une gestion efficace des questions sociales et environnementales ainsi qu'un *reporting* complet et conforme aux normes pertinentes.

Pour assurer la mise en œuvre de sa politique de vote, la division Asset management s'appuie sur les services fournis par la société *Institutional Shareholder Services (ISS)*¹.

Architecture ouverte

Les mandats de gestion et les fonds d'allocation d'actifs sont gérés selon les principes de l'architecture ouverte, c'est-à-dire qu'ils sont

.composés de fonds Maison (fonds Synchrony²) et de fonds de tiers. Afin de faire la transparence sur le profil ESG des fonds externes sélectionnés, la banque a mis en place un processus de sélection rigoureux. En 2022, elle a développé des questionnaires ESG à l'intention des promoteurs externes. Ils se composent de deux volets intégrant des critères qualitatifs et quantitatifs : un volet axé sur le positionnement des sociétés de gestion en matière d'investissement responsable et de développement durable (niveau entité) ; un volet axé sur l'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement (niveau produit de placement). L'information récoltée permet ainsi de classer les produits en fonction de leurs caractéristiques ESG, en identifiant les approches appliquées ainsi que les objectifs de durabilité poursuivis.

En outre, lors de la sélection de tous les fonds externes, la banque accorde une préférence systématique aux placements plus respectueux des critères ESG, s'ils sont jugés équivalents aux produits traditionnels. 70% des fonds externes suivis intègrent des critères ESG ou visent une contribution à une thématique durable.³

70%

des fonds externes suivis intègrent des critères ESG ou visent une contribution à une thématique durable

Elargissement de l'offre commerciale existante⁴

En 2023, la banque a poursuivi le déploiement de son offre de produits d'investissement responsable (ESG). Elle propose aujourd'hui une gamme de produits traditionnels et deux gammes de produits intégrant des critères ESG permettant de répondre aux différentes attentes des investisseurs :

- La gamme *Classic* s'adresse aux clients qui n'expriment pas de préférence ESG et qui visent à atteindre une performance optimale. Dans cette offre, les décisions d'investissement sont principalement régies par des objectifs et des critères financiers. Cette gamme se concentre ainsi sur les risques financiers traditionnels pour garantir une gestion optimale du couple rendement/risque des portefeuilles. Cela n'exclut toutefois pas la

¹ issgovernance.com

² synchronyfunds.com

³ Données au 31.12.2023. Les fonds intégrant des critères ESG sont les fonds qui appliquent au moins l'une des approches de l'investissement responsable (p. ex. exclusions, filtrage positif, intégration ESG, investissements thématiques, impact investing ou actionnariat actif) ; parmi ces approches, celles de l'investissement thématique et de l'*impact investing* visent plus spécifiquement une contribution à une thématique durable.

⁴ BCGE France décline une offre commerciale distincte.

prise en compte de critères de durabilité s'ils ont un impact avéré sur les performances financières.

- La gamme *Synthetic* s'adresse aux clients intéressés par des investissements intégrant des critères de durabilité et qui visent à atteindre une performance ajustée aux risques ESG. Elle constitue la référence pour la BCGE en matière d'investissement responsable. Elle vise à prendre en compte l'exposition des entreprises aux risques ESG, ainsi que la capacité de celles-ci à les gérer. Elle permet ainsi d'améliorer la résilience à long terme des portefeuilles vis-à-vis des risques de durabilité.
- La gamme *Specific* s'adresse aux clients très intéressés par des investissements intégrant des critères de durabilité et qui visent un changement positif et mesurable dans l'économie, la société et l'environnement. Elle est destinée plus particulièrement aux investisseurs qui ont une préférence marquée pour des gestions ayant comme objectif déclaré de générer un impact positif. Dans le segment environnemental, il s'agira par exemple d'investir dans les énergies renouvelables, dans le traitement des eaux ou encore dans l'utilisation efficace des ressources. Dans le segment sociétal, il s'agira plutôt d'investir dans l'éducation ou dans les systèmes de soins de santé.

Evolution du processus de conseil au niveau de BCGE Suisse

La réglementation en matière de finance durable a été un focus important tout au long de l'année 2023 avec l'entrée en vigueur des nouvelles directives de l'Association suisse des banquiers (ASB)⁵. A cette occasion, la banque a renforcé son offre commerciale et intégré les préférences en matière de placements ESG dans le processus de conseil à la clientèle privée. Les préférences ESG sont dorénavant prises en compte lors de l'établissement du profil du client, en complément des dimensions traditionnelles⁶.

La mise en place de cette réglementation s'est accompagnée d'une formation étendue sur les sujets de durabilité au sein de la banque.

En 2023, l'ensemble des conseillères et des conseillers à la clientèle ont suivi une formation sur les bases de l'investissement responsable, le contexte réglementaire et la prévention des risques d'écoblanchiment. Lors du conseil en placement, les conseillères et les conseillers sont dorénavant en mesure de présenter les différentes solutions d'investissement et d'orienter la clientèle en fonction de sa sensibilité au regard des placements ESG.

Transparence et reporting

La transparence est un élément essentiel de notre approche de l'investissement responsable. La division Asset management publie annuellement les modalités de mise en œuvre de ses pratiques d'investissement responsable par le biais du *reporting* et de l'évaluation des PRI de l'ONU⁷ ainsi que du présent rapport RSE.

Dans un autre registre, la banque poursuit ses efforts en vue de formaliser ses principes en matière de prise en compte des critères ESG dans les investissements, répondant ainsi aux engagements pris dans la cadre des PRI ainsi qu'aux exigences fixées par les associations suisses du secteur financier et les réglementations suisse et européenne. Elle peut notamment s'appuyer sur le document "Informations relatives à l'offre de produits d'investissement responsable" mis à la disposition de sa clientèle⁸. Ce document décrit par exemple avec précision l'approche de la banque dans le domaine de l'investissement responsable, l'offre de produits de placement et les approches de gestion mises en œuvre. En ce sens, il constitue une référence sur les règles de conduite d'investissement responsable appliqués à la gestion des avoirs de notre clientèle.

Au niveau des produits financiers, la banque applique depuis plusieurs années une politique de transparence qui consiste à communiquer sur le profil ESG des instruments proposés. Cette information supplémentaire, qui tient compte de l'empreinte carbone des portefeuilles, s'adresse aux clients qui souhaitent en savoir plus sur la performance extra-financière de leurs investissements, qu'ils intègrent ou non des critères ESG dans leurs processus d'investissement. Hormis pour les fonds immobiliers et les fonds de placement de droit luxembourgeois, tous les fonds Synchrony publient une fiche d'information (*Factsheet*) contenant des données ESG.

⁵ Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune, Octobre 2023, Directives de l'ASB.

⁶ Par exemple: objectifs de placement, capacité financière, aversion au risque et horizon de placement.

⁷ Conformément au sixième principe de PRI des Nations Unies, nous nous engageons à rendre compte régulièrement de nos activités et de nos progrès dans le domaine de l'investissement responsable.

⁸ Directives ASG ESG, <https://www.bcge.ch/fr/standards-conformite>. Ceci ne s'applique qu'à BCGE Suisse.

Pour finir, la banque a largement investi en 2023 pour enrichir ses sources de données. Le marché réglementaire évolue rapidement. Dans ce contexte, la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des données ainsi que les méthodologies sous-jacentes deviennent cruciales, à la fois pour le pilotage des portefeuilles et les *reportings*. Nous avons étendu nos accès afin de couvrir nos besoins de notations et poursuivons nos efforts pour sélectionner des fournisseurs de données spécialisés dans des domaines de compétences ciblés comme le climat ou l'exposition des portefeuilles aux ODD.

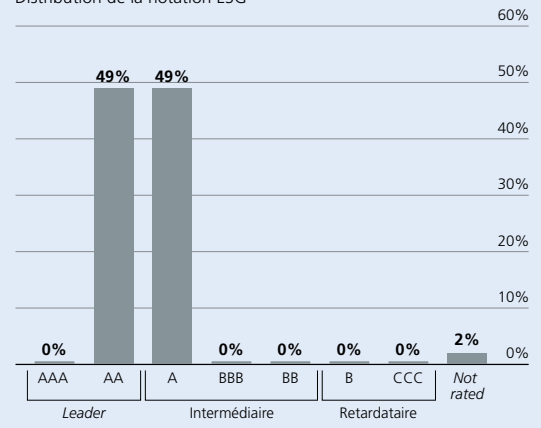
Evaluation des mesures prises en faveur du thème pertinent

La division Asset management gère plusieurs fonds et mandats en investissement responsable. Au 31 décembre 2023, les fonds de placement Synchrony tenant compte de critères ESG¹ totalisaient CHF 1.6 milliard, représentant 42.2% de l'ensemble de la gamme Synchrony. Le nombre de mandats privés ESG a continué de progresser sur l'année pour atteindre 1'263 mandats au 31 décembre 2023, représentant près d'1 mandat sur 6, et reflétant l'intérêt des clients pour cette approche.

Les fonds Synchrony obtiennent en majorité une notation ESG² comprise entre AA et A, ce qui traduit l'efficacité globale des entreprises détenues en matière de gestion des risques et opportunités liées aux problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Aucun des fonds n'est noté B ou CCC (retardataire).

Gamme des fonds Synchrony

Distribution de la notation ESG



Données au 31.12.2023

© 2020 MSCI ESG Research LLC. Reproduced by permission

Offre de placement: volume d'actifs totaux, part des actifs inclus dans des véhicules de placement ESG et des produits tenant compte de critères ESG dans la gestion discrétionnaire de la BCGE 1)

(Chiffres au 31 décembre 2023)

Véhicules de placement	Actifs totaux (en millions de CHF)		Part des actifs inclus dans des véhicules de placement ESG (en % 2)		Part des actifs tenant compte de critères ESG (en % 3)	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Fonds Synchrony	3'857	3'429	42.2	41.4	51.9	51.8
Mandats (privés et institutionnels)	4'533	4'334	21.9	22.4	50.4	49.3
Total	8'390	7'763	31.3	30.7	51.1	50.4

- 1) Gestion discrétionnaire, soit hors mandat de conseil et gestion libre. Les certificats, ainsi que les fonds de *private equity* ne sont pas inclus. En outre, les fonds de placement appliquant uniquement les recommandations d'exclusion de l'ASIR³ ne sont pas comptabilisés.
- 2) Les véhicules de placement ESG sont les fonds Synchrony, respectivement les mandats, qui intègrent de manière systématique des critères ESG dans leurs processus d'investissement. Ils appliquent au moins l'une des approches de l'investissement responsable (p. ex. exclusions, filtrage positif, intégration ESG, investissements thématiques, *impact investing* ou actionnariat actif).
- 3) Les actifs tenant compte de critères ESG sont les fonds sous-jacents qui composent les véhicules de placement (fonds Synchrony et mandats) et appliquent au moins l'une des approches de l'investissement responsable (p.ex. exclusions, filtrage positif, intégration ESG, investissements thématique, *impact investing* ou actionnariat actif).

¹ Les fonds de placement appliquant uniquement les recommandations d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) ne sont pas comptabilisés.

² La notation ESG vise à évaluer la résilience des entreprises détenues face aux risques ESG matériels. Elle tient également compte des opportunités extrafinancières des piliers E, S et G. En général, la notation ESG ne mesure pas l'impact d'une entreprise sur la société et l'environnement, ni la "durabilité" de celle-ci.

³ L'association SVVK-ASIR a pour but de fournir des prestations à ses membres afin qu'ils puissent entièrement répondre à leur responsabilité de gestion de leurs placements, dans le respect de l'environnement, de la société civile et de l'économie.

3.4. Gestion des actifs propres

L'activité de gestion d'actifs pour compte propre repose principalement sur la gestion d'un portefeuille obligataire ("Immofin") et d'un portefeuille de *private equity*. Le volume global des positions en compte propre au 31 décembre 2023 pour le portefeuille "Immofin" s'élève à CHF 2.4 milliards. Comme en témoigne le tableau de répartition par industrie du portefeuille "Immobilisations financières", sur l'ensemble des actifs sous gestion, seulement 0.21% est investi dans le secteur de l'énergie (*oil & gas*).

3.82%

du portefeuille obligataire est investi dans des *sustainable bonds*

La BCGE a participé (en tant que *co-lead*) à la distribution de la première émission suisse d'une collectivité publique (canton de Genève), pour un emprunt vert, d'un montant total de CHF 620 millions en 2017⁹ et de CHF 660 millions en 2019¹⁰. Elle a réitéré cette expérience pour le compte de la ville de Genève pour un montant total de CHF 140 millions en novembre 2023 (obligation verte). La BCGE a également structuré le premier placement privé socialement responsable du canton de Genève (CHF 50 millions en 2021)¹¹.

Concernant le portefeuille de fonds de *private equity*, 2.83% (donnée au 30 septembre 2023) des engagements totaux sont alloués à un fonds "article 9"¹² selon la classification européenne SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*).

Part des GSS bond dans le portefeuille "Immofin" de la BCGE

(en %)	Portefeuille "Immofin" de la BCGE	Indice équi pondéré des obligations suisses AAA-BBB
<i>Green bond</i> ⁵	2.06	7.5
<i>Social bond</i> ⁶	0.61	0.5
<i>Green and social bond</i> ⁷	1.15	0.2
<i>Sustainability linked bond</i> ⁸	0	0.3
GSS bond	3.82	8.5

⁵ *Green Bond*: une obligation dont le produit de l'émission est utilisé pour financer des projets verts nouveaux et/ou en cours.

⁶ *Social bond*: une obligation dont le produit de l'émission est utilisé pour financer des projets qui favorisent l'amélioration du bien-être social et l'impact social positif directement pour les populations défavorisées, à faible revenu, marginalisées, exclues ou désavantagées.

⁷ *Green and social bond*: une obligation dont le produit de l'émission est utilisé pour financer des projets qui sont dédiés à des projets durables sur le plan sociétal (une combinaison de projets éligibles, verts et sociaux).

⁸ *Sustainability linked bond*: titre de dette dont les caractéristiques financières et/ou structurelles peuvent varier selon que des objectifs de performance de durabilité/ESG prédéfinis sont atteints ou non par l'émetteur.

⁹ Emission de *green bonds*: une première réussite pour Genève | ge.ch

¹⁰ Nouvel emprunt vert pour le canton de Genève | ge.ch

¹¹ Première obligation sociale émise par des acteurs suisses | ge.ch

¹² Les fonds dits "article 9" sont ceux qui poursuivent un objectif de développement durable.

4. La banque au service de ses parties prenantes

La banque a formulé des engagements¹ à l'égard de ses parties prenantes. Le respect de ces engagements constitue l'un des 2 piliers de sa démarche en matière de responsabilité sociétale. Il est un des prérequis majeurs pour assurer l'équilibre économique à long terme de la banque.

Pour chaque partie prenante, les engagements pris par la banque visent un objectif principal :

- Pour les actionnaires: créer de la valeur et générer de la performance financière.
- Pour la clientèle: proposer une offre de produits et services adaptés à ses besoins.
- Pour les collaborateurs: améliorer le niveau d'engagement des employés.
- Pour la communauté et l'environnement: contribuer au développement économique et social de la communauté tout en minimisant l'impact sur l'environnement.

4.1. La banque au service de ses actionnaires

Création de valeur, performance financière et contribution au développement de l'économie genevoise

De par sa mission de banque universelle, la stratégie de la BCGE est de créer de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes. Pour la banque, les actionnaires sont essentiels. Ils fournissent la base de fonds propres et de capital-risque nécessaire à toute activité bancaire. Afin d'attirer et de renforcer l'intérêt des actionnaires, la banque s'est fixé 3 objectifs principaux :

- Conduire une gouvernance d'entreprise conforme aux attentes les plus élevées des parties prenantes.
- Fidéliser la communauté d'actionnaires publics, privés et institutionnels.
- Assurer un rendement de l'action comparable avec le marché et compatible avec le développement à long terme de la banque.

¹ Annexe du rapport.

² Cf. Rapport de gestion 2023, pp. 14-15.

Elle y parvient, entre autres, en mettant en œuvre un plan stratégique assurant sa prospérité à long terme, visant ainsi une rentabilité pérenne associée à un profil de risque modéré aligné avec sa mission de banque cantonale. Cette mission se matérialise au travers des prestations offertes à la clientèle, aux entreprises, aux organisations publiques et parapubliques genevoises, ainsi que par la génération de dividendes, de plus-values boursières et d'impôts, qui bénéficient directement aux collectivités publiques genevoises.

La banque opère aussi bien au service des particuliers (personnes physiques) qu'à celui des entreprises et des institutionnels (personnes morales). Pour répondre à une clientèle très diverse, elle développe des métiers spécifiques, organisés en portefeuilles d'activités stratégiques². En plus d'être un vecteur de rayonnement de l'économie et du commerce genevois en Suisse, elle accompagne également les acteurs économiques suisses sur des marchés plus lointains.

Cette diversification des métiers et des marchés, faisant de la BCGE une banque universelle, offre d'excellentes perspectives de croissance et réduit le profil de risque du groupe. Le dispositif de gestion des risques mis en place est établi de telle sorte à servir une croissance à long terme, évitant toute recherche de profit à court terme.

Le niveau de capitalisation de la banque (ratio de fonds propres CET1 de 15.15%) est supérieur aux exigences réglementaires de 8.53% fixées pour les banques de catégorie 3.

La solidité financière de la banque, confirmée par le rating AA- octroyé par l'agence de notation financière Standard & Poor's, permet d'établir un climat de confiance et de sérénité entre les actionnaires et leur banque.

La création de valeur de la banque se reflète dans la performance à long terme de son titre, largement supérieure à la moyenne de son secteur, avec un rendement total de +145.42% sur dix ans (entre le 30.12.2013 et le 29.12.2023), contre -8.95% pour le *Swiss Exchange Supersector Banks Price Return Index*.

Ces conditions réunies permettent de créer de la valeur et de générer de la performance financière à long terme. En tant qu'actionnaire majoritaire avec 72.6% du capital-actions, l'État de Genève, la Ville de Genève et les communes genevoises en sont les grands bénéficiaires. En 2023, le groupe BCGE a versé,

l'équivalent de CHF 362 par ménage, en dividendes et impôts à l'Etat de Genève, à la Ville de Genève et aux Communes genevoises, soit près de CHF 85.8 millions. Depuis 2000, il a créé plus de CHF 2.1 milliards de valeur, 77% de ce montant, soit CHF 1.63 milliard, revenant aux collectivités publiques. La BCGE ne reçoit aucune aide publique et ne profite d'aucune garantie d'Etat.

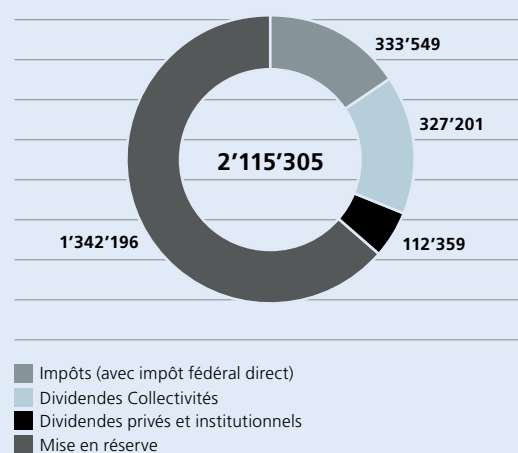
La conduite de la banque en matière fiscale s'attache à supporter toutes les obligations fiscales directes et indirectes, en tant qu'entreprise et employeur, dans tous les pays où elle opère, et à attribuer les revenus et les charges en lien avec le lieu d'enregistrement des opérations.

Valeur économique directe générée et distribuée

BCGE Suisse a acheté à des fournisseurs en Suisse pour CHF 107.9 millions de biens et de services. De cette somme, une part de 27.11% revient à des sociétés établies à Genève ou sont en faveur des entités genevoises de sociétés dont la facturation est effectuée dans d'autres cantons suisses, comme Swisscom.

Répartition des résultats 2000-2023

En CHF 1'000



Source: BCGE – Contrôle de gestion

Valeur économique directe générée et répartie par la BCGE Suisse (en CHF 1'000)

	2023	2022	2021
Valeur économique directe générée	589'876	475'667	439'240
Distribution de la valeur économique générée	383'591	344'016	323'646
Dividendes aux actionnaires (maison-mère), dont:	46'800	39'600	32'400
<i>Dividendes collectivités publiques</i>	33'963	28'738	23'513
<i>Dividendes privés et institutionnels</i>	12'837	10'862	8'887
Attribution spéciale à l'Etat de Genève (20% du dividende)	9'360	7'920	6'480
Charges de personnel	176'235	164'437	159'097
Autres charges d'exploitation	108'715	96'854	94'899
Impôts, dont:	42'481	35'205	30'770
Canton de Genève et communes genevoises	18'491	15'619	15'135
Autres cantons et communes suisses	1'611	1'074	797
Confédération	19'438	14'871	10'709
Etranger	2'941	3'641	4'129
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice (maison-mère)	167'425	123'187	81'920
Versement au canton et aux communes	85'804	71'682	60'765
Montant versé en équivalent par ménage	362	222	198

Autre facteur de contribution majeur au succès de l'économie genevoise: les financements octroyés aux entreprises ou aux particuliers. Ils s'élèvent à hauteur de CHF 19.2 milliards. Parmi ceux-ci, on dénombre des créances hypothécaires pour CHF 13.6 milliards et CHF 5.6 milliards d'autres créances à la clientèle. En outre, la banque est au service de plus de 22'000 entreprises de la région, en augmentation par rapport à l'an dernier. Elle les accompagne par ses produits et services dans leur développement. Sur plus de 9 milliards de crédits octroyés à sa clientèle "Entreprises", 60.7% sont alloués aux entreprises privées et 39.3% aux collectivités publiques suisses.

Données au 31.12.2023	Engagements en % (Suisse)
Collectivités publiques	39.3
Entreprises privées	60.7

4.2. La banque au service de sa clientèle

4.2.1. Prestations répondant à des standards éthiques et environnementaux

Par nature fondée sur un projet de service à la communauté, la BCGE s'inscrit dans une démarche responsable. Elle demeure attentive à l'évolution de la société et aux demandes de ses clients. Que ce soit dans le domaine des services bancaires au quotidien, des financements ou des placements, elle propose un choix de prestations répondant à des critères éthiques et environnementaux.

Comme le détaille la section 3.3 de ce rapport, elle dispose d'une gamme de fonds responsables qui vient compléter les fonds gérés selon une approche traditionnelle. Elle s'inscrit ainsi dans une tendance affichée par le marché au cours des dernières années. Pour sa gamme de fonds de placement, la banque a opté pour une politique de notation externe indépendante. Ainsi, les investisseurs disposent d'un outil de contrôle et de mesure de performance ESG sur les produits concernés à dates régulières. Avec l'entrée en vigueur des nouvelles directives de l'Association suisse des banquiers (ASB)¹, la banque a renforcé son offre commerciale et intégré les préférences en matière de placements ESG dans le processus de conseil à la clientèle privée. Les préférences ESG sont dorénavant prises en compte lors de l'établissement du profil du client, en complément des dimensions traditionnelles.

La BCGE dispose d'une doctrine d'investissement "Performance responsable", disponible sur bcge.ch



LA BCGE S'ENGAGE

La banque a adapté son offre de financements immobiliers standards afin de permettre à ses clients de tendre vers une meilleure transition et conformité énergétiques. Ces ajustements sont les conséquences de l'application des directives de l'ASB pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments².

¹ Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune, octobre 2023, Directives de l'ASB.

² Pour plus d'informations, cf. page 29.

4.2.2. Qualité des prestations et de service

Proposer des prestations financières de placement et de prévoyance respectant les intérêts des clients sur le long terme

Initié il y a plus de 20 ans, le programme de fidélité de la BCGE Avantage service récompense les clients sur la durée, en proposant un bonus d'intérêt pouvant s'élever jusqu'à 2% ; 37'911 clients bénéficient ainsi d'un rendement supplémentaire sur leur épargne.

Donner accès à une information financière de qualité³

La banque met à disposition de ses clients et de ses prospects des doctrines ou philosophies pédagogiques accompagnant le domaine des placements, de l'équipement financier pour les particuliers, des entreprises ou de l'immobilier. Elle communique régulièrement ses perspectives conjoncturelles et l'ensemble des tarifs appliqués qu'elle révisé une fois par année.

Etre accessible géographiquement et être accessible pour tous

Offrant le réseau le plus dense de représentations bancaires à Genève, avec 21 agences et le plus important parc de bancomats du canton, la banque peut également s'appuyer sur les appareils de la première force bancaire de Suisse que constitue l'ensemble des 24 banques cantonales (Union des Banques Cantonales Suisses).

La BCGE est disponible par téléphone pour des conseils, des renseignements ou des urgences du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30, le samedi de 9h à 16h, ainsi que le dimanche de 9h à 13h.

4.2.3. Obtenir un haut niveau de satisfaction de la clientèle

La banque mandate un organisme externe pour procéder à des audits de satisfaction à partir d'un échantillon représentatif. Cet exercice a lieu tous les trois ans. En se basant sur un échantillon représentatif du canton de Genève, il permet de mesurer le niveau de satisfaction tant pour la clientèle des particuliers que pour celle des entreprises. Avec un résultat de 8.1 sur 10 pour les personnes physiques et de 8.1 sur 10 pour les personnes morales, elle se situe en haut de classement dans son territoire d'origine.

Niveau de satisfaction de la clientèle	2023	2020	2017
Personnes physiques	8.1	8.4	8.1
	2022	2019	2016
Personnes morales	8.1	8.3	7.9

Les efforts consentis par la banque pour améliorer la qualité de ses prestations et des services rendus à sa clientèle se traduisent par l'acquisition croissante de nouveaux clients. En 2023, 18'169 nouveaux clients ont rejoint la banque, dont 36% s'étaient équipés en ligne de manière autonome, en adéquation avec les modes de consommation bancaire actuels.

Nouveaux clients enregistrés	2023	2022	2021	2020
	18'169	18'028	16'828	12'989

³ Pour plus d'informations, cf. section 4.4.1 (page 51).

Valeurs

La BCGE est une banque Humaine, Universelle et Evolutive

4.3. La banque au service de ses collaborateurs¹

Premiers ambassadeurs de l'institution, les collaborateurs, de tous âges, forment le capital humain de la banque. La diversité des compétences et des profils intergénérationnels crée de l'émulation et de la complémentarité pour stimuler l'esprit d'entreprise et la capacité d'innovation de tous, afin de répondre d'une manière compétitive et sophistiquée aux exigences de la clientèle.

Les métiers de la banque sont des métiers de service. Le conseil à la clientèle, le respect de ses besoins et de ses attentes ou encore la qualité et la rapidité dans le traitement de ses demandes sont des éléments déterminants de la satisfaction du client et de la réussite commerciale à long terme. Dans ce contexte, les collaborateurs sont les acteurs clés de la chaîne de traitement des processus clients.

Répartition des effectifs entre CDI et temps partiel – BCGE Suisse

	2023	2022
Effectif total ²	902	865
% de contrats CDI, dont:	97.89	98.03
<i>Part chez les femmes</i>	41.22	40.68
<i>Part chez les hommes</i>	58.78	59.32
% de temps partiel, dont:	26.50	24.97
<i>Part chez les femmes</i>	71.55	74.54
<i>Part chez les hommes</i>	28.45	25.46

Répartition des effectifs entre CDI et temps partiel – BCGE France

	2023	2022
Effectif total ³	82	73
% de contrats CDI, dont:	93.90	95.89
<i>Part chez les femmes</i>	49.35	54.29
<i>Part chez les hommes</i>	50.65	45.71

Une seule femme est à temps partiel à la BCGE France en 2023, 4 en 2022 (aucun homme à temps partiel)

La gestion des Ressources humaines repose sur une marque employeur qui se crée et se vit avec et pour les collaborateurs. C'est pourquoi, en 2022, la banque a décidé de revitaliser et de promouvoir en interne et en externe les valeurs qui l'animent: Humaine, Universelle et Evolutive.

Les valeurs de la banque, qui servent de socle et de ligne conductrice pour la mission des Ressources humaines, ont été déclinées lors de communications et d'événements internes et externes, à l'attention des collaborateurs actuels et des futurs talents. La banque accorde une attention particulière à ce que sa politique de gestion des ressources humaines tiennent compte du bien-être au travail, de l'équité interne, du respect de la diversité et puisse offrir les mêmes opportunités de développement à tous les collaborateurs. Afin d'honorer ses valeurs, elle cherche à renforcer en permanence ce qui constitue les fondements d'un engagement optimal du collaborateur favorisant aussi bien son épanouissement professionnel et, par ricochet, sa contribution positive à la réussite de l'établissement.

Cet engagement optimal repose sur deux piliers:

- Le cadre et l'organisation du travail: la banque veille à favoriser l'équilibre entre le travail et la vie privée, la santé et la sécurité de ses collaborateurs.
- Le développement des talents.

La banque entend ainsi renforcer ces qualités faisant d'elle un employeur responsable.

Les valeurs qui animent la banque participent à son attractivité. Cela se traduit, entre autres, par une croissance continue de l'effectif total aussi bien pour BCGE Suisse que BCGE France. Inscrite dans une vision à long terme, la banque privilégie une relation de confiance avec ses collaborateurs qui est reflétée par la prédominance des contrats CDI. Afin de contribuer à l'équilibre entre vie privée et professionnelle, elle facilite l'accès au temps partiel pour les collaborateurs qui en formulent le désir.

¹ Les données quantitatives de BCGE Suisse publiées dans cette section comprennent exceptionnellement les collaborateurs des sociétés Dimension et Loyal Finance.

² Cela comprend l'ensemble des collaborateurs de la BCGE Suisse, toute catégorie professionnelle confondue.

³ Cela comprend l'ensemble des collaborateurs de la BCGE France, toute catégorie professionnelle confondue.

Pour chaque donnée publiée dans cette section 4.3., la population de référence ciblée est clairement définie ainsi que le type de données publiées. Pour des raisons de pertinence, il a été convenu, pour certaines données, de classer les collaborateurs selon les "catégories professionnelles" suivantes :

- Les membres du conseil d'administration
- Les membres de la direction générale
- Les cadres
- Les non cadres
- Les apprenants
- Les auxiliaires

La définition de ces catégories professionnelles, propre à BCGE Suisse, a été appliquée à BCGE France dans un souci d'harmonisation. A noter que les apprenants comprennent les apprentis et les stagiaires dont la durée du contrat est supérieure à 1 an.

Les auxiliaires regroupent les employés dont le contrat est inférieur à 1 an.

En fonction des données publiées, certaines des catégories précitées peuvent être amenées à être exclues ou regroupées en fonction de critères de pertinence. Selon la définition de BCGE Suisse, les cadres, les non cadres et apprenants sont regroupés dans la catégorie des employés détenteurs d'un contrat CDI. Les auxiliaires sont, quant à eux, en CDD. Ces hypothèses sont appliquées à BCGE France.

4.3.1. Cadre et organisation de travail

Les principes régissant les relations de travail sont définis dans le règlement du personnel. Ils sont établis de telle sorte à créer les conditions favorables au bien-être des collaborateurs, facteur de réussite à long terme de la banque.

Performance et rémunération (directe et indirecte)

La rémunération fixe est l'élément prépondérant de la rémunération à la banque, même si la rémunération variable peut s'avérer relativement élevée pour les fonctions à haute responsabilité ou certains métiers spécifiques.

L'évaluation des performances individuelles et collectives, et la part variable qui peut en découler, est objectivée par des modèles de rémunération mathématiques. Depuis 2010, une quinzaine de modèles ont été développés au sein du groupe, couvrant la majorité des collaborateurs du front (près de 400 personnes). Pour les collaborateurs non concernés par ces modèles, la rémunération variable est discrétionnaire.

Les collaborateurs de BCGE France sont soumis à une grille de rémunération prévue par la convention collective⁴. Le processus de détermination de la rémunération se conforme donc à cette dernière.

Les collaborateurs de BCGE Suisse bénéficient d'avantages complémentaires à leur rémunération. En lien avec leur statut de collaborateur, on peut citer la caisse de pension qui offre par ailleurs une protection de qualité en cas de risques avérés (décès ou invalidité).

110.7%

Taux de couverture de la caisse de pension au 31 décembre 2022⁵

Chaque collaborateur de BCGE Suisse peut également devenir actionnaire, dans le cadre d'un plan d'intéressement, dès trois ans d'ancienneté, au titre de sa fidélité et dès la première année s'il reçoit une rémunération variable. A l'exception d'un plan touchant les jubilaires (tous les 5 ans) et les primes exceptionnelles versées en actions, tous les autres plans exigent du collaborateur qu'il investisse personnellement en actions pour bénéficier de titres gratuits. Tous ces titres sont bloqués entre 5 et 10 ans. Le collaborateur est ainsi intéressé et motivé par la performance à long terme de sa banque.

Au 31 décembre 2023, 76% des collaborateurs du groupe, soit 742 personnes détenaient des actions, acquises par le biais des plans d'intéressement ou les ayant achetées sur le marché. A fin 2023, ils détenaient globalement 224'241 actions (CHF 50.5 millions au 31.12.2023, soit 3.1% de la capitalisation boursière totale de la banque) et en comptant les retraités et les autres bénéficiaires de conditions préférentielles ce chiffre s'élevait à 278'642 actions.

En tant que clients de la banque, les collaborateurs bénéficient de conditions préférentielles sur les prestations bancaires. Les tarifs sont calculés de manière à couvrir les coûts administratifs, mais la banque réalise ou génère une très faible marge sur les prestations offertes aux collaborateurs. Ces conditions sont maintenues pour les retraités.

⁴ Une convention collective contient les règles de droit du travail (contrat, congés, salaires, etc.) applicables à un secteur d'activité. BCGE France est soumis à la convention collective du secteur bancaire.

⁵ Le taux de couverture de la caisse de pension au 31.12.2023 n'est connu qu'au mois d'avril.



Employeur équitable

La banque accorde une attention particulière à réduire les écarts de salaire et de rémunération entre ses collaborateurs et collaboratrices. Ces efforts sont récompensés par l'obtention du certificat *Fair-ON-Pay+* et se traduisent par une baisse du ratio du salaire moyen de base et de la rémunération moyenne pour l'ensemble des cadres et non cadres du groupe. Elle est détentrice de ce certificat depuis décembre 2019.

Sur la base des données du 30 septembre 2023, BCGE Suisse a fait vérifier, par la société de conseil RH Comp-On, selon la norme de certification *Fair-On-Pay* de SGS (Société Générale de Surveillance), le respect de l'égalité salariale entre ses collaborateurs et ses collaboratrices.

L'analyse Logib montre que l'écart de rémunération entre les deux se situe en dessous du seuil de tolérance de 5%. SGS a ainsi délivré le **certificat *Fair-ON-Pay+* à la BCGE, qui distingue l'entreprise en tant qu'employeur équitable et souligne son engagement durable en faveur de l'égalité salariale.**

L'analyse Logib entre dans un niveau de granularité plus élevé que le calcul réalisé dans le tableau ci-dessous. L'analyse tient compte, entre autres, du niveau de responsabilité des collaborateurs et collaboratrices. Elle distingue par exemple, les cadres (mandataires commerciaux

et fondés de pouvoir) des cadres supérieurs (directeur adjoint, directeur, membres de la direction générale).

Conformément aux dispositions de la loi française Avenir du 5 septembre 2018 visant notamment à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, BCGE France s'inscrit pleinement dans cette démarche d'égalité Femmes-Hommes. Le taux au titre de l'année 2023 (calculé à partir des données de 2022) est de 93/100. L'index donne une note sur 100 points qui reflète les mesures prises par l'entreprise au niveau de la rémunération, la promotion ou encore l'avancement (cf. Carrières | BCGE France).

Partenaires internes et externes des collaborateurs

Diverses structures d'accompagnement sont proposées aux collaborateurs. Le département des Ressources humaines, rattaché directement au CEO, est la première voie d'expression après la hiérarchie directe. Il dispose de vastes compétences, connaît bien l'ensemble des collaborateurs, leur propose un programme de formation et les accompagne dans leur cycle de vie professionnelle.

A l'interne, la commission du personnel, composée de 6 à 9 membres élus et représentatifs de divers domaines de la banque, est le relais privilégié de la direction générale et des Ressources humaines pour échanger au sujet des préoccupations des collaborateurs, faire écho de l'ambiance interne et contribuer à une amélioration constante des conditions de travail.

Ratio ¹ du salaire moyen de base ² et de la rémunération moyenne ³ des collaboratrices et des collaborateurs	BCGE Suisse				BCGE France			
	Salaire moyen		Rémunération moyenne		Salaire moyen		Rémunération moyenne	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Membres de la direction générale	1.32	1.33	1.40	1.34	–	–	–	–
Cadres	1.18	1.18	1.35	1.36	1.37	1.57	1.38	1.62
Non cadres (exclus, apprenants et auxiliaires)	1.06	1.07	1.14	1.23	0.99	1.00	0.91	0.91

¹ Le ratio est le rapport entre le salaire (ou rémunération) des hommes et des femmes.

² Salaire moyen de base: montant fixe moyen versé aux collaborateurs pour l'exercice de leurs fonctions.

³ Rémunération moyenne: salaire moyen de base + montants moyens supplémentaires versés aux collaborateurs (base AVS).

Les collaborateurs peuvent aussi se faire accompagner, en toute confidentialité, en cas de difficultés professionnelles ou privées, par deux instances externes indépendantes :



Le Service social inter-entreprises, association sans but lucratif, est constitué d'une équipe de professionnels à disposition des collaborateurs de la banque et des membres de leur famille faisant ménage commun. On peut y aborder de manière totalement confidentielle des questions touchant par exemple à la famille, à la gestion financière, au logement ou évidemment à tout ce qui touche aux questions sociales relatives à l'activité professionnelle.



Une structure de médiation peut être également contactée, de manière confidentielle, dans des situations de relations humaines complexes, dans le cadre professionnel, ainsi qu'en cas de conflit concernant le respect de la personnalité, et de *mobbing* ou de harcèlement, qui n'a pas pu se régler au sein du départe-

tement. C'est la personne de confiance externe à la banque qui est un acteur-clé de la prévention et du traitement des risques psychosociaux en entreprise.

Diversité et égalité des chances

La banque attache une importance particulière au respect des diversités. Elle valorise en priorité les talents et l'engagement personnel lors du recrutement et pendant toute la carrière de ses collaborateurs. Elle fait preuve d'une complète neutralité politique ou idéologique. Elle respecte et favorise l'engagement de ses collaborateurs pour des mandats publics, politiques ou non et concède, le cas échéant, des aménagements d'horaires.

Cet effort en faveur de la diversité se traduit, entre autres, par une représentation moyenne plutôt élevée des femmes à tous les niveaux hiérarchiques. La banque a à cœur de conserver également une diversité de classe d'âges. Elle s'attache autant à accompagner ses collaborateurs vers la retraite qu'à encourager le recrutement de la jeune relève.

La banque exige de ses collaborateurs, et a fortiori de son encadrement, une attitude intègre et responsable. Elle ne tolère pas les comportements inadéquats, quelle qu'en soit leur nature, tant vis-à-vis des collègues que de la clientèle.

Répartition des employés par genre – BCGE Suisse (en %)

	Femmes		Hommes	
	2023	2022	2023	2022
Ensemble des employés détenteurs d'un CDI ⁴	41.22	40.68	58.78	59.32
Direction générale	25.00	25.00	75.00	75.00

Répartition des employés par genre – BCGE France (en %)

	Femmes		Hommes	
	2023	2022	2023	2022
Ensemble des employés détenteurs d'un CDI	49.35	54.29	50.65	45.71

⁴ Cadres, non cadres et apprenants.

Répartition des membres du conseil d'administration et des employés par classe d'âge – BCGE Suisse
(en %)

	–30 ans		30 à 50 ans		+50 ans	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Conseil d'administration	–	–	9.09	18.18	90.91	81.82
Membres de la direction générale	–	–	12.50	12.50	87.50	87.50
Cadres	1.52	1.57	57.87	59.16	40.61	39.27
Non cadres	35.94	34.69	40.63	41.22	23.44	24.08
Apprenants	89.29	95.45	10.71	4.55	–	–
Total effectif (exclus auxiliaires)	14.27	13.56	50.96	52.12	34.77	34.32

Répartition des employés par classe d'âge – BCGE France
(en %)

	–30 ans		30 à 50 ans		+50 ans	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Cadres	0	2.22	61.22	62.22	38.78	35.56
Non cadres	32.14	32.00	50.00	56.00	17.86	12.00
Apprenants	–	–	–	–	–	–
Total effectif	11.69	12.86	57.14	60.00	31.17	27.14

Travail et santé
Label fédéral

Reconnaissance aux entreprises formatrices favorables au sport de performance afin de reconnaître leurs efforts dans leur engagement à flexibiliser et à aménager les horaires de travail de leurs apprentis reconnus par Swiss Olympic comme "espoirs sportifs suisses".

Au-delà de sa responsabilité légale, la banque a développé une politique de gestion de la santé, qui affiche clairement ses engagements de bien-être des collaborateurs au travail, notamment par un cadre de travail propice à un épanouissement professionnel harmonieux. Un absentéisme supérieur au benchmark dans une entité peut être un symptôme de mal-être ou de surcharge, tout comme la chronicité d'absence hors normes d'un collaborateur. A la banque, un suivi méthodique et bienveillant est mis en pratique. Il en va de même pour les collaborateurs en absence de longue durée. Confrontés à des pathologies souvent lourdes, ceux-ci peuvent trouver chez leur employeur un interlocuteur unique assuré par le Service Social inter-entreprises, qui fait le relais avec les différentes parties prenantes (assureurs maladie ou accidents, caisse de pension, AI, etc.).

La banque propose à ses collaborateurs diverses actions périodiques comme le vaccin contre la grippe ou un plan canicule. A l'interne, des collaborateurs répartis dans les différents sites assument diverses fonctions de proximité comme secouristes, intervenants feu, référents ergonomie ou coordinateurs MSST (Médecine, santé et sérénité au travail).

En termes de risques, la banque protège les collaborateurs qui voyagent pour des raisons professionnelles dans des régions à risque, par une couverture d'assistance couvrante (frais médicaux, rapatriement, bagages, etc.). Cette couverture a été étendue également au profit des collaborateurs qui voyagent à titre privé. Une couverture accidents professionnels et non professionnels de haut niveau est également offerte aux collaborateurs. Un groupement Sports et Loisirs est actif au sein de l'établissement. 14 sections présidées par des collaborateurs proposent des activités allant du sport à la gastronomie ou encore l'apiculture ou la photographie. Les deux bâtiments principaux sont équipés de vestiaires, de casiers et de douches permettant aux collaborateurs de se changer lorsqu'ils se déplacent à vélo ou pratiquent une activité sportive.

Equilibre sain entre vie privée et vie professionnelle

Le Règlement du personnel, offre des prestations supplémentaires, comme un droit à un congé sabbatique non payé, un congé parental pouvant aller jusqu'au premier anniversaire de l'enfant. Les modifications dudit Règlement sont soumises annuellement à l'approbation du conseil d'administration. Les collaborateurs qui le désirent peuvent obtenir, à partir de la fin du congé maternité et pour autant qu'ils aient atteint au moins 2 ans d'ancienneté à ce moment-là, un congé parental non payé expirant au plus tard le jour du 1^{er} anniversaire de l'enfant. Au retour du collaborateur ou de la collaboratrice, si le poste de travail est assuré, la fonction précédente ou le taux d'activité ne le sont pas forcément. Ces conditions s'appliquent également en cas d'adoption. Dans ce cas, le congé non payé expire un an après la date de placement de l'enfant dans sa famille d'adoption. La banque met un point d'honneur à offrir les conditions optimales pour les collaboratrices de retour de leur un congé maternité. Cet effort est récompensé par un taux de rétention élevé.

Au-delà des congés légaux (20 jours), la banque a mis en place des congés supplémentaires, qui tiennent compte de l'âge et du rang du collaborateur (de 5 à 10 jours de plus). La durée des congés spéciaux est en règle générale plus

longue que celle prévue par la loi ou la tradition. Les collaborateurs bénéficient annuellement de vacances payées fixées comme suit :

- Employés jusqu'à 49 ans et apprentis: 25 jours ouvrables.
- Employés de 50 à 59 ans: 26 jours ouvrables.
- Tous les collaborateurs dès 60 ans: 30 jours ouvrables.

Par ailleurs, une fois dans sa carrière, tout collaborateur au bénéfice d'un contrat de travail de durée indéterminée et dont l'ancienneté est d'au moins 15 ans, peut bénéficier d'un congé non payé de longue durée (maximum 3 mois).

4.3.2. Développement des talents

La formation BCGE a pour mission de travailler à l'employabilité des collaborateurs mais également à la croissance des compétences clés utiles à la prospérité de la banque. Elle s'est dotée pour cela d'une plateforme LMS (*Learning, management system*) moderne, BCGEacademy qui lui permet de :

- Proposer des formations d'intégration cohérentes répondant aux exigences métiers internes ainsi qu'aux exigences légales et réglementaires.
- Transmettre de nouvelles compétences techniques ou comportementales aux collaborateurs existants.

Bénéficiaires d'un congé parental en 2023 – BCGE Suisse et France

	BCGE Suisse	BCGE France
Nombre de collaboratrices ayant pris un congé maternité ¹	11	1
% de collaboratrices ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental	90.91	100
Taux de rétention des collaboratrices ² (en %)	80	–
Nombre de collaborateurs ayant pris un congé paternité	20	–

¹ Il s'agit des collaboratrices qui étaient en congés maternité entre janvier 2023 et décembre 2023 et qui sont revenues avant le 31.12.2023.

² Il s'agit du % de collaboratrices en congés maternité de janvier à décembre 2022, qui ont repris en 2022, présentes au 31.12.2022 et qui sont encore présentes au 31.12.2023.

Elle accompagne ainsi l'ensemble de ses collaborateurs dans leur processus d'intégration et d'évolution. Elle améliore également la transparence du suivi des cursus de formation des collaborateurs par les managers et les ressources humaines au service du développement des compétences et des évolutions de carrière.

Elle assure une formation continue de haut niveau et exige des collaborateurs du front des formations certifiantes reconnues. En plus des certifications métiers externes obligatoires (SAQ) reconnues par le métier bancaire, la Banque propose, en interne, ses cursus de certification spécifiques aux différents domaines d'activité (*retail*, prévoyance, financement et investissement). Son objectif est de certifier l'ensemble des conseillers actifs dans les domaines précités, grâce à la formation continue. Pour l'année 2023, ce taux se maintient au-dessus de 90%. Cette approche se voit récompensée par une hausse continue du nombre moyen de jours de formation dispensés par personne employée au cours des 4 dernières années.

Une pépinière de jeunes talents

La BCGE, en tant qu'entreprise formatrice, accueille des jeunes des diverses filières au sein de ses équipes, que ce soit des apprentis, des stagiaires universitaires, des participants à la formation BEM (Banque d'entreprises pour porteurs de maturité) HES (diplômés des hautes écoles spécialisés) ou encore FCPM (formation commerciale pour porteurs de maturité). La banque offre ces différents programmes, et dans la plupart des cas, les participants intègrent ses effectifs à la fin de leur formation. La banque accueille également durant l'été, pendant 2 mois, plus d'une trentaine d'étudiants pour pallier les absences dues aux vacances de ses collaborateurs titulaires. Le plus souvent, ces jeunes effectuent à la BCGE leur première expérience professionnelle.

Nombre moyen de jours de formation par an, par personne employée – BCGE Suisse

	2023	2022	2021	2020
Ensemble du personnel ¹	4.6	4.4	4.5	3.4

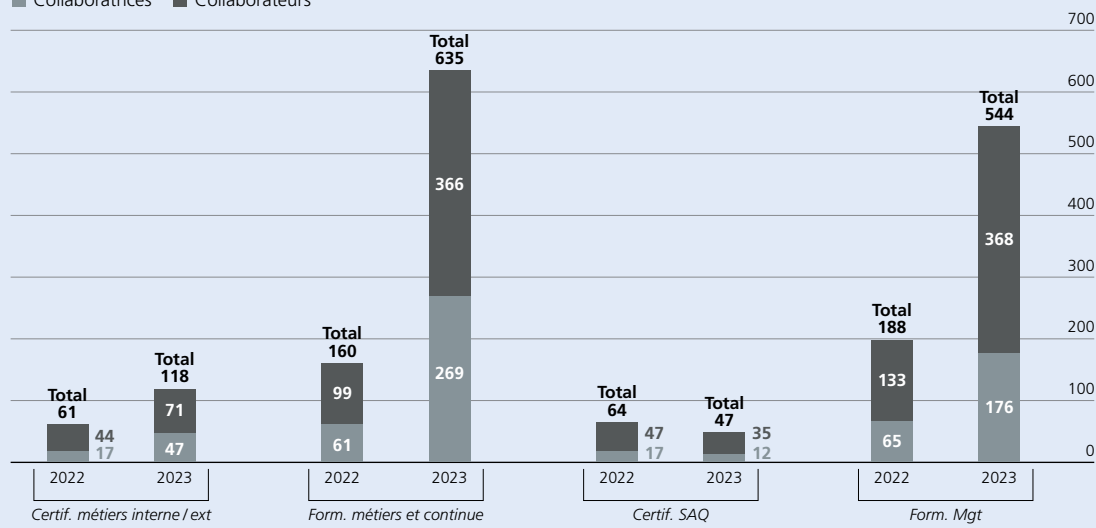
Nombre moyen de jours de formation par an, par personne employée, par genre et par catégorie professionnelle – BCGE Suisse

	Membres de la direction		Cadres		Non cadres (auxiliaires compris)	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Collaboratrices	7.8	6	4.5	3.8	3.9	4.7
Collaborateurs	7.1	3.7	4.6	4	5.2	6.5

¹ Effectif total de BCGE Suisse (y compris auxiliaires).

Programmes de mise à niveau des compétences des employés – BCGE Suisse (nombre d'employés)

■ Collaboratrices ■ Collaborateurs



Taux d'engagement (contrat CDI) du personnel en formation :

80%

En moyenne sur 2023, 80% des collaborateurs finissant leur formation sont engagés

Progressions internes

En tant que banque universelle de taille moyenne, la BCGE doit gérer avec soin les postes et les personnes-clés afin d'assurer la continuité dans les fonctions à haut niveau de spécialisation et de savoir-faire. Le département des Ressources humaines assure un suivi des collaborateurs en âge de retraite anticipée et de ceux dont le niveau de responsabilité commerciale ou autre est prépondérant pour une activité. La polyvalence est autant que possible organisée et les collaborateurs identifiés progressent le plus souvent à moyen terme. Autre atout important pour la transmission de savoir, une flexibilisation optionnelle de l'âge de la retraite est rendue possible par le règlement de la caisse de pension.

Les collaborateurs souhaitant progresser et ceux identifiés pour une relève à moyen ou long terme sont préparés à la reprise de nouvelles responsabilités. La mobilité interne est encouragée à tout niveau. Passer d'un

métier à un autre, gagner en expérience en rejoignant l'une des filiales de la banque ou devenir chef d'agence quelques années après la fin de son apprentissage est monnaie courante à la BCGE. Cette politique de mobilité se concrétise dans les chiffres, puisque la grande majorité des postes ouverts est pourvue par des ressources internes.

Revue de performances et d'évolution de carrière

Les objectifs évalués sont qualitatifs (basés sur la description de fonction) et quantitatifs (en lien avec les métiers). La fixation des objectifs et leur évaluation est un acte fondamental de management qui n'est pas déléguable. C'est au chef direct de réaliser ce travail avec son subordonné. Il s'agit d'un temps d'échange et de réflexion sur la manière la plus optimale d'atteindre les résultats en fonction des ressources à disposition. Les séances peuvent se tenir plus d'une fois par année.

A ce jour, BCGE Suisse n'est pas en mesure de fournir de statistiques en lien avec les collaborateurs et leurs revues de performance. Elle ne pourra le faire qu'à compter de l'année prochaine puisque, depuis 2023, les revues de performance sont enregistrées via le portail interne RH.

Nombre de poste pourvus ¹ au sein de la banque – BCGE Suisse	Nombre		%	
	2023	2022	2023	2022
Postes pourvus, dont:	216	236	–	–
En externe	86	75	39.81	31.78
En interne	130	161	60.18	68.22

Nombre de postes pourvus, par genre et par classe d'âge – BCGE Suisse	2023			2022	
	–30 ans	30 à 50 ans	+50 ans	Classes d'âge confondues	Classes d'âge confondues
Collaboratrices	27	60	20	107	102
Collaborateurs	41	49	19	109	134
Total	68	109	39	216	236

Taux de rotation ² , par genre et par classe d'âge – BCGE Suisse (en %)	2023			2022	
	–30 ans	30 à 50 ans	+50 ans	Classes d'âge confondues	Classes d'âge confondues
Collaboratrices	14.79	7.73	12.31	10.31	8.43
Collaborateurs	16.15	8.37	9.51	9.50	9.53

Nombre de postes pourvus et taux de rotation pour l'année 2023 – BCGE France	–30 ans	30 à 50 ans	+50 ans	Classes d'âge confondues
	Collaboratrices	8	4	1
Collaborateurs	9	5	0	14
Total	17	9	1	27
Taux de rotation par âge	57%	23%	3%	

Les deux piliers de la politique des Ressources humaines de BCGE Suisse – l'établissement d'un cadre et d'une organisation de travail agréable et le développement des talents – contribuent à la stabilité de la main d'œuvre à long terme et au renforcement de son expertise. Cela se traduit, entre autres, par un pourcentage des postes pourvus en interne élevé et un taux de rotation relativement bas.

Au travers de sa démarche de responsabilité sociétale, la banque contribue à la poursuite de l'objectif de développement durable suivant :

Entreprise de type public-privé, elle contribue à l'établissement de conditions de travail et de formation favorables au développement économique de Genève et de sa région. Elle s'inscrit ainsi dans le 8^e objectif de développement durable de l'ONU.

¹ Postes pourvus = postes libérés (suite à un transfert interne, une démission, départ à la retraite, ...) ou une création de poste. On ne parle que de CDI.

² Taux de rotation = nombre de contrats arrivés à terme / effectif moyen.

4.4. La banque au service de la communauté et de l'environnement

La BCGE est par nature fondée sur un projet de service à une communauté. Elle l'accomplit en déployant une activité financière ayant le double objectif de créer de la valeur à long terme tout en réduisant progressivement son impact sur l'environnement. Elle complète ce service par une série d'initiatives visant à contribuer au rayonnement du canton de Genève et de la Suisse en général.

4.4.1. Offrir aux membres de la communauté une information de qualité sur l'économie et la finance

La banque considère qu'il est de son rôle, en tant qu'institution financière de référence à Genève, de fournir une meilleure compréhension des enjeux économiques et financiers aux personnes de la communauté afin de les éclairer dans leurs choix personnels. Le département Corporate affairs & Communications veille à la diffusion auprès de la communauté, de toute information pertinente à la poursuite de l'objectif précité. Il sollicite les experts de la banque et procède par l'édition de publications financières (disponibles sur le site internet de la banque), par la diffusion de chroniques dans la presse (une vingtaine de chroniques par année), et par l'organisa-

tion de conférences de presse thématiques. Il produit également chaque année une étude économique en partenariat avec la Chambre de commerce et d'Industrie de Genève sur une thématique propre à la vie économique et entrepreneuriale du canton et co-réalise en partenariat avec les 5 autres banques cantonales romandes, une étude annuelle du PIB de la région suisse-romande. Chacune de ces 2 études fait l'objet d'une conférence de presse qui vise à les faire connaître des personnes de la communauté. L'ensemble de ces documents est disponible en tout temps sur le site internet de la banque: Publications (bcge.ch) et News (bcge.ch).

L'information précitée est destinée à la communauté dans son ensemble et n'est donc pas réservée à la seule clientèle de la banque. A ce titre, les documents sont systématiquement mis à disposition sur la partie publique du site internet de la banque. En outre, la collaboration avec les médias, tant spécialisés que grand-public, permet d'accroître le taux de pénétration de l'information dans la communauté. On relèvera à ce titre la participation régulière aux conférences de presse de plusieurs journalistes (3 minimum pour chaque conférence de presse) et la reprise dans leurs articles des contenus présentés lors des conférences.



4.4.2. Contribuer à un haut niveau de compétence pour la place financière genevoise

Entreprise formatrice



La banque se profile comme un acteur majeur de la compétence bancaire. La BCGE fait partie des entreprises qui ont reçu le label *Nous formons des pros – Entreprise formatrice*. Cette vignette, diffusée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), en collaboration avec les cantons, indique aux clients et aux partenaires commerciaux d'une entreprise, que celle-ci forme des apprentis. Elle représente un symbole fort en faveur de la formation professionnelle, saluant les entreprises formatrices pour leur engagement.



1+ pour tous: employeur responsable

En 2023, la BCGE a reçu à nouveau, le Label *1+ pour tous Employeur responsable*, destiné aux entreprises qui engagent, à compétences égales, en contrat à durée indéterminée (CDI), des résidents genevois inscrits à l'Office cantonal de l'emploi. Remis par le Département de l'économie et de l'emploi (DEE), le Label *1+ pour tous: employeur responsable* valorise l'engagement local en faveur de l'emploi et de l'intégration par le travail.

4.4.3. Valeurs et convictions – Partenariats et soutiens locaux

La BCGE soutient de manière ciblée des œuvres sociales ou des manifestations locales et collabore régulièrement avec des associations actives au niveau cantonal.

FinanceMission

Sensibiliser les jeunes à la gestion budgétaire: un engagement social concret des Banques cantonales.

Aider les jeunes à prendre conscience de la valeur de l'argent et à le gérer de manière responsable dès le plus jeune âge, telles sont les vocations de l'initiative FinanceMission (financemission.ch), conçue par les fédérations d'enseignants de Suisse romande et allemande et les 24 Banques cantonales¹. Lancé par les Banques cantonales, le magazine en ligne jeunesetbudget.ch aborde les questions relatives aux enfants et aux adolescents vis-à-vis de l'argent. Il permet aux parents de trouver des informations, des conseils et des astuces sur des thématiques telles que l'argent de poche, les cadeaux en espèces, le budget, la dette, etc. La BCGE soutient ces projets qui contribuent à la promotion de l'éducation financière auprès des jeunes et qui constituent les bases d'une gestion consciente et maîtrisée de l'argent par les jeunes.


**jeuneset
budget.ch**

Valoriser la richesse et la diversité de l'artisanat genevois

La BCGE soutient le Prix de l'Artisanat depuis 1999. Ce prix a pour vocation de valoriser, chaque année, les compétences d'un artisan genevois, son engagement pour la formation de la relève et la transmission de son savoir-faire. Remis sous l'égide de l'Association des Communes Genevoises (acg.ch), il est attribué par l'Etat de Genève pour mettre en évidence la richesse et la diversité de l'artisanat genevois. Suivant un processus de sélection rigoureux, le jury, composé d'artisans, de représentants de l'Office pour l'Orientation, la

¹ Les banques cantonales sont regroupées au sein de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS), qui défend les intérêts communs de ses membres vis-à-vis de tiers.

formation professionnelle et continue – OFPC, de la Banque Cantonale de Genève, de l'Etat et de la Ville de Genève, désigne l'artisan qui excelle dans sa profession et jouit de la reconnaissance de ses pairs. A l'occasion de la remise de ce prix, un film est traditionnellement réalisé pour présenter l'entreprise lauréate.

Le Prix de l'Artisanat 2023 récompense Stéphane Antille, perruquier, héritier de la boutique Perruques Michel, spécialisé dans le domaine de niche des perruques médicales. La vidéo, ainsi que les précédentes, sont disponibles sur la chaîne  YouTube de la BCGE (youtube.com/c/BanqueCantonalededeGenève).

Encourager des athlètes suisses de haut niveau, ambassadeurs de l'institution

La BCGE soutient des sportifs d'élite suisses : depuis 2018, Mickaël Matthey (lutteur), depuis 2019, Eline Rol (rameuse), depuis 2019, Maxime Chabloz (*kite surfeur, freerider*), depuis 2021, Sebastianna Scilipoti (joueuse de tennis). Ces sportifs-ambassadeurs de la BCGE² prônent les mêmes valeurs d'engagement et de performance que la banque. Ces partenariats s'inscrivent dans la durée et sont construits autour de principes communs au sport et à la finance, soumis au respect de règles strictes, à l'application de choix méthodiques distincts et au partage de convictions.

Réaliser des actions de sponsoring de proximité

Les actions de sponsoring choisies par la banque s'intègrent dans un concept marketing global et concernent avant tout des événements populaires locaux. Ces actions de sponsoring sont fondées sur des valeurs communes et sur la réciprocité en matière de visibilité et de contreparties, notamment la promotion des produits et services de la banque selon les axes définis par celle-ci, ainsi que le développement de la notoriété de ses métiers et de son image de marque. En 2023, la BCGE a conclu 31 partenariats de sponsoring visant à soutenir des manifestations locales dans les domaines de la culture, du sport, de l'immobilier et de l'économie.

S'engager en faveur du bien social, par une politique de dons ciblée

Les demandes de dons, que la banque reçoit, sont examinées dans leur ensemble et périodiquement par un comité, en vue de soutenir des associations genevoises et de la région à but caritatif, social ou humanitaire, à tour de rôle, et pour des aides directes immédiates en faveur de bénéficiaires en situation de précarité.

En 2023, la BCGE a soutenu 30 associations caritatives locales, actives dans les domaines suivants : précarité des jeunes, des femmes, des familles et des seniors (hébergement, repas, aide financière, sociale, administrative, juridique), accueil de réfugiés, handicap physique et psychique (accompagnement dans les activités quotidiennes, participation à des activités sportives), recherche médicale/prévention et soutien de malades à domicile ou à l'hôpital, réinsertion et accompagnement de personnes en rupture sociale, ou encore, sauvegarde de la biodiversité. Par ailleurs, la banque s'appuie, au cas par cas, sur la Fondation immobilière patrimoine (FIP), qu'elle a elle-même fondée en 1996, avec pour but de soutenir des activités culturelles, sociales et sportives d'intérêt général dans le canton de Genève et sa région.

² Pour en savoir plus sur les athlètes : bcge.ch/fr/partenariats
> Mécénat et Sponsoring > Soutiens sportifs.

Index du contenu GRI

La banque fonde son reporting sur les normes de la *Global Reporting Initiative* (normes 2021). Le présent index du contenu se rapporte aux informations pertinentes du rapport annuel et du rapport RSE 2023 (bcge.ch).

54

Norme GRI	Pages/URL	Informations complémentaires*
1. Principes		
Index du contenu GRI		Le présent document
Déclaration d'utilisation pour le reporting conformément aux normes GRI	Rapport RSE, p. 3	La BCGE a rendu son rapport en s'appuyant sur les normes GRI pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023.
Thèmes pertinents	Rapport RSE, p. 7	Les thèmes pertinents suivants ont été identifiés: contribution au développement économique; Cybercriminalité et protection des données; intégration des questions non financières dans les activités des crédits; offre des produits financiers adaptés aux besoins de la clientèle et intégrant des critères ESG; engagement des employés, diversité et inclusion; achat responsable; impact environnemental direct; éthique transparence et gouvernance d'entreprise; création de valeur et performance financière.
2. Informations générales		
2.1. Détails sur l'organisation		
Raison sociale de l'organisation	Rapport de gestion, p. 27 Rapport RSE, p. 3	
Adresse du siège social	Rapport de gestion, p. 27	
Pays dans lesquels l'organisation exerce une activité	Rapport de gestion, pp. 10, 11-12	
Propriété et forme juridique	Rapport de gestion, p. 27	
2.2. Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation		
Entités incluses dans le rapport de durabilité	Rapport RSE, p. 3	

* Raison de l'omission avec explication

Norme GRI	Pages/URL	Informations complémentaires*
2.3. Période, fréquence et point de contact du reporting		
Période de reporting	Rapport RSE, p. 3	1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Cette période vaut également pour le <i>reporting</i> financier.
Fréquence de reporting	Rapport RSE, p. 3	Annuelle
Point de contact pour les questions relatives au rapport		Banque Cantonale de Genève, département Corporate affairs & Communications
Date du reporting le plus récent		Le présent rapport RSE est approuvé par le conseil d'administration, le 29 mars 2024
2.4. Reformulations d'informations "Restatements"		
Reformulations d'informations	Rapport RSE, pp. 22, 23	<p>Cette année, la banque a procédé à des corrections rétroactives du bilan carbone des années précédentes. Ces corrections proviennent soit d'erreurs constatées, soit d'ajustements.</p> <p>Ces modifications sont détaillées dans la section 3.1 en pp. 22 et 23 du présent rapport.</p> <p>De plus le taux de couverture de la caisse de pension publiée dans le rapport RSE 2022 est daté du 31 décembre 2021 (et non du 31 décembre 2022).</p>
2.5. Assurance externe		
Assurance externe	Rapport RSE, pp. 69-71	<p>Deloitte SA, a fourni une assurance limitée sur les informations publiées dans le rapport non financier de la BCGE. Pour la définition du périmètre, se référer au rapport de Deloitte pp. 69-71.</p> <p>Le bilan environnemental établi par Swissclimate a également fait l'objet d'un audit de la société True&Fair.</p>

* Raison de l'omission avec explication

Norme GRI	Pages/URL	Informations complémentaires*
Activités et travailleurs		
2.6. Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires		
Activités, marques, produits et services	Rapport de gestion, pp. 21, 24	
Marchés desservis	Rapport de gestion, p. 10	
Echelle de l'organisation	Filiales et succursales: Rapport de gestion, p. 11 Capitalisation totale: Rapport de gestion, p. 29 Produits et services fournis: Rapport de gestion, p. 21	
Chaîne d'approvisionnement		A ce stade, la banque n'a pas encore formellement analysé toute l'information relative à sa chaîne d'approvisionnement. Une divulgation potentielle est en cours d'examen pour l'avenir.
Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne de valeur		Il n'y a pas eu de modifications significatives de l'organisation de la banque et de sa chaîne de valeur au cours de l'année.
2.7 Employés		
Echelle de l'organisation (nombre total d'employés)	Rapport de gestion, p. 20 Rapport RSE, p. 42	
Informations sur les employés et autres travailleurs		Les données sont publiées en date du 31 décembre 2023. Il n'y a pas eu de fluctuation significative pendant la période de <i>reporting</i> .

* Raison de l'omission avec explication

Norme GRI	Pages/URL	Informations complémentaires*
2.8. Travailleurs qui ne sont pas employés		
Informations sur les travailleurs qui ne sont pas employés		Les contractants indépendants ne représentent pas une proportion significative de la main d'œuvre. Par conséquent, les données relatives ne sont pas publiées.
Gouvernance		
2.9. Structure et composition de la gouvernance		
Structure de la gouvernance, y compris les comités de l'organe de gouvernance le plus élevé	Rapport de gestion, pp. 30-36 Rapport RSE, pp. 8, 9	
Comités de l'organe de gouvernance le plus élevé responsables des sujets ESG	Rapport RSE, pp. 8, 9	
2.10. Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé		
Nommer et sélectionner l'organe de gouvernance le plus élevé	Rapport de gestion, pp. 31, 32, 33 Rapport RSE, p. 9	
2.11. Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé		
Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Rapport de gestion, p. 30	En outre, le président du conseil d'administration n'occupe pas d'autres positions au sein du groupe BCGE (conformément à la loi).

* Raison de l'omission avec explication

Norme GRI	Pages/URL	Informations complémentaires*
2.12. Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts		
Consulter les parties prenantes sur les sujets économiques, environnementaux et sociaux	Rapport RSE, p. 5	Le conseil d'administration ne maintient pas un processus de gestion des parties prenantes systématique sur les questions économiques, environnementales et sociales. Pour des plus amples détails sur le processus de consultation des parties prenantes, se référer au Rapport RSE p. 5
Rôle de l'organe de gouvernance suprême dans la fixation des objectifs, des valeurs et de la stratégie	Rapport de gestion, pp. 34-35 Rapport RSE, p. 9	
Identifier et gérer les impacts économiques, environnementaux et sociaux	Rapport RSE, p. 7	
Efficacité des processus de gestion des risques	Rapport RSE, pp. 26-31	Le conseil d'administration est responsable de déterminer l'adéquation et l'efficacité de l'intégralité du processus de gestion des risques. Il n'inclut pas explicitement les facteurs économiques, environnementaux et sociaux. La banque poursuit progressivement l'intégration des critères ESG, en particulier climatiques, dans l'ensemble de ses activités. Elle a mandaté un cabinet de conseil externe chargé de délivrer une feuille de route détaillant les mesures à prendre notamment afin de renforcer la politique des risques en intégrant des critères ESG.
2.13. Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts		
Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Rapport RSE, pp. 8, 9	
2.14. Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité		
Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Rapport RSE, p. 9	Le rapport RSE est approuvé dans un premier temps par la direction générale, puis validé par le conseil d'administration.

* Raison de l'omission avec explication

Norme GRI	Pages/URL	Informations complémentaires*
2.15. Conflits d'intérêts		
Conflits d'intérêt	Rapport RSE, p. 12	Les modalités d'affaires de la BCGE définissent les règles pour éviter les conflits d'intérêts au sein du conseil d'administration, des comités du conseil d'administration et de la direction générale. De plus, en conformité avec le ch. 28 de la Circulaire FINMA 2017/1, le conseil d'administration effectue une auto-évaluation annuelle dans laquelle il confirme entre autres l'absence des conflits d'intérêt.
2.16. Communication des préoccupations majeures		
Communiquer les préoccupations majeures	Rapport RSE, p. 12	
Nature et nombre total de préoccupations majeures	Rapport RSE, p. 12	Différents types de préoccupations majeures peuvent être portés à l'attention du conseil d'administration. Celles-ci peuvent être traitées par le conseil d'administration et par la direction générale. Les préoccupations ne sont toutefois pas classées en "majeures" ou "non majeures". Aussi, le nombre total de préoccupations n'est pas systématiquement enregistré, et il ne peut pas être divulgué à ce jour. Une divulgation potentielle est en cours d'examen pour l'avenir.
2.17. Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité		
Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Rapport de gestion, pp. 34-35 Rapport RSE, p. 9	Actuellement, aucune formation / éducation n'est mise en œuvre pour l'organe de gouvernance le plus élevé. Le comité PREE informe la direction générale et le conseil d'administration au moins 2 fois par an des sujets liés au développement durable.
2.18. Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé		
Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé		Le conseil d'administration effectue son auto-évaluation annuelle conformément aux exigences de la Circulaire FINMA 2017/1. Cependant, il n'existe aucune évaluation spécifique concernant la gestion des thématiques économiques, environnementales et sociales.
2.19. Politiques de rémunération		
Politiques de rémunération	Rapport de gestion, pp. 41-43 Rapport RSE, pp. 9, 10	Les facteurs environnementaux ne sont actuellement pas inclus dans la politique de rémunération. Aucune information ne peut à l'heure actuelle être fournie sur GRI 2-19, car cet élément n'est pas réglementé de manière systématique, et aucune information ne peut par conséquent être divulguée. Une divulgation potentielle sera examinée pour l'avenir.

* Raison de l'omission avec explication

Norme GRI	Pages/URL	Informations complémentaires*
2.20. Processus de détermination de la rémunération		
Processus de détermination de la rémunération	Rapport RSE, pp. 9, 10	
Implication des parties prenantes dans la rémunération		Les parties prenantes (y compris les actionnaires) n'ont pas voté sur les modalités de rémunération des collaborateurs de la banque. De plus, la banque n'a pas fait recours aux consultants externes dans le processus de détermination de la rémunération.
2.21. Ratio de rémunération totale annuelle		
Ratio entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et la rémunération annuelle totale médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux payée)	Rapport RSE, p. 10	
Ratio entre le pourcentage d'augmentation de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et le pourcentage médian d'augmentation de la rémunération annuelle totale de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux payée)	Rapport RSE, p. 10	

* Raison de l'omission avec explication

Norme GRI	Pages/URL	Informations complémentaires*
Stratégie, politiques et pratiques		
2.22. Déclaration sur la stratégie de développement durable		
Déclaration sur la stratégie de développement durable	Rapport RSE, pp. 4-7	
2.23. Engagements politique		
Engagements politiques	Rapport RSE, p. 4	En 2003, la BCGE a élaboré avec le gouvernement genevois la Charte d'éthique de la Banque. Elle a été validée à l'issue d'un vote au Grand Conseil. C'est, à ce jour, l'unique engagement politique pris par la banque, soutenant une conduite responsable. BCGE France n'a pas d'engagement politique.
2.24. Intégration des engagements politiques		
Intégration des engagements politiques	Rapport RSE, p. 4	A l'exception du point évoqué sous GRI 2-23, le groupe BCGE n'a pas entrepris d'autres engagements politiques.
2.25. Processus de remédiation des impacts négatifs		
Processus de remédiation des impacts négatifs	Rapport RSE, pp. 26-29	Par la réalisation du présent rapport de durabilité, la BCGE entend rendre compte, d'année en année, des impacts négatifs qu'elle identifie. Se référer à notre plan d'action pp. 26-29.
2.26. Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations		
Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Rapport RSE, p. 14	Processus de traitement des réclamations clients, plaintes à l'Ombudsman.
2.27. Conformité aux législations et aux réglementations		
Non-conformité aux législations et aux réglementations	Rapport RSE, pp. 12-13	Des données spécifiques quant aux éventuelles violations des lois et réglementations ne sont actuellement pas générées de manière systématique et elles ne peuvent donc pas être divulguées pour l'instant. Une divulgation potentielle est en cours d'examen pour l'avenir. En outre, la banque n'a pas enregistré des cas de non-conformité ayant conduit à des sanctions monétaires ou non monétaires.
2.28. Adhésions à des associations		
Adhésions à des associations	Rapport RSE, p. 52	BCGE Suisse est membre de l'AMAS, de l'ASB et de l'UBCS.

* Raison de l'omission avec explication

Norme GRI	Pages/URL	Informations complémentaires*
2.29. Approche de l'engagement des parties prenantes		
Approche de l'engagement des parties prenantes	<p>Liste des groupes de parties prenantes: Rapport RSE, pp. 5, 6</p> <p>Indentification et sélection des parties prenantes: Rapport RSE, pp. 5, 6</p> <p>Approche de l'engagement des parties prenantes: Rapport RSE, pp. 5, 6 et Deloitte pp. 69-71</p>	
2.30. Négociations collectives		
Négociations collectives		Comme le secteur bancaire suisse n'est en général pas régi par une convention collective, les personnes employées à la BCGE ne sont pas contraintes de signer ce type de document.
Thèmes pertinents		
3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Rapport RSE, pp. 6, 7	Les thèmes pertinents sont revus chaque année.
3-2 Liste des thèmes pertinents	Rapport RSE, p. 7	
Modifications dans le reporting		Il s'agit du premier exercice durant lequel la BCGE effectue une analyse de matérialité afin de faire ressortir les thèmes pertinents.

* Raison de l'omission avec explication

Norme GRI	Pages/URL	Informations complémentaires*
Séries 200 (thèmes économiques)		
Création de valeur et performance financière		
3.3. Gestion du thème pertinent		
Approche managériale	Rapport RSE, p. 38	
201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	Rapport RSE, p. 39	Valeur économique générée = total des produits d'exploitation.
201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Rapport RSE, pp. 28, 31	
201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite		Les informations manquantes ici relatives aux obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite seront communiqués dans le rapport sur la caisse de pension.
201-4 Aide financière publique		Le Groupe ne reçoit pas d'aide financière publique.
Pratiques d'achat		
3.3. Gestion du thème pertinent		
Approche managériale	Rapport RSE, pp. 17, 18	
204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Rapport RSE, p. 18	

* Raison de l'omission avec explication

Norme GRI	Pages/URL	Informations complémentaires*
Lutte contre la corruption		
3.3. Gestion du thème pertinent		
Approche managériale	Rapport RSE, pp. 12, 13	
205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	Rapport RSE, pp. 13, 14	
205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption		<p>Les nouveaux collaborateurs qui rejoignent la banque sont sensibilisés au sujet de la lutte contre la corruption à travers une formation anticorruption spécifique. A ce jour, l'information y relative est incomplète.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place du futur Code de Conduite, la banque prévoit des formations obligatoires dans le domaine de la lutte contre la corruption pour ses collaborateurs sensibles. Cette dernière catégorie sera spécifiée selon une approche basée sur les risques.</p> <p>A ce jour, aucune formation dédiée n'est dispensée aux membres du conseil d'administration ou de la direction générale dans le domaine de la lutte contre la corruption. De même, aucune formation relative à la lutte contre la corruption n'a été communiquée auprès des partenaires commerciaux.</p> <p>Une divulgation complète des données compilées est en cours d'examen pour l'avenir.</p>
205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	Rapport RSE, p. 13	

* Raison de l'omission avec explication

Norme GRI	Pages/URL	Informations complémentaires*
Séries 300 (thèmes environnementaux)		
Energie		
3.3. Gestion du thème pertinent		
Approche managériale	Rapport RSE, pp. 21, 22	En raison du manque de fiabilité des données en provenance de BCGE France, aucune information relative à la consommation énergétique de la filiale française n'est publiée.
302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Rapport RSE, p. 24	
302-3 Intensité énergétique	Rapport RSE, p. 24	
302-4 Réduction de la consommation énergétique	Rapport RSE, p. 24	
Emissions		
Approche managériale	Rapport RSE, pp. 21, 22	En raison du manque de fiabilité des données en provenance de BCGE France, aucune information relative aux émissions de GES émises par la filiale française n'est publiée.
305-1 Emissions directes de GES (Champ d'application 1)	Rapport RSE, pp. 22, 23	Scope 1 (BCGE Suisse) en CO ₂ : 2020 : 528 / 2021 : 449 / 2022 : 324
305-2 Emissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	Rapport RSE, pp. 22, 23	Scope 2 (BCGE Suisse) en CO ₂ : 2020 : 2 / 2021 : 36 / 2022 : 46
305-3 Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)	Rapport RSE, pp. 22, 26	Scope 3 (BCGE Suisse) en CO ₂ : 2020 : 1'621 / 2021 : 1'442 / 2022 : 1'680 A ce jour, le scope 3 n'intègre pas le bilan carbone des activités de financement et d'investissement.
305-4 Intensité des émissions de GES	Rapport RSE, p. 22	
305-5 Réduction des émissions de GES	Rapport RSE, p. 22	

* Raison de l'omission avec explication

Norme GRI	Pages/URL	Informations complémentaires*
Série 400 (enjeux sociaux)		
Emploi		
Approche managériale	Rapport RSE, pp. 42, 43	
401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Rapport RSE, p. 50	
401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiels	Rapport RSE, pp. 43-47	A ce jour, nous ne disposons pas d'information pertinente concernant BCGE France.
Formation et éducation		
3.3. Gestion du thème pertinent		
Approche managériale	Rapport RSE, pp. 47-49	
404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé	Rapport RSE, p. 48	A ce jour, nous ne disposons pas d'information pertinente concernant BCGE France.
404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Rapport RSE, p. 49	A ce jour, nous ne disposons pas d'information pertinente concernant BCGE France.
404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Rapport RSE, p. 49	A ce jour, nous ne disposons pas d'information pertinente concernant BCGE France.

* Raison de l'omission avec explication

Norme GRI	Pages/URL	Informations complémentaires*
Diversité et égalité des chances		
3.3. Gestion du thème pertinent		
Approche managériale	Rapport RSE, p. 45	
405-1 Diversité de gouvernance des employés	Rapport RSE, p. 45	
405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Rapport RSE, p. 44	
Commercialisation et étiquetage		
3.3. Gestion du thème pertinent		
Approche managériale	Rapport RSE, pp. 40, 41	
417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et l'étiquetage	Rapport RSE, pp. 35, 36	BCGE France veille à respecter la réglementation sur la transparence de l'information et du conseil vis-à-vis de ses clients. Elle encadre son parcours de conseil par des procédures prévoyant des contrôles de conformité.
417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage		Aucun cas de non-conformité n'a été recensé concernant l'information sur les produits et services fournis par le groupe durant les 3 dernières années.
417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing		Aucun cas de non-conformité n'a été recensé durant les 3 dernières années par le groupe concernant la communication et le marketing.
Confidentialité des données des clients		
3.3. Gestion du thème pertinent		
Approche managériale	Rapport RSE, pp. 14-16	Outre le niveau général de protection, les réglementations et processus internes prévoient des mesures préventives et basées sur les risques afin de protéger les données clients.
418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients		Aucune plainte fondée provenant des clients ou d'autorités de régulation concernant des atteintes à la confidentialité des données clients et aux pertes des données des clients n'a été enregistrée sur les 3 dernières années.

* Raison de l'omission avec explication

Base de reporting des indicateurs spécifiques

Indicateurs	Pages/URL	Informations complémentaires
Part des fonds externes suivis intégrant des critères ESG ou visant une contribution à une thématique durable	Rapport RSE, p. 34	Les fonds intégrant des critères ESG sont les fonds qui appliquent au moins l'une des approches de l'investissement responsable (p. ex. exclusions, filtrage positif, intégration ESG, investissements thématiques, <i>impact investing</i> ou actionnariat actif); parmi ces approches, celles de l'investissement thématique et de l' <i>impact investing</i> visent plus spécifiquement une contribution à une thématique durable.
Part des actifs inclus dans des véhicules de placement ESG	Rapport RSE, p. 36	Les véhicules de placement ESG sont les fonds Synchrony, respectivement les mandats, qui intègrent de manière systématique des critères ESG dans leurs processus d'investissement. Ils appliquent au moins l'une des approches de l'investissement responsable (p. ex. exclusions, filtrage positif, intégration ESG, investissements thématiques, <i>impact investing</i> ou actionnariat actif).
Part des actifs tenant compte de critères ESG dans les fonds de placement Synchrony et dans les mandats privés et institutionnels	Rapport RSE, p. 36	Les actifs tenant compte de critères ESG sont les fonds sous-jacents qui composent les véhicules de placement (fonds Synchrony et mandats) et appliquent au moins l'une des approches de l'investissement responsable (p.ex. exclusions, filtrage positif, intégration ESG, investissements thématique, <i>impact investing</i> ou actionnariat actif).
Part des immobilisations financières investis en <i>oil & gas</i>	Rapport RSE, p. 37	Pourcentage du portefeuille "Immobilisations financières" investi dans le secteur du pétrole et du gaz.
Part du portefeuille obligataire investi en <i>sustainable bonds</i>	Rapport RSE, p. 37	Pourcentage du portefeuille "Immobilisations financières" investi en <i>green bonds</i> , <i>social bonds</i> , <i>green and social bonds</i> ou <i>sustainability linked bonds</i> .
Part du portefeuille de fonds de <i>private equity</i> allouée à un fonds article 9 SFDR	Rapport RSE, p. 37	Pourcentage des engagements nets en portefeuille de fonds de <i>private equity</i> investi dans un fonds "article 9" selon la classification européenne SFDR (<i>Sustainable Finance Disclosure Regulation</i>).

Rapport indépendant de mission d'assurance limitée

A la Direction générale de la Banque Cantonale de Genève, Genève

Notre mandat

Nous avons été mandatés pour mener une mission d'assurance limitée sur une sélection d'indicateurs de durabilité présentés dans le *Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise 2023* de la Banque Cantonale de Genève (« la Banque ») pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

Conclusion de notre mission d'assurance limitée

Sur la base des procédures réalisées et des éléments probants recueillis, nous n'avons pas relevé d'éléments qui indiqueraient que la sélection d'indicateurs revus n'a pas été établie, dans tous les aspects significatifs, conformément aux critères applicables décrits dans le rapport.

Fondement de notre mission d'assurance limitée

Notre travail a été réalisé par une équipe multidisciplinaire de spécialistes assurance et ESG, conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique, publiée par l'*International Auditing and Assurance Standards Board* (« IAASB »), et aux termes de notre lettre de mission. Pour obtenir une assurance limitée, la norme ISAE 3000 (révisée) exige que nous examinions les processus, les systèmes et les compétences utilisés pour compiler les domaines sur lesquels nous fournissons une assurance. Il n'inclut pas les tests détaillés des données sources ou de l'efficacité opérationnelle des processus et des contrôles internes.

Champ d'application et objet

Nos procédures d'assurance limitée ont consisté en une revue de la sélection d'indicateurs de durabilité pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 (chiffres revus pour l'année 2023, sauf pour les indicateurs énergie et émissions, chiffres pour l'année 2022), présentés dans le *Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise 2023* (« rapport »), comme indiqué ci-dessous :

- Répartition femmes/hommes du conseil d'administration, en page 9 du rapport
- Ratio de rémunération totale annuelle (plus élevée/médiane), en page 10 du rapport
- Nombre de réclamations clients et d'alertes internes, en page 14 du rapport
- Total des émissions de gaz à effet de serre (GES) (tCO₂), en page 22 du rapport
- Intensité des émissions de GES (tCO₂ par Equivalent Temps Plein ou ETP), en page 22 du rapport
- Total de consommation d'énergie (kWh), en page 24 du rapport
- Intensité énergétique (kWh par ETP), en page 24 du rapport
- Part des fonds externes suivis intégrant des critères ESG ou visant une contribution à une thématique durable, en page 34 du rapport

- Part des actifs inclus dans des véhicules de placement ESG et part des actifs tenant compte de critères ESG dans les fonds de placement Synchrony et dans les mandats privés et institutionnels, en page 36 du rapport
- Part des immobilisations financières investis en oil & gas, en page 37 du rapport
- Part du portefeuille obligataire investi en sustainable bonds, en page 37 du rapport
- Part du portefeuille de fonds de private equity allouée à un fonds article 9 SFDR, en page 37 du rapport
- Valeur économique directe générée et distribution de la valeur économique générée, en page 39 du rapport
- Effectif total, en page 42 du rapport
- Taux de couverture de la caisse de pension, en page 43 du rapport
- Ratio du salaire moyen de base et de la rémunération moyenne des collaboratrices et des collaborateurs, en page 44 du rapport
- Répartition des employés par genre, en page 45 du rapport
- Répartition des membres du conseil d'administration et des employés par classe d'âge, en page 46 du rapport
- Nombre moyen de jours de formation par an, par personne employée, par genre et par catégorie professionnelle, en page 48 du rapport
- Taux de rotation par genre et par classe d'âge, en page 50 du rapport
- Émissions directes de GES Scope 1 (tCO₂), en page 65 du rapport
- Émissions directes de GES Scope 2 (tCO₂), en page 65 du rapport
- Émissions indirectes de GES Scope 3 (tCO₂), en page 65 du rapport.

Critères applicables

Les critères de déclaration (« Critères applicables ») utilisés par la Banque s'appuient sur les normes de la *Global Reporting Initiative* (« GRI ») et du Protocole sur les gaz à effet de serre (GHG Protocol), ainsi que, pour les indicateurs relatifs aux actifs et aux fonds, sur des définitions spécifiques à la Banque telles que décrites dans le *Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise 2023*, en page 68 du rapport.

Limites inhérentes

Nous fournissons une assurance limitée sur la préparation des indicateurs sélectionnés conformément aux critères applicables. Des limitations inhérentes existent dans toutes les missions d'assurance. Toute structure de contrôle interne, aussi efficace soit-elle, ne peut éliminer la possibilité que des fraudes, des erreurs ou des irrégularités se produisent et restent indétectées et, parce que nous utilisons des tests sélectifs dans notre mission, nous ne pouvons garantir que les erreurs ou les irrégularités, le cas échéant, soient détectées.

Les critères auto-définis, la nature des indicateurs sélectionnés et l'absence de normes externes cohérentes permettent l'adoption de différentes méthodologies de mesure acceptables, ce qui peut entraîner des variations entre les entreprises. Les méthodologies de mesure adoptées peuvent également avoir un impact sur la comparabilité des indicateurs reportés par différentes entreprises et d'une année à l'autre au sein d'une organisation à mesure que les méthodologies évoluent.

Responsabilité de la direction de la Banque

La direction de la Banque est responsable de la préparation du *Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise 2023* et des informations qu'il contient, conformément aux critères applicables susmentionnés. Cette responsabilité comprend l'élaboration, la mise en œuvre et le maintien de contrôles internes d'importance matérielle pour la préparation d'un rapport exempt d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur. Cette responsabilité comprend la sélection et l'application des critères applicables ainsi que des méthodes de mesure et d'estimation jugées appropriées compte tenu des circonstances. Enfin elle comprend la provision d'un accès suffisant aux explications, documents et autres informations nécessaires pour la réalisation de notre mission d'assurance.

Notre responsabilité

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur les indicateurs de durabilité sélectionnés sur la base de nos procédures d'assurance limitée. La norme ISAE 3000 (révisée) exige que nous planifions et exécutions nos procédures afin d'obtenir une assurance limitée que les indicateurs de durabilité sélectionnés ont été préparés, dans tous les aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Les procédures exécutées dans le cadre d'une mission d'assurance limitée diffèrent en nature et en intensité d'une mission d'assurance raisonnable et sont moins étendues que dans le cas d'une mission d'assurance raisonnable et, par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance limitée est significativement inférieur à l'assurance qui aurait été obtenue si une mission d'assurance raisonnable avait été exécutée.

Indépendance et contrôles qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences d'indépendance et d'autres exigences éthiques établies par le Code de déontologie des comptables professionnels publié par l'*International Ethics Standards Board for Accountants*, qui sont basés sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre firme applique la Norme internationale de contrôle de qualité 1 (ISQM 1) et, par conséquent, maintient un système complet de contrôle de la qualité, y compris des politiques et des procédures documentées concernant le respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Procédures clés d'assurance limitée effectuées

Nous planifions et effectuons notre travail sur les domaines où nous avons identifié qu'une erreur matérielle concernant les indicateurs sélectionnés pourrait se produire. Les procédures que nous avons effectuées sont basées sur notre jugement professionnel. Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée concernant les indicateurs sélectionnés, nous avons effectué les procédures suivantes :

- Demandes auprès du responsable RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) de la Banque afin de comprendre le processus de gouvernance et de revue en termes de collecte et de gestion des données, et le processus de reporting ;
- Demandes auprès du personnel clé impliqué dans la collecte, la gestion de données et la production du *Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise 2023*, afin de comprendre le processus de saisie, de traitement et de communication des informations ;
- Examen de la documentation pour corroborer les résultats de ces demandes, y compris l'évidence à l'appui des déclarations faites, ainsi que la documentation des processus de *reporting* et des procès-verbaux des comités pertinents ; et
- Réalisation de procédures d'analyse et de test des données sous-jacentes, y compris l'inspection de la documentation source, sur la base d'échantillonnage statistique et non statistique afin d'évaluer si les données ont été recueillies et déclarées conformément aux critères applicables.

Deloitte SA



Alexandre Buga
Associé



Hortense Huez
Directrice

Genève, le 29 février 2024

Annexe

72

Groupe de partie prenante	Engagements de la BCGE à l'égard des parties prenantes	Thème pertinent	
Actionnaires	Conduire une gouvernance d'entreprise conforme aux attentes les plus élevées des parties prenantes.	Ethique, transparence et gouvernance d'entreprise	
	Fidéliser la communauté d'actionnaires publics, privés et institutionnels.		
	Assurer un rendement de l'action comparable avec le marché et compatible avec le développement à long terme de la banque.	Création de valeur et performance financière	
	Contribuer à créer de la valeur pour le canton de Genève.		
Clients	Offrir des prestations compétitives et adaptées aux besoins de la clientèle.	Offre des produits financiers adaptés aux besoins de la clientèle et intégrant des critères ESG	
	Proposer des prestations financières de placement de prévoyance respectant les intérêts des clients sur le long terme.		
	Donner accès à une information financière vulgarisée et de qualité à tous les clients.		
	Atteindre un haut niveau de satisfaction de la clientèle.		
	Considérer tous les clients sur un pied d'égalité quelque soit leur niveau de patrimoine.		
	Offrir en option des produits financiers intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.	Ethique, transparence et gouvernance d'entreprise	
	Sélectionner la clientèle pour éviter d'associer le nom de la banque à des activités critiquables.		
	Protéger la personnalité et les droits fondamentaux des personnes qui font l'objet d'un traitement de données.		Cybercriminalité et protection des données
	Assurer la sécurité des données et la lutte contre la cybercriminalité.		
	Surveillance des cyberrisques.		

Groupe de partie prenante	Engagements de la BCGE à l'égard des parties prenantes	Thème pertinent
Collaborateurs	Offrir des conditions de travail permettant une créativité et une productivité de haut niveau.	Engagement des employées, diversité et inclusion
	Assurer une égalité des chances sans distinction d'origine, de genre, de nationalité ou de religion.	
	Donner les meilleures chances de progression dans le cursus.	
	Développer un niveau de compétences élevé, propice au développement personnel et professionnel.	
	Veiller au respect de l'intégrité affective et sexuelle, ainsi qu'au respect des diversités.	
	Valoriser une attitude intègre et responsable dans le management.	
	Favoriser la santé des collaborateurs.	
Communauté et environnement	Aligner les rémunérations sur le seul intérêt de l'entreprise, des clients, et des actionnaires.	Ethique, transparence et gouvernance d'entreprise
	Elaborer une politique et des procédures de "whistleblowing" (politique de protection des lanceurs d'alertes).	
	Créer de la valeur pour les collectivités publiques.	Contribution au développement de l'économie genevoise
	Soutenir l'investissement à Genève.	
	Contribuer à la force de la place financière genevoise en se profilant comme acteur majeur de la compétence bancaire.	
	Etre accessible géographiquement et être disponible pour tous.	
	Soutien d'actions sociales.	Ethique, transparence et gouvernance d'entreprise
	Offrir une information pertinente et didactique sur les questions financières au grand public.	
	Disposer d'une Politique de Responsabilité Ethique et environnemental (PREE).	
	Intégrer les questions non-financières dans le modèle d'affaires.	Impact environnemental direct
Favoriser la mobilité douce.		
Etablir une gouvernance spécifique sur les questions du climat.	Intégration des critères ESG dans : • le financement de l'immobilier ; • les crédits accordés aux entreprises ; • les activités du négoce international.	
Mettre en place une gestion des risques climatiques.		
Elaborer un plan d'action pour la réduction des risques climatiques.		
Publier des métriques climatiques et définir des objectifs en lien avec le plan d'action adopté.		

Lexique

74

AMAS <i>Asset Management Association Switzerland</i>	Organisation professionnelle représentative de l'industrie suisse de l' <i>Asset Management</i> . Objectif : renforcer la Suisse en tant que centre d' <i>asset management</i> de premier plan avec des normes élevées de qualité, de performance et de développement durable. am-switzerland.ch
ASB Association Suisse des Banquiers	Association faîtière de la place financière suisse. Objectif principal : créer des conditions-cadre optimales pour les banques en Suisse. Défend les intérêts de la place financière suisse auprès des décideurs politiques, des autorités et du grand public. swissbanking.ch
BNS Banque Nationale Suisse	La BNS a deux sièges, l'un à Zurich et l'autre à Berne. Elle dispose de six représentations sises à Bâle, à Genève, à Lausanne, à Lugano, à Lucerne et à Saint-Gall et de 13 agences gérées par des banques cantonales, pour assurer l'approvisionnement du pays en numéraire. snb.ch
COMCO Commission de la concurrence suisse	La protection de la concurrence est une tâche cruciale dans une économie de marché. En Suisse, cette protection est principalement réalisée par la mise en œuvre de la loi sur les cartels et de la loi sur le marché intérieur. weko.admin.ch
ESG Environnement, Social, Gouvernance	Sigle utilisé par la communauté financière pour désigner les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière.
FATCA <i>Foreign Account Tax Compliance Act</i>	La loi fiscale américaine (FATCA) est une réglementation américaine unilatérale, valable pour tous les pays. Elle oblige les établissements financiers étrangers à transmettre aux autorités fiscales américaines des informations relatives aux comptes américains ou à percevoir un impôt élevé.
FINMA Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers	La surveillance de la FINMA sert les intérêts de la place financière suisse, ainsi que ceux des investisseurs, créanciers et assurés. finma.ch
GHG protocol <i>Greenhouse gas protocol</i>	Protocole sur les émissions de gaz à effet de serre. Protocole établi pour développer et promouvoir l'utilisation des meilleures pratiques pour la comptabilisation et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre. ghgprotocol.org
Green bonds Obligations vertes	Aussi appelées obligations environnementales. Ce sont des emprunts obligataires non bancaires émis sur les marchés financiers auprès d'investisseurs par une entreprise, une organisation, une collectivité locale ou internationale ou par l'Etat.
Greenwashing Ecoblanchiment	Dans le secteur financier, on parle d'écoblanchiment lorsque l'on induit en erreur les clients quant au caractère durable de produits et de services financiers. (Conseil fédéral, 16.12.2022).
GRI <i>Global Reporting Initiative</i>	Le <i>Global Reporting Initiative</i> (GRI) fournit les exigences et les lignes directrices pour la déclaration annuelle (<i>reporting</i>) des activités d'une organisation en matière de développement durable.
IR Investissement responsable	L'investissement responsable consiste à construire un portefeuille en prenant en compte les critères financiers et extra-financiers, en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans la sélection et la gestion des investissements.
LBA Loi sur le blanchiment d'argent	La loi sur le blanchiment d'argent s'applique aux intermédiaires financiers. Elle règle la lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte contre le financement du terrorisme et la vigilance requise en matière d'opérations financières.
MPC Ministère public de la Confédération	Chargé d'enquêter sur les délits relevant de la juridiction fédérale, énumérés aux articles 23 et 24 du Code de procédure pénale et dans des lois fédérales spéciales. bundesanwaltschaft.ch

MROS <i>Money Laundering Reporting Office-Switzerland</i>	Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent auprès de l'Office fédéral de la police (fedpol). Joue un rôle de relais et de filtre entre les intermédiaires financiers et les autorités de poursuite pénale. fedpol.admin.ch
Norme ISO 14064 + 14064-1	La série ISO 14064 est un programme Gaz à effet de serre (GES) neutre. Il spécifie les principes et les exigences applicables au niveau des organismes pour la quantification et la rédaction de rapports sur les émissions et suppressions de gaz à effet de serre (GES). iso.org/fr/standard/66453.html
Ombudsman des banques suisses	Office d'instance d'information et de médiation pour les clients des instituts membres de l'Association Suisse des Banquiers (ASB) et les clients non membres affiliés. Fait office de centrale de recherche d'avois en déshérence auprès des banques suisses. Bankingombudsman.ch
Private equity Capital-investissement	Désigne une forme d'investissement à travers laquelle un investisseur consacre une partie de ses capitaux au développement d'une entreprise non cotée en bourse.
QI <i>Qualified Intermediary – Intermédiaire qualifié</i>	Ce régime instaure des règles relatives à la taxation et à la déclaration des revenus de source américaine perçus par toute personne physique via un intermédiaire financier non américain agissant en qualité de QI, tels que les banques, <i>brokers</i> ou gestionnaires de fortune.
RSE Responsabilité Sociétale des Entreprises	La RSE porte sur les effets des activités des entreprises sur la société et l'environnement. Désigne la prise en compte par les entreprises, des enjeux environnementaux, sociaux et économiques dans leurs activités.
SAQ <i>Swiss Association for Quality – Association suisse pour la qualité</i>	Association proposant des certifications accréditées par le SAS (Service d'accréditation suisse) pour la qualification professionnelle des personnes, selon la norme SN EN 17024.
SECO Secrétariat d'Etat à l'économie	Centre de compétence de la Confédération pour les questions de politique économique. Objectif: assurer une croissance économique durable, un niveau d'emploi élevé et des conditions de travail équitables. seco.admin.ch
SFDR <i>Sustainable Finance Disclosure Regulation</i>	Règlement européen sur la publication d'informations de durabilité dans le secteur des services financiers à l'intention des investisseurs.
Standards (ou normes) GRI <i>Global Reporting Initiative</i>	Représentent les bonnes pratiques mondiales de <i>reporting</i> public portant sur un large éventail d'impacts économiques, environnementaux et sociaux. Le <i>reporting</i> de développement durable fondé sur ces normes fournit des informations relatives aux contributions positives ou négatives au développement durable d'une organisation.
Stress tests (financiers)	Exercices consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes mais possibles, afin d'anticiper les conséquences qu'auraient ces situations dans la réalité.
Swiss bonds index AAA-BBB Aussi appelé SBI AAA-BBB	Le SBI® AAA-BBB reflète l'évolution d'un segment du marché des obligations libellées en francs suisses d'émetteurs nationaux cotés à la SIX Swiss Exchange.
TCFD <i>Task Force on Climate-Related Financial Disclosure</i>	Groupe de travail définissant des recommandations concernant la publication, à destination des investisseurs, d'informations par les entreprises, sur leur gouvernance et leurs actions pour réduire leurs risques liés au changement climatique. fsb-tcfd.org

Impressum

Coordination

Damien Contamin
Responsable RSE

Edition

Grégory Jaquet
Corporate affairs & Communications
Banque Cantonale de Genève (BCGE)

**Remerciement particulier aux collaborateurs
de la BCGE, qui ont été en première ligne
dans la réalisation de ce rapport :**

Division Finance

Hamid Bensouna, Mickaël Brunetta

Division Juridique et conformité

Philippe Marti, Grégory Denizou, Stiliano Ordolli,
Nicolas Rossier, Daniel Käslin

Division Asset Management

Laurent Brossy

Division Opérations

Stéphane Marquez, Muriel Hess, Claire Haile, Wilfrid
Decitre

Division International

Nicolas Demierre, Olivier Thyssen

Etat-major de conduite et planification

Irene Diez

Ressources humaines

Christelle Didier, Denis Buff, Romaine Jordan

Corporate affairs & Communications

Nathalie Vernaz

Conception et réalisation

Alternative communication SA
Alternative.ch

Impression

Atar Roto Presse SA Genève

Langues

Français, anglais

Copyright

Toute reproduction totale ou partielle
est soumise à l'autorisation de l'éditeur.



Février 2024

Banque Cantonale de Genève SA

Coordonnées

Siège

bcge.ch
Tél. +41 (0)58 211 21 00
E-mail: info@bcge.ch
Quai de l'Île 17 – CP 2251 – 1211 Genève 2

 [linkedin.com/company/bcge](https://www.linkedin.com/company/bcge)
 [youtube.com/c/BanqueCantonaledesGenève](https://www.youtube.com/c/BanqueCantonaledesGenève)

21 agences à Genève

Succursales en Suisse

Lausanne: Avenue de la Gare 50 – CP 159 – 1001 Lausanne – Tél. +41 (0)21 321 07 07

Bâle: Aeschengraben 10 – 4051 Bâle – Tél. +41 (0)61 226 61 00

Zurich: Lintheschergasse 19 – Postfach 4068 – 8021 Zurich – Tél. +41 (0)44 224 65 65

Filiales

Banque Cantonale de Genève | France SA

bcgef.fr
Tél. +33 (0)4 72 07 31 50
Lyon: 20, place Louis-Pradel – F-69001 Lyon
Annecy: 1, rue Paul Guiton – F-74000 Annecy
Paris: 5, rue de la Baume – F-75008 Paris

Capital Transmission SA

capitaltransmission.ch
Tél. +41 (0)58 211 21 00
Genève: Quai de l'Île 17 – 1204 Genève (siège)
Zurich: Lintheschergasse 19 – 8021 Zurich

Dimension SA

dimension.ch
Tél. +41 (0)21 317 52 10
Lausanne: Avenue de la Gare 20 – 1003 Lausanne (siège)
Genève: Quai de l'Île 17 – 1211 Genève 2
Zurich: Lintheschergasse 19 – 8021 Zurich

Loyal Finance AG

loyalfinance.ch
Tél. +41 (0)44 215 50 90
Zurich: Gessnerallee 38 – 8001 Zurich

BCGE (Asia) Company Limited

Tél. +852 280 81 80
Hong Kong: Unit 808-809, Alexandra House – Chater Road 18 – Central – Hong Kong – China

Bureaux de représentation

Dubaï: Banque Cantonale de Genève – Banking Rep. Office

Sheikh Zayed Road, Park Place – 14th Floor – PO Box 102810 – Dubai – UAE
Tél. +971 4 329 83 00

Hong Kong: Banque Cantonale de Genève Hong Kong Representative Office

Unit 808-809, Alexandra House – Chater Road 18 – Central – Hong Kong – China
Tél. +852 280 81 80

